

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA STRATÉGIE ISRAÉLIENNE D'APPROPRIATION TERRITORIALE DE LA
CISJORDANIE ET DE LA BANDE DE GAZA.

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
JUDITH CAOUCETTE

MAI 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur, monsieur Yves Baudouin, professeur au département de géographie à l'UQAM, pour avoir cru en mes capacités. Merci de m'avoir conseillé dans le processus de ce mémoire.

Un merci tout spécial à mon conjoint, Fabien Villeneuve, qui m'a accompagnée tout au long de cette aventure et à mon fils, Nathan Villeneuve, pour sa patience et son amour.

Merci à mon père, Yvon Caouette, pour son soutien inégalé et ses encouragements. Et puisque « les yeux de nos enfants sont le miroir de notre vie », merci à ma mère, Diane Caouette, à qui je dois ce que je suis.

Merci à ma sœur, Geneviève Caouette, de m'avoir encouragée lors de mes remises en question. Merci de m'avoir fait éprouver les liens incomparables qui existent entre sœurs.

Une pensée particulière va à tous mes amis pour leur soutien moral et leur gentillesse.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	viii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE, CADRE D'ANALYSE ET DÉMARCHE DE RECHERCHE : ÉTUDE DE LA STRATÉGIE ISRAËLIENNE D'APPROPRIATION DU TERRITOIRE PALESTINIEN.....	4
1.1 Problématique, objectifs de recherche et question principale.....	5
1.2 Les questions secondaires de recherche.....	12
1.3 L'hypothèse de recherche	13
1.4 Cadre théorique : au carrefour de la géographie humaniste et de la géographie critique.....	13
1.4.1 La géographie humaniste	15
1.4.2 La géographie critique	17
1.5 Cadre conceptuel de la recherche.....	21
1.5.1 Le territoire : un espace approprié	21
1.5.2 La formation socio-spatiale.....	28
1.6 La démarche méthodologique.....	31
1.6.1 L'approche méthodologique	31
1.6.2 Le cadre opératoire : les variables retenues et les indicateurs correspondants	33
1.6.3 Les territoires à l'étude	48
1.6.4 Les périodes à l'étude	52
1.6.5 La méthode de collecte des données.....	56
1.6.6 Les procédures de traitement et d'analyse des données.....	57

CHAPITRE II	
DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT ISRAËLIEN À SON EXPANSION	
TERRITORIALE.....	58
2.1 Première période : du projet rêvé à la création d'Israël (1897-1948)	59
2.1.1 Un contexte international favorable au mouvement sioniste	63
2.2 Deuxième période : la naissance et la consolidation de l'État	
d'Israël (1948-1967)	70
2.2.1 L'exode palestinien : une nouvelle donne démographique.....	73
2.2.2 Un État juif en terre d'Israël	76
2.3 Troisième période : l'expansion territoriale d'Israël et la colonisation	
de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (1967-1993).....	78
2.3.1 Le développement de la colonisation.....	85
2.4 Quatrième période : tentative de légitimation du contrôle israélien sur	
le territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (1993-2000).....	88
2.4.1 La continuation de la colonisation	92
2.4.2 Les négociations du statut final.....	98
2.5 Cinquième période : la séparation, la « cantonisation » et la colonisation	
de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (2001-2006).....	103
2.5.1 La barrière de séparation israélienne	104
2.5.2 La « paix » proposée par Israël	108
 CHAPITRE III	
LA STRATÉGIE TERRITORIALE ISRAËLIENNE DANS TOUTES	
SES DIMENSIONS	112
3.1 La dimension politique	113
3.1.1 La mise en place d'organes politiques sioniste.....	114
3.1.2 Les pratiques politiques israéliennes visant à déterminer le	
statut des territoires conquis ou à y intervenir	118
3.2 La dimension idéologique.....	125
3.2.1 Les moyens et mesures visant la création d'une identité juive	
Israélienne.....	125
3.2.2 Les symboles pour affirmer la présence juive israélienne ou son	
autorité sur les territoires conquis.....	127

3.3 La dimension géographique.....	131
3.3.1 Les moyens et mesures visant la confiscation de terres et la création de colonies de peuplement juives	131
3.3.2 Les politiques israéliennes d'aménagement des territoires palestiniens	135
3.4 La dimension démographique.....	145
3.4.1 Les politiques, programmes et mesures qui permettent l'expulsion de la population palestinienne	145
3.4.2 Les politiques, programmes et mesures garantissant le caractère juif de la population de l'État d'Israël.....	149
3.4.3 Les politiques, programmes et mesures visant à maintenir une présence juive israélienne en territoire palestinien	150
3.5 La dimension économique	152
3.5.1 Les moyens et mesure visant la création d'activités génératrices de revenus.....	153
3.5.2 Les moyens et mesures visant la création d'espaces économiques	156
3.5.3 La domination économique israélienne	159
 CONCLUSION.....	 164
 APPENDICE A LES ACCORDS DE SYKES-PICOT (1916).....	 173
 APPENDICE B LE CALENDRIER DES NÉGOCIATIONS, DES ACCORDS ET DE REDÉPLOIEMENTS LIÉ AU PROCESSUS D'OSLO (1993-2000)	 174
 APPENDICE C PARALLÈLE ENTRE LES PLANS ALLON, NÉTANYAHOU ET BARAK.....	 177
 BIBLIOGRAPHIE.....	 179

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1	L'évolution de la Palestine de 1946 à 2006.....9
1.2	La formation socio-spatiale (FSS).....29
1.3	Figure modifiée de la formation socio-spatiale (FSS).....31
1.4	Photo satellite d'Israël (2006).....49
1.5	L'État d'Israël et ses principales villes.....50
1.6	Les territoires palestiniens (2006)51
2.1	Les revendications territoriales de l'Organisation sioniste en 191965
2.2	Le territoire de la Palestine mandataires (1920)66
2.3	Le plan de Partage de la Palestine 194769
2.4	La conquête territoriale israélienne à la suite de la guerre de 1948-194972
2.5	Les territoires occupés par Israël à la suite de la guerre de Six-Jours (1967).....80
2.6	Le plan Allon (1967)81
2.7	Le plan Drobless (1978).....86
2.8	Les accords d'Oslo II (28 septembre 1995).....91
2.9	Les routes de contournement israéliennes95
2.10	Le plan Allon Plus (1997)96
2.11	Les propositions israéliennes présentées lors des discussions à Camp David et à Taba.....100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Cadre opératoire selon les deux grandes périodes à l'étude	39
2.1	Les cinq grandes vagues de l'exode de la population arabe (1947-1949).....	75
3.1	Vagues d'immigration juive dans la période pré-étatique	146

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CIJ	Cour internationale de Justice
DOP	Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires
FNJ	Fonds national juif
FSS	Formation socio-spatiale
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSM	Organisation sioniste mondiale
PIB	Produit intérieur brut
SDN	Société des Nations

RÉSUMÉ

La question de la création de l'État d'Israël et de son expansion territoriale au cours des 60 dernières années est captivante. Bien que plusieurs auteurs ont déjà étudié le conflit israélo-palestinien, peu l'ont fait dans une approche territoriale. Sur ce point, l'adoption de la géographie sociale comme perspective d'analyse et l'emprunt des principaux concepts développés par le géographe Guy Di Méo, nous a permis de comprendre comment les acteurs sionistes et israéliens ont réussi à s'appropriier le territoire palestinien. Plus particulièrement, nous avons analysé la manière dont le mouvement sioniste est parvenu à créer un État souverain en Palestine mandataire (de 1897 à 1948) et comment les gouvernements israéliens successifs sont parvenus à étendre leur contrôle sur les territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza de 1948 à 2006. Les résultats ont essentiellement confirmé que les représentations ainsi que les pratiques des leaders sionistes et des différents gouvernements israéliens ont transformé, dans un contexte historique, le territoire palestinien selon leurs besoins et intérêts. Pour parvenir à leurs fins, ils ont usé d'une stratégie qui s'appuie sur cinq dimensions qui structurent le territoire, soit politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Cette stratégie territoriale ne revêt toutefois pas un caractère linéaire puisque les objectifs ainsi que les attentes s'adaptent au fil du temps à la réalité socio-spatiale. L'étude confirme également que le projet politique et idéologique de la création d'un État juif en Palestine, puis de son expansion hors du territoire acquis en 1948, se réalise avant tout par des interventions qui touchent les dimensions géographique, démographique et économique. En somme, par l'analyse des représentations et des pratiques mises en œuvre par les leaders sionistes puis par les autorités israéliennes à travers chacune des dimensions structurantes d'une formation socio-spatiale, nous avons été à même de comprendre que ces acteurs ont eu recours à une stratégie d'actions qui vise le contrôle, la transformation et l'appropriation de la Palestine mandataires, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Mots clefs : mouvement sioniste, Israël, territoire, Palestine, conflit israélo-palestinien.

INTRODUCTION

De tous les conflits qui ont eu lieu au XX^e siècle, celui qui oppose l'État d'Israël aux Palestiniens est sans doute le plus long. Bien que largement teinté de luttes identitaire et religieuse, le fond du problème est avant tout territorial.

La conquête de la terre de Palestine par les dirigeants sionistes, la création et l'expansion du nouvel État israélien par les gouvernements successifs reposent sur la construction de représentations socio-spatiales et la mise en œuvre de pratiques qui rendent effectives la transformation et l'appropriation du territoire palestinien. Dans le but de prendre possession de la Palestine, les acteurs israéliens ont recours à une stratégie rendant possible l'appropriation, le contrôle - voire l'expansion du territoire devenu israélien en 1948 - au détriment de la population palestinienne (Dieckhoff, 1987; Latendresse, 1999; Chagnollaud et Saouiah 2004; Morris, 2003). Dans le cadre de ce mémoire, nous nous penchons sur le conflit qui oppose l'État d'Israël aux Palestiniens par le biais de l'étude de la stratégie nationale israélienne d'appropriation du territoire. Nous analysons les diverses pratiques territoriales qui permettent à Israël de s'imposer en Palestine de la fin du XIX^e siècle jusqu'en 2006 et, ce faisant, d'évincer ou d'asservir la population palestinienne. L'étude des pratiques d'appropriation spatiale israélienne sur une longue période de temps a l'avantage notable de faire ressortir clairement les principales caractéristiques de la stratégie mise de l'avant par les leaders sionistes puis les gouvernements israéliens pour parvenir à leurs fins, ainsi que la cohérence de cette stratégie.

Ce mémoire compte trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous développons la problématique de l'appropriation territoriale israélienne, nous présentons les cadres théorique et conceptuel dans lequel s'inscrit notre recherche, de même que la démarche méthodologique. Afin d'expliquer les représentations socio-spatiales ainsi que la stratégie et les pratiques des acteurs israéliens en lien avec la transformation des territoires à l'étude,

nous privilégions l'approche de la géographie sociale telle que présentée par Di Méo (1991; 1998; 2005), Latendresse (1999), Bailly (1991; 1998), Raffestin (1980) et Lévy (1999; 2003). En nous appuyant sur ces travaux, nous postulons que la production du territoire est conditionnée par et résulte des représentations et des pratiques de divers acteurs, et que ce territoire produit transforme à son tour les actions socio-spatiales. Dans le but d'analyser et d'interpréter le mode d'organisation du territoire pensé et mené par les acteurs israéliens, nous faisons appel à la formation socio-spatiale (FSS), concept développé par Di Méo (1991). La FSS repose sur l'articulation de l'infrastructure et de la superstructure, constituée chacune de la combinaison de structures que nous appelons ici dimensions (nous en expliquons les raisons plus loin), soit les dimensions politique et idéologique pour la superstructure, puis les dimensions géographique et économique pour l'infrastructure auxquelles, en nous inspirant de Latendresse (1999), nous ajoutons la dimension démographique.

Au deuxième chapitre, nous mettons en lumière, dans une perspective historique, les représentations ainsi que les pratiques mises en œuvre par le mouvement sioniste et par les gouvernements israéliens successifs afin, d'une part, de créer un État israélien sur le territoire de la Palestine mandataire et, d'autre part, d'étendre son contrôle sur les territoires conquis ou convoités. C'est pourquoi nous étudions ces pratiques d'appropriation de 1897 - période pré-étatique - à 2006, année qui marque la fin de l'ère Sharon. Pour mieux comprendre ce processus de territorialisation, nous avons découpé cette période d'un peu plus d'un siècle en cinq grandes périodes : 1) de la création du mouvement sioniste (1897) à la proclamation de l'État d'Israël le 14 mai 1948; 2) de la naissance de l'État hébreu à la guerre des Six-Jours (1967); 3) de la guerre de 1967 à la signature des accords d'Oslo en 1993; 4) des accords d'Oslo à l'avènement de la deuxième Intifada en 2000; 5) et finalement, de l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon en 2001 jusqu'en 2006, année où il est démis de ses fonctions de Premier ministre à la suite d'une attaque cérébrale. D'emblée, nous précisons que même si la stratégie territoriale israélienne fait en sorte qu'Israël occupe, à des périodes différentes, des portions de territoires appartenant aux pays arabes limitrophes (Égypte, Syrie, Liban, Jordanie), notre analyse se concentre essentiellement sur l'enjeu territorial qui oppose Israël aux Palestiniens.

Dans le troisième chapitre, nous voyons comment les pratiques sionistes puis israéliennes interpellent des dimensions qui structurent le territoire de la Palestine, soit les dimensions politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Cet exercice nous permet de comprendre, d'une part, comment prend forme la stratégie territoriale élaborée et menée par les acteurs sionistes (durant la période 1897-1948) et, d'autre part, comment se matérialise la stratégie territoriale élaborée et menée par les acteurs israéliens (de 1948 à 2006). Ainsi, ce chapitre est l'aboutissement de notre recherche, puisque celle-ci vise à mettre en lumière la stratégie mise en œuvre par les leaders sionistes, puis israéliens pour s'appropriier, transformer et contrôler le territoire de la Palestine.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE, CADRE D'ANALYSE ET DÉMARCHE DE RECHERCHE : ÉTUDE DE LA STRATÉGIE ISRAÉLIENNE D'APPROPRIATION DU TERRITOIRE PALESTINIEN

Le présent chapitre s'attarde à présenter la problématique, les objectifs poursuivis, la question principale et les questions secondaires puis, l'hypothèse de recherche. Par la suite, ayant recours à la géographie sociale, et aux approches critique et humaniste, nous avons élaboré le cadre conceptuel qui repose sur l'usage de deux concepts-clés, soit ceux d'appropriation territoriale et de formation socio-spatiale (FSS). Pour mieux saisir l'appropriation territoriale, nous faisons appel aux notions de stratégie et de pratiques socio-spatiales ainsi qu'à la territorialisation / déterritorialisation / reterritorialisation. Le concept de formation socio-spatiale renvoie, quant à lui, aux différentes dimensions qui structurent tout territoire, soit les dimensions politique, idéologique, géographique, démographique et économique.

Par la suite, nous abordons la démarche méthodologique, c'est-à-dire l'ensemble des opérations allant de la collecte de données, à leur traitement et interprétation pour mieux répondre à nos questions. Bref, ce chapitre s'attarde à présenter les étapes de la démarche de recherche qui visent à mettre en lumière les principales caractéristiques de la stratégie israélienne d'appropriation des territoires palestiniens.

1.1 Problématique, objectifs de recherche et question principale

Pour comprendre la création de l'État d'Israël et, à partir de 1967, l'importance de la colonisation israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en tant que composantes de la stratégie israélienne d'appropriation socio-spatiale des territoires palestiniens, il faut replacer ces événements dans une perspective historique.

L'État d'Israël s'est constitué sur une partie du territoire de l'ancienne Palestine sous mandat britannique (1920), habitée depuis des temps immémoriaux par une population arabe¹ et juive, où les Juifs ne constituent qu'une minorité de la population présente, soit moins de 10 % en 1920 (Charbit, 1998). La réussite du projet sioniste de construction d'un État juif en Palestine est donc conditionnée par l'immigration de Juifs de la diaspora et par son corollaire, le départ de milliers d'Arabes ainsi que par le développement d'une véritable assise territoriale qui faisait défaut à l'origine (Badie et Smouts, 1996). Dans l'objectif de créer un État pour les Juifs, les sionistes se lancent, vers la fin du XIX^e siècle, dans une politique d'achat de terres et multiplient la création de noyaux de peuplement.

À la suite du retrait de la Grande-Bretagne de la Palestine, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, en novembre 1947, un plan de Partage de la Palestine. Ce plan prévoit la séparation du territoire en deux États indépendants, l'un arabe et l'autre juif avec un statut international pour Jérusalem. Les pays arabes refusent ce plan accepté par l'Agence Juive, qui représente alors la population juive. Le 14 mai 1948, les troupes britanniques évacuent la Palestine et le même jour, Ben Gourion, en tant que président de l'exécutif de l'Agence juive, proclame la création de l'État d'Israël. Dès le lendemain, les armées égyptiennes, transjordaniennes, syriennes, libanaises et irakiennes attaquent le nouvel État d'Israël. À l'issue de cette première guerre israélo-arabe (1948-1949), Israël contrôle un territoire plus vaste que celui prévu par le plan de Partage des Nations Unies. À la suite de la destruction de villages palestiniens et du départ forcé de 726 000 à 780 000 Arabes de Palestine, la

¹ « À leur arrivée (1920), les Britanniques trouvent une Palestine essentiellement arabe à raison de 94 % de sa population » (Khader, 1999, p. 205).

population juive est désormais majoritaire en Israël. L'historien israélien Ilan Pappé (2000) parle d'une politique planifiée pour dé-arabiser ce territoire.

Au lendemain de la guerre des Six-Jours (1967), les dirigeants israéliens établissent leur suprématie sur l'ensemble de la Palestine en occupant militairement la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est. Dans le but de marquer de façon tangible le contrôle du territoire occupé, les dirigeants israéliens mettent en œuvre des pratiques qui favorisent sa transformation. La mise en place d'un processus de colonisation israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, par la confiscation de terres appartenant à des familles palestiniennes et la construction de colonies de peuplement destinées exclusivement aux Juifs israéliens, marque la volonté d'Israël d'étendre les territoires sous son contrôle tout en limitant la présence palestinienne sur les territoires conquis et convoités. Ce processus s'appuie à la fois sur la présence de l'armée israélienne dans les territoires nouvellement conquis, l'adoption d'un ensemble de règlements militaires destiné à contrôler la vie de la population palestinienne ainsi qu'à faciliter et à sécuriser la vie des colons israéliens, la construction d'un réseau routier pour relier les colonies juives à l'État d'Israël et également pour contourner les zones d'habitation palestiniennes (Latendresse, 1999).

Près de 30 ans plus tard, à la suite de la guerre des États-Unis, appuyés notamment de pays arabes, contre l'Irak, les grandes puissances s'engagent à établir un nouvel ordre régional au Proche-Orient patronné par les États-Unis. Cette annonce marque le début d'un long processus de négociations multilatérales entre Israël, l'OLP et des pays arabes de la région. En principe, ces négociations ont comme objectif de mener à un règlement de paix final et juste dont le principe de base repose sur un échange de territoires contre la paix. Les acteurs concernés s'entendent sur un calendrier, au départ prévu pour une période de cinq ans, et sur un agenda dont les enjeux à traiter doivent être discutés par ordre des plus faciles à résoudre aux plus difficiles (la question de Jérusalem, des réfugiés et des frontières). Ce processus de négociations commence en 1991. Après avoir connu des hauts et des bas, et avoir mené à une série d'accords, il se termine abruptement en 2001. Pour des observateurs comme Badie et Smouts (1996), ce processus ne visait pas, pour Israël, à préparer un futur

partage des territoires et de souveraineté, mais bien à réaménager l'occupation dans le but de renforcer son contrôle sur les territoires palestiniens et ses ressources. Le bilan est éloquent puisqu'en 1991, près de 65 % de la superficie de la Cisjordanie et 42 % de la bande de Gaza sont sous contrôle israélien alors qu'en 1995, le contrôle israélien s'étend à 73 % de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (Chagnollaud et Souiah, 2004).

Résultant des accords d'Oslo II (1995), la Cisjordanie est divisée en trois zones distinctes selon des critères géographiques et démographiques, critères qui sont au cœur de la politique israélienne d'appropriation du territoire palestinien (figure 2.8) : la zone A, zone autonome palestinienne, couvre 3 % de la Cisjordanie et représente 20 % de la population; la zone B est sous le contrôle de l'Autorité palestinienne mais, l'armée israélienne y conserve la responsabilité de la sécurité et le contrôle des ressources. Elle couvre 27 % du territoire et près de 70 % de la population; la zone C demeure sous responsabilité israélienne. Elle s'étend sur 70 % du territoire, précisément là où se trouvent les colonies juives et où demeure moins de 10 % de la population palestinienne (Gresh et Vidal, 1996). Il est prévu que ce cadre global doit évoluer avec une augmentation progressive de la zone B et sa transformation éventuelle en zone A, mais aucune avancée n'a lieu. Au contraire, les dirigeants israéliens mettent en œuvre une politique qui vise à empêcher que l'autonomie palestinienne ne se déploie sur un territoire contigu (Picadou, 2003). La confiscation des terres palestiniennes ainsi que la construction d'un réseau de 400 km de routes de contournement, qui permettent entre autres de fragmenter le territoire palestinien en parcelles isolées les unes des autres, démontrent bien la volonté israélienne de renforcer son emprise sur les territoires tout en rompant la continuité territoriale d'un éventuel État palestinien (Gresh, 2001). De plus, durant les années qui suivent les premiers accords d'Oslo (1993), les colonies juives ne cessent de grossir. Entre 1994 et 2000, le nombre de colons juifs israéliens en Cisjordanie augmente de 71 %, passant de 115 600 à 198 200 (Vidal, 2008).

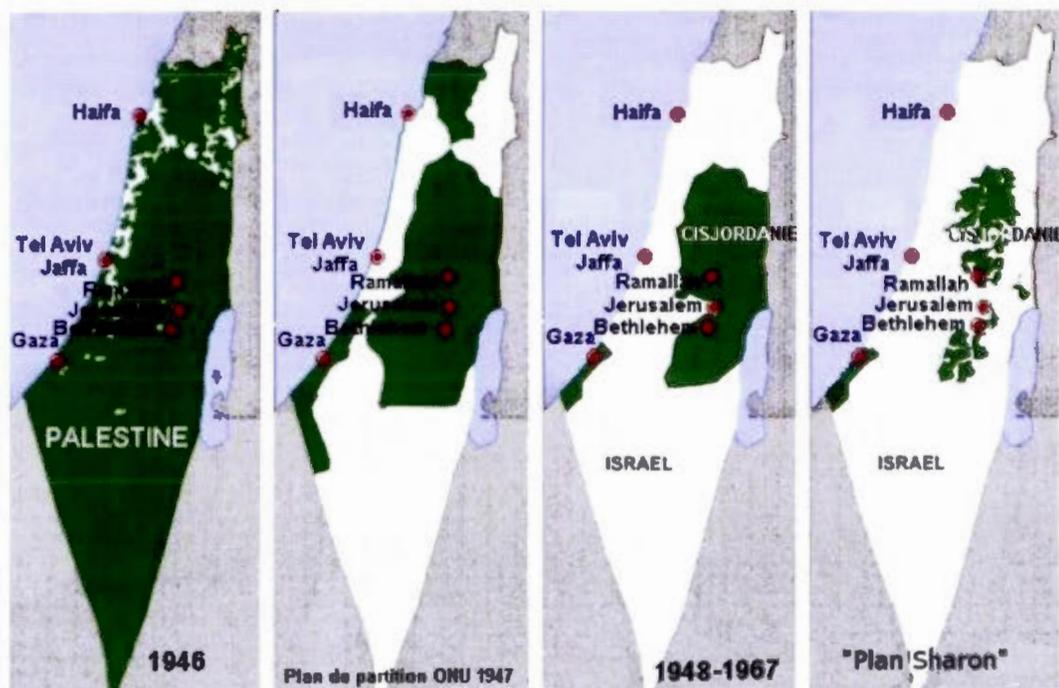
L'échec de ce processus de négociations israélo-palestiniennes marque le début d'une nouvelle phase au cours de laquelle les autorités israéliennes mettent en œuvre de façon unilatérale une politique de séparation, dont le mur qui sépare une partie du territoire israélien

et la Cisjordanie, appelé le « mur de ghetto » par les autorités palestiniennes (Ménargues, 2004).

Débuté en 2002, la construction de ce mur entre Israël et la Cisjordanie, entrepris par le gouvernement israélien, a pour objectif officiel de sécuriser la population israélienne dans un contexte où des attentats palestiniens sont menés à l'intérieur du territoire israélien, notamment à Jérusalem. Certains observateurs, dont des organisations non gouvernementales (ONG) israéliennes et palestiniennes, font valoir que le mur a pour effet d'annexer de facto une partie du territoire de la Cisjordanie (Chautard, 2006; Ménargues, 2004). En effet, un examen du tracé du mur, estimé à 730 km et dont 209 km sont en 2006 achevés, permet de constater qu'il se situe en profondeur à l'intérieur de la Cisjordanie englobant plus de 50 colonies de peuplement israéliennes. Cette barrière physique a également pour conséquence de couper les paysans palestiniens de leurs champs tout en tentant de rompre définitivement le lien qui les unit à la terre; il sépare et isole les villages palestiniens et il modifie les structures économiques palestiniennes.

Face à l'échec du processus d'Oslo, une nouvelle démarche pour arriver à un règlement du conflit, nommée « feuille de route », est mise en marche en 2003 par les Premiers ministres israélien et palestinien. Sous les auspices du quatuor (États-Unis, Union européenne, Russie et l'Organisation des Nations Unies (ONU)), cette feuille de route doit encadrer toute initiative visant un règlement permanent du conflit israélo-palestinien sur la base de deux États avant 2005. Même si le gouvernement israélien démantèle, sur une base unilatérale, ses colonies dans la bande de Gaza et retire son armée en 2005, il n'en reste pas moins que ce plan de paix n'en est encore en 2006 qu'à sa première phase. Parallèlement, tout en conservant le contrôle des frontières de la bande de Gaza, les autorités israéliennes renforcent le processus de colonisation en Cisjordanie.

Figure 1.1 L'évolution de la Palestine de 1946 à 2006



Source : Grégoire, 2004, p. 94.

Dans l'ensemble, l'État d'Israël est passé, en six décennies, de quelques noyaux de peuplement établis dans un territoire sous contrôle d'une puissance mandataire, la Grande-Bretagne, à un pays moderne de 7,2 millions d'habitants dont 75 % de Juifs, qui occupent en 2006 près de 78 % du territoire de la Palestine (Encel, 2006).

Comme nous le verrons, le but de l'entreprise de colonisation israélienne repose sur la transformation du territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza afin de les contrôler et d'utiliser leurs ressources en faveur de la population israélienne, empêchant ainsi le retour de ces terres aux Palestiniens (Dieckhoff, 1987; Chagnollaude et Souiah, 2004; Morris, 2003). Depuis près de 40 ans, les autorités israéliennes s'emploient à consolider leur emprise sur le territoire de la Palestine. Les gouvernements israéliens successifs mettent en place des

mesures qui visent l'expansion continuelle des zones de colonisation, des infrastructures et l'augmentation du nombre de colons juifs israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En 2006, plus de 470 000 Juifs israéliens vivent dans l'une des 144 colonies situées en Cisjordanie (Jérusalem-Est incluse) sur des terres illégalement confisquées à leurs propriétaires palestiniens (Fontaine, 2009). De plus, les colonies israéliennes utilisent les ressources en terre, en eau² et autres dont la population, les agriculteurs, les entreprises et les travailleurs palestiniens ne disposent pas. L'occupation des territoires palestiniens repose également sur un vaste dispositif d'entrave aux libertés des populations puisque les autorités israéliennes contrôlent, administrativement et militairement, les mouvements des personnes et des biens palestiniens (Dhuquoi, 2005).

Le territoire de la Cisjordanie et celui de la bande de Gaza sont aménagés en vue de l'implantation et de la multiplication de colonies de peuplement juives et de leur connexion au territoire de l'État d'Israël : réseau routier qui connecte les colonies au territoire israélien, routes de contournement, barrages routiers pour contrôler la circulation de la population palestinienne, mur de séparation auxquels s'ajoute un système complexe de permis que les Palestiniens doivent obtenir des autorités israéliennes (Kapeliouk, 2004). Ces constructions et ces méthodes de restriction de la mobilité fragmentent de surcroît les territoires occupés et isolent les agglomérations palestiniennes les unes des autres. La dégradation du niveau de vie des Palestiniens³ est, en grande partie imputable au maintien des blocages et des restrictions puisqu'ils portent atteintes aux libertés économiques. La politique israélienne, qui vise à s'appropriier le territoire palestinien, empêche, en effet, la contiguïté territoriale et la viabilité d'un futur État palestinien.

Depuis le début du conflit israélo-palestinien, les autorités israéliennes mettent en œuvre des représentations et des pratiques visant l'appropriation du territoire de la Palestine. Ces

² En 2006, « 25 % à 40 % des ressources en eau d'Israël sont assurées par celles de Cisjordanie. Ainsi, 80 % des ressources en eau de la Cisjordanie sont consommées par Israël, contre 18 à 20 % pour le peuple palestinien, dont la consommation en eau est contrôlée et restreinte par le gouvernement israélien » (Sultana, 2010, p. 72).

³ Quelque 60 % des ménages palestiniens vivent, en 2005, sous le seuil de pauvreté, fixé à deux dollars par jour et par personne. Le taux monte à 80 % dans la bande de Gaza (Signoles, 2005).

représentations et pratiques relèvent d'une vaste entreprise de colonisation de la Palestine. C'est pourquoi, notre question principale est : quelle est la stratégie mise en œuvre par les leaders sionistes, puis par les dirigeants israéliens pour contrôler, transformer et s'appropriier le territoire de la Palestine mandataire, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza?

Précisons que même si notre objet d'étude se concentre sur les pratiques israéliennes d'appropriation du territoire palestinien, nous ne devons pas oublier de mentionner que la population arabe de Palestine, après avoir connu la domination durant la période ottomane, sous le mandat britannique, et tout au long des années précédant la création de l'État d'Israël ainsi que pendant l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, aspire, elle aussi, à s'affranchir et à exercer une souveraineté sur le territoire qu'elle habite. Dans la période antérieure à la création de l'État d'Israël, on voit ainsi émerger différentes manifestations de résistance qui visent à la fois les autorités britanniques et les Juifs qui commencent à être de plus en plus présents sur le territoire. Puisque la colonisation est un acte d'appropriation fort, que les colons juifs imposent aux Arabes de Palestine par la force, ou tout au moins par une logique de faits accomplis, il va de soit qu'elle donne lieu à un processus de résistance (Guillot, 2007). Pour progressivement se transformer en un mouvement nationaliste palestinien.

Dans la période suivant la création de l'État d'Israël, les Palestiniens, parfois en lien avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ou parfois de façon indépendante, ont manifesté leur résistance à l'occupation israélienne et à la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. À titre d'exemple, la première Intifada où des dirigeants des différents partis politiques membres de l'OLP, mettent en œuvre une stratégie de désobéissance civile et populaire visant à mettre fin à la connexion avec Israël et à créer des institutions appelées à devenir des piliers d'un futur État palestinien.

Bref, même si tout au long de cette recherche, nous n'abordons pas les pratiques des acteurs arabes et palestiniens en réponse à la colonisation israélienne, nous devons tout de même garder à l'esprit que les Palestiniens ont cherché, par différents moyens, à se libérer de

cette occupation pour créer leur propre État indépendant, côte à côte avec l'État israélien qu'ils ont reconnu à partir de 1994.

1.2 Les questions secondaires de recherche

Pour aider à répondre à notre question principale, nous déclinons deux questions secondaires.

Le sionisme est un mouvement politique qui conduit à la création de l'État d'Israël en 1948. Au final c'est une société nouvelle que les leaders sionistes entreprennent d'édifier en Palestine mandataire, avec ses institutions représentatives et ses activités économiques, dont la base sociale se trouve à l'extérieur du territoire convoité habité par une population de 600 000 Arabes en 1914 (Charbit, 1998). Puisque la réussite du projet sioniste est conditionnée par l'immigration massive de Juifs de la diaspora ainsi que par la maîtrise du territoire et sa dé-arabisation, il importe d'abord d'examiner les pratiques mises en œuvre par les leaders sionistes pour s'approprier, pour transformer et pour contrôler le territoire de la Palestine mandataire. De là, une première question secondaire :

1-) Quels sont les éléments principaux de la stratégie adoptée par les leaders sionistes qui permettent de passer d'un projet imaginaire à la création de l'État d'Israël dans ses limites territoriales de 1948?

Depuis la proclamation de l'État d'Israël (1948), les pratiques israéliennes d'appropriation du territoire se poursuivent. Ces pratiques, fondées sur la création de faits accomplis sur le terrain au mépris des règles du droit international, produisent « une situation beaucoup plus grave qu'une occupation militaire puisqu'aujourd'hui, Israël se considère en mesure d'annexer Jérusalem-Est et une bonne partie du territoire palestinien sur lequel se sont installés plus de 400 000 Israéliens » (Blanc, Chagnollaud et Souiah, 2007, p. 4). Puisque ces pratiques d'appropriation territoriale israélienne ne sont possibles que par la

force des armes et la domination à plusieurs niveaux, il importe de cerner et d'examiner celles-ci afin de comprendre la stratégie mise en œuvre par les dirigeants israéliens successifs pour s'approprier, pour transformer et pour contrôler le territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. De là, une deuxième question secondaire :

2-) Quels sont les éléments principaux de la stratégie israélienne qui permettent l'expansion territoriale et le contrôle des territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza de 1948 à 2006?

1.3 L'hypothèse de recherche

Nous posons comme hypothèse que les dirigeants sionistes, puis les autorités israéliens mettent en œuvre une stratégie qui vise l'appropriation territoriale de la Palestine mandataire, puis de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette stratégie comporte une dimension politique et une dimension idéologique qui renvoient à la nature même de créer un État juif et puis à son expansion hors du territoire acquis en 1948. Cette stratégie se matérialise par des interventions de nature géographique, démographique et économique.

1.4 Cadre théorique : au carrefour de la géographie humaniste et de la géographie critique

La géographie humaine a pour objet d'étude la connaissance des groupes humains et de leur installation sur la terre. Elle étudie la façon dont les humains spatialisent leurs milieux de vie. Elle se donne pour objectif de « comprendre l'organisation de l'espace et la nature des rapports que les individus et les groupes ont avec l'espace » (Frémont et *al.*, 1984, p. 90). L'espace géographique est ainsi un espace construit, c'est-à-dire qu'il résulte de l'action des sociétés humaines. En fait, par delà des aspects physiques de l'espace, se profile tout un système de relations humaines qui expliquent son organisation. Ces relations correspondent

aux liens « affectifs, fonctionnels et économiques, politiques et juridiques ou purement imaginaires que les individus et les groupes tissent avec les espaces géographiques où ils vivent, qu'ils parcourent ou qu'ils se représentent » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 34). Sous cet angle, l'espace géographique ne peut être analysé sans la prise en compte des rapports sociaux qui le produisent (Guébourg, 1995).

Dans cette recherche, nous présentons les cadres théorique et conceptuel en lien avec des notions développées en géographie sociale. Celle-ci se définit comme « l'exploration des interrelations établies entre les relations sociales [les relations entre les individus] et les relations spatiales [les relations entre les individus et les lieux], et plus généralement entre les sociétés et les espaces » (Frémont et *al.*, 1984, p. 121). L'étude des rapports entre le social et le spatial permet ainsi d'appréhender la transformation de l'espace dans sa dimension matérielle mais également dans sa dimension idéelle, c'est-à-dire en tenant compte du lien subjectif qui se tisse entre les individus, les sociétés et le territoire qu'ils habitent. L'un des postulats que met en avant la géographie sociale repose sur le fait que l'espace ne devient objet d'étude que par les significations et les valeurs qui lui sont attribuées (Gumuchian, 1991). L'espace se lit dans le rapport entre l'univers de la réalité matérielle et l'univers des représentations. À vrai dire, « une société qui produit son espace ne le fait pas seulement au travers de sa base matérielle, elle le fait également par le biais des représentations mentales, des valeurs et des significations propres à la société considérée » (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 6). La géographie sociale prend en considération l'action simultanée des phénomènes liés à la fois à la représentation et à la pratique.

La géographie sociale s'efforce de retracer les itinéraires, les cheminements au fil desquels chacun de nous invente son quotidien, à la fois social et spatial, sous les effets conjoints de sa position dans la société, des modèles culturels que nourrit la mémoire collective, de l'imaginaire que secrète notre conscience socialisée. Ces trajectoires, elle les explique à la lumière des contraintes de l'économie, de l'espace et des cadres sociopolitiques, mais en tenant compte aussi de l'aptitude de chacun à ruser avec ces déterminismes (Di Méo, 1998, p. 5).

Autrement dit, la géographie sociale considère les rapports spatiaux comme des relations que les hommes entretiennent avec l'espace, à savoir les représentations, les usages, les pratiques, les imaginaires, les valeurs et les stratégies que les acteurs y déploient (Lévy, 2003).

En donnant pareille substance à la conscience du sujet dans la saisie de l'espace, la géographie sociale place les acteurs au cœur de l'étude des faits socio-spatiaux. L'acteur, individuel ou collectif, incarne un maillon essentiel de l'espace contribuant à son organisation selon ses aspirations. L'acteur acquiert donc un rôle vital parce qu'il organise et transforme l'espace. Cela incite des chercheurs comme Di Méo (1991; 1998; 2005) à recourir au concept de territoire en tant que construction sociale modelée par les pratiques des acteurs.

Le recours à la géographie sociale pour étudier les représentations ainsi que les pratiques des acteurs israéliens en lien avec la transformation des territoires palestiniens nous paraît donc pertinent puisqu'il permet de déceler les logiques constitutives des territoires en accordant une place privilégiée aux acteurs, à leurs représentations et à leurs pratiques. Toutefois, cette approche de la géographie est traversée par différents courants théoriques. Pour notre part, influencée par le travail de Di Méo, nous nous sommes inspirée des approches humaniste et critique (et en particulier de l'approche structuraliste).

1.4.1 La géographie humaniste

En cherchant à révéler des perceptions, des représentations, des valeurs et des significations qui animent les relations sociales et spatiales, la géographie sociale s'appuie sur une approche qui s'inscrit notamment dans le courant humaniste. Ce courant de pensée s'intéresse aux liens existentiels que présente tout sujet humain avec ses espaces de vie. Influencée par l'existentialisme⁴ et la phénoménologie⁵, la géographie humaniste aborde les

⁴ « Se dit de toute philosophie, qui prend l'existence humaine pour centre de sa réflexion » (Bailly, 1998, p. 214).

expériences vécues des gens en tant qu'êtres sensibles, pensants et agissants (Bassin, Benko et Strohmayr, 2004). Elle « centre l'analyse sur le rôle des représentations des hommes pour mieux comprendre les relations avec leur environnement » (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 39). Elle essaie surtout de comprendre, à partir d'une lecture de leur projection sur le territoire, l'influence des idées, des images, des systèmes de valeurs, des représentations mentales, des motivations et le sens des choix des individus. Autrement dit, elle centre ses recherches sur le substrat de l'expérience subjective comme marqueur essentiel des rapports socio-spatiaux.

C'est à la fin des années 1960 aux États-Unis, que les premiers tenants de la géographie d'inspiration humaniste se manifestent. S'opposant à la logique positiviste, la géographie humaniste tente de retrouver cette subjectivité perdue. Ce courant de pensée s'appuie sur la dimension immatérielle en s'attachant, plus particulièrement, aux relations des individus, de la société et aux subjectivités des groupes sociaux. Cette nouvelle vision du territoire, plus psychologique et plus culturelle, est beaucoup plus centrée sur les hommes vivant en société, que sur l'espace considéré comme objet d'étude en soi (Frémont et *al.*, 1984).

Bien que pour les tenants de l'approche humaniste, l'espace géographique ne peut être réduit au visible, il n'en reste pas moins que son point de départ demeure cette dimension matérielle, unique à chaque endroit. En réalité, chaque espace géographique a sa propre combinaison correspondant à une réalité mouvante résultant du croisement de deux logiques dynamiques, celle de l'homme et celle du milieu, réciproquement porteur de sens et d'identité.

En faisant sienne des concepts tels représentation, perception et idéal, le courant humaniste, en géographie, permet de caractériser les espaces comme des lieux vécus, investis par l'imagination du sujet (Lévy et Lussault, 2003). Le recours à la géographie humaniste pour étudier le conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens nous apparaît pertinent, car elle

⁵ « Le projet phénoménologique a pour but de revenir aux phénomènes eux-mêmes, pour laisser se dévoiler l'expérience et ainsi révéler ses structures propres » (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 39).

s'attache à identifier les mécanismes à la base des représentations des acteurs israéliens et la manière dont elles influencent l'évolution du paysage palestinien. Plus précisément, le recours à la géographie humaniste permet de s'interroger sur le sens du projet sioniste, puis israélien, d'appropriation du territoire de la Palestine mandataire. Comme nous le démontrerons plus loin, les leaders sionistes et certains dirigeants israéliens justifient leur projet de transformation du territoire par un discours qui s'appuie sur des référents religieux. En effet, même si le projet de créer un État-nation et de s'approprier les ressources (territoriales, naturelles, etc.) est un projet éminemment politique, il s'appuie sur des référents symboliques (par exemple : l'idée du retour à la terre promise). Or, l'approche humaniste permet de saisir le recours aux significations culturelles (identitaires et religieuses) des leaders sionistes et israéliens qui visent l'appropriation et la transformation du territoire.

1.4.2 La géographie critique

Dans le cadre de cette recherche, nous faisons également appel à l'approche de la géographie critique. Apparue vers la fin des années 1960, dans un contexte de troubles sociaux et de manifestations sociales aux États-Unis et en France, elle se construit sur la double contestation de la géographie classique, associée à la géographie régionale, d'une part et de la nouvelle géographie, considérée comme trop quantitative et théorique, d'autre part (Collignon, 2001). Cette géographie se révèle une géographie engagée qui a pour objectif de mettre en lumière les inégalités produites dans le territoire en tenant compte des rapports de force qui opposent des acteurs.

La géographie critique est traversée de différents courants, notamment la pensée marxiste, le structuralisme, etc. Ces différents courants ont en commun l'étude et la compréhension des structures et des systèmes (Gumuchian Marois et Fèvre, 2000). Cette prise en considération permet d'insister sur l'interrelation entre les acteurs et les propriétés structurelles du territoire : « les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois des conditions et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie des

systèmes » (Giddens, 1984, p. 25). Cette équation nous aide à comprendre l'apport des acteurs dans la structuration des systèmes sociaux et l'influence que ceux-ci opèrent sur les pratiques des acteurs. En fait, nourrie de pensée dialectique et du matérialisme historique, la géographie critique éclaire la manière dont s'établissent des relations croisées entre le sujet et l'objet : « le réel influence l'humain et contribue par là à la formation du sujet pensant. Celui-ci influence le réel par sa praxis et c'est par ce biais que l'objet se construit » (Villeneuve cité par Di Méo, 1991, p. 26).

Le matérialisme historique, l'approche dialectique et le structuralisme

Dans le grand courant de la géographie critique, nous retrouvons, disions-nous, diverses approches dont le matérialisme historique, la démarche dialectique et structuraliste.

Le matérialisme historique (Harvey 1973, 2010; George, 1981; Cox, 2005) admet que l'espace constitue la matérialité de l'objectivation du social. « Toute vie et toute pensée émanent ainsi du monde matériel » (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 39). L'espace est un produit social issu des forces de production et de reproduction où les dimensions économique, politique et idéologique tiennent une place éminente. Le matérialisme historique postule que toute organisation de l'espace est le reflet des rapports dominant - dominé. Autrement dit, une formation socio-spatiale est en quelque sorte le lieu de la combinaison de plusieurs modes de production dont l'un est dominant (Peet, 1977). Le recours à cette approche nous semble pertinent pour l'analyse de la stratégie d'appropriation israélienne puisqu'elle rend possible l'étude des interactions inégales existant entre les Israéliens et les Palestiniens, par la mise en évidence de la relation occupant-occupé, dominant -dominée. Qui plus est, pour cette approche, l'État n'est pas simplement une « chose » mais bel et bien un ensemble de relations au service d'un projet (Cox, 2005). La reconnaissance du pouvoir de l'État comme acteur clef de l'organisation territoriale, nous permet de placer au cœur de notre analyse les représentations ainsi que les pratiques mises en

œuvre par les leaders sionistes puis les différents gouvernements israéliens dans le but de s'approprier la Palestine selon leurs besoins et intérêts.

La méthode dialectique (Lévy, 1999; Lefebvre, 1990; Brunet et Auriac, 1986) fait appel aux rapports interactions / contradictions qui permettent « d'ordonner, de hiérarchiser, mais en même temps de saisir le processus de transformation » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 43) dans un mouvement non linéaire. Elle ne se contente pas de dire : « il y a des contradictions [...]. Elle cherche à saisir le lien, l'unité, le mouvement qui engendre les contradictions, les oppose, les heurte, les brise ou les dépasse » (Lefebvre, 1947, p. 222). La méthode dialectique se donne pour finalité de « découvrir l'entrelacs des liens qui se tissent entre les faits ou les éléments d'un ensemble (social ou socio-spatiale) » (Di Méo, 1991, p. 43). Pour Di Méo, cette méthode est essentielle à l'étude des relations entre l'homme social et l'espace dans lequel il vit, puisqu'une grande partie des rapports socio-spatiaux s'explique par les jeux complexes d'une dialectique de l'idéal et du matériel. Plus particulièrement, c'est le « jeu dialectique » des dimensions politique, idéologique, géographique, économique, auxquelles nous ajoutons la dimension démographique qui engendre la formation d'un territoire donné. Si les cinq dimensions jouent de façon séparée de l'une vers les autres, nous distinguons une géographie des dimensions visibles (l'aspect matériel, concret des dimensions géographique, démographique et économique) et une géographie des dimensions moins visibles représentées par « les valeurs abstraites de l'idéologie et des rapports d'autorité, de domination ou de dépendances qui se tissent entre les individus appartenant à des groupes spatialisés » (Di Méo, 1998, p. 162). Ainsi, et en définissant le territoire à partir d'une dialectique sociale de l'idéal et du matériel, nous espérons être en mesure de produire une analyse des inscriptions spatiales des représentations et des pratiques israéliennes qui visent l'appropriation du territoire de la Palestine.

Les structuralistes (Lévi-Strauss, 1997; Bourdieu, 1994; Giddens, 1984) tendent eux à expliquer un phénomène à partir de la place qu'occupent les structures d'un système dans lequel se produisent des associations et des dissociations qui s'articulent constamment dans le temps et l'espace. Par structure, il convient d'entendre « les arrangements – ou systèmes –

régis par une cohérence interne » (Gadille et Ladous, 1984, p. 17). Autrement dit, la structure désigne un arrangement de dimensions ordonnées en vue du fonctionnement de l'ensemble. La structure se définit ainsi comme une combinaison de dimensions telle qu'une modification quelconque de l'une d'entre elles entraîne une modification de toutes les autres. Les structuralistes mettent donc l'accent sur l'étude des phénomènes d'interaction. Le recours à cette approche nous semble pertinent pour l'analyse de la stratégie d'appropriation territoriale israélienne puisqu'elle nous permet d'étudier l'articulation de cinq dimensions structurées en champs de force autour des positions dominées et dominantes. L'articulation entre les dimensions façonne l'infrastructure et la superstructure et les relations qu'elles entretiennent entre elles et leur combinaison donnent à un territoire sa cohérence. Elles font preuve de permanence dans la longue durée tout en intégrant le changement. Tout territoire trouve sa cohérence et sa forme dans l'articulation de ces dimensions (Di Méo et Buléon, 2005). Dans notre recherche, l'étude de celle-ci devrait nous aider à comprendre comment les acteurs sionistes, puis les gouvernements israéliens successifs ont transformé le territoire de la Palestine selon leurs besoins et intérêts.

L'approche structuraliste nous permet justement de saisir la relation entre la structure matérielle (ou infrastructure), composée des dimensions géographique, démographique ainsi qu'économique, et la structure idéale (ou superstructure), constituée des dimensions politique et idéologique. Puisque les pratiques matérielles et idéelles sont en perpétuelle dialectique, le recours à la méthode dialectique nous aide à mettre en lumière la spécificité du projet israélien dont le fondement repose sur la structure idéale. En effet, dans notre analyse, nous devons considérer l'importance symbolique accordée à la création de l'État d'Israël pour assurer la pérennité du peuple juif, puis celle accordée à la religion juive et à la notion de peuple. Bref, le projet israélien accorde une certaine primauté à la dimension idéale à travers l'identité juive, le symbole de Sion associé au retour du messie, etc. Cet espace idéal, déterminé par les dimensions politique et idéologique, se concrétise par la transformation des dimensions géographique, démographique et économique. Dans la mesure où Israël présente un rapport de l'idéal et du matériel spécifique, nous devons rendre compte, dans notre analyse, du lien dialectique idéal-matériel.

1.5 Cadre conceptuel de la recherche

1.5.1 Le territoire : un espace approprié

La formation socio-spatiale renvoie au concept de territoire. La géographie sociale appréhende ce concept comme « une portion de la surface terrestre appropriée par un groupe social pour s'assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux » (Le Berre, 1992, p. 622). Plus précisément, le territoire est un espace approprié par un groupe de façon réelle et symbolique de telle sorte qu'il est organisé, dirigé et aménagé en fonction des intérêts et des valeurs des acteurs qui l'habitent (Di Méo, 1998). Le processus d'appropriation est donc consubstantiel au territoire.

En fait, les acteurs s'approprient un espace, objet concret non-matériel indifférencié, qui devient ainsi territoire, c'est-à-dire un objet matériel délimité où ils sont souverains. Il est une œuvre humaine, construit par les pratiques des acteurs habités et leurs représentations. « Le territoire n'existe pas, il devient, car le territoire en soi est passif et ce sont les croyances et actions humaines qui donnent sens au territoire » (Dieckhoff, 1987, p. 166). Ce concept induit donc l'idée qu'il est le résultat d'une production matérielle et idéelle (Di Méo, 1998). Les pratiques des acteurs, c'est-à-dire les « actions humaines qui s'insèrent dans un environnement constitué [...] et ainsi le transforment », sont toujours motivées par des schémas mentaux, des valeurs, à vrai dire par des représentations qu'ils produisent (Ruby In Lévy et Lussault, 2003, p. 740). S'approprier un territoire relève ainsi notamment de l'idéal, du symbolique, puisque toute pratique humaine comporte sa dimension imaginaire.

Sa matérialité émerge des pratiques sociales marquée par les intentionnalités des acteurs qui s'enracinent dans leurs représentations socio-spatiales. Les décisions des acteurs sont prises en fonction du réel et aussi en raison de l'image qu'ils s'en font. Le schéma d'interprétation de la réalité géographique qu'est la représentation socio-spatiale n'est pas un calque du réel, mais bien une image du réel telle qu'appréhendée et signifiée par le sujet

(Bailly, 1998). Pour saisir l'essence des phénomènes, il faut s'attacher au monde subjectif de la personne (Bailly, 1991). Le territoire est donc une production matérielle et idéelle de telle sorte que ces deux structures ne sauraient fonctionner de manière totalement autonome, c'est-à-dire que les représentations ainsi que les pratiques des acteurs, qui le produisent, trouvent leur cohérence l'une dans l'autre.

Dans le but de bien cerner le concept de représentation territoriale, nous devons le distinguer de celui de la perception en géographie sociale. Dans le cadre de ce mémoire, nous utilisons le concept de représentation spatiale, défini comme un processus qui permet d'évoquer des objets même s'ils ne sont pas réellement perceptibles, plutôt que celui de perception qui renvoie à la « fonction par laquelle l'esprit se représente des objets en leur présence » (Bailly, 1998, p. 372). Toute représentation est un acte de création qui fait appel à l'imaginaire et à la conceptualisation. La représentation est une forme de subjectivation d'une réalité objective modulée par un système de croyances et de valeurs qui caractérisent une vision du monde (Di Méo et Buléon, 2005). Autrement dit, elle est une interprétation du monde qui réaffirme le rôle de la subjectivité de l'acteur puisque celui-ci est motivé par des idées et des valeurs qu'il fait siennes. Nous utilisons le concept de représentation, plutôt que celui de perception, puisqu'il permet de prendre en compte le rôle de l'imaginaire dans l'organisation d'un territoire. Le territoire peut alors être considéré comme « le lieu où des hommes d'idéologies différentes cherchent à imposer leurs représentations, leurs pratiques et leurs intérêts » (Di Méo, 1998, p. 128).

Pour sa part, la territorialité est un concept qui exprime un processus par lequel société et espace interagissent pour produire le territoire (Raffestin, 1980).

[Les êtres humains] ne produisent pas seulement des biens et des services, mais ils produisent aussi des signes, du sens, des significations. On peut aussi soutenir qu'ils produisent un espace qui est chargé de sens à leurs yeux, qu'ils produisent un territoire. C'est de cette production d'un territoire plein de sens, chargé de significations, que veut rendre compte le concept de territorialité (Jean, 1993, p. 294).

En d'autres termes, la territorialité est le rapport individuel ou collectif à un territoire considéré comme approprié par un groupe social donné.

En effet, s'approprier un territoire ce n'est pas seulement en avoir l'usage reconnu, c'est « établir une relation avec lui, l'intégrer dans son vécu, pouvoir le marquer de son empreinte et devenir acteur de sa transformation » (Bassand, 1997, p. 148). « Un espace approprié est un espace qui n'est pas subi, accepté par résignation passive, mais métamorphosé en œuvre » (Lefebvre, 1947, p. 119). La structuration du territoire est donc le résultat d'une opération volontaire. Toute construction territoriale est l'objet d'intentions et d'actions de la part d'acteurs qui développent une stratégie pour parvenir à leurs fins (Gumunchian et *al.*, 2003). En fait, les acteurs sont motivés par une stratégie d'actions visant à apporter des modifications socio-spatiales et à s'approprier l'espace (Raffestin, 1980). Cette stratégie d'actions est définie comme une stratégie territoriale puisqu'elle s'articule sur un territoire et qu'elle permet de répondre à des intérêts déterminés suivant des processus d'impulsion et de régulation qui organisent l'espace à travers le temps de telle manière que celui-ci est bonifié, c'est-à-dire qu'il offre un capital stratégique supplémentaire (Dieckhoff, 1987). Notons que la stratégie, qui vise l'appropriation et le contrôle de l'espace, ne porte pas de façon uniforme sur le territoire ; « elle s'intéresse en priorité aux portions d'espace qui sont susceptibles de répondre de façon optimale aux buts stratégiques recherchés » (Dieckhoff, 1989, p. 25).

À l'instar de Di Méo et Buléon, nous privilégions une conception dynamique de « l'appropriation », selon laquelle « les individus et les groupes composant une société accèdent aux ressources de la nature en se les appropriant au moyen d'une forme sociale d'action et de contrôle, dans un cadre territorial donné » (2005, p.125). Comme Veschambre (2005), nous associons le concept « d'appropriation » aux notions de « possession » et de « propriété », au sens non seulement juridique mais également affectif. Par ailleurs, toute appropriation sociale du territoire signifie la transformation et la constitution d'une « nouvelle territorialité », reposant sur les représentations ainsi que sur les pratiques sociales qui sont configurées (Brunet, 2001). Autrement dit, le processus de territorialisation, c'est-à-dire le processus de la production d'un territoire, change avec le temps ce qui implique une

modification concomitante de la nature de l'espace et de son organisation. L'organisation du territoire est toujours en voie de déterritorialisation, au moins potentiellement, en voie de passage à d'autres agencements. La déterritorialisation se définit comme un processus dans lequel « un acteur est dessaisi de son territoire qui est, parallèlement, recomposé par un autre acteur en fonction de ses propres projets » (Vodoz, 2001, p. 79). Le processus de déterritorialisation entraîne par conséquent une reterritorialisation des rapports socio-spatiaux existants. Ainsi, nous pouvons dire que les représentations et les pratiques des individus et de la société structurent l'espace et que le territoire qu'ils produisent les amène à infléchir leurs actions ultérieures selon les représentations également modifiées par les nouvelles pratiques de l'espace transformé (Di Méo, 1991). La territorialisation, c'est donc construire et reconstruire sans cesse ce qui environne l'acteur social, matériellement et dans ses représentations (Barel, 1986).

Par définition, un processus « est une suite ou une série consécutive de faits, d'événements, de phénomènes ou d'étapes ayant leur logique propre » (Gumuchian, Marois et Fèvre, 2000, p. 29). L'étude d'un processus de territorialisation – déterritorialisation – reterritorialisation implique nécessairement la prise en compte du temps. Le temps, conçu comme une durée, renvoie à un temps court et un temps long. Le temps court est considéré comme celui des récits de l'histoire événementielle, celui de nos rythmes de vie. Alors que le temps long fait appel aux processus sociaux, processus qui évoluent lentement. Il permet de « rendre compte de l'évolution des structures sociales et d'expliquer les raisons des implantations humaines » (Bailly, 1998, p. 81).

Acteurs et identité : au carrefour des territoires

La construction du territoire, fut-il ci-dessus établie, renvoie aux représentations et aux pratiques des acteurs et des agents. Dans le cadre de cette recherche, nous utilisons le terme d'acteur plutôt que celui d'agent. Par agent, on désigne « l'individu qui exécute une tâche, qui est essentiellement déterminé à agir par des conditions qui lui sont imposées » (Akoun et

Ansart, 1999, p. 72). Il représente l'individu qui participe à la définition du territoire, mais qui y intervient sans stratégie élaborée. Dans la mesure où l'acteur, contrairement à l'agent, a la capacité d'intervenir sur l'organisation du territoire par la mise en œuvre d'une stratégie territoriale, nous préférons utiliser ce terme. Plus précisément, il désigne l'individu qui agit selon ses propres motivations dans la mesure où il exécute le rôle prescrit selon ses propres besoins en l'adaptant ou en modifiant les interactions dans lesquelles il se trouve impliqué (Verschambre, 2005). Autrement dit, l'acteur est celui qui agit. Il est toujours actif et il n'est jamais passif dans le sens où il agit sur l'espace et son organisation et il influence, selon ses aspirations, la situation dans laquelle il se trouve.

L'acteur, dans son rapport à l'espace, n'est jamais ni totalement libre, ni entièrement contraint puisqu'il « se construit et évolue selon des processus d'interaction avec d'autres acteurs, inscrits eux-mêmes dans un contexte socio-spatial dynamique » (Gumuchian et *al.*, 2000, p. 340). Il dispose, conjointement, d'un agir et d'un pouvoir, notamment la capacité de provoquer l'action des autres (Di Méo, 1998). Il est donc élément moteur d'un système social. Dans le cadre de cette recherche, ces processus d'interaction doivent être compris à travers les relations conflictuelles entre les Israéliens et les Palestiniens, qui sont chacun porteurs de visions opposées d'un devenir territorial qu'ils tentent d'imposer à l'autre. Dans ce but, nous gardons à l'esprit que « toute articulation conflictuelle remplit une fonction et se tend vers un objet [...] qui débouche sur l'action » (Di Méo, 1991, p. 21). Une action guidée en fonction de sa représentation des opportunités et des contraintes qu'il définit dans un contexte socio-historique donné. Bien qu'elle ne soit pas absolue, l'acteur est doté d'une liberté d'action. Il est libre parce qu'il est un être rationnel. « La raison lui permet d'agir en fonction de son intérêt et cette action intéressée est ainsi stratégie » (Girard, 2007, p. 48). En fait, l'acteur utilise la marge de liberté pour mettre en œuvre une stratégie dont le but est d'atteindre un objectif en fonction des rapports de force, des ressources et des contraintes du milieu. Il met donc à profit cette zone de liberté dans la poursuite de sa stratégie d'action.

Le comportement d'un acteur se définit à travers deux aspects : « un aspect dit offensif, par la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation et un aspect défensif, par le

maintien et l'élargissement de sa marge de liberté donc de sa capacité d'action » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 74). De plus, les contraintes d'une situation donnée participent à la réalisation de l'action de l'acteur. Dans la mesure où il est confronté aux contraintes, la connaissance de celles-ci contribue à la prise de décisions qui permettent la mise en œuvre de moyens pour aboutir à un objectif précis. En d'autres termes, l'acteur qui connaît les contraintes intrinsèques à la mise en œuvre d'une stratégie d'action a plus de chances d'utiliser les ressources, de réagir efficacement à ces contraintes qu'un acteur qui les ignore. En définitive, nous constatons que « l'action sur le territoire met en jeu des acteurs, dont il est bien nécessaire d'apprécier les stratégies et les tactiques, les moyens et les limites. En retour, le territoire devient milieu de l'action, qu'il contraint ou qu'il suscite par ses formes et ses contenus » (Brunet, Ferras et Théry, 1993, p. 479).

Identité

L'acteur est doté d'une identité. L'identité des individus ou celle des collectivités n'a rien d'inné, au contraire, elle est une construction sociale (Di Méo et Buléon, 2005). Elle permet notamment de comprendre le pourquoi des actions des acteurs puisqu'elle se nourrit de leurs représentations tout autant que de leurs pratiques spatiales. Elle s'exprime par les individus qui la formulent et la diffusent. L'identité évoque un sentiment d'appartenance à une société ou à un groupe social, sentiment qui présuppose la comparaison du « soi » et de « l'autre ».

Le sentiment d'appartenance à un groupe suppose non seulement notre identification à « d'autres », mais également la présence « d'autres » par rapport auxquels nous nous pensons, en partie identiques, mais également ceux par rapport auxquels nous nous sentons, en partie, différents (Pellegrino, 2000, p. 97).

Autrement dit, le sentiment d'appartenance à une collectivité se définit doublement, par rapport à elle-même, mais aussi en relation avec l'altérité des collectivités qui l'entourent.

L'identité résulte des représentations du groupe qui la revendiquent et de celles que lui attribuent les autres groupes.

Vis-à-vis de l'extérieur du groupe, la construction d'une identité collective implique [donc] un mouvement de différenciation, à partir duquel s'affirme l'autonomie collective. À l'intérieur, elle provoque, au contraire, un effet de fusion qui gomme la multiplicité des appartenances. On passe ainsi d'un groupe complexe et fermé sur lui-même à un groupe dont les représentations tendent à s'organiser autour d'un principe dominant et intelligible (Boudon et *al.*, 1999, p. 118).

L'identité permet donc de se différencier des autres tout en affirmant son appartenance à des catégories, à des groupes, mais aussi à des espaces. À vrai dire, elle permet également « de repérer des espaces collectivement nommés, appropriés, signifiés et vécus ; espace que l'on appelle communément des lieux et territoires » (Di Méo, 1991, p. 140). Pour reprendre les termes de Di Méo et Buléon : « produire de l'identité collective revient à fabriquer du territoire » (2005, p. 43). Autrement dit, « [l'humain] a pour ambition de se « graver » (s'inscrire) dans l'espace, d'y imprimer sa marque, de le baliser et donc d'y produire un territoire, cette appropriation conférant identité à la fois au territoire et à lui-même » (Brunet, Ferras et Théry, 1993, p. 267). Parler du territoire, c'est donc forcément parler d'identité.

Mais ces constructions identitaires ne revêtent pas un caractère immuable et permanent puisqu'elles sont le fruit de l'histoire.

À l'image de la culture, l'identité ne se fige jamais autour de caractères et de valeurs échappant complètement aux enjeux sociaux du moment. Elle traduit les conséquences, vécues par des individus d'une expérience et de problèmes communs. Elle exprime un partage d'enjeux et d'objectifs propres à une collectivité. Bref, loin de former des traditions immuables, les identités et les cultures dans lesquelles elles s'impriment apparaissent plutôt comme des bricolages sociaux en constant remaniement (Lévy et Lussault, 2003, p. 175).

Bref, les transformations des sociétés entraînent un renouvellement constant des rapports sociaux, des représentations et des pratiques socio-spatiales et, par le fait même, elles

façonnent ou refaçonnent les identités en constante mutation dans un temps long et court à la fois.

L'identité juive, fondamentale dans le projet politique de la création d'un État juif, repose sur une histoire et des croyances communes ainsi que sur une mémoire collective qui tend à exclure l'autre, le non-juif. Cette dimension idéelle au cœur des pratiques israéliennes se reflète, en partie du moins, dans la production du territoire. Nous tenterons ici de démontrer que l'identité joue un rôle essentiel dans le projet israélien d'appropriation et de transformation du territoire palestinien.

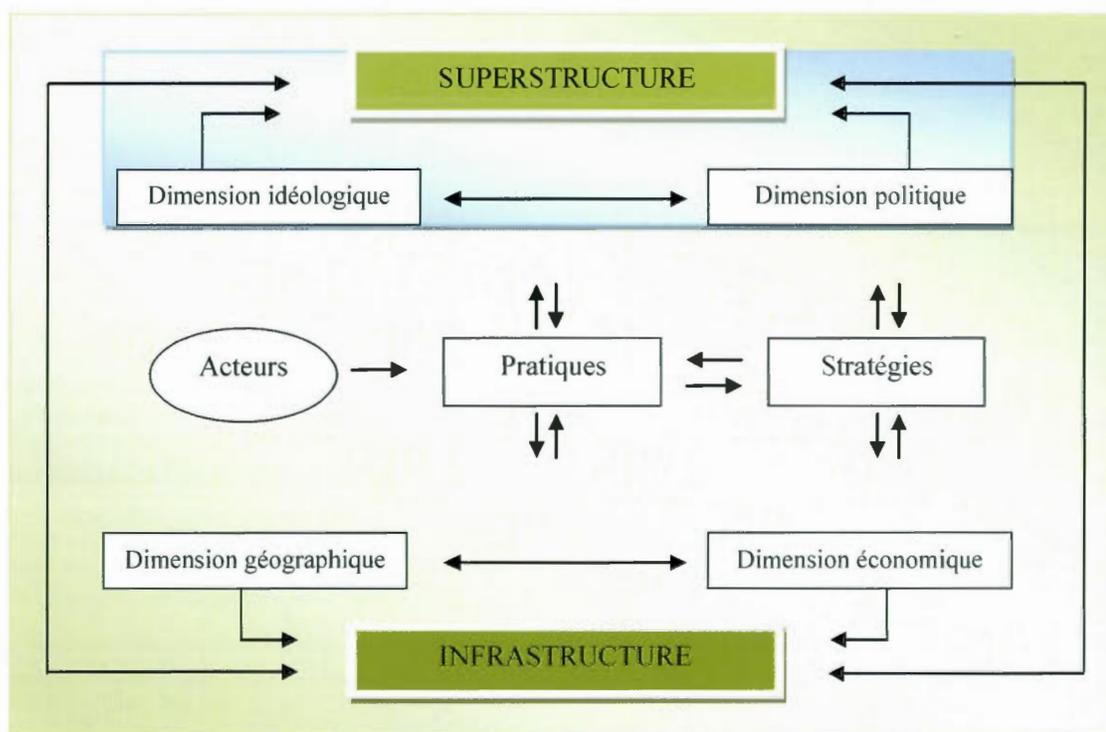
1.5.2 La formation socio-spatiale

Dans le but d'appréhender la complexité de la transformation du territoire de la Palestine mandataire et la construction du territoire israélien, nous faisons aussi appel à la formation socio-spatiale (FSS) comme second concept-clef.

Comme mentionné précédemment, s'inspirant du structuralisme, Di Méo (1991; 1998; 2005) propose le terme de « formation socio-spatiale » (FSS) pour désigner l'ensemble constitué par un territoire et sa population. Selon lui, l'infrastructure trouve sens à travers la matérialité du territoire (géographique) ainsi que les modes de production qui s'imposent (économique), alors que la superstructure fait appel à l'abstraction. Cette instance regroupe les formes de pouvoir (politique)⁶ ainsi que les représentations socio-spatiales (idéologique). La formation socio-spatiale peut donc se concevoir comme une unité géographique cohérente, c'est-à-dire comme des « espaces plus ou moins perceptibles et délimités, mais toujours suffisamment présents dans le « sens commun » pour faire l'objet de représentations collectives » (Di Méo, 1991, p. 75) et donner une cohérence au territoire (figure 1.2).

⁶ Bien que les institutions politiques et ses rapports sociaux conditionnent le réel, il n'en demeure pas moins que les formes de pouvoir s'alimentent de représentations idéelles.

Figure 1.2 La formation socio-spatiale (FSS)



Inspiré du concept de formation socio-spatiale proposé par Di Méo, 1991, p. 257.

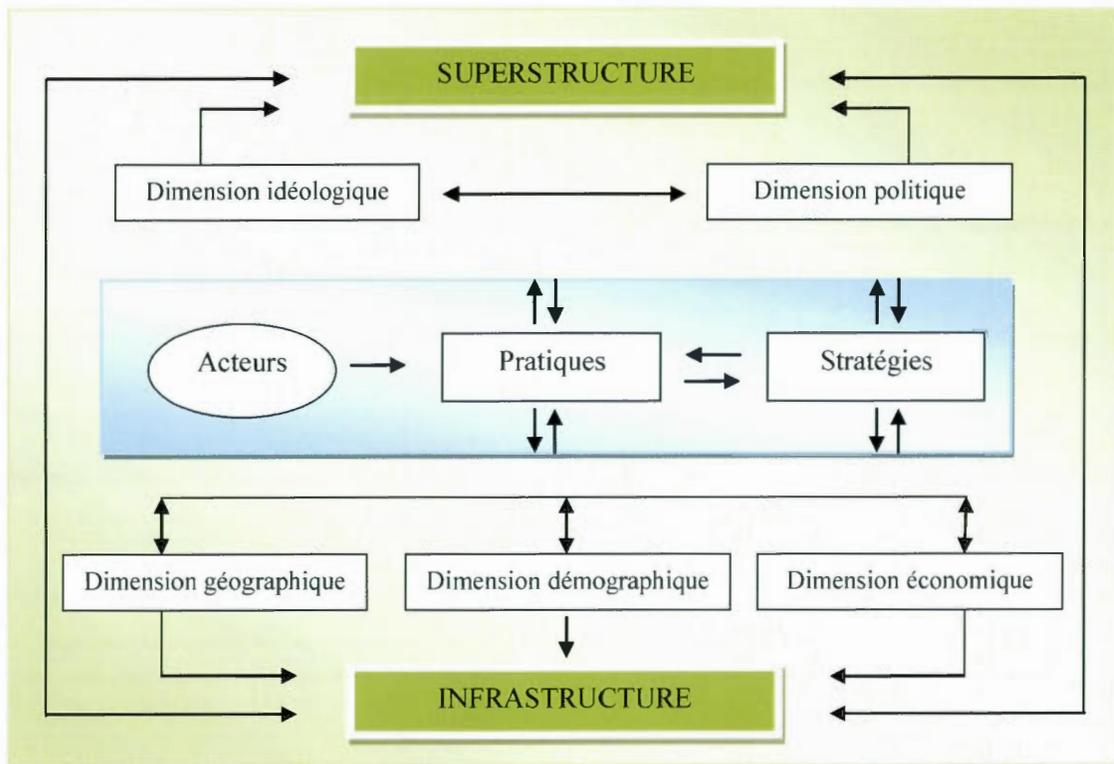
En tant qu'outil d'analyse, la formation socio-spatiale (FSS) nous apparaît utile pour étudier les transformations que connaît le territoire palestinien. Tout d'abord, il nous permettra d'étudier le territoire comme une formation dont la construction est conditionnée et résulte des représentations et des pratiques des acteurs inscrites dans l'espace-temps. Plus précisément, il devrait nous permettre d'établir que « tout acteur social évolue dans une formation socio-spatiale ou par rapport à elle, en produisant des représentations et des pratiques » (Di Méo, 1991, p. 258). Également, l'utilisation du concept FSS nous donnera les moyens d'opérationnaliser notre recherche en analysant chacune des dimensions de façon distincte, soit les dimensions politique, idéologique, géographique et économique. Cette façon de faire aide ainsi à mieux comprendre la nature d'un projet ou d'une stratégie d'appropriation socio-spatiale qui accorde davantage d'importance à telle ou telle dimension

plutôt qu'à une autre. Cela permet également de mieux saisir la spécificité d'un territoire, c'est-à-dire en quoi il se distingue d'un autre. Bref, la FSS nous a semblé être utile pour concevoir les formes de relations entre le matériel et l'idéal puisqu'elle « autorise une mise en relation du social et du spatial sans se départir du rôle des infrastructures géoéconomiques ainsi que des représentations identitaires à l'œuvre dans la fabrication de ces espaces » (Girard, 2007, p. 250).

Bien que notre démarche s'appuie ainsi grandement sur les propos de Di Méo, nous jugeons pertinent, comme Latendresse (1999) l'a fait avant nous, d'ajouter une cinquième dimension, soit celle de la démographie à la FSS. Nous voulons en effet intégrer cette dernière dimension puisque « les populations, en tant que regroupements d'habitants vivant sur un territoire, contribuent aussi à façonner l'unité socio-spatiale » (Latendresse, 1999, p. 71) (figure 1.3). En fait, pour les acteurs israéliens, la garantie d'une pérennité physique en Palestine s'accompagne d'un souci permanent d'assurer l'existence d'un peuple juif, voire d'une majorité juive. Parallèlement, l'idée d'un État juif implique pour les dirigeants sionistes et aussi pour plusieurs dirigeants israéliens, une « dé-arabisation », c'est-à-dire l'affaiblissement de la présence palestinienne (Dieckhoff, 1987).

Le recours à cet outil opératoire nous permet d'étudier chacune des cinq dimensions constitutives de la FSS, de façon séparée, ainsi que leur agencement. Pour mieux saisir la spécificité de la stratégie israélienne d'appropriation et de transformation du territoire, il est important de préciser leur définition, exercice que nous ferons dans une prochaine section. Rappelons ici que pour l'opérationnalisation de notre recherche chacune de ces dimensions nous servira de variable.

Figure 1.3 Figure modifiée de la formation socio-spatiale (FSS)



Inspiré du concept de formation socio-spatiale proposé par Latendresse, 1999, p. 73.

1.6 La démarche méthodologique

1.6.1 L'approche méthodologique

Toute recherche scientifique oriente sa méthode de recherche selon son objet d'étude et ses ambitions (Bédard, 2005). Dans notre cas, nous visons à apporter une compréhension plus poussée des représentations et des pratiques des acteurs sionistes de la période pré-étatique (de 1897 à 1948) et des gouvernements israéliens qui ont été au pouvoir de 1948 à 2006.

Notre recherche est de type fondamental, car elle a « pour but premier la compréhension profonde d'un phénomène sans que cela ait des applications immédiates » (Gauthier, 1984, p. 523). L'étude de la stratégie israélienne d'appropriation socio-spatiale de la Palestine que nous présentons dans ce mémoire vise essentiellement à proposer une meilleure compréhension de ce conflit qui perdure et interpelle la communauté internationale. Ce type d'études pourrait éventuellement nourrir la réflexion de négociateurs et experts qui voudraient s'attaquer au nœud gordien de ce conflit en identifiant des pistes de résolution.

Notre analyse se veut essentiellement qualitative, ce qui signifie qu'elle permet « de rechercher, d'explicitier et d'analyser des phénomènes [...] qui ne sont pas par essence mesurables [...] en vue d'une connaissance plus approfondie d'un phénomène » (Bédard, 2005, p. 102). Une approche qualitative aide à mieux comprendre les représentations et les pratiques afférentes à la transformation des territoires palestiniens par les acteurs israéliens. Aitken et Valentine confirment la validité de cette approche en soutenant que : « humanistic geographers thus proposed the adoption of geographical enquiry that was sensitive to capturing the complex lives of people through in-depth, qualitative studies » (2006, p. 26). Cette affirmation vaut également pour la géographie critique au sein de laquelle se situent la démarche et l'outil conceptuel et méthodologique empruntés à Di Méo.

Cette recherche est également hypothético-déductive, car elle a pour point de départ un cadre théorique et conceptuel ainsi qu'une hypothèse que nous voulons tester et confronter à la réalité dans le but d'en vérifier la validité (Gumuchian, Hervé et Fèvre, 2000). Cette recherche s'inscrit donc dans une démarche de vérification, puisqu'elle cherche d'abord à éprouver des liens qui existent entre les représentations et les pratiques des acteurs israéliens et la transformation de l'armature socio-spatiale des territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

1.6.2 Le cadre opératoire : les variables retenues et les indicateurs correspondants

Le cadre opératoire est important dans notre démarche méthodologique puisqu'il permet d'opérationnaliser notre recherche, c'est-à-dire d'opérer de façon concrète le passage du cadre théorique et conceptuel à l'analyse de données empiriques pour ensuite proposer une lecture ou une interprétation du phénomène étudié. En d'autres termes, cette étape doit nous permettre de répondre à nos questions de recherche, ainsi qu'à confirmer ou infirmer notre hypothèse de travail.

Pour y arriver, nous devons définir les variables et les indicateurs retenus. « Une variable est une caractéristique, un attribut ou encore une dimension d'un phénomène observable empiriquement et dont la valeur varie en fonction de l'observation » (Mace, 1988, p. 47). Elle est un instrument qui concrétise les relations établies en hypothèse. Dans le cadre de cette recherche et afin de vérifier comment les leaders sionistes et les dirigeants israéliens s'approprient le territoire de la Palestine, chacune des dimensions constitutives de la FSS joue le rôle de variable.

La dimension politique

Selon Di Méo, la configuration de la dimension politique, en tant que composante structurante de la FSS, ne se distingue pas aisément des autres dimensions puisque, de façon générale, les « appareils de pouvoir » se projettent dans les dimensions économique, idéologique, voire géographique. En conséquence, « dans chaque formation socio-spatiale, l'instance politique exprime l'articulation de ces pouvoirs et explique les réseaux qu'ils développent » (Di Méo, 1991, p. 243). Mais pour Di Méo, la dimension politique est aussi le pouvoir politique proprement dit. Dans ce sens, nous abordons cette dernière comme résultante des pratiques des acteurs qui exercent une fonction dans la sphère étatique. Dans le cas qui nous intéresse, les principaux acteurs ayant un rôle en rapport avec la dimension

structurelle politique sont le gouvernement central israélien ainsi que les partis politiques. Par contre, nous devons garder à l'esprit que les représentations ainsi que les actions socio-spatiales de ceux-ci sont influencées par d'autres acteurs qui exercent une pression dans le but d'influencer les prises de décision et les orientations politiques (armée, lobbies, etc.) (Latendresse, 1999).

Dans le cas qui nous intéresse, le projet de créer un État est d'abord et avant tout de nature politique. Tout au long du conflit israélo-palestinien, les dirigeants israéliens prennent des décisions politiques qui déterminent en grande partie les interventions sur le territoire. À titre d'exemple, à l'issue de la guerre des Six-jours (1967), ils ont décidé d'annexer formellement Jérusalem-Est au territoire national israélien pour ainsi réunifier la ville et en faire la capitale éternelle de l'État d'Israël. Cette décision de nature politique a eu pour effet concret de transformer le territoire de l'État d'Israël, tout en transformant celui destiné à la population palestinienne.

Afin d'opérationnaliser notre recherche, la dimension politique sert de variable et se réfère ici à toutes décisions (politiques, programmes, mesures) prises par les autorités israéliennes qui ont pour effet de concrétiser ou de consolider le projet de la création d'un territoire national et d'un État exclusivement pour les Juifs.

La dimension idéologique

En s'inspirant des propos d'Althusser (1970), Di Méo définit la dimension idéologique comme un système de représentation et d'actes symboliques qui se structure selon l'époque, les lieux et les sociétés. Elle est recoupée par les dimensions politique, géographique et économique. En réalité, celles-ci regroupent les rapports matériels qui gouvernent l'existence des collectivités, alors que l'idéologie exprime « le rapport imaginaire des individus aux rapports réels sous lesquels ils vivent » (Di Méo, 1991, p. 237). La dimension idéologique revêt une existence matérielle dans la mesure où les idées et les croyances des acteurs

prennent sens dans des pratiques. Autrement dit, « les pratiques, qui participent à l'articulation de la dimension idéologique d'une FSS, découlent des représentations et perceptions des acteurs individuels et collectifs » (Latendresse, 1999, p. 74).

De plus, Di Méo précise que la dimension idéologique « ne se développe pas sans fournir signes et symboles de reconnaissance, d'identification et de ralliement » (Di Méo, 1991, p. 234). Cette dimension est façonnée, de même qu'elle forge les identités collectives liées parfois à un territoire, à une appartenance religieuse, culturelle, ainsi qu'à un projet politique. Bien qu'elle soit « active à tous les niveaux de la hiérarchie des espaces géographiques, c'est cependant à l'échelle des nations que l'idéologie exerce réellement une fonction hégémonique sur l'ensemble des instances composant la formation socio-spatiale » (Di Méo, 1991, p. 233).

En somme, la dimension idéologique s'attache à « comprendre comment les hommes en société se représentent le monde où ils vivent et à observer les effets qui résultent de cette représentation (imaginaire) quant à leurs travaux, leurs luttes, leurs besoins, leur production de l'espace » (Di Méo, 1998, p. 137).

Dans le cadre de notre recherche, la dimension idéologique se référera à la construction discursive et symbolique identitaire qui s'appuie sur le judaïsme et le nationalisme. Le projet de créer l'État d'Israël est donc également de nature idéologique dans la mesure où la citoyenneté israélienne repose sur l'appartenance exclusive à la communauté juive. Pour sa part, le territoire produit par l'État d'Israël est marqué de symboles identitaires comme le drapeau, l'étoile juive, etc. Ce processus de marquage identitaire est fort important pour désigner le territoire approprié.

La dimension géographique

Selon Di Méo, la dimension géographique est représentée, de façon élémentaire, « par les différents ensembles du milieu physique » (1991, p. 229). L'imbrication de la dimension géographique et économique de la FSS fait en sorte qu'il est difficile de les dissocier. Plus spécifiquement, la dimension géographique est « façonnée en termes objectifs par l'activité économique, modelée par les représentations de chaque individu, l'instance géographique, à la fois substance et produit, imprègne à son tour la superstructure socio-spatiale » (*Op. cit.*, p. 232). À ce titre, la dimension géographique exerce une influence sur les rapports sociaux. Elle s'ouvre en permanence sur le changement social puisqu'elle se caractérise par l'association interactive de la nature et des réalisations humaines, tel qu'elles se traduisent par une occupation-production de l'espace.

[...] dans la mesure où l'action comme la conscience humaine intègre en permanence un faisceau de données géographiques qu'il inspire... La montagne ou la plaine, telle forêt, telle source, tel espace urbain ou tel monument, fournissent aux individus comme aux communautés des cadres culturels, des références mythiques ou symboliques (Di Méo, 1998, p. 173).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, avant même la création d'Israël, les leaders sionistes ont à cœur de s'approprier le territoire de la Palestine pour le transformer et finalement créer l'État d'Israël. La production du territoire repose donc sur un projet politique, soit la création de l'État-nation, qui nécessite une base géographique : un territoire. Une fois Israël créé, la préoccupation territoriale demeure constante. En effet, les dirigeants israéliens ont recours à différentes pratiques qui permettent de modeler et de façonner le territoire de la Palestine, puis de contrôler et d'aménager la Cisjordanie et la bande de Gaza et ce, en vue des besoins de l'État d'Israël et de ses habitants juifs.

La dimension démographique

Même si Di Méo ne fait aucunement référence à la dimension démographique en tant que composante de la FSS, nous croyons, à l'instar de Latendresse (1999), que cette dimension contribue de façon significative à la structuration d'un territoire. En fait, l'ajout de cette dimension structurelle à notre analyse part du constat « qu'un État ne peut exister sans une population » (Éthier, 2003, p. 77). Puisque « ce n'est que par la conjonction de deux éléments, un espace et un peuple, qu'un territoire politique peut naître » (Dieckhoff, 1987, p. 58), le projet politique du mouvement sioniste ainsi que des gouvernements israéliens successifs s'inscrit en rapport avec la dimension géographique, mais aussi démographique. Nous ajoutons donc à notre analyse cette dimension que nous définissons comme « l'articulation résultant des comportements démographiques des différents groupes de population qui habitent un territoire délimité » (Latendresse, 1999, p. 79). Les différents groupes de population peuvent comprendre les groupes religieux, ethniques, linguistiques et autres. Dans le cas qui nous intéresse, nous accordons, comme mentionné précédemment, une priorité aux deux groupes qui correspondent à des groupes nationaux, c'est-à-dire les Juifs israéliens et les Arabes palestiniens.

La dimension économique

Selon Di Méo, chaque FSS repose sur une base économique dotée d'une dose minimum d'originalité, sensiblement distincte et plus ou moins autonome. Il définit la dimension économique comme « une articulation spatialisée des différents modes de production localement représentés » (Di Méo, 1991, p. 220). Bien que cette dimension se réfère principalement aux échelles locale et régionale, il n'en demeure pas moins que son organisation se rattache à des territoires plus vastes (marchés nationaux, internationaux, etc.). De plus, la dimension économique, en tant que composante de la formation socio-spatiale, contribue à la structuration des autres dimensions, de même qu'elle est façonnée par ces

dernières. En fait, elle agit en communion avec la dimension géographique et elle subit les effets dialectiques des dimensions de la superstructure.

Même s'il s'avère important aux yeux des dirigeants israéliens d'encourager l'immigration pour consolider la présence juive sur le territoire, il est indispensable de structurer la base économique de l'État en fonction des besoins des Juifs qui viennent y habiter. Pour que les implantations juives puissent subsister de façon durable, il est essentiel qu'elles disposent d'une base économique.

Ainsi donc, nous nous référons aux cinq dimensions de la FSS, ici présentées, comme variables à étudier. Par conséquent, en utilisant ces dimensions comme variables, nous serons en mesure de mettre en lumière les pratiques mises en œuvre par les acteurs sionistes et les dirigeants israéliens pour s'appropriier et transformer le territoire de la Palestine.

Dans le but de préciser chacune de ces variables, soit les variables politique, idéologique, géographique, démographique et économique, nous avons identifié des indicateurs. « Un indicateur [...] précise les variables et permet de classer un objet dans une catégorie par rapport à une caractéristique donnée » (Di Méo, 1991, p. 53). En d'autres mots, les indicateurs retenus pour chacune des variables vont chercher à nous aider à saisir, de façon la plus précise possible, la nature de la stratégie israélienne d'appropriation territoriale et ses principales caractéristiques.

Rappelons que cette recherche a pour objectif d'analyser les différentes pratiques des leaders sionistes et des gouvernements israéliens successifs qui permettent la transformation socio-spatiale de la Palestine à travers chacune des dimensions mentionnées qui structure le territoire. Puisqu'il existe une distinction déjà bien établie entre les pratiques mises en œuvre par les leaders sionistes et celles des dirigeants israéliens, afin de s'appropriier et de transformer le territoire de la Palestine (Dieckhoff, 1987), notre cadre opératoire s'est construit selon ces deux grandes périodes dont le pivot est la création de l'État d'Israël (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Cadre opératoire selon les deux grandes périodes à l'étude

<i>Variables</i>	<i>Périodes</i>	<i>Indicateurs*</i>
Politique	Pré-étatique	A • institutionnalisation du projet sioniste • reconnaissance de la légitimité politique
	Suivant la création de l'État	B • politique du fait accompli • politiques d'appropriation foncières
Idéologique	Pré-étatique	C • création d'un peuple juif • utilisation du mythe
	Suivant la création de l'État	D • empreinte identitaire • instrumentalisation de la religion juive
Géographique	Pré-étatique	E • planification des points de peuplement • développement des points de peuplement
	Suivant la création de l'État	F • marqueur territorial (colonies, routes de contournement, mur, etc.)
Démographique	Pré-étatique	G • immigration juive • expulsion des Palestiniens
	Suivant la création de l'État	H • mode d'acquisition de la citoyenneté • sort des réfugiés palestiniens
		I • apport démographique dans la colonisation
Économique	Pré-étatique	J • mise en place des Kibboutzim
	Suivant la création de l'État	K • profit économique • distribution spatiale de l'économie
		L • intégration de l'économie palestinienne • destruction de l'économie palestinienne

* Les indicateurs retenus :

A : Mise en place d'organes sionistes dont les responsabilités sont liées à l'acquisition de terres et à sa transformation

B : Pratiques politiques israéliennes visant à déterminer le statut des territoires conquis ou à y intervenir

C : Moyens et mesures visant la création d'une identité juive israélienne

D : Les symboles pour affirmer la présence juive israélienne ou leur autorité sur les territoires conquis

E : Moyens et mesures visant la confiscation de terres et la création de colonies de peuplement juives

F : Politiques israéliennes d'aménagement des territoires palestiniens

G : Politiques, programmes et mesures qui permettent l'expulsion de la population palestinienne

H : Politiques, programmes et mesures garantissant le caractère juif de la population de l'État d'Israël

I : Politiques, programmes et mesures visant à maintenir et à accroître une présence juive israélienne en territoire palestinien

J : Moyens et mesures visant la création d'activités génératrices de revenus

K : Moyens et mesures visant la création d'espaces économiques

L : Moyens et mesures visant la domination de l'économie israélienne sur l'économie palestinienne

La variable politique et ses indicateurs :

Dans la mesure où le territoire de la Palestine est habité depuis longtemps par des Arabes, les dirigeants sionistes ont recours à des moyens politiques pour légitimer leurs interventions pour la prise de possession de ce même territoire. Cette reconnaissance de leur légitimité est accompagnée et rendue possible, entre autres choses, par l'institutionnalisation du sionisme dans le cadre de l'État d'Israël et le développement d'une conscience politique spécifiquement juive (Ossipow, 2005). D'une part, la capacité du mouvement sioniste de se doter d'un cadre organisationnel, institutionnel et financier constitue sans doute l'un des aspects essentiels pour la réussite de leur projet. Tout d'abord, pour s'inscrire dans la réalité, le projet sioniste a besoin de créer des organes - ceux-ci constituent un support qui permet la mise en œuvre de politiques et à partir duquel les acteurs sionistes élaborent leurs stratégies (Dieckhoff, 1987). D'autre part et bien que la mobilisation des Juifs de la diaspora n'aurait pas suffi, à elle seule, à déclencher le mouvement, il n'en reste pas moins que sans leur appui et sans leur volonté de vivre ensemble, l'État d'Israël, tel qu'il se présente en 2006, n'aurait vu le jour. De plus, pour réussir, le programme a besoin du soutien des grandes puissances. L'appui de la Grande-Bretagne et de la communauté internationale à la cause sioniste permet, entre autres, de légitimer leur présence sur la terre de Palestine.

Après la proclamation de l'État d'Israël, les gouvernements israéliens successifs continuent à déployer une stratégie d'acquisition de terres appartenant à des Palestiniens. Pour les Israéliens, « il s'agit de s'approprier de manière définitive des espaces fonciers pour les intégrer au territoire de l'État juif » (Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 183). Cette politique d'acquisition d'espaces fonciers connaît une très forte accélération depuis le début du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens. Pour les dirigeants israéliens, il s'agit de multiplier les faits accomplis nécessaires pour se trouver en position de force au moment décisif des négociations sur le statut final des territoires palestiniens. Plus précisément, les dirigeants israéliens adoptent des pratiques, des mesures, des orientations stratégiques, qui permettent de consolider leur emprise sur les territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Selon notre approche, la dimension politique de la formation socio-spatiale se caractérise par les politiques, programmes et mesures pris par les leaders sionistes et les divers gouvernements centraux israéliens pour s'appropriier et transformer le territoire de la Palestine, selon leurs besoins et intérêts. Les indicateurs retenus pour l'analyse de cette dimension structurelle sont la mise en place d'organes sionistes dont les responsabilités sont liées à l'acquisition de terres et à leur transformation ainsi que les pratiques politiques israéliennes visant à déterminer le statut des territoires conquis ou occupés.

La variable idéologique et ses indicateurs :

Jusqu'à l'avènement du sionisme, les Juifs ne se représentent pas comme une ethnie porteuse d'une même origine unique. Dans l'intention d'établir un lien direct avec le passé juif et la réalisation du projet politique sioniste, les dirigeants sionistes créent, du moins en partie, une identité juive israélienne au sein de laquelle ils lient des référents identitaires religieux et nationaliste. Dans le but de rallier le plus grand nombre de Juifs possible au projet politique de la création d'un État juif en Palestine, les leaders sionistes construisent et défendent l'idée selon laquelle la population juive, dispersée aux quatre coins du monde, constitue un peuple, uni par une même origine remontant à la terre d'*Eretz Israël* (Sand, 2008). Cette définition de l'identité juive israélienne sous-entend que les Arabes israéliens (non-juifs) ne font pas partie du peuple en question. Ce qui en fait des citoyens de seconde zone.

Bien qu'il existe historiquement un clivage majeur dans la vie politique israélienne entre les partis laïques et les partis religieux, il n'en reste pas moins qu'à partir de l'arrivée au pouvoir du Likoud en 1977, ce clivage tend à diminuer. Préconisant l'idéologie annexionniste, le Likoud instrumentalise idéologiquement, politiquement et techniquement les aspirations des partisans du « Grand Israël », s'étendant de la Méditerranée au Jourdain (Saine, 2006). Dans le but de légitimer l'occupation des territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, certains dirigeants de la droite israélienne justifient la colonisation de ces

territoires en leur attribuant une valeur symbolique selon laquelle chaque parcelle de terre occupée œuvre en faveur de la reconstruction du royaume hébreu de l'Antiquité. Dans cette logique d'inscription des lieux sous le sceau de l'identité nationale et de la culture juive israélienne, les dirigeants israéliens marquent les territoires conquis et occupés par des symboles forts tels que le drapeau, la croix juive, etc. Cette empreinte de l'identité juive israélienne en Palestine, que l'on peut appeler « marqueur territorial », est un élément important dans la stratégie israélienne d'appropriation (Latendresse, 1999).

L'objectif politique du mouvement sioniste, de créer un État juif en Palestine, et celui des gouvernements israéliens, de maintenir son contrôle sur les territoires occupés et de les marquer sur le plan identitaire, doit se faire en lien avec la dimension idéologique de la FSS. Les dirigeants israéliens appuient leur projet politique en tentant de légitimer leurs interventions. Pour cela, ils ont recours à des référents idéologico-religieux liant le passé lointain au présent et au futur (Latendresse, 1999). Dès lors, les indicateurs retenus pour démontrer la manière dont les acteurs israéliens ont recours à des significations religieuses et des symboles nationalistes pour « légitimer » leur présence sur la terre de Palestine sont les moyens et mesures visant la création d'une identité juive israélienne ainsi que les symboles pour affirmer la présence juive israélienne ou leur autorité sur les territoires conquis.

La variable géographique et ses indicateurs :

Afin de s'appropriier le territoire et d'assurer aux Juifs la prépondérance démographique en Palestine, les leaders sionistes achètent des terres pour créer des noyaux d'établissement. Ces derniers ne sont pas établis au hasard sur le territoire. Au contraire, ils voient le jour selon des plans stratégiques d'aménagement du territoire. Notamment, au cours de la période pré-étatique, les implantations juives sont édifiées dans des endroits dépourvus d'habitants arabes. Cette stratégie permet aux pionniers juifs de constituer, même sur une aire réduite, la majorité de la population. Il s'agit avant tout de ménager une assise territoriale stable et homogène, qui soit un refuge suffisamment sûr pour les Juifs (Encel, 2006).

À partir de la création de l'État d'Israël, et surtout à partir de 1967, les dirigeants israéliens successifs mettent en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. Ces dernières visent essentiellement à créer des implantations de peuplement juives israéliennes dans le but d'établir une présence physique sur les territoires conquis. Ce processus colonial nécessite la confiscation de terres appartenant aux Palestiniens. Il s'agit d'édifier des colonies de peuplement, proches géographiquement les unes des autres, pour ensuite les interconnecter. Depuis l'arrivée au pouvoir du Likoud en 1977, la colonisation dans les territoires occupés s'intensifie. Elle ne répond plus à des besoins de sécurité, mais correspond à une volonté de peuplement et s'inscrit dans une logique de confinement de la population palestinienne (grâce à la construction de dispositifs de contrôle tels que les routes de contournement, les barrages routiers, le mur de séparation, etc.). Cette façon d'aménager le territoire de la Cisjordanie permet aux dirigeants israéliens de le délimiter tout en consolidant la présence juive et ce, au détriment de la population palestinienne, de plus en plus enclavée.

Dans la mesure où le territoire est indispensable comme socle d'un État souverain, la dimension géographique est fondamentale à la réalisation du projet politique sioniste. Puisque le territoire convoité ne constitue pas une terre sans peuple, comme le slogan sioniste le prétendait, les dirigeants sionistes et israéliens ont recours à des moyens afin de marquer des avancées sur le territoire de la Palestine. Pour décoder les différentes interventions et mesures menées par les Israéliens pour s'approprier le territoire de la Palestine, deux indicateurs sont retenus : les moyens et mesures visant la confiscation de terres et la création de colonies de peuplement juives ainsi que les politiques israéliennes d'aménagement des territoires palestiniens.

La variable démographique et ses indicateurs :

À l'issue de la première guerre israélo-arabe (1948-1949), les Palestiniens qui n'ont pas quitté leurs terres deviennent la *meouth*, la minorité en Israël. Pour assurer leur majorité et occuper un maximum de territoire palestinien, les dirigeants israéliens mettent œuvre une stratégie d'expulsion de la population palestinienne restante. Dans le but de consolider le caractère juif de l'État d'Israël, le gouvernement central israélien se dote de lois, notamment des loi du Retour (1950)⁷ et loi sur la nationalité (1952)⁸. Israël est par nature un État sioniste où la finalité de l'État est de constituer un pays pour les Juifs dispersés à travers le monde qui souhaitent s'y établir. Ce principe, réaffirmé dans la déclaration d'Indépendance, s'est traduit concrètement par un certain nombre de décisions (Perrin, 2000). L'ensemble des dispositions légales israéliennes établit une segmentation structurelle entre les Juifs israéliens et les Arabes d'Israël où ces derniers sont considérés comme des citoyens de deuxième catégorie.

Dans le but de consolider la présence juive dans les territoires occupés, les dirigeants israéliens constatent qu'ils doivent adopter des mesures visant l'immigration dans ces territoires. Delà, les autorités israéliennes adoptent des politiques incitatives pour attirer la population juive israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. « Car, il ne suffit pas de construire des appartements; il faut aussi créer des conditions afin d'y attirer la population désirée » (Latendresse, 1999, p. 223).

Comme le souligne Dieckhoff, la maîtrise du territoire palestinien passe avant tout par la dimension démographique qui a pour fonction politique « d'ancrer une présence juive dans l'espace palestinien » (1987, p. 58). En effet, l'acte d'appropriation territoriale de la Palestine ainsi que l'imposition et le maintien d'une souveraineté juive en Israël ne peuvent se réaliser concrètement qu'en créant une présence majoritaire juive (Latendresse, 1999). Dans le but de mieux cerner les interventions israéliennes en lien avec cette dimension

⁷ La loi du Retour garantit à tout Juif le droit d'immigrer en Israël (Bensimon, 1995).

⁸ La loi sur la nationalité permet à tout immigrant juif d'acquérir la nationalité israélienne (Perrin, 2000)

structurelle, nous avons donc retenu trois indicateurs, soit les politiques, programmes et mesures qui permettent l'expulsion de la population palestinienne, qui garantissent le caractère juif de la population de l'État d'Israël et qui visent à maintenir et à accroître une présence juive israélienne en territoire palestinien.

La variable économique et ses indicateurs :

Afin de développer des implantations qui sont autonomes économiquement et qui peuvent former des maillons dans l'édification politique, et par le fait même territoriale de la nation juive, le mouvement sioniste encourage le développement d'une structure de production agricole. Pour les pionniers sionistes, l'appropriation du territoire se fait grâce à l'exploitation des terres. Cette idéologie part de la conclusion qu'il ne suffit pas d'acheter des terres en Palestine pour aboutir à la création d'un État juif. Il faut des Juifs pour occuper ces terres. Il faut bâtir une société unifiée et autonome et ce, afin de fournir un véritable cadre de vie dans lequel les immigrants juifs se reconnaissent et s'épanouissent (Saadia, 1997).

À la suite de la guerre des Six-Jours (1967), le sentiment d'invulnérabilité des responsables israéliens face à la capacité des Arabes de mener une offensive d'envergure crée « un climat propice à l'atténuation de « l'obsession sécuritaire » et, parallèlement, une accentuation des avantages de la colonisation, en premier lieu ceux de nature économique » (Dieckhoff, 1987, p. 100). À la faveur du sentiment subjectif d'invulnérabilité des Israéliens, il s'est opéré une mutation dans les priorités stratégiques selon laquelle la création d'espaces économiques n'est plus subordonnée aux considérations militaires. Autrement dit, des considérations économiques s'imposent désormais dans le choix de la localisation des implantations juives en Palestine (Dieckhoff, 1987).

La dépendance de l'économie palestinienne vis-à-vis de l'État d'Israël est le résultat de la politique de domination d'Israël qui rend impossible tout développement économique

indépendant (Chagnollaud, Dhoquois-Cohen et Ravel, 2000). Cette politique de domination est possible grâce au pouvoir que les autorités israéliennes possèdent, directement ou indirectement, sur les mécanismes économiques. Il importe de noter que nous utilisons le terme « domination » puisque les territoires palestiniens sont occupés par Israël. D'où la relation occupant-occupé, dominant-dominé. Cette domination prend une double forme : l'intégration et la destruction (Mansour, 1983). L'intégration de l'économie palestinienne à l'économie israélienne concerne aussi bien les échanges commerciaux, les sources de revenus des Palestiniens et le déplacement des personnes et des marchandises. L'économie palestinienne est, d'une certaine manière, façonnée par l'économie israélienne, plus diversifiée et plus productive. Cette dépendance pousse donc à la marginalisation socio-économique des territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et mine la possibilité d'un État palestinien autonome et indépendant.

Bien que les considérations économiques soient marginales dans le projet politique du mouvement sioniste et des gouvernements israéliens successifs, il n'en reste pas moins que la dimension économique n'est pas totalement exclue du processus de structuration de l'État d'Israël qui doit se doter d'une structure économique permettant aux nouveaux habitants de produire et de consommer. Si la dimension économique ne détermine pas le profil général de la politique d'implantation, elle en précise tout de même souvent les contours (Dieckhoff, 1987; Latendresse, 1999). Pour rendre compte du rôle joué par la dimension économique dans la transformation du territoire de la Palestine par les acteurs israéliens, trois indicateurs sont retenus, soit les moyens et les mesures visant la création d'activités génératrices de revenus, la création d'espaces économiques et la domination par l'économie israélienne sur l'économie palestinienne.

1.6.3 Les territoires à l'étude

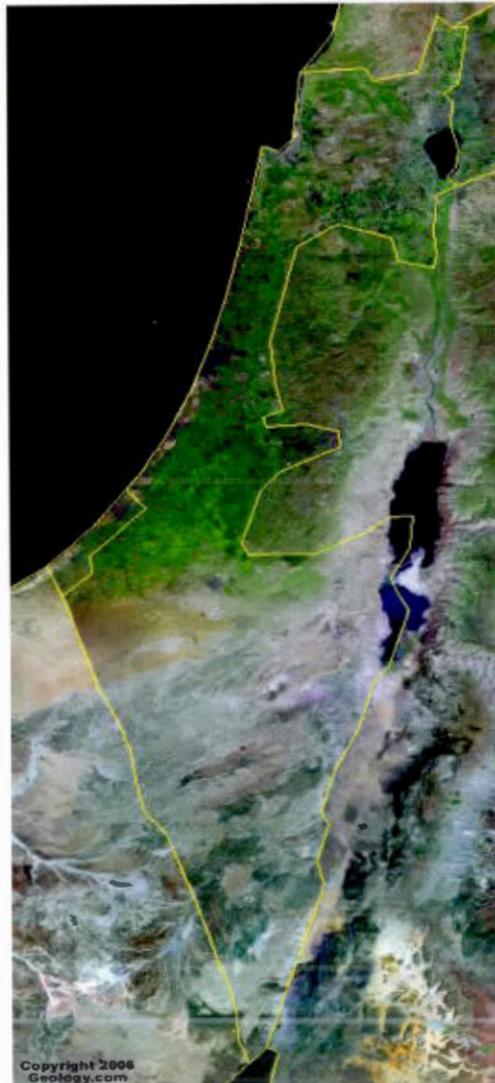
Toute démarche géographique rigoureuse requiert d'établir clairement le lieu à l'étude. Par conséquent, il nous importe maintenant de présenter les caractéristiques physiques de l'actuel État d'Israël ainsi que du territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Notons que dans le cadre de cette recherche, nous abordons peu le cas de Jérusalem-Est puisque Latendresse (1999) a déjà étudié, les pratiques des acteurs israéliens dans la transformation de la ville. Dès lors et puisque la politique israélienne à Jérusalem-Est se distingue de celle qui prévaut dans le reste des territoires occupés⁹, nous privilégions l'étude de la stratégie israélienne d'appropriation du territoire de la Palestine en excluant, du moins en partie, ce cas particulier.

Israël est délimité à l'ouest par la Méditerranée (273 km de littoral), au nord par le Liban (79 km de frontière), au nord-est par la Syrie (79 km), à l'est par la Jordanie (238 km) et la Cisjordanie (307 km), au sud par le golfe d'Aqaba (mer Rouge) et au sud-ouest par l'Égypte (255 km) et la bande de Gaza (51 km). La superficie territoriale d'Israël s'étend sur 21 060 km² sans oublier les territoires occupés qui couvrent, en 2006, 7 630 km² (Encel, 2006) (figure 1.4).

Israël compte, en 2006, environ 7,2 millions d'habitants dont 5,4 millions sont juifs. La densité de la population est élevée avec 332 habitants par kilomètre carré (Fortin, 2007). La population israélienne est urbaine à plus de 90 % (figure 1.5).

⁹ « À Jérusalem-Est, il ne suffit pas de s'approprier la terre et de la peupler d'une population juive, comme c'est le cas dans le reste de la Cisjordanie et dans la bande de Gaza, mais pour le parti travailliste comme pour le Likoud, il faut intégrer définitivement Jérusalem-Est au sein de l'État d'Israël et imposer la souveraineté israélienne sur l'ensemble de la ville « réunifiée » » (Latendresse, 1999, p. 173-174).

Figure 1.4 Photo satellite d'Israël (2006)



Source : Geology.com
www.geology.com/world/israel-satellite

Figure 1.5 L'État d'Israël et ses principales villes



Source : Université Laval
www.tfq.ulaval.ca/axl/asia/israel_carte1

Les territoires palestiniens ont une population de 4 millions d'habitants, en 2006, dont 2,5 millions en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et 1,5 million dans la bande de Gaza (Encel, 2006) (figure 1.6).

Figure 1.6 Les territoires palestiniens (2006)



Source : La documentation française
www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/crise-moyen-orient

La Cisjordanie, qui incarne la principale des deux parts appelées à composer un futur État de Palestine, s'étend en 2006, sur 5 879 km², où la densité de la population est de 347 habitants au kilomètre carré (Likwornik, 2007). Ce territoire est entouré au nord, à l'ouest et au sud par l'État d'Israël sur 307 km de frontière (Ménargues, 2004). Cependant, la frontière entre l'État d'Israël et la Cisjordanie n'est pas clairement définie et ce, même si l'on se réfère souvent à la « ligne verte », résultant de l'armistice de 1949. À l'est, le Jourdain constitue une frontière naturelle de 97 km avec la Jordanie alors que le sud-est du territoire est bordé par la mer Morte. Le sud du territoire est formé de collines et de plateaux dépassant 1000 mètres d'altitude (monts de Judée).

Le territoire de la bande de Gaza est constitué d'une étroite zone en bordure de la Méditerranée d'une longueur de 41 km et d'une largeur maximale de 9 à 13 km pour une surface totale de 3 780 km² (Dhuquoi, 2005). Ce territoire est entouré au nord, à l'est et au sud-est par l'État d'Israël et au sud-ouest par l'Égypte. La densité démographique est l'une des plus fortes au monde avec 4 500 habitants par kilomètre carré (Encel, 2006).

1.6.4 Les périodes à l'étude

Notre recherche couvre la période qui va de la naissance du sionisme (1897) à 2006, accordant une attention toute particulière aux avant après la création de l'État d'Israël (1948). Nous privilégions une perspective géohistorique qui nous permet de mettre en lumière les principaux éléments de la stratégie et des pratiques israéliennes par période politique. L'étude de la stratégie territoriale israélienne sur plus d'un siècle d'histoire devrait nous permettre de déceler des phénomènes constants ou réitératifs qui, par leur action cumulative, provoquent la transformation des territoires palestiniens. Dans la perspective où les phénomènes antécédents deviennent la cause pour des phénomènes qui leur font suite (Braudel, 1966), nous croyons que l'étude de la stratégie territoriale israélienne sur la longue durée nous aidera à saisir l'ensemble de celle-ci à travers son évolution.

Dans le but de reconstituer les grands événements liés au conflit israélo-palestinien au chapitre II, nous avons divisé cette longue durée en cinq grandes périodes. Même si les phases historiques ne sont jamais aussi nettes que nous le voulons, il n'en reste pas moins que cette périodisation s'est avérée nécessaire compte tenu de l'objet d'étude lui-même. Cette façon de faire nous permet en effet de mieux cerner, à travers de courtes et moyennes durées historiques, les représentations ainsi que les pratiques des acteurs israéliens qui visent l'appropriation de la Palestine mandataire, puis le contrôle et le marquage territorial de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les cinq périodes à l'étude, qui couvrent des réalités politiques repérables sur plusieurs années et même sur des décennies, se résument comme suit :

1-) La première période : du projet rêvé à la création d'Israël (de 1897 à 1948)

À l'occasion du premier Congrès sioniste, tenu à Bâle, en 1897, le mouvement sioniste affirme sa volonté de créer un État juif. Progressivement, ce mouvement politique se donne pour but essentiel la création d'un État juif en Palestine et le rassemblement des Juifs dispersés à travers le monde. Cependant, composée de trois provinces sous l'empire Ottoman, cette région est alors habitée par des Arabes. Pour réaliser ses objectifs politiques, les sionistes mettent en œuvre des moyens, comme l'achat de terres et l'immigration juive, permettant l'appropriation d'une partie du territoire de la Palestine. La proclamation d'indépendance d'Israël en 1948 constitue un acte d'affirmation de la volonté des dirigeants sionistes de s'approprier le territoire convoité.

2-) La deuxième période : la naissance et la consolidation de l'État d'Israël (de 1948 à 1967)

La première guerre israélo-arabe (1948-1949), qui suit la proclamation de l'État d'Israël, permet au nouvel État d'étendre le territoire sous son contrôle. Cette conquête territoriale a pour effet l'expulsion de centaines de milliers de Palestiniens de leurs terres. L'exode de la

population palestinienne a pour conséquence de perturber la dynamique démographique, puisque la population juive est désormais majoritaire en Israël. Cette période est également marquée par l'institutionnalisation de l'État-nation en tant qu'État du peuple juif et aussi par la consolidation de la présence juive par l'arrivée de colons.

3-) La troisième période : l'expansion territoriale d'Israël et la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (de 1967 à 1993)

À la suite de la guerre de Six-Jours (1967) qui oppose Israël aux pays arabes voisins, l'État d'Israël occupe le Sinaï, le Golan, la Cisjordanie, Gaza et annexe Jérusalem-Est. Grâce à cette conquête, Israël occupe les deux tiers du territoire de la Palestine mandataire. L'imposition du régime militaire israélien dans les territoires occupés nourrit une nouvelle logique de l'occupation territoriale qui utilise désormais l'argument sécuritaire pour justifier la rétention et le contrôle des territoires palestiniens. Cette pratique israélienne entraîne par le fait même de nouveaux déplacements de la population palestinienne doublés d'une colonisation de peuplement et l'absorption de l'économie des territoires palestiniens dans l'économie israélienne.

4-) La quatrième période : tentative de légitimation du contrôle israélien sur le territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (de 1993 à 2000)

Le processus de paix multilatéral lancé à Oslo (1993), sous l'égide des États-Unis, fixe un calendrier de négociations sur cinq ans qui doit s'achever par la définition d'un statut permanent pour les territoires palestiniens. Malgré leur engagement à vouloir trouver un terrain d'entente avec les Palestiniens, dans le cadre des pourparlers d'Oslo, les dirigeants israéliens poursuivent leur stratégie du fait accompli permettant de s'appropriier le territoire, de contrôler la population palestinienne ainsi que son économie. Le processus d'appropriation mené par les Israéliens à cette période permet de renforcer la présence

israélienne sur les territoires palestiniens tout en transformant la Palestine en parcelles isolées les unes des autres (Perrin, 2000). Par exemple, le développement d'un réseau de routes de contournement pour les colons israéliens fractionne la Cisjordanie en quatre zones différentes (Debié et Fouet, 2001)

5-) La cinquième période : la séparation, la « cantonisation » et la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (de 2001 à 2006)

Cette période se fonde sur le principe d'une « cantonisation » de la bande de Gaza et de la Cisjordanie et d'une séparation d'avec cette dernière, ce qui facilite le contrôle israélien sur ces territoires (Gresh, Assali et Dillon, 2000). La politique de séparation se concrétise en très grande partie grâce à la construction d'un mur, d'environ 730 km, qui sépare Israël des villes et villages palestiniens de la Cisjordanie (Chautard, 2006). De plus, l'expansion des routes de contournement, le contrôle de la circulation des populations et des biens palestiniens, le développement des colonies juives israéliennes sont autant de moyens utilisés par les dirigeants israéliens afin de transformer le territoire de la Cisjordanie en de multiples enclaves tout en s'appropriant d'importantes superficies du territoire palestinien.

Précisons par ailleurs, qu'au chapitre III, nous désirons établir comment la stratégie territoriale israélienne interpelle chacune des dimensions qui structurent le territoire de la Palestine. Pour ce faire, nous emprunterons alors une perspective diachronique, c'est-à-dire avant la création de l'État d'Israël (de 1897 à 1948) et après la création de l'État d'Israël (de 1948 à 2006). Cette autre façon historique d'aborder notre objet devrait mieux nous permettre de dégager la « rupture » que provoque la création de l'État d'Israël (1948) dans le sens où le projet sioniste de la création d'un État juif est devenu réalité. En effet, nous constatons que même si la stratégie adoptée par les leaders sionistes puis par les différents gouvernements israéliens affiche une certaine continuité (par exemple les politiques, programmes et mesures adoptés par l'un et l'autre visant l'appropriation du territoire de la Palestine), il n'en reste pas moins que les moyens utilisés relèvent de différentes méthodes.

Enfin, si la périodisation en cinq grandes périodes du conflit israélo-palestinien utilisée au chapitre II de ce mémoire diffère du découpage historique « dichotomique » adopté au chapitre III, il n'en demeure pas moins que ces deux façons de faire nous apparaissent complémentaires. En effet, nous n'aurions pu expliquer les différentes pratiques mises en œuvre par les leaders sionistes et par les dirigeants israéliens sans avoir préalablement étudié l'origine et les différentes phases de l'appropriation israélienne des territoires palestiniens.

1.6.5 La méthode de collecte des données

Bien que « la géographie s'apprenne par les pieds », nous n'avons malheureusement pas pu mener notre étude en territoires israélien et palestinien. L'instabilité politique qui caractérise cette région du monde explique en grande partie pourquoi notre recherche s'est faite à partir des publications existantes.

La méthode de collecte de données, utilisée dans le cadre de ce mémoire, repose donc d'abord et avant tout sur l'analyse de documents écrits. À cet effet, nous avons pris connaissance de monographies, articles et autres documents qui abordent le conflit israélo-palestinien, tout spécialement ceux qui s'intéressaient à l'étude de la relation qui existe entre le territoire et ces sociétés. Dans le but de récolter les données nécessaires à notre analyse, nous avons extrait, des documents consultés, des informations factuelles, des analyses ou des conclusions scientifiques. Plus particulièrement, nous avons classé les informations qui sont directement pertinentes et liées aux variables et indicateurs précisés auparavant. Cette façon de faire nous a permis de dégager les faits et les phénomènes relevant de notre sujet de recherche et ce, sans nous attarder aux informations trop générales.

Plusieurs catégories de documents ont été consultées : travaux publiés dans des monographies, des revues spécialisées et des publications officielles. Par ailleurs, les sources bibliographiques utilisées proviennent d'auteurs reconnus par la communauté scientifique, composée de spécialistes et d'experts en leur domaine respectif.

1.6.6 Les procédures de traitement et d'analyse des données

Pour effectuer une analyse qui répond à notre question de recherche ainsi qu'aux objectifs qui s'y rattachent, nous avons construit, à partir de nos lectures, une grille d'analyse. La mise en relation entre le processus de territorialisation, qui se divise en cinq dimensions, et les pratiques mises en œuvre par les acteurs israéliens, qui se déclinent à travers deux périodes, forment l'armature de cette grille (tableau 1.1).

Dans un premier temps, pour chacun des ouvrages consultés, nous avons classé et retranscrit, dans la grille de lecture, les données qui répondaient à nos questions de recherche. En d'autres mots, nous avons classé les données en fonction des variables et des indicateurs choisis. Les citations pertinentes ont aussi été sélectionnées. Cette façon de faire procède par définition à la réduction des données puisque nous avons traité seulement les informations utiles à l'analyse de la stratégie territoriale israélienne, selon le découpage historique retenu. Par la suite, toutes les données recueillies ont été analysées afin d'en faire ressortir le sens et ainsi comprendre quelles sont les représentations ainsi que les pratiques socio-spatiales portées par les acteurs sionistes et israéliens qui permettent l'appropriation des territoires palestiniens. Ces données ont été analysées à l'aide des méthodes quantitative et qualitative. La méthode quantitative a servi principalement à l'analyse des données chiffrées recueillies. Elle a permis de mesurer certains phénomènes tels que l'expansion territoriale d'Israël au cours des années, l'ampleur de l'exode des Palestiniens à la suite de la guerre de 1948-1949, l'importance de la dépendance de l'économie palestinienne vis-à-vis l'économie israélienne, etc. La méthode qualitative a elle été mise à contribution pour dégager des explications qui sont liées à des phénomènes, visibles ou cachés, qui ne sont pas par essence mesurables : les symboles pour affirmer la présence juive israélienne en Palestine, le mode d'acquisition de la citoyenneté juive israélienne, les décisions politiques visant à maintenir et accroître une présence juive en Palestine, etc. Précisons que le mode de traitement des données retenu est celui de la description simple puisque les informations liées au sujet d'étude sont logiquement éprouvées autour des concepts définis ainsi qu'autour du schéma systémique établi.

CHAPITRE II

DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT ISRAÉLIEN À SON EXPANSION TERRITORIALE

Le présent chapitre a pour objectif principal de présenter, dans une perspective historique, la stratégie territoriale israélienne afin de comprendre comment les leaders sionistes ont réussi à créer l'État d'Israël et comment les gouvernements israéliens successifs contrôlent, transforment et s'approprient la Cisjordanie et la bande de Gaza. Notons que cet objectif ne vise pas à rapporter, par une lecture strictement factuelle de l'histoire, les événements qui marquent le conflit israélo-palestinien. Autrement dit, ce chapitre n'a pas pour objet de présenter une perspective détaillée de l'histoire, ni de présenter une interprétation « neutre » des événements. En effet, même si nous étudions ici les événements de la conquête de la Palestine par les Israéliens, il n'en reste pas moins que nous le faisons en posant un regard sur les moyens (la stratégie) mis en œuvre par les acteurs israéliens afin de transformer le territoire de la Palestine selon leurs besoins et leurs intérêts.

Ce chapitre a d'autre part pour objectif de dégager, par leur périodisation, les principales interventions et pratiques israéliennes mises en œuvre pour s'approprier et transformer le territoire. Il s'agit donc d'une reconstitution géohistorique qui permet de voir apparaître les moyens adoptés par les leaders sionistes et par la suite, par les dirigeants israéliens pour concrétiser et matérialiser leur projet imaginé, soit la création et la consolidation d'un État pour les Juifs.

2.1 Première période : du projet rêvé à la création d'Israël (1897-1948)

Nous ne pouvons comprendre les raisons de la naissance du sionisme politique au XIX^e siècle qu'en la situant dans un contexte général qui prévaut depuis le siècle des Lumières. À cette époque, l'émancipation des Juifs est liée à l'intégration des individus à la nation, c'est-à-dire qu'ils se reconnaissent comme des citoyens français ou allemands de confession juive. La sécularisation de la culture européenne constitue un élément de rupture avec les traditions culturelles, sociales et religieuses du passé puisque les Juifs participent désormais aux transformations économiques et sociales qui marquent les sociétés (Bensimon, 1995). Cette émancipation est davantage vécue par les Juifs d'Europe occidentale qui constituent un faible pourcentage de la population juive totale dans le monde¹⁰. Par contre, en Europe orientale, l'émancipation juridique des Juifs prend rapidement la forme de l'assimilation. La Russie tsariste impose ainsi des lois qui ont pour effet de les discriminer¹¹. De nombreux pogroms, dont ceux de 1871 et de 1881, ont lieu durant cette période au sein de l'Empire russe. C'est donc sur cette toile de fond que l'appartenance religieuse se transforme en un projet politique. Pour reprendre les termes d'Alain Boyer : « les Juifs émancipés vont fournir l'édifice idéologique du sionisme politique, tandis que les Juifs d'Europe orientale apporteront la mystique et constitueront les troupes les plus nombreuses et les plus sûres du mouvement national » (1988, p. 22).

Les origines de l'idéologie sioniste sont l'objet de nombreux débats. Pour certains, la genèse du sionisme politique remonte à la création du mouvement *Hibbat Zion*¹² (Amour de Sion), en Russie en 1881 (Boyer, 1988). Il avait pour objectif la reconnaissance nationale et le retour des Juifs sur la terre d'*Eretz Israël*. Cette organisation populaire entraîne la

¹⁰ « En 1880, la population juive dans le monde avoisine huit millions d'âmes, dont près de 90 % vivent en Europe; les trois quarts en Europe orientale » (Bensoussan, 2002, p. 20).

¹¹ Ces lois passent entre autres par l'interdiction d'exercer certaines professions, à la détermination du pourcentage de Juifs admis à la russification et à l'assimilation, condamnant par le fait même les autres au ghetto et à l'expatriation.

¹² *Hibbat Zion* se dote, lors d'une conférence constitutive du sionisme mondial, le 6 novembre 1884, d'un programme dont le but est de « stimuler l'idéal national au sein du peuple; développer l'économie de la Palestine par la création de colonies agricoles et l'aide aux villages existants; diffuser l'hébreu en tant que langue vivante » (Giniewski, 1990, p. 78).

première *aliya*¹³ en Palestine ottomane où environ 25 000 Juifs s'installent entre 1882 et 1903 (Greilsammer, 2000)¹⁴. Toutefois, ces activités de colonisation, et par le fait même les efforts pionniers, buttent sur de nombreux obstacles tels que le manque de matériel, le manque d'expérience des colons dans le domaine de l'agriculture, les relations parfois tendues entre religieux et laïques au sein du mouvement, etc. (Giniewski, 1990).

Pour d'autres, l'organisation d'un véritable projet politique remonte à Théodore Herzl (1860-1904)¹⁵. Considéré comme le père fondateur du sionisme politique moderne, Herzl crée les instruments administratifs, politiques et économiques nécessaires à la mise en œuvre d'un foyer national pour le peuple juif¹⁶. Le sionisme se définit selon lui comme « un projet avant tout géographique qui passe par la maîtrise du territoire » (Dieckhoff, 1993, p. 112). Autrement dit, Herzl propose comme projet politique de réunir les Juifs sur une même terre, de constituer le peuple juif en nation à part entière parmi les nations et, par ricochet, de recréer l'homogénéité culturelle perdue par leur dispersion. Dès lors, la concrétisation du projet sioniste doit répondre à deux conditions : disposer d'un territoire et ramener des Juifs et des Juives du monde entier sur une même terre.

Grâce aux efforts de Herzl, le premier Congrès sioniste s'ouvre le 29 août 1897 à Bâle, où l'Organisation sioniste mondiale est créée. À ses origines, cette organisation a pour but de rassembler l'ensemble du peuple juif afin de réaliser le programme de Bâle qui consiste à :

L'encouragement de principe à la colonisation de la Palestine par des agriculteurs, des artisans et des travailleurs juifs; l'unification et l'organisation de tous les Juifs en associations locales et générales, en conformité avec les lois des différents pays; le

¹³ Le terme « *aliya* », qui signifie ascension, montée, est utilisé en Israël pour définir les vagues d'immigration juive. Le terme « *yerida* », descente, est lui employé pour décrire l'émigration juive d'Israël.

¹⁴ Les activités du mouvement Amour de Sion sont reconnues par l'autorité russe en 1890 sous le nom de la Société pour l'Aide aux Agriculteurs Juifs en Syrie et en Terre d'Israël.

¹⁵ Herzl est né le 2 mai 1860 à Budapest dans une famille juive. Il poursuit des études de droit à Vienne puis, comprenant que sa judéité entraverait une carrière de juge, il s'oriente vers l'écriture : pièces de théâtre, nouvelles, articles de journaux (Bensimon, 1995).

¹⁶ Comme le mentionnent Encel et Keslassy, « le coup de génie de Herzl n'est donc pas d'« inventer » le sionisme (qui existe avant lui), c'est de fédérer une mouvance jusque-là anarchique pour en faire un mouvement politique organisé » (2005, p. 94).

renforcement de l'identité et de la conscience nationales juives; des démarches en vue d'obtenir des gouvernements l'accord qui sera nécessaire pour permettre la réalisation des buts du sionisme (Boyer, 1988, p. 94).

Toutefois et même si ce programme évoque la Palestine ottomane comme Terre promise exclusive de l'implantation juive¹⁷, il n'en reste pas moins que pour certains la nature du lieu importe peu, pourvu que la terre soit disponible. La question fondamentale de la localisation du territoire du futur État juif se pose davantage au lendemain des pogroms qui se déroulent à Kichinev, alors capitale de la Bessarabie (maintenant capitale de la Moldavie), en 1903 où les circonstances dramatiques justifient l'urgence d'agir¹⁸. Le gouvernement britannique propose dès lors de donner à l'Organisation sioniste mondiale une partie de sa colonie de l'Ouganda¹⁹ pour y créer un Foyer national juif. Forcés de s'interroger sur l'importance accordée au lien géographique d'*Eretz Israël*, les courants politiques et/ou religieux au sein du mouvement sionisme doivent alors prendre position²⁰. Pour Herzl et de nombreux Juifs orthodoxes, la langue et le peuple prévalent sur le territoire. En effet, ces derniers votent pour une solution immédiate au problème juif. Cette vision de la question du sionisme et du territoire est exposée par Dov Ber Borocho²¹ :

Israël à jamais perdue pour le peuple juif, l'espoir à jamais perdu d'y retourner. La tristesse comme le froid du gel m'enveloppe rien que d'y penser. Il faut avoir l'esprit léger ou, plus exactement, le sentiment léger pour justifier l'hostilité à Sion. Mais le territorialisme a des racines si profondes, surgies de la conscience, qu'il est nécessaire et urgent de résoudre la question de la déterre économique et sociale des Juifs. Seul un homme dépourvu de toute empathie devant la douleur des masses qui souffrent le martyre, subissent la faim et la persécution, peut préférer « *Eretz Israël* sans Juifs » plutôt que « les Juifs sans *Eretz Israël* » (Borochov cité par Charbit, 1998, p. 122).

¹⁷ À cette époque, le peuple juif ne constitue que 5 % de la population présente en Palestine et ne possède que 2 % de la terre (Charbit, 1998). Il est à noter que lors du cinquième Congrès en 1901, le Fonds national juif (FNJ) est créé dans le but d'acquérir des terres en Palestine et, par ricochet, de les concéder aux colons juifs.

¹⁸ Ce pogrom entraîne la perte de 49 âmes et fait plus de 500 blessés (Boyer, 1991).

¹⁹ Cette zone proposée correspond à l'heure actuelle à l'État du Kenya.

²⁰ Herzl propose l'Ouganda dans son discours d'ouverture lors du sixième Congrès sioniste à Bâle en 1903. Il est à préciser que pour Théodore Herzl l'option de l'Ouganda est une solution provisoire pour les Juifs contraints à immigrer, mais que Sion reste le but du sionisme (Khader, 1999).

²¹ Borochov (1881-1917) est l'un des penseurs du sionisme socialiste, natif de Russie. Il est chercheur, écrivain et journaliste prolifique.

En revanche, les Juifs religieux et séculiers affirment que l'attachement géographique à Sion est partie prenante de leur identité et qu'en conséquence, la conscience nationale doit précéder la réalité territoriale. Pour eux, le retour des Juifs dans leur terre ancestrale et le rétablissement de leur État sont inscrits dans une sorte de nécessité historique. Autrement dit, le retour des Juifs sur la terre d'*Eretz Israël* est, selon eux, légitimé par l'histoire puisque les textes sacrés, tirés de la Bible, l'évoquent²². Cependant, il importe de noter que leurs raisons et justifications ne sont pas dictées par des considérations pragmatiques puisque la Palestine est alors un territoire déjà habité, économiquement sous-développée et dénudée de ressources.

Lors du sixième Congrès sioniste en 1903, le principe de l'envoi d'une commission d'enquête pour étudier les conditions de la future implantation juive en Ouganda est adopté à la majorité. Toutefois, la mise sur pied de cette commission ne signifie pas l'acceptation du « projet ougandais ». Face aux discordes et craignant la scission du mouvement, Herzl décide de ne pas trancher la question avant le prochain congrès, prévu en 1905. Cependant, il meurt le 3 juillet 1904 d'une crise cardiaque. Lors dudit Congrès sioniste de 1905, les différents courants politiques convergent pour adopter la résolution de Bâle :

Le septième Congrès sioniste demeure inébranlablement fidèle au principe fondamental du programme de Bâle, c'est-à-dire à l'établissement en Palestine, pour le peuple juif, d'un foyer reconnu publiquement et garanti juridiquement, et repousse, comme but ou comme moyen, toute activité de colonisation hors de la Palestine et de ses contrées avoisinantes (Boyer, 1988, p. 114).

Ainsi, le mouvement sioniste ne s'emploie plus à créer un foyer juif autonome, mais bien à créer un État-nation pour le peuple juif sur la terre d'*Eretz Israël*. Dans cette perspective, les leaders sionistes ont deux options : soit obtenir le droit juridique sur *Eretz Israël* avant de l'exercer, soit installer « à petits pas » des milliers de Juifs en Palestine, ce qui conduirait à la reconnaissance du fait accompli. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, ces deux conceptions

²² « L'Éternel ton Dieu ramènera tes captifs, il te rassemblera encore du milieu de tous les peuples. Quand bien même tu serais exilé à l'autre extrémité du ciel. [...] C'est là qu'il t'ira chercher dans le pays que possédaient tes pères » (Deutéronome XXX, cité par Bokobza et Haddad, 2008, p. 24).

continuent de s'opposer. Entre 1904 et 1914, environ 40 000 Juifs immigrèrent en Palestine (Bensoussan, 1998). Cette deuxième *aliya*, formée en majorité de Juifs russes souvent animés par des idéaux socialistes, exerce une profonde influence sur le caractère et l'évolution du peuplement juif en Palestine (Boyer, 1988). Ces pionniers posent en effet les bases du Yishouv (la communauté juive), notamment par la création d'organisations de travailleurs agricoles et en luttant pour imposer l'hébreu comme langue. Toutefois, il n'en reste pas moins que la possession de la terre demeure un élément clef du projet national sioniste. En effet, la stratégie du mouvement sioniste passe par l'acquisition des terres en sol palestinien. Bien que l'achat de ces dernières soit modeste²³, faute de moyens financiers²⁴ et d'autorisations, « l'Organisation sioniste oriente le choix des terres à acquérir en fonction de l'opportunité de les relier entre elles en un tissu humain, agricole et bientôt défensif cohérent » (Encel, 2006, p. 236).

2.1.1 Un contexte international favorable au mouvement sioniste

Au début de la Première Guerre mondiale et, malgré les efforts pour faire progresser le projet sioniste ainsi que les nombreuses voies diplomatiques empruntées jusqu'à ce jour par les dirigeants sionistes, aucun résultat concret n'était alors véritablement atteint. En prévision d'une victoire sur les Turcs, la Grande-Bretagne, la France et la Russie tsariste adoptent secrètement, en 1916, un accord qui prévoit la subdivision du Proche-Orient et du Moyen-Orient en zones distinctes (accord de Sykes-Picot). C'est ainsi que les provinces arabes de l'empire Ottoman sont divisées en trois parties : le nord-est, c'est-à-dire le Liban et la Syrie, dévolu à la France, Haïfa et Acre à l'Angleterre, puis la partie sud ainsi que les lieux saints placés sous administration internationale²⁵. Dans ce contexte de configurations

²³ « Ainsi, de 218 000 dunums (1 dunum = 1,1 hectare) déjà acquis par le mouvement sioniste en 1900 sur les 27 millions que compte la Palestine considérée de la Méditerranée au Jourdain, on passe à 400 000 dunums en 1908, à 418 000 en 1914 » (Encel, 2006, p. 233).

²⁴ La rareté des terres libres en *Eretz Israël* entraîne une montée des prix à l'achat. Par exemple, entre 1910 et 1944, le prix de la terre augmente de 5 000 % (Bensoussan, 1998).

²⁵ Se référer à l'appendice A : figure A.1.

territoriales, le mouvement sioniste, représenté par Weizmann²⁶, engage des négociations avec la Grande-Bretagne. La déclaration Balfour, rendue publique le 2 novembre 1917, annonce que le gouvernement britannique envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif. Selon ce texte, dès que la dissolution de l'empire Ottoman aura lieu et que la Grande-Bretagne exercera son mandat sur la Palestine, cette dernière laissera les Juifs s'établir massivement sur ce territoire, moyennant toutefois le respect des droits civils et religieux des populations non juives dans ce pays (Bensoussan, 1998). Ainsi, le mouvement sioniste obtient ce qu'il avait longtemps souhaité, l'appui d'une grande puissance mondiale.

Afin de déterminer les conditions de la paix entre l'Allemagne et les Alliés de la Première Guerre mondiale, la Conférence de Paris (1919) a comme effet de transformer les intentions britanniques découlant de la déclaration Balfour en obligations juridiques (figure 2.1)²⁷. Pour la réalisation de ces tâches, l'administration britannique doit être conseillée par l'Agence juive pour la Palestine²⁸, qui dépend de l'Organisation sioniste mondiale. Tout compte fait, cette puissance mandataire a pour mission de conduire une politique dynamique de développement de l'établissement juif en Palestine (Gresh, 2001) (figure 2.2).

Pour définir la politique mandataire relative à la situation en Palestine, Winston Churchill, alors ministre des Colonies, élabore un premier Livre blanc (1922)²⁹. Ce document réaffirme le support du gouvernement anglais à la déclaration Balfour. Cependant,

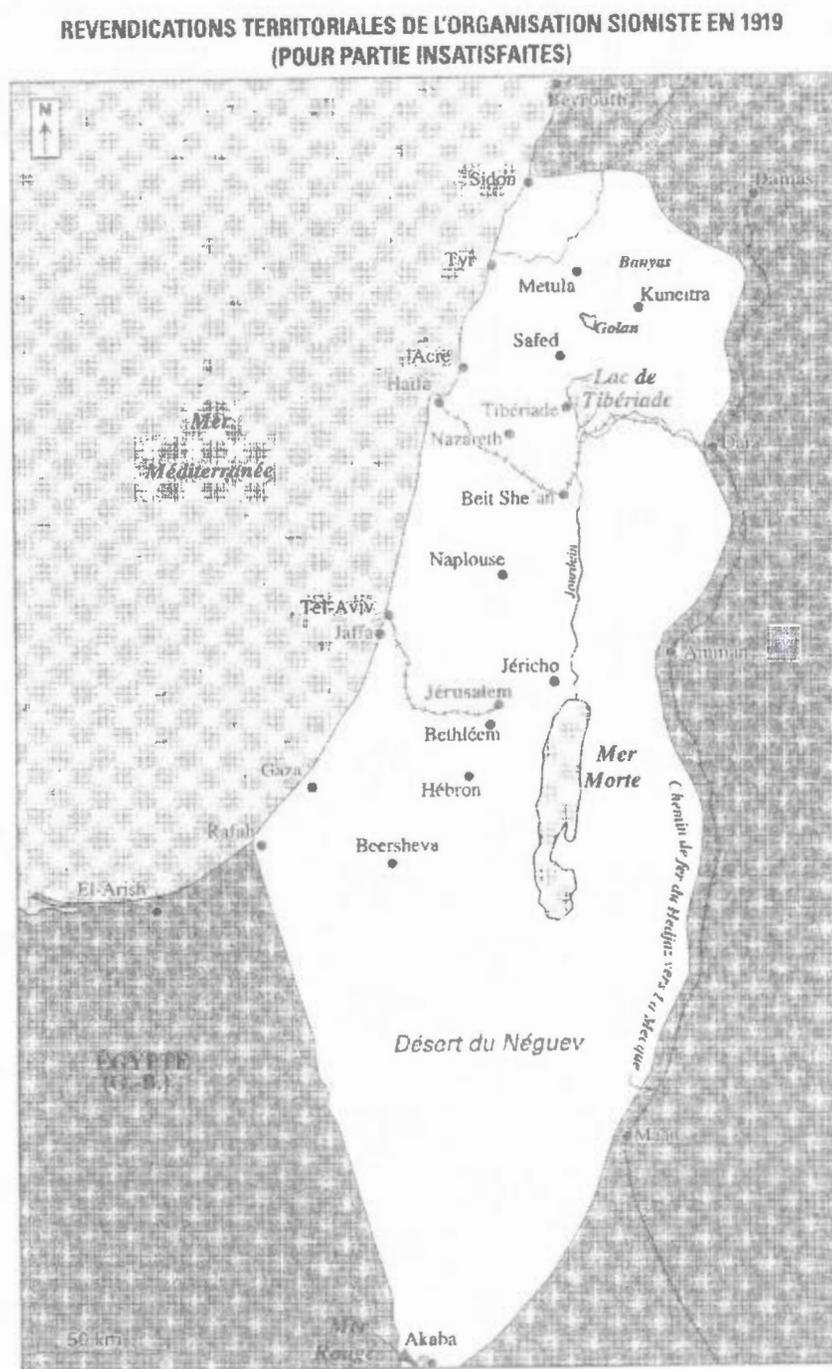
²⁶ Chaim Weizmann (1874-1952) est une des principales figures du mouvement sioniste. Durant la Première Guerre mondiale, il contribue à l'effort de guerre britannique. En 1920, il devient président de l'Organisation sioniste mondiale, poste qu'il occupe jusqu'en 1931, puis à nouveau de 1935 à 1946. En février 1949, la première Knesset l'élit premier président de l'État d'Israël.

²⁷ Entre temps, la troisième *aliya*, entre 1919 et 1924, en Palestine est estimée à 35 000 Juifs dont 53 % sont originaires de Russie et 36 % de Pologne (Bulawko, 1991).

²⁸ Prévus à l'article quatre du mandat britannique sur la Palestine, cette organisation est fondée à l'origine pour être l'institution représentative des aspirations sionistes devant le gouvernement anglais. Par contre, au fur et à mesure de la lutte pour la création d'un État juif en Palestine, cette dernière devient pour les Juifs du pays un quasi-gouvernement.

²⁹ Ce document est publié à la suite des émeutes antijuives à Jérusalem en 1920 et à Jaffa en 1921.

Figure 2.1 Les revendications territoriales de l'Organisation sioniste en 1919



Source : Encel et Thual, 2004, p. 36

Figure 2.2 Le territoire de la Palestine mandataire (1920)



Area Allocated for Jewish National Home
San Remo Conference, 1920

Source : Berthomière, Antehy et Simon, 1996, p. 36

ce Livre blanc précise que l'immigration juive doit être limitée à la capacité d'absorption économique du pays et qu'il n'a jamais été question de créer une Palestine entièrement juive. Reste que, l'interprétation de cette « capacité d'absorption » est source de nombreuses discordes entre les instances juives et l'administration britannique. D'emblée, l'immigration juive en Palestine entraîne des protestations de la part des habitants arabes et mène à des affrontements. Dans le but d'établir les causes de ces conflits, une commission d'enquête britannique est dépêchée en Palestine³⁰. Cette dernière conclut que l'apaisement de la violence passe par le resserrement du droit à l'immigration des Juifs en Palestine. Dans cette perspective, un nouveau Livre blanc (1939) est publié dans lequel le critère économique est remplacé par le critère politique du maintien de l'équilibre démographique entre la communauté juive et arabe. Ainsi, « la population juive de Palestine ne peut excéder le tiers de la population totale. Sur cette base, 75 000 Juifs peuvent être admis dans les cinq années à venir, alors que 150 000 Juifs ont immigré pendant les cinq années précédentes » (Bensimon, 1995, p. 30). Ce 2^e Livre blanc prévoit en outre la création dans les 10 prochaines années d'un État palestinien indépendant, lié stratégiquement et économiquement à la Grande-Bretagne. Dans le règlement foncier, édicté à la suite de cet autre Livre blanc (1939) et présenté en 1940 devant le Parlement britannique, la possibilité de la vente de terres aux Juifs fait l'objet de sévères restrictions (Bulawko, 1991). Désormais, le transfert de terres aux Juifs est interdit sur 65 % du territoire de la Palestine.

Cette prise de position politique du gouvernement britannique est perçue par le mouvement sioniste comme un acte de trahison, estimant qu'il contraint la population juive à un statut minoritaire dans le pays. Ces politiques sont poursuivies jusqu'en 1947. Elles affichent toutefois un succès relatif puisque la restriction à l'immigration est compensée par l'immigration clandestine. En effet, entre 1933 et 1947, plus de 80 000 immigrants juifs

³⁰ Il importe de mentionner qu'un premier plan de Partage de la Palestine voit le jour en 1937 (plan Peel). À la suite des révoltes arabes contre le mandat britannique et la colonisation sioniste, la Commission royale pour la Palestine est mandatée afin de proposer des modifications au mandat britannique. C'est dans cette veine que la commission d'enquête est créée puisque cette dernière est chargée d'examiner les détails du plan de la Commission Peel et de faire des recommandations pour sa mise en œuvre.

parviennent à gagner illégalement la Palestine par voie maritime (Encel, 2006)³¹. Quant à l'acquisition des terres et ce malgré les restrictions britanniques, la superficie s'accroît de 140 000 dunums³² de septembre 1939 à septembre 1942 (De Bellefeuille, 1987).

Dans le contexte de l'holocauste et face au besoin vital de trouver un asile pour les Juifs, des délégués sionistes se rencontrent en 1942 à New York où ils exigent la libre immigration en *Eretz Israël* ainsi que la transformation de la Palestine en État juif³³. Une résolution est adoptée lors de la première conférence sioniste mondiale réunie après la guerre en 1945. Dans la mesure où la Grande-Bretagne doit quitter, à court ou à moyen terme, la Palestine, l'objectif du mouvement sioniste n'est désormais plus seulement l'établissement d'un foyer national en Palestine pour le peuple juif, mais la création d'un État juif indépendant.

Cependant, incapable de trouver une solution de compromis, la Grande-Bretagne décide de soumettre le problème de la Palestine au jugement des Nations Unies. Ainsi le 15 mai 1947, l'Assemblée générale de l'ONU décide de la création d'une commission d'enquête³⁴ chargée d'étudier la question palestinienne et de soumettre des solutions. La commission propose le partage de la Palestine entre ces deux parties et définit Jérusalem et les lieux saints comme une zone internationale (figure 2.3). Elle propose dans cette logique que s'installe entre les deux États une union économique, monétaire et douanière. Dans ces conditions, l'État juif a une superficie de 14 000 kilomètres carrés et une population de 558 000 Juifs et de 405 000 Arabes, alors que l'État arabe s'étend sur 11 500 kilomètres carrés avec une population de 804 000 Arabes et de 10 000 Juifs (Bensoussan, 2002). Cette résolution (181)

³¹ De nombreux drames ont lieu lors de cette immigration clandestine tel que l'Affaire de l'Exodus (1947).

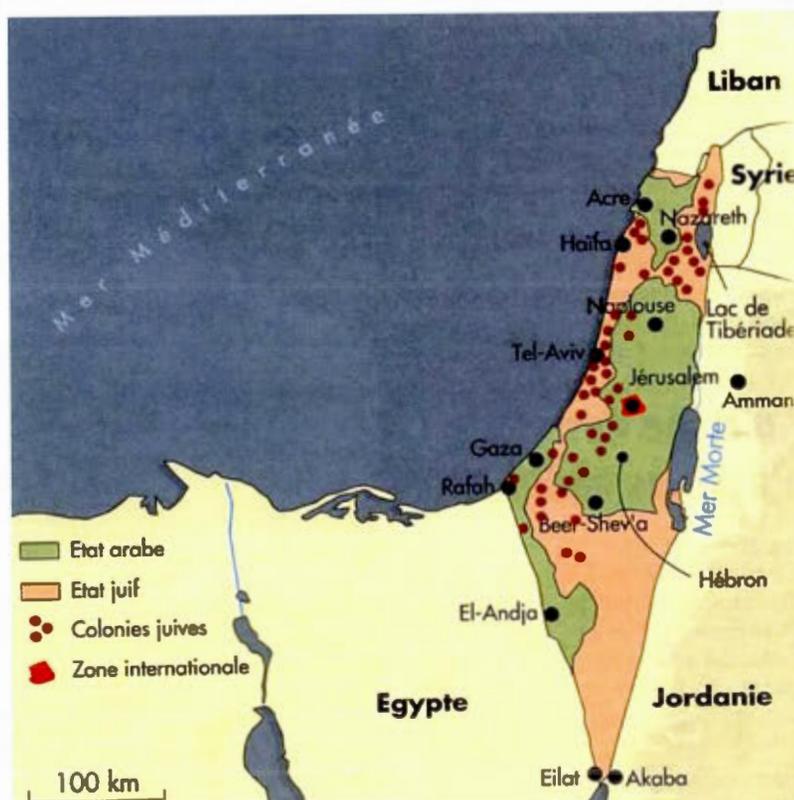
³² Rappelons qu'un dunum équivaut à 1.1 hectare.

³³ Avant la Seconde Guerre mondiale et en dehors des villes, les implantations juives en Palestine représentent 300 agglomérations rurales dont 100 villages, 70 colonies coopératives et 120 colonies collectivistes ou kibboutzim (Giniewski, 1997).

³⁴ Cette commission d'enquête est la dix-neuvième à l'œuvre en Palestine depuis le début de l'administration britannique (Giniewski, 1997).

est entérinée le 29 novembre 1947 à l'Assemblée générale des Nations Unies³⁵, donnant par le fait même la légitimité internationale à l'État juif en Palestine.

Figure 2.3 Le plan de Partage de la Palestine de 1947



Source : Barnavie et Chabib, 2002, p. 23

Bien que ce partage soit aujourd'hui considéré comme une victoire du sionisme politique, les leaders sionistes de l'époque perçoivent celui-ci comme une simple étape pour parvenir éventuellement à *Eretz Israël*. Les troupes britanniques évacuent le pays le 14 mai

³⁵ De ce vote historique, 33 pays votent pour le partage de la Palestine, 13 pays votent contre et il y a 10 abstentions.

1948 et quelques heures plus tard, David Ben Gourion, en tant que président de l'exécutif de l'Agence juive, proclame la création de l'État d'Israël.

Dans le processus de création d'un État juif en Palestine, la prise de possession des terres par les dirigeants sionistes est tout à fait déterminante. Il n'est pas exagéré de dire que sans une présence physique juive, « redoublant » la propriété juridique, l'État d'Israël n'aurait sans doute pas vu le jour, du moins pas sous la forme qui est la sienne en 1948 (Dieckhoff, 1987). Tout compte fait, dans le processus de constitution d'un territoire juif en Palestine, les dirigeants sionistes mettent l'accent sur l'acquisition de terres et leur colonisation. Ils adoptent des mesures pour acquérir des terres et encourager l'immigration juive et ce, tout en ayant recours à divers éléments religieux pour justifier leur projet politique, soit la création de l'État d'Israël. Ainsi, nous constatons que les pratiques et les moyens mis en œuvre par les leaders sionistes, pour créer l'État d'Israël, s'appuient sur des justifications politiques et idéologiques qui renvoient à la transformation des dimensions géographique et démographique de la FSS.

2.2 Deuxième période : la naissance et la consolidation de l'État d'Israël (1948-1967)

Au lendemain de la déclaration de l'État d'Israël par Ben Gourion, des troupes égyptiennes, transjordanienne, syrienne, libanaise et irakienne pénètrent en Palestine. Les combats entre Israël et les troupes des pays arabes voisins se poursuivent, entrecoupés de trêves, jusqu'au 6 janvier 1949. L'armée israélienne, Tsahal (Forces de Défense d'Israël), est créée officiellement le 26 mai 1948, née de la réorganisation des milices de la Haganah (Défense)³⁶, de l'Irgoun (l'Organisation militaire nationale)³⁷ et du Lehi (Combattants de la

³⁶ Créée en 1920 sous le mandat britannique comme police surnuméraire, la Haganah assure la protection des colonies juives. Elle prouve son efficacité lors des émeutes arabes de 1929 et de 1935. Bénéficiant de l'appui de certains officiers anglais, elle constitue, en 1940-1945, plusieurs unités affectées à la VIII^e armée britannique (Encel, 2006).

³⁷ L'Irgoun est une organisation armée nationaliste juive. Née d'une scission avec la Haganah en 1931, elle organise, à partir de cette date, l'immigration clandestine de Juifs en Palestine, des opérations de représailles et des attentats contre des civils arabes et les forces britanniques (Encel, 2006).

liberté d'Israël)³⁸ (Giniewski, 1997). Bien que le début des combats soit favorable aux armées arabes, il n'en reste pas moins qu'au cours de la première trêve, signée le 10 juin 1948, le renfort de nouveaux immigrants juifs³⁹ ainsi que l'arrivée massive d'armes en provenance du Bloc de l'Est modifient l'équilibre stratégique en faveur des Israéliens. En effet, les forces armées israéliennes passent de 20 000 à 60 000 hommes alors que les armées arabes, bien qu'elles aient aussi augmenté leurs effectifs, n'ont que 40 000 hommes en Palestine. Sur le plan de l'équipement militaire, le rapport de forces est aussi largement en faveur de l'État israélien puisque les Arabes ne disposent pas de véhicules et d'armes de pointe, alors qu'Israël a déjà tous les attributs d'une armée moderne suréquipée (Bousois, 2007).

Face aux victoires d'Israël contre les armées arabes coalisées, les dirigeants arabes acceptent de négocier des solutions au conflit sous le contrôle de l'ONU⁴⁰. Grâce à leurs victoires militaires, les Israéliens occupent désormais 78 % du territoire de la Palestine mandataire, accroissant par le fait même la superficie de leur territoire de 22 % par rapport au plan de Partage de 1947 (Granott, Perroux et Koubovi, 1957). Autrement dit, ils occupent 20 792 km² alors que le plan de Partage des Nations Unies (1947) prévoyait une superficie de 14 000 km² (Guillot, 2007). Ils obtiennent notamment toute la Galilée, un couloir vers Jérusalem et le Néguev, jusqu'au port d'Eilat sur la mer Rouge. La Cisjordanie est elle annexée et rattachée de fait à la Jordanie, la bande de Gaza est elle placée sous autorité de l'Égypte (figure 2.4).

³⁸ Le Lehi est un groupe armé radical créé en 1940. Il se fixe pour objectif l'éviction des forces britanniques sur la Palestine afin de permettre une immigration juive sans restriction et la création d'un État israélien en Palestine (Encel, 2006).

³⁹ Entre le 15 mai et le 31 décembre 1948, Israël accueille 100 000 Juifs, puis 239 576 en 1948, 170 249 en 1950 et 175 095 en 1951, soit un total de 686 748 immigrants en quatre ans ce qui signifie une augmentation de 120 % de la population Israélienne (Vidal et Algazy, 2002).

⁴⁰ Des accords d'armistice sont alors signés, en 1949, entre Israël et chacun des pays arabes voisins : l'Égypte (24 février), la Syrie (20 juillet), le Liban (23 mars) et la Transjordanie (3 avril).

Figure 2.4 La conquête territoriale israélienne à la suite de la guerre de 1948-1949



Source : Rekacewicz, 2008, p. 12

2.2.1 L'exode palestinien : une nouvelle donne démographique

Face à une éventuelle offensive arabe, les membres de la Haganah mettent en œuvre en mars 1948 le plan Dalet, mieux connu sous le nom de plan « D ». Cette stratégie militaire a pour objectif de s'emparer rapidement de toutes les installations, militaires ou civiles, qui seront évacuées par la Grande-Bretagne et d'expulser le plus grand nombre possible de Palestiniens de leurs terres afin de les occuper. Autrement dit, « l'essence du plan est de nettoyer le territoire futur de l'État juif de toutes les forces hostiles ou potentiellement hostiles » (Morris, 1987, p. 64). Ce plan prévoit également l'implantation de multiples colonies à l'intérieur de régions majoritairement peuplées d'Arabes. Cette stratégie contribue à la production d'espaces juifs en réseau et assure, par le fait même, la maîtrise du territoire. En fait, ces pratiques d'implantation ont pour objectifs de rompre la continuité territoriale arabe tout en assurant une continuité territoriale juive. Ainsi, les expropriations et les expulsions sont calculées pour établir un fait accompli sur lequel l'État d'Israël assoirait sa souveraineté (Vidal et Algazy, 2002).

Le plan Dalet précise également la conduite à adopter vis-à-vis de la population arabe présente dans les zones dites ennemies. Les opérations d'expulsion peuvent être menées soit en détruisant les habitations, en y mettant le feu, en plaçant des mines, ou en effectuant des opérations de contrôle. Et « en cas de résistance, les combattants doivent être anéantis et la population civile expulsée hors des frontières de l'État » (Pappé, 2000, p. 131).

Selon Morris (2003), l'exode de la population arabe peut se diviser en cinq grandes vagues (tableau 2.1). Tout d'abord et à la suite de l'adoption du plan de Partage des Nations Unies, le 29 novembre 1947, les altercations entre les Palestiniens et les Juifs se multiplient. Face à ce vent de guerre, 70 000 Arabes, surtout de la classe aisée, quittent la Palestine. Bien que ce départ se produise en majorité dans les milieux urbains, il n'en reste pas moins qu'il se manifeste aussi en campagne.

La deuxième vague de l'exode palestinien se déroule d'avril à juin 1948. Lors de cette période, de nombreuses opérations militaires israéliennes ont lieu, ce qui a pour effet d'accroître le nombre de réfugiés à environ 350 000 personnes. Dans chaque zone, l'exode arabe a presque immédiatement suivi la série d'offensives juives faisant partie de la mise en œuvre du plan D. Par exemple, après la prise de Haïfa le 22 avril, la ville de 70 000 habitants n'est plus peuplée que de 4 000 Arabes au début du mois de mai 1948; après l'attaque de Jaffa le 25 avril, la ville ne compte plus que 4 000 à 5 000 de ses 60 000 Arabes (Encel et Keslassy, 2005). L'effet psychologique du massacre de Deir Yassine, le 9 avril 1948, agit comme un catalyseur sur la population palestinienne pour la pousser à l'exode puisque « le mot d'ordre est désormais « partez ou vous mourrez » » (Sfeir, 2008, p. 42). En effet, bien que les habitants de ce village, qui compte environ 800 Palestiniens, ont conclu des pactes de non-agression avec leurs voisins juifs, les forces israéliennes, qui ont reçu l'ordre de détruire tous les villages sur la route reliant Jérusalem et le littoral, le prennent d'assaut : 254 morts sont recensés (Vidal et Algazy, 2002). Plusieurs actes du même genre se produisent ailleurs, mais de moindre mesure (Encel et Keslassy, 2005).

La troisième vague se produit en juillet et août 1948. À partir de juillet, l'expulsion des Palestiniens occupe une place de plus en plus importante dans le déroulement de la guerre. En août, 286 villages arabes sont détruits et bien d'autres, très endommagés, allaient être abandonnés par la suite (Pappé, 2000). De plus, l'expropriation des terres et des biens appartenant aux familles arabes palestiniennes s'effectue non seulement par des moyens militaires, mais aussi en exerçant des pressions économiques. Dans les milieux ruraux, des représailles agricoles sont largement mises en œuvre pendant cette période (l'armée israélienne incendie des champs, détruit des maisons, vole du bétail, etc.). Au total, les opérations israéliennes de « nettoyage » provoquent l'exode de quelque 100 000 Arabes supplémentaires.

La quatrième vague a lieu au cours de la conquête du Néguev en octobre et novembre 1948. Au terme de ces batailles, le nombre de réfugiés dans la bande de Gaza est passé de 100 000 à 230 000 personnes (Vidal et Algazy, 2002). À cette époque, les dirigeants

israéliens font tout leur possible pour rendre impossible le retour des réfugiés. Pour que l'idée même du retour n'ait plus de sens, les forces israéliennes ont pour objectif de démolir ce qui reste des 350 villages palestiniens abandonnés. Par la réquisition des terres, les dirigeants israéliens transforment les villages arabes vides en parcelles agricoles et ils utilisent les propriétés existantes pour accueillir les vagues de nouveaux immigrants juifs.

La cinquième vague de l'exode palestinien regroupe toutes les expulsions produites de novembre 1948 à juillet 1949. Pendant cette période, l'armée israélienne souhaite que les zones frontalières soient libres de toute présence arabe. Bien que ces opérations d'évacuation des frontières soient principalement motivées par des considérations de sécurité, elles contribuent également à la restriction du nombre d'Arabes en Palestine, puisque ces dernières entraînent la fuite de près de 30 000 Arabes supplémentaires (Vidal et Algazy, 2002).

Tableau 2.1 Les cinq grandes vagues de l'exode de la population arabe (1947-1949)

Les vagues	Les dates	Le nombre de réfugiés
Première vague	novembre 1947-mars 1948	environ 70 000 Arabes
Deuxième vague	avril 1948-juin 1948	environ 350 000 Arabes
Troisième vague	juillet 1948-août 1948	environ 100 000 Arabes
Quatrième vague	octobre 1948-novembre 1948	environ 130 000 Arabes
Cinquième vague	novembre 1948-juillet 1949	environ 30 000 Arabes

Source : Morris, 2003.

Face aux problèmes des réfugiés, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, lors de sa troisième session le 11 décembre 1948, la Résolution 194. Cette dernière prévoit le retour des réfugiés qui désirent rentrer dans leur foyer le plus tôt possible, et détaille les mécanismes d'un tel retour. Toutefois et malgré cette résolution, Israël prévoit le retour de seulement 100 000 réfugiés palestiniens à la fin de 1949. Pour les Israéliens, l'État juif n'est

aucunement responsable de la fuite de la population palestinienne dans les pays arabes voisins. Craignant que la communauté internationale exige que soit rempli cet engagement, les autorités israéliennes commencent à appliquer une politique d'anti-rapatriement, qui se caractérise par la destruction des habitations palestiniennes désertées (Morris, 2003).

Somme toute, à la veille de la guerre de 1948, environ 1 200 000 Palestiniens et 635 000 Juifs vivent en Palestine, ce tel que dessinée par les frontières du mandat britannique. Durant la guerre, entre 726 000 et 780 000 Arabes de Palestine sont contraints à l'exil. En décembre 1949, la population juive s'élève à près d'un million d'Israéliens (Chagnollaud et Souiah, 2004). Aux 279 colonies juives existant en Palestine, le 29 novembre 1947, s'ajoutent 53 nouvelles implantations jusqu'au début mars 1949 et encore 80 jusqu'à la fin août. Ces dernières se trouvent presque toutes sur le territoire arabe. En effet, ce sont 2 990 000 dunums, soit 328 900 hectares, de terres autrefois possédées par les Arabes qui se retrouvent désertées suite à l'exode de ceux-ci (Vidal et Algazy, 2002). Encore ici, nous constatons que la stratégie de la nouvelle armée israélienne vise à vider le territoire conquis de ses habitants, c'est-à-dire que cette stratégie vise la dé-arabisation, ce qui touche à la fois la dimension démographique et la dimension géographique.

2.2.2 Un État juif en terre d'Israël

Entre 1949⁴¹ et 1954, la campagne israélienne d'expulsion de la population arabe se poursuit sporadiquement. Au cours de cette période, les habitants de 40 villages palestiniens sont expulsés (Pappé, 2004). Cette stratégie territoriale de dépeuplement répond à la fois au besoin de logements⁴² et de terre pour les immigrants juifs.

⁴¹ Le 11 mai 1949, l'État d'Israël devient membre de l'Organisation des Nations Unies. Les premières élections législatives israéliennes ont lieu le 25 janvier 1949 et David Ben Gourion, attaché au Parti travailliste israélien, devient le Premier ministre. Outre une interruption de deux ans, entre 1954 et 1955, Gourion occupe le poste de Premier ministre de 1949 à 1963.

⁴² En expulsant les Palestiniens de leur maison et en les occupant, les sionistes ont pour avantage économique d'épargner sur les frais en main-d'œuvre, en matériaux de même que sur les coûts de la propriété foncière (Pappé, 2004).

Par ailleurs, l'objectif sioniste du rassemblement des Juifs au sein de l'État d'Israël est promu par l'adoption de la Loi du retour (1950). Cette loi autorise tout Juif, ou membre de sa famille, à immigrer en Israël, sous réserve qu'il ne soit pas converti à une autre religion⁴³. Toujours en vertu de cette loi, le nouvel immigrant juif bénéficie au cours des premières années de son installation de larges exemptions fiscales et d'emprunts à taux préférentiel. Cette dernière est complétée par la loi sur la nationalité (1952), permettant l'acquisition de la nationalité israélienne à tout immigrant juif. Cette stratégie politique et démographique, qui consiste à rassembler les Juifs en terre d'Israël, permet d'accroître le volume de l'immigration juive. La population juive en Israël se chiffre en 1955 à 1 590 000 habitants, soit une augmentation de 5 % comparativement à 1948.

Quant aux Arabes d'Israël, l'État les considère non pas comme des citoyens israéliens à part entière, mais comme des Arabes palestiniens, membres d'un groupe ethno-national qu'il convient de transformer en minorité dominée (Morris, 2003). L'octroi de la citoyenneté israélienne est soumis à des critères restrictifs puisque le gouvernement exige une présence ininterrompue sur le territoire devenu israélien entre la déclaration de l'indépendance et l'entrée en vigueur de la loi sur les absents (1950). Alors que les Juifs bénéficient d'un droit automatique à la citoyenneté israélienne, eu égard à leur religion, les Arabes l'obtiennent eux par le seul truchement de leur propriété résidentielle sur le territoire israélien. Ainsi, des milliers d'Arabes qui ont fui pendant les troubles le pays ne peuvent revenir sur leurs terres natales alors que le critère présent-absent est dorénavant utilisé pour définir la propriété du sol. Tous biens immobiliers et terriens que possèdent les réfugiés et les « absents » à l'État sont transmis au Fonds national juif pour servir à l'implantation de Juifs dans le pays (Pappé, 2004).

Il est aussi à noter une discrimination importante contre les Arabes israéliens à l'échelon individuel et au quotidien. Sous la tutelle d'un gouvernement militaire (1949-1966), le droit

⁴³ En 1970, le droit du retour est élargi à certains proches non-juifs d'un Juif : le conjoint, les enfants et leurs conjoints, les petits-enfants et leurs conjoints (Bensimon, 1995).

et la liberté de ceux-ci sont sévèrement restreints (aucune liberté publique, restrictions sévères des déplacements, limitation de l'expression politique). L'imposition d'un système de contrôle, marginalisant les Arabes en sol israélien, rompt avec le traitement égalitaire des citoyens dans un système considéré comme démocratique. La citoyenneté démocratique qui consiste à « octroyer un statut juridique, conférant des droits et des obligations vis-à-vis de la collectivité politique, aux citoyens sans tenir compte de leurs appartenances particulières » (Klein, 1977, p. 53) est remplacée par une logique ethnique conférant des privilèges au groupe majoritaire.

Ainsi, nous constatons que les pratiques et les moyens mis en œuvre par les premiers dirigeants israéliens en vue de s'approprier le territoire reposent principalement sur la dimension géographique, par la conquête du territoire, et la dimension démographique, par l'expulsion des Palestiniens et l'immigration massive des Juifs en Israël.

2.3 Troisième période : l'expansion territoriale d'Israël et la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (1967-1993)

À partir de 1965, les tensions entre l'État d'Israël et les pays arabes voisins redeviennent palpables. Elles atteignent leur paroxysme en mai 1967 lorsque Nasser, président de l'Égypte, exige le départ des forces de maintien de l'ONU présentes sur la frontière israélo-égyptienne depuis 1957 et renforce son dispositif militaire dans le désert du Sinaï. Par ailleurs, la signature d'une alliance militaire instaurant un commandement unifié entre les armées égyptiennes, irakiennes, jordaniennes et syriennes ne fait qu'aggraver les tensions. Sur cette toile de fond, Israël lance une attaque préventive (5 juin 1967)⁴⁴ contre ses trois voisins les plus menaçants : l'Égypte au sud, la Jordanie à l'est et la Syrie au nord. Selon Razoux, l'objectif israélien de cette guerre, qui n'a duré que 132 heures, n'est nullement de

⁴⁴ Il est à noter que c'est seulement quatre jours avant le déclenchement des hostilités qu'Israël définit sa stratégie militaire. Dans cette perspective, l'hypothèse selon laquelle l'État israélien avait depuis longue date planifié la conquête de ces territoires doit être infirmée (Encel, 2006).

« rayer « l'autre » de la carte du Proche-Orient, mais bien de s'affirmer comme la puissance dominante capable de négocier avec cet autre en position de force, en neutralisant au passage ses capacités « stratégiques » » (2004, p. 215). Au lendemain de la guerre de Six-Jours⁴⁵, Israël occupe Jérusalem-Est et contrôle la Cisjordanie, la bande de Gaza, le plateau du Golan et une partie du Sinaï égyptien. En somme, ces trois pays arabes perdent le contrôle qu'ils exerçaient sur 70 000 km² (Dieckhoff, 1987) (figure 2.5).

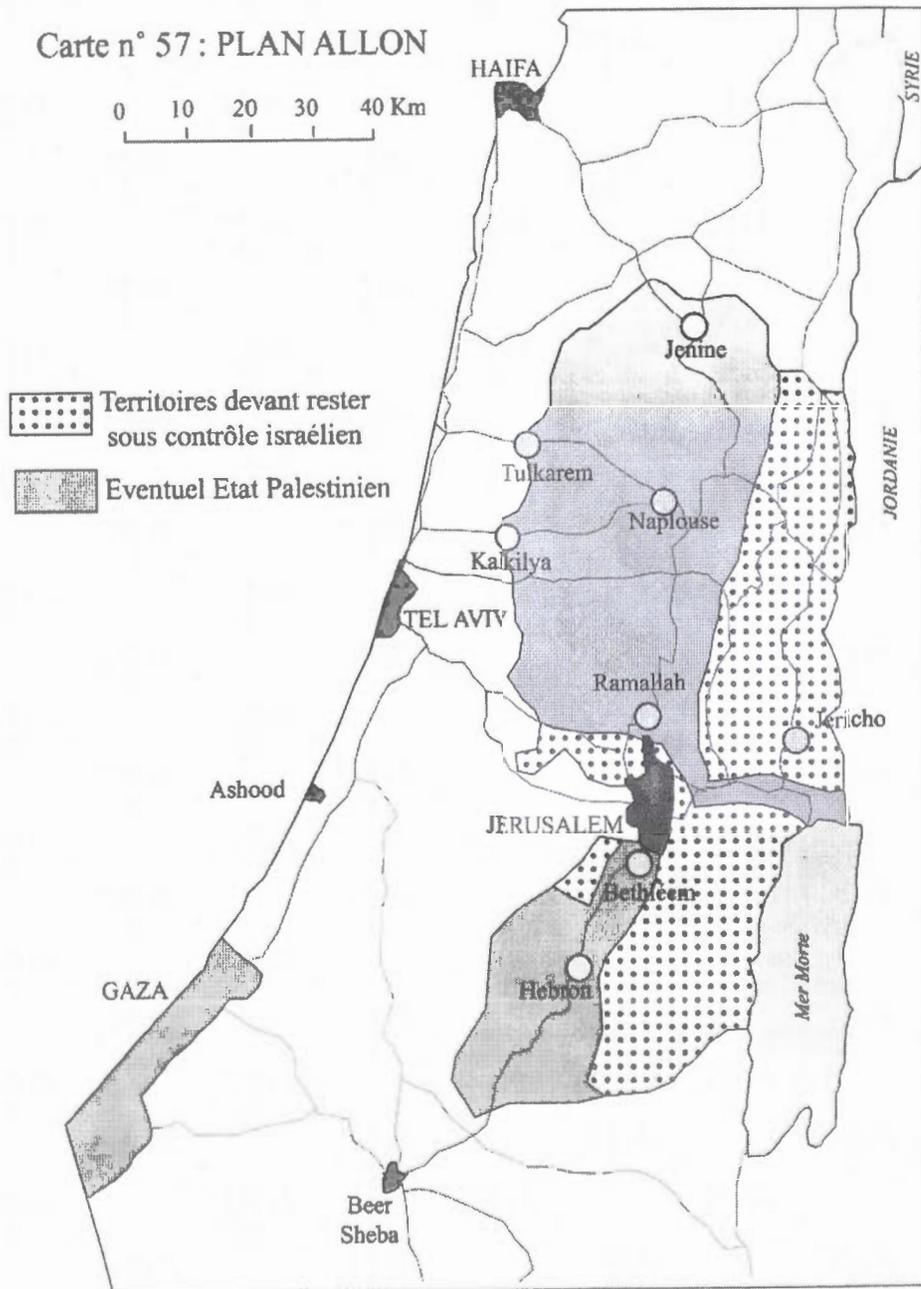
À l'exception de Jérusalem-Est aussitôt annexée de facto⁴⁶, le gouvernement alors dirigé par Lévy Eshkol n'a pas de finalité claire sur ce qu'il convient de faire de ces territoires conquis. Bien que ces territoires correspondent au « Grand Israël », il n'en reste pas moins que leur annexion éventuelle pose le problème de la présence des Palestiniens dans les territoires occupés puisque cette expansion territoriale entraîne un changement du rapport démographique où les Juifs deviendraient minoritaires en Israël. Dans cette perspective, deux semaines après la guerre de Six-Jours, le gouvernement israélien tient une réunion spéciale dans le but de définir sa stratégie. L'entente s'élabore autour du plan Allon⁴⁷ qui a pour objectif de « donner à Israël le maximum de sécurité tout en réduisant au minimum l'inconvénient majeur qu'aurait l'incorporation totale des territoires, inconvénient qui est de nature démographique » (Dieckhoff, 1987, p. 32). Les principales propositions du plan Allon sont (figure 2.6) :

⁴⁵ La stratégie militaire de combats préventifs sert à Israël puisque, dans la mesure où ce pays ne possède guère de profondeur stratégique (la longueur minimale du territoire n'est à certains endroits que de 17 km), il est avantageux d'attaquer le premier, en vue d'anéantir la capacité militaire de l'ennemi (Dieckhoff, 1987).

⁴⁶ Le gouvernement israélien occupe « la zone municipale jordanienne ainsi que 64 000 dunums de terre appartenant à 28 villages de la Cisjordanie ainsi qu'aux deux municipalités de Bethléem et de Beit Jala » (Latendresse, 1999, p. 208).

⁴⁷ Le plan Allon n'est pas formellement adopté par les gouvernements travaillistes comme politique de colonisation officielle, mais il n'en demeure pas moins qu'il n'est jamais désavoué, ni rejeté (Pappé, 2004).

Figure 2.6 Le plan Allon (1967)



Source : Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 186

- Un « contrôle absolu » de la zone stratégique située à l'est des zones arabes fortement peuplées, c'est-à-dire les régions qui s'étendent du Jourdain à l'est, à la chaîne des montagnes de Samarie et de Judée à l'ouest, y compris le désert de Judée jusqu'au Néguev.
- Cette zone stratégique doit être traversée par un corridor permettant de relier les deux rives du Jourdain via Jéricho et Ramallah qui demeurent sous souveraineté arabe.
- La réunification des deux parties de Jérusalem placées sous souveraineté israélienne et, pour garantir cette domination sur l'ensemble de la ville, il est prévu de maîtriser l'espace qui l'entoure aussi bien au nord, au sud qu'à l'est.
- La ville de Gaza et ses environs doivent faire partie d'un éventuel État jordano-palestinien. Par contre, Israël doit conserver le contrôle des zones situées plus au sud près de la frontière égyptienne pour des raisons de sécurité.
- Israël conserve la plus grande partie des hauteurs du Golan à la fois pour maintenir un contrôle stratégique de la région, mais aussi parce que cela permet de tenir les sources principales d'eau du lac de Tibériade et de la Galilée.
- Toutes les villes à forte population palestinienne, soit de Djénine au nord à Gaza au sud, en passant par Naplouse, Tul Karem, Kalkilya, Ramallah, Bethléem et Hébron, sont exclues des zones proposées par Allon à l'annexion (Encel et Thual, 2004).

Pour conserver le caractère juif de l'État d'Israël, le gouvernement israélien place ainsi les territoires occupés sous un régime militaire tout en installant des colonies dans les régions peu peuplées d'Arabes. À la suite de la guerre des Six-Jours, beaucoup de Palestiniens qui résident dans la vallée du Jourdain ont fui la région pour se réfugier en Jordanie, soit environ 90 % des 85 000 habitants présents avant juin 1967, tout comme le Golan où 90 % des

100 000 habitants ont fui (Chagnollaud et Souiah, 2004)⁴⁸. Laissant un vide territorial, les autorités israéliennes y installent quelques colonies⁴⁹, limitant par le fait même l'étendue des territoires éventuellement négociables par le recours, encore une fois, à une politique des faits accomplis. Quant à la population palestinienne toujours présente dans les territoires occupés⁵⁰, elle vit au quotidien sous les menaces d'expulsion. En effet, grâce à l'imposition du régime militaire et à l'application de nombreux règlements, l'acquisition des terres arabes devient pour les dirigeants israéliens un jeu d'enfant. Lorsque ces derniers estiment que tel secteur est important pour le maintien de sa sécurité ou pour créer une colonie de peuplement, ils peuvent transformer cette dernière en zone de contrôle exclusif où les habitants palestiniens se trouvent dans un espace de non-droit. Ainsi, leur expropriation comme leur expulsion devient possibles à tout moment. De 1967 à 1972, Israël confisque plus de 1,5 million de dunums, soit presque 28 % de la Cisjordanie (Pappé, 2004).

Durant cette même période, toute résistance palestinienne à l'occupation israélienne est de plus sévèrement réprimée par la force (détention administrative, déportation, démolition de maisons abritant des familles soupçonnées de collaboration avec la résistance). Aucun rassemblement, manifestation, grève, distribution de pétitions ou campagne de désobéissance n'est autorisé.

Dans une autre mesure et afin de développer son économie et plus spécifiquement sa production industrielle, Israël emploie dans des conditions précaires⁵¹ une main-d'œuvre palestinienne peu qualifiée. Dès juillet 1968, le gouvernement israélien autorise en effet les habitants des territoires occupés à traverser les frontières de 1967 pour entrer en Israël.

⁴⁸ Les Palestiniens désignent ces nouveaux réfugiés sous le nom de *nazihum* (déracinés), pour les distinguer des *laji'un*, les réfugiés de 1948.

⁴⁹ En 1977, le nombre d'implantations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés (sans compter Jérusalem) est estimé à une quarantaine dont la moitié se trouve dans la vallée du Jourdain et la région de la mer Morte (Chagnollaud et Souiah, 2004).

⁵⁰ À cette époque, les habitants palestiniens de la Cisjordanie se chiffrent à 590 000 âmes alors que la bande de Gaza compte 380 000 Palestiniens (Pappé, 2004).

⁵¹ La rémunération moyenne des ouvriers palestiniens travaillant en Israël est deux fois moindre, à compétences égales, que celle des Israéliens (écart de salaire oscillant autour de 2,47 % entre 1968 et 1979) (De Bellefeuille, 1987).

Toutefois, ces travailleurs dits étrangers doivent quitter Israël entre 23 heures et cinq heures du matin. En 1974 près de 45 % des Palestiniens de Cisjordanie et 50 % de ceux de Gaza exercent un emploi en terre d'Israël (Pappé, 2004). En fait, « sous l'effet de la lenteur voire de l'absence de développement industriel ou agricole indigène, une part importante de la main-d'œuvre des territoires se vit contrainte de chercher un emploi en Israël » (Morris, 2003, p. 614).

Dans l'ensemble, à la suite de la guerre de Six-Jours (1967), la politique d'implantation de colonies juives dans les territoires occupés repose, comme nous l'avons mentionné, sur le plan Allon. Un premier tournant se produit après la guerre de Kippour (1973)⁵². À cette date, le plan Allon est pratiquement achevé. « Les Travailleurs, toujours au pouvoir, modifient leur politique et acceptent l'implantation de colonies dans les régions densément peuplées » (Perrin, 2000, p. 270). Le processus de colonisation s'accélère en 1977, avec l'arrivée au pouvoir du Likoud. Ce parti de la droite nationaliste affirme clairement sa volonté de conserver la totalité des territoires conquis par Israël en 1967 (à l'exception du Sinaï) et envisage ouvertement de procéder à leur annexion.

Sur le front diplomatique, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte le 22 novembre 1967 la Résolution 242⁵³ qui affirme le devoir de « réaliser un juste règlement de la question des réfugiés ». Elle demande aux Arabes la reconnaissance de l'État d'Israël dans des frontières sûres et reconnues – il n'y a pas de précision quant à l'emplacement et à la superficie qu'Israël pourrait conserver. Elle réclame l'instauration de la paix et mentionne, dans sa version française, le principe du « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit » alors que, dans sa version anglaise, elle mentionne

⁵² Dans le but de recouvrer la souveraineté perdue dans le Sinaï, le président égyptien Sadate, en coalition avec la Syrie, lance une offensive contre Israël à l'aube du 6 octobre 1973. Après quelques semaines de combats, l'armée israélienne parvient à repousser ses adversaires. Un cessez-le-feu définitif est imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui adopte la Résolution 338 (22 octobre 1973) qui invite les belligérants à ouvrir des négociations en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient tout en réaffirmant la validité de la Résolution 242 (1967).

⁵³ Israël, l'Égypte et la Jordanie acceptent cette résolution, la Syrie et l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) la rejettent.

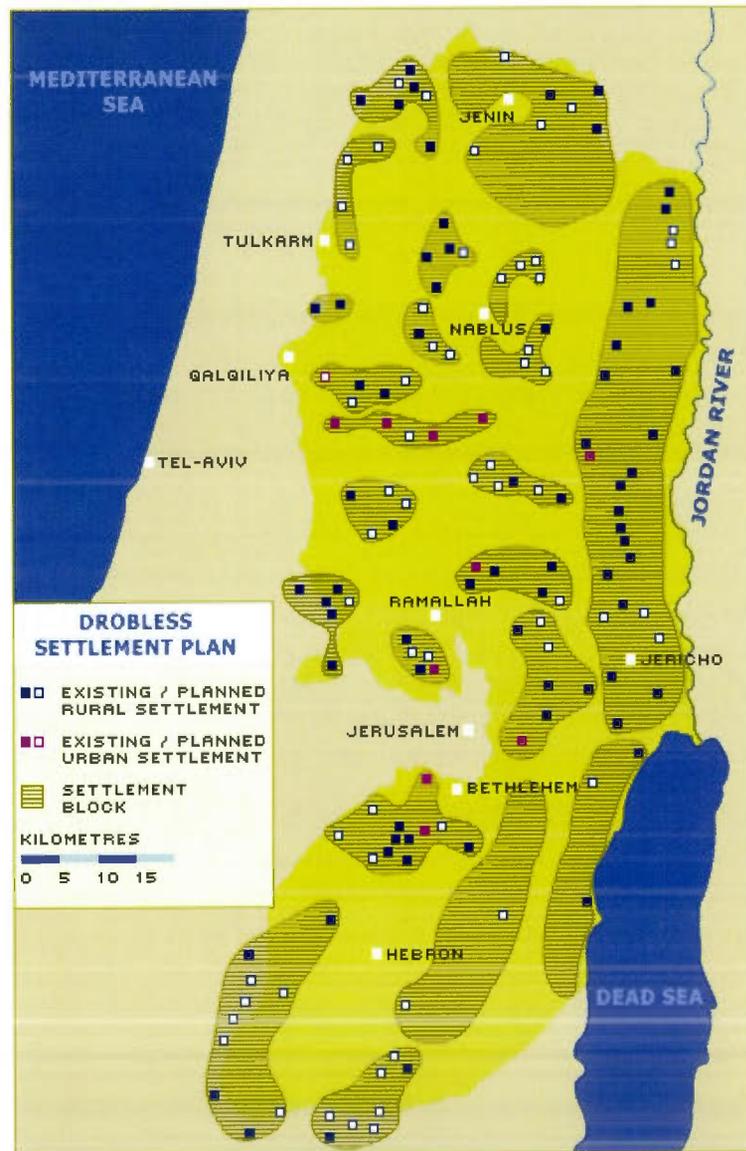
« withdrawal of Israel armed forces from territories occupied in the recent conflict » (Bensimon, 1995, p. 101). Cette ambiguïté permet éventuellement à Israël de se retirer sur certains territoires et d'en conserver d'autres. En somme, cette résolution jette les bases des négociations ultérieures en proclamant le principe de la « paix contre le territoire », ce qui se traduit pour les Israéliens par la formule d'une autonomie sans territoire concédé au peuple palestinien en échange de la paix (Chagnollaud et Souiah, 2004).

2.3.1 Le développement de la colonisation

En 1978, le processus de paix au Moyen-Orient connaît un nouvel élan. Les négociations de Camp David par le Président égyptien Anouar el-Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin, sous la médiation du Président américain Jimmy Carter, aboutissent à la signature de deux accords-cadres. Le premier définit les modalités d'une évacuation du Sinaï par Israël⁵⁴. Le deuxième prévoit l'autonomie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza selon laquelle une autorité autonome, librement élue par les habitants de ces territoires, doit remplacer le gouvernement militaire israélien et cela, pendant une période transitoire de cinq ans. Ce statut définitif doit être négocié dès la troisième année en « reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes besoins » (Gallois, 2001, p. 126). Pour Begin, et contrairement à Sadate, la notion d'autonomie ne concerne pas l'autodétermination de la population palestinienne, mais bien l'autonomie administrative puisque Israël ne veut concéder d'aucune façon les territoires occupés. Afin de conserver le contrôle sur ces territoires, la construction de colonies de peuplement devient plus que jamais une priorité. Cette stratégie du fait accompli s'imprègne dans la mise en œuvre du plan Drobless (figure 2.7).

⁵⁴ À la suite des accords de Camp David, le traité de paix israélo-égyptien est signé le 26 mars 1979. Celui-ci permet à l'Égypte de récupérer le Sinaï en 1982 après le retrait complet de l'armée israélienne et le démantèlement des implantations (soit une quinzaine d'implantations qui comptent environ 3 000 colons israéliens). Israël obtient en retour une normalisation des relations diplomatiques israélo-égyptiennes et des garanties sur la liberté de circulation sur les voies maritimes du canal de Suez et du détroit de Tiran.

Figure 2.7 Le plan Drobless (1978)



Source : Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 197

L'élaboration de ce plan-cadre pour le développement de la colonisation de peuplement de la Cisjordanie repose sur deux principes. D'une part, il s'appuie sur le principe de la sécurité nationale extensive puisque, dans la mesure où les implantations de la vallée du Jourdain sont considérées comme les portes de la défense territoriale en cas d'attaque ennemie - du moins durant la phase initiale du combat - il convient de renforcer le dispositif de défense de cette dernière par une chaîne d'implantations situées au cœur de la Cisjordanie. D'autre part, ce marquage territorial se fonde toujours sur le « droit » historique des Juifs sur *Eretz Israël*. En ce qui concerne l'autonomie politique de la population palestinienne sur ces territoires, le plan Drobless leur confie officiellement le statut de minorité⁵⁵. Cette assignation confine la population palestinienne à vivre sous la tutelle de la « majorité » juive.

Les méthodes de structuration de l'espace par les diverses implantations juives, échelonnées sur une vingtaine d'années, doivent dorénavant répondre à une stratégie explicite de séparation des entités territoriales habitées par des habitants palestiniens ou par des colons israéliens et d'encerclement de la population palestinienne.

Les terres d'État et les terres non cultivées doivent être saisies immédiatement afin de coloniser les zones entre les concentrations des minorités et autour d'elles, avec l'objectif de réduire au minimum la possibilité que se développe un autre État arabe dans ces régions. Il sera difficile pour la population minoritaire de former une continuité territoriale et une unité politique quand elle est fragmentée par des implantations juives (Dieckhoff, 1987, p. 76).

Autrement dit, en fragmentant la contiguïté territoriale palestinienne et en implantant des blocs de colonies qui entourent la chaîne de la Judée et de la Samarie, l'État d'Israël renforce son contrôle sur lesdits territoires. Ainsi, en 1981 de nombreuses implantations voient le jour alors que la population juive en Cisjordanie (hors Jérusalem) et à Gaza passe de 6 000 habitants en 1977 à 40 000 en 1984, puis à 92 000 en 1990 (Chagnollaud et Souiah, 2004).

⁵⁵ Les habitants arabes de la Cisjordanie et de Gaza forment, en 1978, plus de 99 % de la population totale de ces territoires (Chagnollaud et Souiah, 2004).

Au cours des 25 années qui suivent la guerre de Six-Jours (1967), les gouvernements israéliens successifs ont ainsi mis en œuvre une politique de colonisation des territoires palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Bien que la continuité de cette politique n'est pas totale⁵⁶, il n'en reste pas moins que les moyens utilisés pour organiser l'appropriation et le contrôle du territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza n'ont pas sensiblement changé. La colonisation des territoires occupés s'appuie sur des justifications et des motivations politique et idéologique et interpelle directement les dimensions géographique et démographique et dans une moindre mesure, la dimension économique. La transformation des territoires occupés, selon les besoins et les intérêts des acteurs israéliens, s'est poursuivie et ce, sans que l'alternance au pouvoir des principaux partis politiques ne remette en cause cette stratégie.

2.4 Quatrième période : tentative de légitimation du contrôle israélien sur le territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (1993-2000)

Dans le contexte instauré par la première guerre en Irak (1991), les États-Unis, appuyés par la Russie et les pays de l'Union européenne, disent vouloir établir un nouvel ordre dans la région. Ils enclenchent des négociations multilatérales à Madrid (1991) alors que, de façon parallèle et secrète, l'État d'Israël et l'OLP amorcent des négociations directes sous l'égide d'Oslo. Les accords d'Oslo (1993), signés à Washington par le Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin et par le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, marquent un tournant des relations israélo-palestiniennes⁵⁷. Le fait marquant de ces négociations secrètes entre Israël et l'OLP est la reconnaissance mutuelle des deux parties. Dans les lettres du 9 septembre 1993, Arafat « reconnaît le droit de l'État d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité » tandis que Rabin répond à celle-ci en reconnaissant les Palestiniens en tant que

⁵⁶ La plan Allon préconise l'implantation de colonies juives dans les régions faiblement peuplées, comme notamment la vallée du Jourdain abandonnée par ses habitants qui ont fui les combats en juin 1967, alors que le plan Drobless prévoit, entre autres, la création de blocs de colonies juives dans et autour des villes et villages arabes.

⁵⁷ Se référer à l'appendice B : tableau A.1.

peuple et l'OLP comme leur instance représentative. Cette reconnaissance identitaire ne s'accompagne guère d'une reconnaissance territoriale puisque rien dans ces lettres ne définit explicitement la configuration territoriale reconnue par les deux parties⁵⁸. La Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires (DOP), dits accords d'Oslo (1993), fixent le calendrier et les règles de la mise en place d'une autorité intérimaire palestinienne en Cisjordanie et à Gaza pour une période transitoire de cinq ans devant mener à un arrangement permanent et établissent les conditions des négociations finales sur les questions restées en suspens (Jérusalem, le droit de retour des réfugiés, les frontières, les emplacements militaires et les colonies israéliennes). Bien que la Déclaration de principes repose sur une dynamique fragile où beaucoup d'éléments contentieux restent à négocier, il n'en demeure pas moins qu'elle est le premier signe qui fait naître l'espoir de parvenir à une paix israélo-palestinienne.

Ainsi, cette Déclaration de principes ouvre la voie à une série d'accords qui définissent de façon progressive la configuration du territoire palestinien pendant la phase intérimaire. Les premières négociations entre Rabin et Arafat débouchent sur la signature de l'accord du Caire⁵⁹, le 4 mai 1994, qui établit les modalités d'une autonomie palestinienne dans une partie de la bande de Gaza et de la région de Jéricho⁶⁰. Cet accord concerne au total un territoire d'une superficie de 62 km² (Hubac, 2005). Le premier transfert de pouvoir et de responsabilité attribue à l'Autorité palestinienne une relative autonomie dans 5 domaines (éducation et culture, santé, protection sociale, impôts directs ainsi que tourisme) sur les 37

⁵⁸ Toutefois et de façon implicite, il est possible de comprendre à travers le document que l'OLP reconnaît l'État d'Israël dans ses frontières du 4 juin 1967, c'est-à-dire dans les lignes d'armistice israélo-arabe de 1949. Notons qu'en 1993, l'espace habité par les Palestiniens, occupé par Israël, coupé en deux, privé de Jérusalem et sans accès à sa propre façade littorale sur la Méditerranée pour des raisons de sécurité, rassemble moins de 20 % de la Palestine mandataire.

⁵⁹ Partie intégrante de l'accord du Caire, le protocole de Paris (1994) organise les relations économiques entre les Israéliens et les Palestiniens où l'autonomie douanière, fiscale et réglementaire palestinienne reste limitée. En fait, ce protocole tend à rendre les Palestiniens dépendants des Israéliens pour toute activité commerciale.

⁶⁰ L'article 18 de l'accord du Caire précise que chacune des deux parties doit prendre « toutes les mesures nécessaires pour prévenir les actes terroristes, les crimes et les hostilités dirigées contre l'autre partie, contre les individus assujettis à l'autorité de l'autre partie ou contre leurs propriétés ». Dans cette perspective, les forces palestiniennes doivent réprimer les manifestants anti-israéliens et empêcher une attaque contre les Israéliens.

prévus. Ainsi, Israël conserve l'autorité exclusive sur la législation, l'arbitrage et la mise à exécution des politiques.

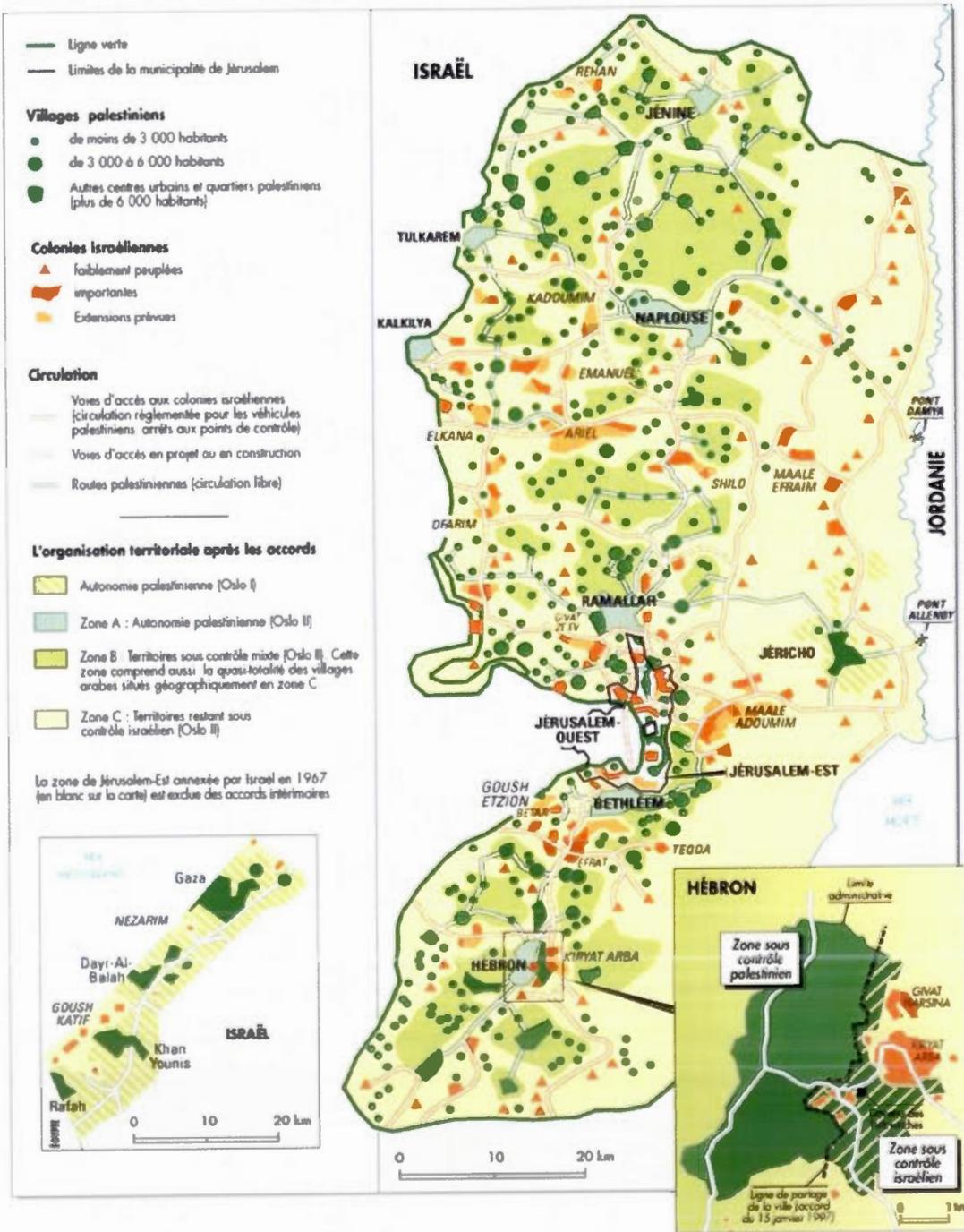
Puis, le 28 septembre 1995, les parties adoptent l'accord de Taba (Oslo II) qui élargit l'autorité palestinienne aux principales villes de la Cisjordanie. Il prévoit le découpage dudit territoire en trois zones selon des critères démographiques et géopolitiques : la zone A, qui représente 3 % du territoire de la Cisjordanie et 20 % de la population palestinienne, est sous le contrôle de l'Autorité palestinienne; la zone B est définie comme semi-autonome puisque les affaires civiles sont gérées par l'Autorité palestinienne alors que l'État d'Israël conserve l'autorité globale en matière de sécurité ainsi que le contrôle des ressources. Cette région regroupe 450 villages sans unité territoriale ce qui représente 27 % des terres et regroupe 70 % de la population arabe; la zone C, soit 70 % du territoire et 10 % de la population palestinienne, reste entièrement sous contrôle israélien. En vertu de cet accord, la zone B doit progressivement se transformer en zone A⁶¹. La ville d'Hébron est également divisée en deux zones, soit H1 (Hébron-Ouest) sous l'autorité palestinienne, mais où l'armée israélienne continue de procéder à des contrôles et H2 (Hébron-Est) sous l'autorité israélienne. Ces territoires représentent respectivement 18 km² et 4 km² (figure 2.8).

Ensuite, le 15 janvier 1997, Netanyahu⁶² et Arafat signent le protocole sur Hébron qui prévoit le retrait de l'armée israélienne de 80 % de la ville ainsi que le retrait ultérieur des zones rurales de Cisjordanie. Enfin, le mémorandum de Wye River signé le 23 octobre 1998 stipule que l'Autorité palestinienne doit récupérer, dans les trois mois à venir, 13 % supplémentaire du territoire de la Cisjordanie, dont 1 % en pleine souveraineté et 12 % en souveraineté partagée avec Israël, en échange d'une répression accrue de la police palestinienne contre les mouvements hostiles à ces accords. Toutefois, la mise en œuvre de ce mémorandum est arrêtée le jour même où il doit commencer, soit le 2 novembre 1998, sous prétexte que cet accord ne peut lier Israël tant qu'il n'est pas approuvé par le Cabinet

⁶¹ Le redéploiement israélien de la zone B doit avoir lieu 18 mois à partir de la date de l'élection du Conseil palestinien en janvier 1996, au même moment que les négociations sur le statut final.

⁶² Le 4 novembre 1995, Yitzhak Rabin est assassiné par un extrémiste juif et remplacé par le dirigeant travailliste Shimon Pères auquel succède en juin 1996 le chef de la droite Benyamin Nétanyahou.

Figure 2.8 Les accords d'Oslo II (28 septembre 1995)



Source : De Jong et Rekeawicz, 2001, p. 1

israélien et la Knesset. Ainsi, une version renégociée des accords de Wye River (II) est signée à Sharm el-Sheikh le 7 octobre 1999, au terme duquel 7 % de la Cisjordanie doit passer sous le contrôle palestinien. Cependant, cet accord reste très limité en ce qui concerne le retrait de l'armée israélienne. Une simple comparaison entre ces accords révèle un schéma clair où Israël refuse d'appliquer ses propres engagements, cherche à obtenir leur dilution dans de nouveaux accords, s'engage dans des prévarications systématiques, et pour finir demande de nouvelles négociations, amenant encore à un nouvel accord (Chagnollaud, Dhoquois-Cohen et Ravel, 2000). Autrement dit, et dans la mesure où les Palestiniens ont peu de marge de manœuvre face aux décisions israéliennes, le processus d'Oslo devient pour Israël un cadre qui permet une nouvelle géographie du contrôle.

En somme, au cours de cette phase intérimaire où le calendrier n'est pas respecté par Israël, les Palestiniens contrôlent, de façon limitée, 40 % de la Cisjordanie et environ 80 % de la bande de Gaza, un territoire découpé par les implantations civiles et militaires israéliennes (Pavlovsky, 2000).

2.4.1 La continuation de la colonisation

Dans le but de se trouver en position de force au moment décisif de l'ouverture des négociations sur le statut permanent prévu pour le 4 mai 1999, les autorités israéliennes accélèrent le processus de colonisation. Bien que le gouvernement Rabin a annoncé, en juillet 1992, un gel de la colonisation dans les territoires occupés⁶³, cette décision n'affecte en rien les travaux de construction entamés et, dans une certaine mesure, le processus d'implantation en tant que tel. Dans cette course contre la montre, l'État d'Israël accorde aux nouveaux colons des financements particuliers à l'achat, soit des prêts bonifiés et/ou des dons

⁶³ La décision de gel ne couvre pas Jérusalem-Est où la création de nouvelles colonies transforme la donne démographique en faveur des Israéliens (170 000 habitants juifs / 155 000 habitants palestiniens). Par ailleurs, cette décision est abolie le 18 juin 1996 sous le gouvernement Netanyahu.

pouvant couvrir jusqu'à 95 % du prix d'achat⁶⁴ (Chagnollaud et Souiah, 2004). Par l'octroi de ce financement, 35 000 nouveaux colons s'installent en Cisjordanie entre 1992 et 1995, augmentant de 37 % la population israélienne présente sur ce territoire. De plus, entre 1997 et 1998, la population des colonies de Cisjordanie augmente de 30 000 nouveaux résidents (Debié et Fouet, 2001). Dans une autre mesure, les accords d'Oslo, pendant la phase intérimaire, ne mentionnent aucunement l'arrêt de la colonisation israélienne sur lesdits territoires. Même si cette question refait surface lors des accords de Taba (1995), Shimon Peres réaffirme que le gel des implantations relève du domaine étatique et que cette décision unilatérale a été prise avant l'adoption de la Déclaration de principes.

En fait, la colonisation est devenue une opération de peuplement que l'accord d'Oslo (1993) n'a pas interrompue, au contraire. Sous des prétextes dits de sécurité et d'entraînement militaire, les autorités israéliennes saisissent de nouvelles parcelles de terre convoitées en les reclassant par la suite dans le domaine public pour les consacrer à l'usage exclusif des colons et ce, sans indemnité à la population expulsée⁶⁵. L'augmentation du nombre d'Israéliens dans les colonies déjà existantes a pour conséquence le renforcement du processus d'expansion territoriale puisque ces derniers s'approprient des terres situées en périphérie des colonies. Selon Debié et Fouet (2001), de septembre 1993 à l'accord du Caire en mai 1994, la confiscation des terres s'élève en moyenne à 9 km² par mois, soit près de 80 km² au total. En 1996, les terres confisquées depuis le début du processus d'Oslo totalisent environ 150 km². Ce processus gagne en importance en 1997, puisqu'en seulement cinq mois, soit de décembre 1996 à mai 1997, le gouvernement israélien confisque 175 km², élevant la superficie des terres acquises depuis 1993 à 325 km².

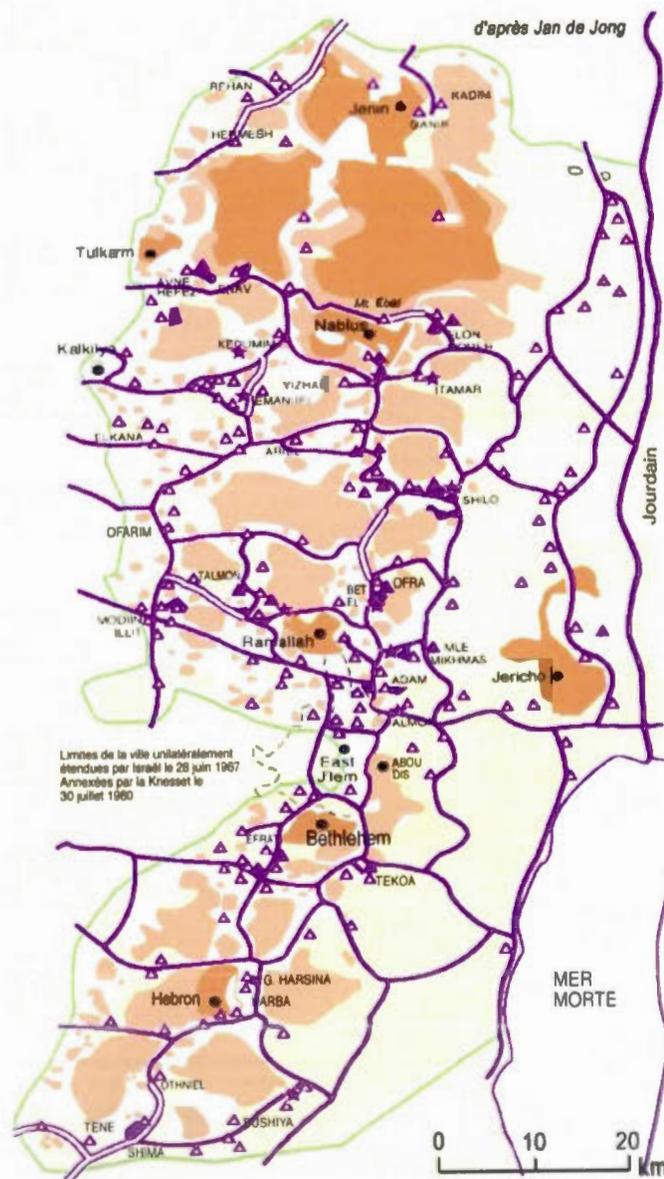
⁶⁴ En Cisjordanie, près de 40 % des maisons israéliennes construites entre 1998 et 1999 bénéficient d'un soutien financier important.

⁶⁵ En fait, l'ordre de saisie prend acte à la date de signature du commandant et le propriétaire a seulement 72 heures pour contester cette décision devant la Haute Cour de Justice israélienne. Dans cette perspective et puisque le délai est illusoire – le propriétaire en question doit se procurer un permis d'entrée en Israël et dispose de quelques heures pour engager un avocat israélien acceptant de défendre sa cause – Israël s'assure le contrôle de l'espace (Debié et Fouet, 2001).

Dans la mesure où l'accès aux colonies juives de façon rapide et sécuritaire est une donnée primordiale pour le bon développement de celles-ci, le gouvernement israélien s'engage dans la construction d'un réseau routier. En effet, entre 1995 et 1997, Israël confisque plus de 20 km² de terres arabes en zone C dans le but d'y construire une trentaine de routes, soit un réseau de 300 kilomètres. Sur le plan stratégique, en plus d'améliorer les voies d'accès vers les colonies, ces routes de contournement encerclent les villages arabes et rompent la continuité territoriale palestinienne (figure 2.9). En morcelant ainsi toujours un peu plus le territoire palestinien, Israël accroît l'espace contrôlé.

Le calendrier du redéploiement territorial des forces israéliennes en zone B constitue un point important du blocage des négociations. En fait, l'État d'Israël prévoit évacuer, de manière progressive, uniquement des secteurs qui lui sont sans grand intérêt. Le travailliste Uri Savir le reconnaît : « À la fin du redéploiement, Israël sera présent dans les zones importantes pour sa sécurité, notamment pour sa défense extérieure. Cela nous laissera des territoires assez importants [...] bien sûr, c'est nous qui définirons ce que sont nos besoins territoriaux de sécurité » (Khader, 1999, p. 309). Par la fragmentation territoriale de la Cisjordanie, Israël tend d'une part à gagner du temps en vue des négociations finales et, d'autre part, à consolider le processus de cantonisation déjà bien ancré. En réalité, la zone A concerne les villes palestiniennes qui sont, depuis de nombreuses années, encerclées par des colonies israéliennes. La zone B, où Israël conserve un pouvoir militaire, regroupe les villages palestiniens qui sont souvent séparés les uns des autres par des implantations et/ou des routes de contournement. Quant à la zone C qui couvre 70 % du territoire, elle reste entièrement sous le contrôle israélien. Dans la mesure où Israël n'a pas l'intention de rendre la totalité des territoires palestiniens occupés, le gouvernement Netanyahu met en œuvre le plan « Allon Plus » (1997) qui vise l'annexion d'environ 60 % de la Cisjordanie (figure 2.10). Ce plan désigne les territoires qui doivent demeurer israéliens tout en transformant les territoires palestiniens en enclaves de taille réduite, dispersées et privées de communications normales avec l'extérieur (Gresh, Assali et Dillon, 2000). En fait, cette stratégie israélienne, qui vise à conserver sous leur contrôle la plus grande partie de la Cisjordanie, s'accompagne

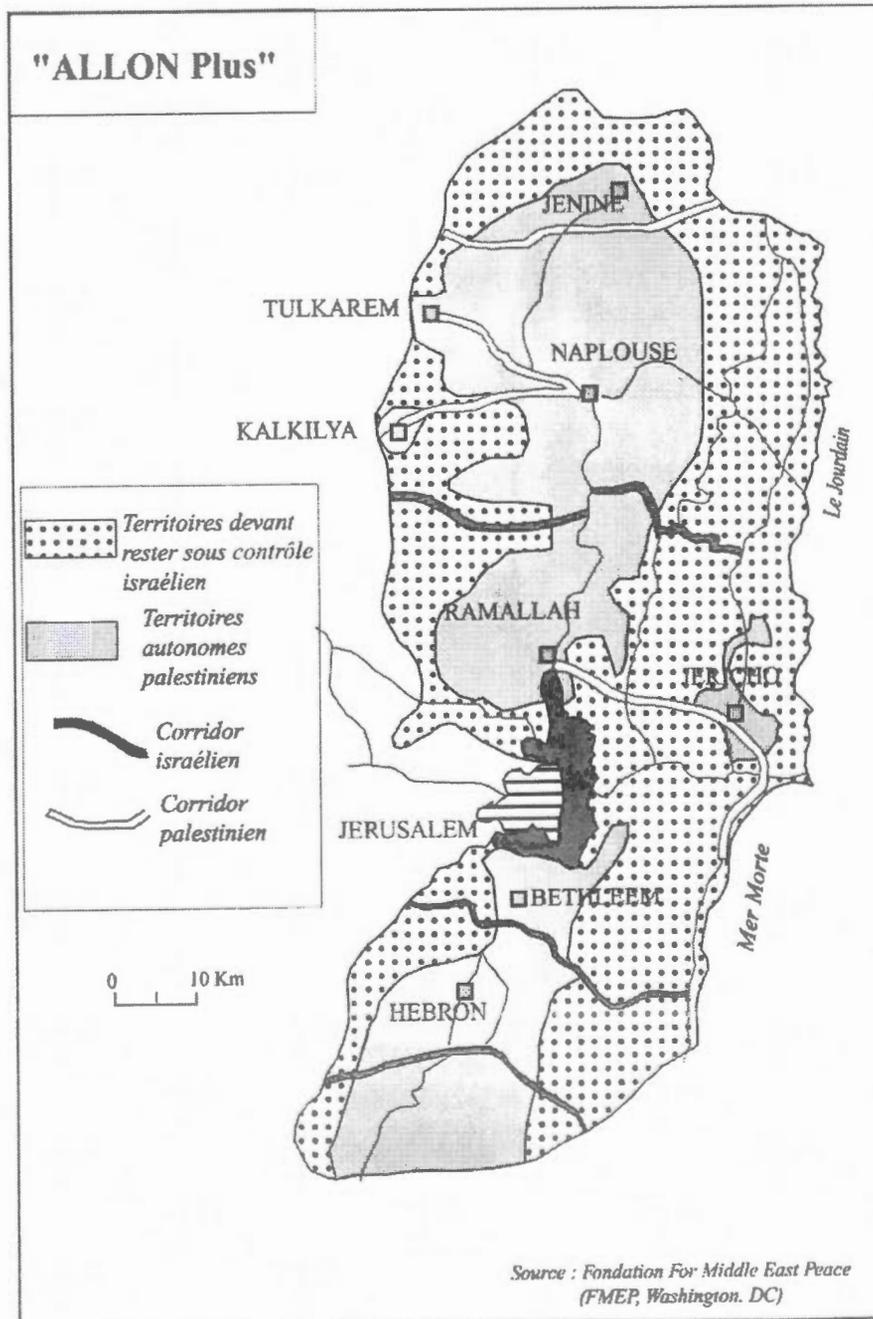
Figure 2.9 Les routes de contournement israéliennes



Les colonies sont reliées par un réseau de routes, dites "de contournement", dont le maillage découpe le territoire palestinien en nombreuses petites enclaves hermétiquement isolées les unes des autres.

Source : Liauzu, 2003, p. 45

Figure 2.10 Le plan Allon Plus (1997)



Source : Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 211

d'une accélération des processus de colonisation et de cantonisation, laissant peu d'espoir à un compromis fonctionnel.

À la suite d'attentats terroristes revendiqués par le mouvement Hamas et le Djihad islamique qui s'opposent au processus d'Oslo⁶⁶, l'État israélien érige des barrages militaires aux entrées des grandes villes de Cisjordanie et de Gaza, puis de Jérusalem-Est. Cette conception de la sécurité, qui passe par une séparation étanche des deux populations, a pour conséquence de limiter la liberté de mouvement de la population palestinienne. En réalité, les Palestiniens sont arrêtés au premier barrage et même les déplacements à proximité sont difficiles. De plus, le « passage sûr » permanent entre la Cisjordanie et Gaza évoqué par la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires (DOP), en 1993, ne voit pas le jour. En fait, le droit de passage des Palestiniens doit d'abord être autorisé par l'obtention d'un permis individuel, les jours et les heures ouvrables sont déterminés par Israël et il est hors de question qu'un passager s'attarde en sol israélien (l'heure de départ ainsi que l'heure d'arrivée prévue sont inscrites sur le document de transport). De plus, en réaction aux attaques terroristes, Israël se donne le droit de fermer ses frontières.

Ce bouclage complet du territoire a pour conséquence de refuser l'entrée à tous les résidents palestiniens, enfermant par le fait même l'espace palestinien dans une sorte d'enclave territoriale. De surcroît, Israël se garde non seulement un droit de contrôle sur les passages en son territoire, mais aussi un droit de regard sur tous les flux. Les marchandises palestiniennes qui transitent par Israël sont ainsi soumises à de nombreux contrôles de sécurité qui, par leur durée, causent entre autres la détérioration des produits périssables et l'augmentation des coûts liés aux transports⁶⁷. Qui plus est, les importations et les exportations palestiniennes sont soumises aux politiques tarifaires et fiscales israéliennes (Debié et Fouet, 2001). La pratique régulière du blocage des axes routiers n'est pas sans

⁶⁶ Notamment, le Hamas revendique son premier attentat-suicide accompli sur le sol israélien, à Afoula, le 6 avril 1994 (9 morts). Un autre attentat-suicide a lieu le 13 avril 1994 (6 morts). Suivi par sept attaques suicides d'octobre 1994 à août 1995, dont quatre sont revendiquées par le Hamas et trois par le Djihad islamique (Liauzu, 2003).

⁶⁷ Pour un voyageur de Gaza, se rendre à Amman peut prendre 18 heures alors que normalement ce trajet est d'une durée de 5 heures.

conséquence sur l'économie palestinienne, puisque de nombreux travailleurs employés en Israël ou qui doivent y transiter sont tout simplement obligés de patienter⁶⁸. En 1997, 20,5 % des jours dits propices aux commerces sont perdus par le blocage complet des routes israéliennes qui transitent entre Israël et les territoires palestiniens. En somme, le blocage territorial ainsi que les coûts de transit entraînent une réduction du flux de marchandises palestiniennes. Au début du processus d'Oslo, les importations passent de 46 % à 38 % du PIB alors que les exportations diminuent de moitié passant de 11 % du PIB en 1992 à 6 % en 1995 (Debié et Fouet, 2001). Les conséquences sociales de l'asphyxie de l'économie palestinienne se traduisent par le développement d'une pauvreté et d'un chômage de masse⁶⁹ rendant la population civile de plus en plus dépendante des dispositifs d'assistance humanitaire.

Au terme de la phase intérimaire, le bilan relatif à l'application des accords reste modeste. Près de la moitié de la Cisjordanie est encore sous le contrôle militaire israélien, le processus de colonisation et de cantonisation continue et la population palestinienne vit au rythme des blocages routiers.

2.4.2 Les négociations du statut final

À la suite des élections israéliennes du 17 mai 1999, Ehud Barak, du parti travailliste, remporte la victoire, avec plus de 56 % des suffrages, contre son rival Benyamin Netanyahu du Likoud. Bien que le plan Barak⁷⁰, présenté à Camp David (2000), propose la création d'un État palestinien - dont la souveraineté reste toutefois limitée -, il n'en reste pas moins qu'Israël refuse de rendre tous les territoires occupés depuis juin 1967. Dans cette

⁶⁸ Pour l'ensemble de la période couverte par le processus d'Oslo, la perte quotidienne due à la fermeture complète des territoires est estimée en moyenne à environ six millions de dollars (Debié et Fouet, 2001).

⁶⁹ Le taux de chômage dans les territoires occupés passe de 18 % en 1993 à 34 % en 1997 (Grégoire, 2004, p. 139).

⁷⁰ Se référer à l'appendice C : tableau A.2.

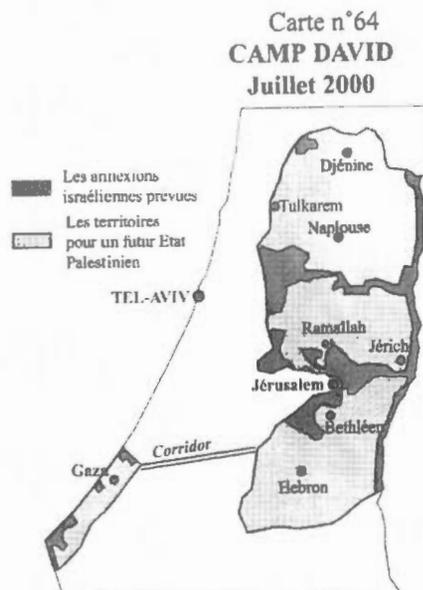
perspective, le gouvernement israélien propose d'annexer une partie de la Cisjordanie autour des principales colonies et de Jérusalem, soit environ 10 % de la Rive occidentale en échange de quoi les Palestiniens obtiennent 1 % du territoire israélien. Il prévoit aussi de conserver le contrôle d'une partie de la vallée du Jourdain pour en faire une zone de sécurité, soit environ 10 % de la Cisjordanie (Chagnollaud et Souiah, 2004). Sur le plan stratégique, cette planification territoriale aurait pour conséquence de couper le territoire palestinien de Cisjordanie en trois cantons où Israël envisage d'imposer sa présence en morcelant ces zones par la création, là encore, de routes de contournements desservant les colonies israéliennes (figure 2.11).

Lors de l'ouverture des négociations sur le statut final à Camp David en juillet 2000, Barak qualifie d'offre généreuse les propositions israéliennes pour résoudre la question des territoires palestiniens. Pour Arafat, qui demande la restitution totale des territoires occupés, cette offre est inacceptable. Au cours du sommet de Camp David, aucune négociation ne permet aux parties d'en arriver à un accord. En revanche, sur la question liée à Jérusalem, Israël accepte d'envisager le partage de la ville et concède que cette dernière pourrait devenir capitale des deux États (Signoles, 2005). Toutefois, les deux parties doivent déterminer ultérieurement ce qui appartiendrait à chacun. Barak et Arafat ont des visions opposées en ce qui a trait à la question des réfugiés palestiniens. En fait, et dans l'optique de conserver le caractère juif de l'État d'Israël, le gouvernement israélien refuse de reconnaître un quelconque droit de retour des réfugiés palestiniens en affirmant que les Palestiniens sont partis volontairement en suivant les instructions des leaders arabes (Morris, 2003). Bref, le Sommet de Camp David se traduit par un échec.

Malgré le déclenchement de la seconde Intifada (2000-2006)⁷¹, les négociations se poursuivent à Taba (Égypte) en janvier 2001. Dans le but de trouver de véritables compromis, les deux parties avancent de manière significative sur les principaux dossiers. D'emblée, elles conviennent qu'en accord avec la Résolution 242 du Conseil de Sécurité, les

⁷¹ Dans la mesure où la seconde Intifada initie une nouvelle phase dans le conflit israélo-palestinien, nous abordons cette guerre d'usure au terme imprévisible dans le prochain sous-point de ce chapitre.

Figure 2.11 Les propositions israéliennes présentées lors des discussions à Camp David et à Taba



Source : Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 212

lignes du 4 juin 1967 représentent les bases pour la délimitation des frontières israélo-palestiniennes. Voulant conserver les principales colonies, Barak propose l'annexion de certains secteurs de la Cisjordanie à Israël, soit 6 % de la Cisjordanie, où sont situées environ 70 % des colonies israéliennes (figure 2.11). Israël s'engage en outre à démanteler toutes les autres colonies en territoire palestinien. De plus, le gouvernement israélien accepte le principe de la partition de Jérusalem en proposant qu'elle devienne la capitale des deux États et que les quartiers arabes reviennent aux Palestiniens (les quartiers juifs de Jérusalem-Est seraient toutefois annexés par Israël) (Signoles, 2005). Par contre, les négociateurs n'ont pu se mettre d'accord sur la question de la souveraineté des lieux saints.

En ce qui a trait à la question des réfugiés palestiniens, Israël a reconnu pour la première fois sa part de responsabilité dans la naissance du problème des réfugiés. Le document israélien rédigé par Yossi Beilin, ministre de la Justice, mentionne que : « l'État d'Israël naissant a été entraîné dans la guerre et l'effusion de sang de 1948-1949, qui ont fait des victimes et provoqué des souffrances des deux côtés, y compris le déplacement et l'expropriation de la population civile palestinienne qui est devenue réfugiée » (Gresh, 2001, p. 192). Le document israélien donne à chacun des réfugiés le choix entre cinq solutions : le rapatriement en Israël pour une minorité d'entre eux, soit 40 000 réfugiés sur 5 ans – mais les Palestiniens refusent un chiffre inférieur à 100 000 - ; la réinstallation dans l'État de Palestine ou dans les nouveaux territoires cédés par Israël à la Palestine; l'intégration dans les pays d'accueil ou le départ pour un pays tiers. L'État d'Israël propose également de participer à la commission internationale chargée de mettre en œuvre ce plan et de concourir au financement de l'opération (Picaudou, 2003).

À la veille des élections israéliennes, les négociations de paix prennent fin le 28 janvier 2001 sans qu'il y ait un accord final. La nette victoire d'Ariel Sharon⁷² qui prend le pouvoir

⁷² Ariel Sharon occupe le poste de ministre de l'Agriculture sous le gouvernement de Begin en 1977. Il devient ministre de la Défense en 1982. De 1990 à 1992, il est ministre de la Construction et de l'Aménagement ainsi que président du Comité ministériel sur l'immigration et l'absorption. De 1992 à 1996, il est membre du Comité de Défense et des Affaires étrangères de la Knesset. En 1996, il est nommé ministre de l'Infrastructure nationale. En

marque alors un tournant dans les pourparlers de paix puisque le chef du Likoud a déjà prévu que l'État hébreu ne respecterait pas les concessions territoriales consenties par Barak dans le cadre de ces négociations (Chagnollaud et Souiah, 2004). En fait, opposé au processus d'Oslo, Sharon refuse de rendre les territoires occupés aux Palestiniens, désire contrôler la vallée du Jourdain et Jérusalem-Est, et ce, tout en s'opposant au démantèlement des colonies.

En somme, au cours des sept années qui suivent la signature des accords d'Oslo (1993), les gouvernements israéliens successifs poursuivent la politique de faits accomplis dans les territoires occupés, créant, par le fait même, de nouveaux obstacles à une négociation sur le statut final. Ils continuent avec vigueur à développer les colonies de peuplement, en créant de nouvelles sous différents prétextes et en développant celles qui existaient déjà. En réaménageant l'infrastructure de contrôle, surtout en Cisjordanie, par le morcellement du territoire en une centaine de fragments, les Israéliens créent « un espace qu'ils n'administrent plus directement qu'en partie, mais qu'ils contrôlent de l'extérieur et qu'ils sont capables à tout instant de bloquer économiquement » (Debié et Fouet, 2001, p. 239). Mis devant les faits accomplis, les Palestiniens tentent de renégocier cette fragmentation à chaque étape du « processus d'Oslo ». Par la transformation démographique et territoriale qui en résultent, la politique israélienne de « fait accompli » est « efficace » dans la mesure où elle réussit à imposer une nouvelle réalité sur le terrain. Réalité qui répond aux besoins et intérêts des Israéliens. Tout au long de la période du processus d'Oslo (de 1993 à 2000), les pratiques et les moyens politiques mis en œuvre par le gouvernement israélien en vue de s'appropriier et de transformer le territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza reposent principalement sur les dimensions géographique, démographique et économique.

1998, il occupe le poste de ministre des Affaires étrangères. Le 6 février 2001, il devient le Premier ministre d'Israël.

2.5 Cinquième période : la séparation, la « cantonisation » et la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (2001-2006)

Le 28 septembre 2000, Sharon se rend sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem⁷³, qui abrite la mosquée al-Aqsa, troisième Lieu saint de l'Islam. Le lendemain, à Jérusalem, les manifestants palestiniens sont sévèrement réprimés (sept morts). Un soulèvement populaire gagne alors progressivement la Cisjordanie, la bande de Gaza et même les villes et villages à l'intérieur d'Israël habités majoritairement par des Arabes israéliens⁷⁴. Ils réclament ni plus ni moins que l'arrêt immédiat de l'occupation. La seconde Intifada vient de naître.

La seconde Intifada (2000-2006), contrairement à la première (1987-1993) qui était non-violente, se militarise pour devenir une confrontation entre une armée régulière, celle d'Israël, et les brigades des armées du Fatah et d'autres groupes⁷⁵. La riposte israélienne se traduit par l'application de mesures coercitives : blocage territorial, répression, exécution⁷⁶, etc. (Kimmerling, 2003).

Du côté israélien, l'opinion publique considère qu'Israël n'a d'autre choix que de répondre par les armes. Cette radicalisation de la situation s'opère en réaction à deux types d'événements. Après Camp David (2000), une majorité d'Israéliens est convaincue que le refus palestinien de « l'offre généreuse » faite par Barak est la preuve qu'Arafat ne veut pas la paix. Cette conviction est renforcée par « l'insistance des Palestiniens à discuter du droit de retour des réfugiés; ce qui est interprété comme la volonté d'annihiler l'État juif en le

⁷³ La veille, soit le 27 septembre 2000, Yasser Arafat et Ehud Barak se rencontrent pour la première fois depuis le Sommet de Camp David. Cette visite à l'Esplanade des mosquées, prévue et autorisée depuis longtemps, occupe l'essentiel de la conversation. Arafat demande l'interdiction de cette visite qui selon lui aurait pour conséquence d'accroître les tensions entre les deux peuples. Barak lui répond qu'il ne peut s'opposer à la volonté d'un membre de la Knesset de se rendre à cet endroit.

⁷⁴ Les Arabes israéliens représentent 20 % de la population totale d'Israël.

⁷⁵ En fait, les actions de ces groupes ont principalement pris quatre formes : embuscades contre les soldats israéliens et les colonies; tirs réguliers contre des quartiers de colonisation; tirs de roquettes artisanales; attentats.

⁷⁶ « Le 17 décembre 2000, Israël lance une politique d'exécutions sommaires (pour ne pas dire « d'assassinats ciblés ») visant les opposants politiques et les activistes palestiniens tenus pour responsable d'actes de terrorisme et de résistance armée » (Morris, 2003, p. 721).

submergeant par plus de trois millions de Palestiniens » (Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 214). Les attentats-suicides palestiniens sont alors interprétés comme un geste qui marque le refus du droit d'existence d'un État israélien au Proche-Orient. Et c'est sur cette toile de fond, que Sharon, dont le mot d'ordre est le « tout sécuritaire », est élu le 17 février 2001. Le nouveau Premier ministre d'Israël met alors en œuvre une politique qui privilégie l'utilisation massive de la force armée pour imposer le projet d'un « Grand Israël » englobant les territoires palestiniens. Dans cette perspective où aucune concession envers les Palestiniens n'est envisagée, le gouvernement israélien ne laisse pas la moindre place à la négociation et fait table rase des accords obtenus lors du processus d'Oslo. Ses positions sont connues : aucun droit de retour n'est concédé aux réfugiés palestiniens, aucune concession sur le retrait de l'armée israélienne des territoires occupés, refus de tout démantèlement des colonies, maintien du contrôle sur Jérusalem-Est et sur la vallée du Jourdain (Signoles, 2005). Quant à la création d'un État palestinien, il accepterait de concéder tout au plus 40 % des territoires occupés. Toutefois, pour Sharon, l'idéal est de ne faire aucune concession.

2.5.1 La barrière de séparation israélienne

Face à l'augmentation du cycle de violence, Sharon envisage l'esquisse d'une coupure définitive avec le peuple palestinien. En soi, le plan consiste à la construction d'un véritable mur, appelé « clôture de sécurité »⁷⁷. Cette barrière, qui s'amorce à partir d'avril 2002, a pour objectif officiel de rendre plus difficiles les infiltrations des militants palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte (frontière du 4 juin 1967). Toutefois, cette construction assure également une fonction de contrôle territorial. En fait, les objectifs sont clairs : protéger une grande partie des colonies en les plaçant derrière le mur, transformer le territoire palestinien de la Cisjordanie en plusieurs enclaves étroitement contrôlées par l'armée israélienne,

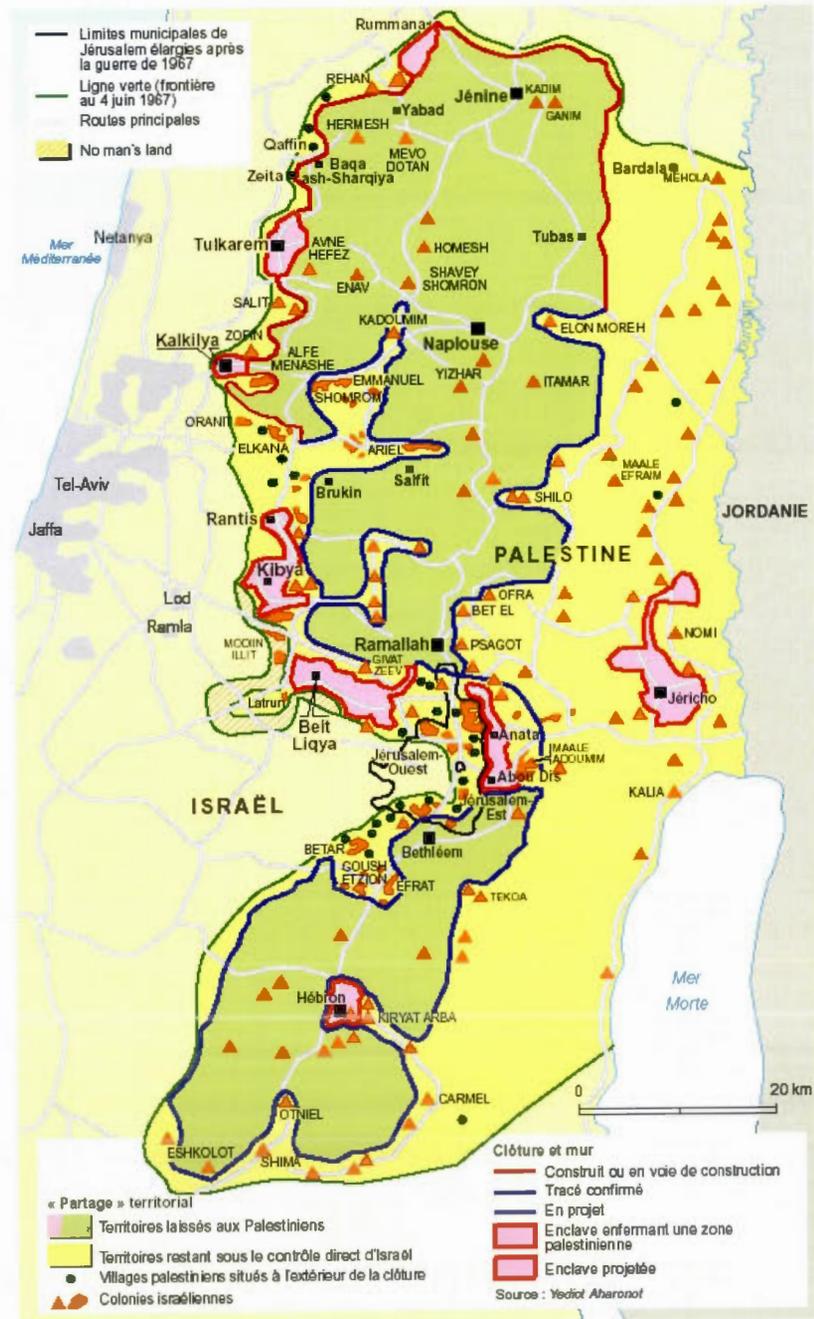
⁷⁷ L'appellation utilisée par les autorités israéliennes pour désigner cette construction est « barrière » ou « clôture ». Pour les autorités palestiniennes, elle évoque plutôt le « mur de la honte », le « mur de l'apartheid » ou le « mur de ghetto » (Ménargues, 2004).

annexer certaines zones du territoire palestinien et empêcher toute continuité territoriale d'un éventuel État palestinien (Chagnollaud et Souiah, 2004).

La dimension même de ce projet en Cisjordanie et à Jérusalem suffit pour comprendre qu'il ne s'agit pas simplement d'une clôture sécuritaire. La longueur totale prévue du mur de béton est d'environ 730 km et la hauteur maximale est de 8 à 9 mètres (Chautard, 2006). À plusieurs endroits, la séparation entre le mur et la Ligne verte atteint 60 à 70 mètres de large, avec successivement, du côté palestinien, des barbelés, un fossé et le mur lui-même. Les territoires situés dans cet espace sont déclarés « zones militaires fermées » et ne sont accessibles qu'aux Palestiniens munis d'un permis et passant par des points de contrôle. Dans la stratégie de Sharon, le tracé du mur a pour objectif d'inclure le plus grand nombre possible de colonies qui se trouvent à l'est de la barrière. Le mur vise à établir les futures frontières de l'État d'Israël advenant la création d'un État palestinien. De plus, il coupe les territoires palestiniens en empêchant quasiment tout déplacement entre le nord et le sud de la Cisjordanie (figure 2.12).

Parallèlement, un système militaire du contrôle territorial est mis en œuvre et divise la Cisjordanie en trois secteurs, soit autour de Naplouse, Ramallah et Hébron, qui sont séparés les uns des autres par des colonies israéliennes et des routes de contournement. Ainsi, un Palestinien qui part de Bethléem pour se rendre à Ramallah doit passer deux frontières. D'ailleurs, tout déplacement est soumis à un contrôle militaire et à cela s'ajoutent des couvre-feux qui empêchent la population palestinienne de sortir de chez elle une fois le soir venu. De plus, un mur doit être érigé le long de la rive ouest du Jourdain, privant ainsi les Palestiniens des terres les plus fertiles de la Cisjordanie. En réalité, « il s'agit de briser la Cisjordanie pour la transformer en une série d'enclaves et de bantoustans étroitement contrôlés, et d'empêcher ainsi toute continuité territoriale d'un futur État palestinien » (Ménargues, 2004, p. 151). Quant à Jérusalem et ses environs, la construction du mur a pour but d'annexer une partie de Bethléem, d'encercler les banlieues palestiniennes et de séparer les quartiers palestiniens de la ville les uns de la Cisjordanie, les autres du reste de Jérusalem et pour certains, les deux à la fois (Chautard, 2006)

Figure 2.12 Le Mur de séparation entre Israël et la Cisjordanie



Source : Rekacewicz, 2003, p. 1

Ce projet a aussi pour conséquence de couper les parcelles agricoles, séparant ainsi les paysans palestiniens de leurs terres. Afin que ces derniers puissent continuer à cultiver leurs champs, des « portes agricoles » doivent être construites. Cependant, le gouvernement israélien a annoncé que ces dernières ne seront fonctionnelles que lorsque le mur sera opérationnel, c'est-à-dire finalisé et les heures d'ouverture de celles-ci resteront à déterminer.

De plus, la colonisation dans les territoires occupés continue. En 2002, plus de 1000 nouveaux logements sont mis en chantier en Cisjordanie, près de 201 100 colons vivent en Cisjordanie, 6 900 à Gaza et environ 200 000 à Jérusalem-Est (Dieckhoff et Leveau, 2003). La confiscation des terres agricoles par Israël risque alors de devenir irréversible puisque en vertu de la loi agraire ottomane, toujours en vigueur en Israël, une partie des terres appartient au Sultan et si ces dernières ne sont pas cultivées pendant trois années consécutives, elles reviennent à celui-ci donc à son successeur, l'État d'Israël. Ainsi, Israël utilise les moyens nécessaires (l'obstacle du mur, la destruction des récoltes, des barrages routiers) pour faire reconnaître par les tribunaux israéliens que les terres n'ont pas été cultivées (Azoulay et *al.*, 2005). Les propriétaires palestiniens expulsés ont le droit de bénéficier d'un dédommagement monétaire, mais peu le font, persuadés que cela légitimerait la réquisition. À cela s'ajoute la confiscation des terres pour des raisons de sécurité et d'entraînement militaire. En somme, la surface du territoire confisquée par la colonisation atteint 42 % de la Cisjordanie, incluant 158 colonies israéliennes.

Également, dans les territoires palestiniens, les conditions humaines et économiques ne cessent de se détériorer. En fait, en novembre 2002, 62 % de la population palestinienne vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de deux dollars par jour, et 28 % de la population vit une situation d'extrême pauvreté avec moins d'un dollar par jour (Dieckhoff et Leveau, 2003). En décembre 2002, 1,5 million de Palestiniens, soit près de la moitié de la population présente dans les territoires occupés, reçoivent une aide alimentaire directe, soit cinq fois plus de personnes qu'au début de la seconde Intifada.

À la suite d'une demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour internationale de Justice (CIJ) dépose le 9 juillet 2004 son avis consultatif sur l'édification du mur. Dans ce document, la CIJ affirme que le mur est contraire au droit international et qu'Israël est dans l'obligation de le démanteler partout où il se trouve à l'intérieur des territoires palestiniens (soit 94 % du trajet selon Amnistie Internationale) et de réparer tous les dommages que cette construction a occasionnés. L'Assemblée générale de l'ONU ratifie cet avis le 20 juillet 2004 à travers la résolution ES-10/15. Toutefois, dans la communauté internationale, l'application du droit est directement tributaire des rapports de forces et de la volonté politique des États. C'est pourquoi Israël ignore cette résolution de l'ONU et poursuit la construction du mur.

2.5.2 La « paix » proposée par Israël

Devant l'échec de Camp David (2000), une nouvelle initiative voit le jour : il s'agit de la « feuille de route », présentée par le quartet (États-Unis, Union européenne, Russie et ONU) et rendue publique le 30 avril 2003. Celle-ci doit mener à la fin de la colonisation israélienne et à la création d'un État palestinien en 2005. En soi, cette nouvelle initiative prévoit un calendrier en trois étapes et comporte des dates limites et des critères destinés à encourager les progrès par des mesures réciproques des deux parties dans les domaines politique, sécuritaire, économique, humanitaire, et la création des institutions, sous la surveillance du quartet. Cette initiative est acceptée immédiatement par les Palestiniens alors que les Israéliens posent 14 conditions à son acceptation, dont le refus de tout droit de retour des réfugiés, la réduction du cadre juridique des négociations aux seules résolutions 242 et 338 de l'ONU, qui demandent le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et le démantèlement des seules colonies considérées comme illégales. Le 4 juin 2003, lors d'une rencontre à Aqaba en Jordanie, la feuille de route est ratifiée par les Premiers ministres israélien, Ariel Sharon, et palestinien, Mahmoud Abbas, en présence du président George W. Bush.

Selon la feuille de route, dans la première phase (mai – juin 2003), Israël doit s'engager à accepter la création d'un État palestinien indépendant, viable et souverain. Il doit se retirer des secteurs palestiniens réoccupés depuis le début de la seconde Intifada, geler toutes les activités d'implantation de colonies et prendre toutes les mesures nécessaires pour aider à normaliser la vie des Palestiniens. Quant à ces derniers, ils doivent s'engager à reconnaître le droit d'Israël d'exister en paix et en sécurité, mettre fin aux actes de violence contre les Israéliens et démanteler les organisations « terroristes ». Ils doivent de plus entreprendre une réforme politique d'ensemble en prévision de la création d'un État démocratique (Chautard, 2006). La deuxième phase doit débuter en juillet 2003, après des élections palestiniennes, et doit s'achever en décembre 2003 avec la création d'un État palestinien indépendant aux frontières provisoires. La troisième phase (2004 – 2005) doit elle correspondre à un accord sur le statut permanent et entraîner la fin du conflit israélo-palestinien.

Toutefois, le cycle de violences empêche toute progression des négociations puisqu'Israël exige que les Palestiniens cessent toute activité armée avant l'application du plan de paix. Afin d'établir un accord de cessez-le-feu, les présidents israélien et palestinien se rencontrent à Sharm el-Sheikh (Égypte) le 8 février 2005 en présence du Président égyptien Moubarak et du roi Abdallah de Jordanie. La première tentative tangible de coexistence pacifique avec l'Autorité palestinienne, devant débuter le 17 août 2005, s'effectue à travers un plan de désengagement unilatéral israélien qui touche l'ensemble des 20 colonies de la bande de Gaza et quatre localités situées au nord de la Cisjordanie (Ganim, Homesh, Kadim, Sa-nur). Sur le plan stratégique, en focalisant l'attention sur Gaza, Sharon retarde le processus de négociation en vue de la création d'un État palestinien. En effet, selon l'avocat Dov Weisglass, homme de confiance de Sharon:

Ce que nous avons fait vise à geler le processus de négociation. Et, en gelant le processus de négociation, vous empêchez la création d'un État palestinien et vous empêchez la discussion sur la question des réfugiés. [...] Le désengagement comporte la bonne dose de formol nécessaire pour qu'il n'y ait pas de processus de négociation avec les Palestiniens (cité par Kapekiouk, 2004, p. 2)

En plus du gel du processus de paix, l'objectif primordial du projet de Sharon est destiné à attribuer aux colonies de la Cisjordanie, où vivent 240 000 colons, un statut permanent, afin de les annexer. Il s'ensuit que la construction de bâtiments augmente de 83 % au cours du premier trimestre 2005, avec 564 maisons (comparativement à 308 en 2004).

Le 22 août 2005, Israël démantèle les colonies de la bande de Gaza. Toutefois, bien que les Israéliens s'engagent à quitter la bande de Gaza, l'armée israélienne contrôle toujours le périmètre extérieur et supervise les espaces aérien et maritime ainsi que les frontières. De plus, elle se réserve le droit d'y pénétrer afin de combattre le « terrorisme ». Quant aux secteurs des colonies évacuées du nord de la Cisjordanie, ils restent sous le contrôle sécuritaire exclusif de l'armée israélienne. En somme, en 2005, il reste en Cisjordanie plus de 120 colonies abritant quelque 240 000 Israéliens et à ce nombre s'ajoutent les 200 000 habitants des 12 quartiers de colonisation à Jérusalem-Est qu'Israël refuse de démanteler, encourageant même leur expansion (Dhoquoi, 2005).

L'opposition d'une partie des membres du Likoud à ce désengagement des territoires palestiniens entraîne en novembre 2005 la dissolution du parlement puis la démission de Sharon. Il crée alors son propre parti, Kadima, et avance ensuite les élections initialement prévues pour l'automne qu'il fixe au 28 mars 2006. Cependant, en décembre 2005 et janvier 2006, Sharon subit deux attaques cérébrales successives qui le plongent dans un long coma (il mourra en décembre 2013 sans avoir repris conscience). À la suite de cela et conformément à la loi israélienne, le vice-Premier ministre Ehoud Olmert assure l'intérim du pouvoir.

Bref, la période Sharon (de 2001 à 2006) se caractérise par la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble qui vise à imposer une solution unilatérale au conflit consistant à donner aux Palestiniens la totalité de la bande de Gaza (tout en conservant, entre autres choses, le contrôle de ses frontières), en contrepartie de l'annexion d'environ la moitié de la superficie de la Cisjordanie (Meguid, 2007). Somme toute, ce que cherche à réaliser Sharon à travers l'édification du mur de séparation, c'est imposer des frontières définitives aux Palestiniens de

Cisjordanie. Cependant, cette séparation que le mur impose n'est possible que grâce au développement de dispositifs et mécanismes qui ont précédé sa construction : colonies de peuplement juives israéliennes, routes de contournement, barrages routiers, etc.

Le mur est venu en dernier, et non en premier. C'est la mesure finale d'une série, l'enveloppe d'une structure qui a été développée au cours de décennies. [...] Le point est que le mur n'aurait pu être construit aussi facilement sans que des systèmes de contrôle aient été précédemment imposés à la population et étendus graduellement pour éviter un choc international et local (Abu Zahra cité par Ménargues, 2004, p. 54).

Ainsi, nous constatons que les pratiques et les moyens mis en œuvre par les dirigeants israéliens en vue de séparer les Israéliens des Palestiniens, sans se séparer des territoires palestiniens dans lesquels ils estiment avoir des intérêts stratégiques, reposent principalement sur la dimension géographique. De plus et comme mentionnée, cette séparation physique, soit géographique, des deux peuples n'a pu voir le jour sans au préalable des dispositifs de contrôle qui font appels à la dimension démographique (les politiques israéliennes permettant l'expulsion des Palestiniens et l'immigration des juifs israéliens, etc.) et économique (les mesures mises en œuvre par les dirigeants israéliens visant la domination de l'économie israélienne sur l'économie palestinienne, etc.). Nous constatons que le processus de séparation, « cantonisation » et colonisation de la Cisjordanie s'appuie sur des justifications politique et idéologique et interpelle directement les dimensions géographique, démographique et économique.

CHAPITRE III

LA STRATÉGIE TERRITORIALE ISRAËLIENNE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Le présent chapitre a pour objectif d'analyser les principales composantes de la stratégie adoptée par les leaders du mouvement sioniste puis par les gouvernements israéliens successifs en rapport avec chacune des dimensions structurelles de la FSS. Pour ce faire, nous divisons ce chapitre en cinq parties qui traiteront successivement des cinq dimensions de la stratégie territoriale israélienne, soit la dimension politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Nous traitons, de façon séparée, chacune des dimensions afin de mieux saisir les moyens adoptés par les acteurs étudiés afin de s'appropriier et de transformer le territoire de la Palestine. Enfin, chacune de ces dimensions retenues comme variables sera analysée temporellement.

Dans le but de s'appropriier le territoire convoité et d'établir une présence juive majoritaire en Palestine, les leaders sionistes et les dirigeants israéliens successifs adoptent des mesures politiques. Celles-ci visent à créer, maintenir, consolider et fortifier l'État juif en Palestine mandataire, puis plus tard à prendre le contrôle de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Ces mesures sont conduites de manières cohérentes et adaptées au contexte politique national et international. À cet égard, notre recherche, qui se penche sur la période pré-étatique et la période suivant la création d'Israël jusqu'en 2006, permet de démontrer que non seulement il existe une stratégie territoriale, mais qu'elle s'échelonne sur une longue durée. En effet, tant les leaders sionistes que les différents dirigeants israéliens mettent en œuvre des mesures et des pratiques qui visent le développement de colonies juives en Palestine, la dé-arabisation des territoires convoités, etc. Par contre, cette continuité de la stratégie adoptée par les sionistes puis les Israéliens affiche certaines différences lorsqu'elle est

analysée sous l'angle de la « nature » des mesures, programmes, politiques adoptés de part et d'autre. Elles diffèrent dans la mesure où la stratégie adoptée pour passer d'un projet imaginé à la création de l'État d'Israël n'est pas la même que celle mise en œuvre par les dirigeants israéliens dans le but de permettre l'expansion territoriale de l'État d'Israël et le contrôle de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Ce chapitre s'attarde donc à analyser au cours de ces deux périodes distinctes la manière dont la stratégie territoriale interpelle chacune des dimensions qui structure le territoire de la Palestine. À partir des résultats obtenus, nous serons en mesure de répondre à notre question principale : quelle est la stratégie mise en œuvre par les leaders sionistes, puis les dirigeants israéliens pour contrôler, transformer et s'appropriier le territoire de la Palestine mandataire, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza?

3.1 La dimension politique

Pour tenter de créer un État juif en Palestine, les leaders sionistes ont dû accumuler avant tout une certaine plénitude du politique, c'est-à-dire une certaine dose de pouvoir politique (Jabotinsky cité par Charbit, 1998). À la suite de la création d'Israël (1948), David Ben Gourion et ses successeurs jusqu'à Sharon sauront mettre la puissance de l'État au service des besoins et intérêts des Israéliens. Dans cette perspective nous nous intéressons, dans la prochaine section de ce mémoire, aux mesures politiques mises de l'avant dès la fin du XIX^e siècle en vue d'acquérir des terres en Palestine mandataire. Par la suite, nous examinons comment les pratiques et les mesures israéliennes, visant à déterminer le sort des territoires occupés, mènent à la transformation du territoire de la Palestine selon les besoins et intérêts des Israéliens.

La période pré-étatique

3.1.1 La mise en place d'organes politiques sionistes

Le sionisme constitue un mouvement politico-idéologique dans la mesure où les leaders du mouvement veulent, à partir d'un projet, créer un État juif en Palestine. Cette entreprise repose sur l'appropriation du territoire (Dieckhoff, 1989). Bien que la réussite de ce grand rêve repose principalement au départ sur deux conditions (la possession d'un territoire et l'établissement d'une majorité démographique juive), il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de ce projet exige l'élaboration d'un dispositif institutionnel. Pour créer un État juif en Palestine, les leaders sionistes ont dû mettre en place une structure organisationnelle qui vise à mettre en œuvre les activités nécessaires à l'existence de celui-ci. En créant l'Organisation sioniste mondiale (OSM), en 1897, Herzl dote le mouvement national juif d'un programme clairement défini (pour obtenir un foyer publiquement reconnu et juridiquement garanti) et d'organisations qui se consacrent à faciliter et à matérialiser les conditions préalables à la création d'un État-nation. L'OSM, dotée d'une bureaucratie, d'un Congrès mondial et d'un comité exécutif, se distingue du simple groupement d'intérêts dans la mesure où ses structures se parent des atouts d'un État en devenir (Brzozowski, 2001).

L'OSM est tout d'abord un organisme démocratique qui sert de bras organisationnel au mouvement sioniste et œuvre principalement en diaspora pour encourager la colonisation de la Palestine mandataire par l'établissement d'une population juive. Il cherche aussi à raffermir le sentiment juif et la conscience nationale du « peuple » juif ainsi qu'à entreprendre des démarches en vue d'obtenir le consentement nécessaire afin de réunir les conditions essentielles à la constitution d'un État juif en Palestine mandataire (Klein, 1977). L'OSM est dirigée par un Congrès mondial, similaire à un « parlement » dont les délégués sont élus ou désignés en diaspora par les membres du mouvement sioniste. Le Congrès constitue l'organe législatif de l'OSM. Dans chaque pays, des fédérations sionistes sont constituées. Les membres de ces fédérations élisent périodiquement des délégués qui se

réunissent au Congrès. Chaque communauté envoie un nombre de représentants proportionnels à son importance numérique, indépendamment du nombre de votants. Par exemple, la communauté juive polonaise détient plus de représentants que la communauté danoise (Saadia, 1997). Cela confère au Congrès l'allure de l'Assemblée nationale d'une nation dispersée. À l'origine, les délégués du Congrès se réunissent tous les ans puis à partir de 1901, ces réunions ont lieu tous les deux ans. Le Congrès désigne un comité d'action qui est l'exécutif du mouvement. En somme, l'OSM dirige toutes les actions politiques qui permettent d'aboutir à la création de l'État d'Israël. Sans oublier qu'elle se dote d'une presse et entreprend de constituer des organismes financiers chargés de rassembler des fonds pour financer les entreprises économiques du mouvement sioniste. Les organes qui servent à stimuler la présence juive en Palestine sont, d'une part, la Banque nationale juive, créée en 1899, et, d'autre part, le Fonds national juif (FNJ), créé en 1901. Grâce à ces deux instruments financiers, le mouvement sioniste peut désormais procéder à l'achat de terres, de façon méthodique, pour établir de nouveaux immigrants juifs en Palestine (Bensimon, 1995).

Dans le fonctionnement du pouvoir politique, les idéologies constituent la force motrice, tandis que les institutions forment l'appareil ou le mécanisme à travers lequel l'idéologie oriente l'action politique et sociale (Loewenstein, 1953). La mise en place d'organes sionistes s'inscrit donc dans un processus permettant la prise de décisions et la réalisation d'actions au nom et au profit de la création d'un État juif en Palestine. Ainsi, nous pouvons dire que la stratégie adoptée par les leaders sionistes repose sur l'élaboration d'un dispositif institutionnel dotant ainsi l'idéologie et le mouvement sioniste d'une légitimité et de moyens d'aller de l'avant. Par la création et l'utilisation d'organes politiques adaptés à leurs objectifs, les leaders sionistes transforment graduellement la Palestine mandataire selon leurs besoins et intérêts, en suscitant des changements dans les dimensions géographique, démographique voire même économique du territoire convoité.

Parallèlement, la création d'un État juif en Palestine passe nécessairement par la reconnaissance officielle, aux échelles nationale et internationale, des aspirations sionistes et plus particulièrement, des organisations qui les représentent. Selon Klein (1977), les

prémises du projet sioniste reposent sur une double légitimité. D'abord, politique. Cette première forme de légitimité requiert un rapport entre les organisations sionistes et la population juive dispersée à travers le monde, afin d'assurer une reconnaissance interne. En fait, le sionisme est le seul mouvement qui parvient durablement à la mobilisation des Juifs à travers le monde. Leur adhésion au sionisme est liée au fait qu'il s'érige en rempart face aux difficultés résultant de la conjoncture dans le pays « d'accueil » et qu'il leur propose une société égalitaire dans un État construit exclusivement pour eux (Benbassa, 1989). Selon Dieckhoff, le sionisme, comme idéologie et comme mouvement politique, parvient à se faire admettre comme l'unique mouvement de masse dans le monde juif puisque l'objectif politique, qui vise la création d'un « foyer garanti par le droit public » (1993, p. 24), est dans une certaine mesure assez précis tout en étant suffisamment général pour être attrayant aux yeux de la majorité des Juifs à travers le monde. L'idéologie sioniste a dès lors une fonction de mobilisation qui permet d'enraciner dans les esprits la conviction que, malgré leur éparpillement géographique et leur fractionnement linguistique, les Juifs constituent un peuple. Le recours à l'idéologie sioniste procure à chaque Juif le sentiment de sa responsabilité personnelle, directe, dans l'objectif de création d'un État en Palestine. Nul ne réglera le problème juif que le Juif lui-même. Autrement dit, « l'idéologie qui imprègne chaque militant a, en effet, pour but fondamental de régénérer l'individu juif et de centrer l'idéal de la construction nationale juive autour de la personne du pionnier, du bâtisseur qui va aller dans le désert créer l'État juif » (Najar, 1950, p. 286). Ainsi et de manière générale, tout est fait pour que les Juifs dans le monde entier se sentent politiquement liés au futur État d'Israël.

Bien que l'adhésion du plus grand nombre de Juifs possible au projet sioniste soit une condition nécessaire à son aboutissement, il n'en reste pas moins qu'elle n'est pas suffisante. L'Organisation sioniste mondiale doit être reconnue par les autres États-nations. Pour les sionistes, cette reconnaissance passe par le recours à une forme de séduction vis-à-vis des autres États afin de leur faire prendre conscience que « l'État dans lequel les Juifs vivent n'est qu'une patrie d'adoption et que leur vraie terre, donc celle de leur nation, se situe en Palestine » (Vareilles, 2011, p. 255). Le succès de cette campagne de séduction vient, entre autres, du fait que les leaders sionistes se présentent sur la scène internationale comme les

mandataires et les porte-paroles de la volonté des Juifs dispersés aux quatre coins du monde. Sans cette reconnaissance interne et externe, « Herzl et ses adjoints auraient sans doute été considérés par leurs interlocuteurs comme les meneurs d'un conclave parmi d'autres d'intellectuels velléitaires » (Saadia, 1997, p. 45). Leurs efforts aboutissent, en 1917, à la déclaration Balfour, qui évoque la création d'un Foyer national juif en Palestine. Pour sa part, la Société des Nations place, quelques années plus tard (1922), la Palestine sous mandat britannique. L'administration de cette dernière a pour consigne de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'établissement du foyer national juif. Selon Khader (1999) et Segev (1986), le succès du sionisme est rendu possible grâce à l'appui britannique.

L'intégration de la déclaration Balfour dans les missions du mandat britannique, le soutien de la Grande-Bretagne à l'immigration juive en Palestine et aux acquisitions foncières et, aussi, la répression de la résistance arabe, entre 1920 et 1939, se sont avérés les éléments les plus décisifs dans l'édification de l'État d'Israël (Khader, 1999, p. 208).

Les années du mandat sont dans l'ensemble caractérisées par une étroite collaboration entre les leaders sionistes et les dirigeants britanniques. Un des grands enjeux de cette relation est d'éviter que la politique des britanniques n'accorde trop d'importance aux résistances arabes et qu'elle reconnaisse, au contraire, la légitimité des prétentions nationales juives (Dieckhoff, 1989). Parallèlement, l'appui britannique au projet sioniste contribue de façon décisive à la reconnaissance internationale et à la réalisation dudit projet. Bref, l'Organisation sioniste mondiale obtient l'appui des Juifs, dispersés à travers le monde, et d'une grande puissance, la Grande-Bretagne, ainsi qu'une légitimité morale sans lesquels le programme sioniste (la création d'un État juif en Palestine) n'aurait pu se matérialiser.

La capacité du mouvement sioniste à se doter d'organes reconnus permet de concrétiser l'idéal sioniste politique et ce, en élaborant une stratégie qui combine un volet territorial et un volet démographique. Nous constatons donc que la mise en place d'organes sionistes ne peut être niée ou même minimisée dans l'explication des conditions qui mènent à l'établissement de l'État d'Israël en sol palestinien puisque « l'essence de l'État réside dans la volonté politique des acteurs et le territoire n'en est que l'expression concrète » (Manor, p. 87, 1981).

Le pouvoir organisé permet de diriger les pratiques dans le sens de la stratégie globale de territorialisation. Dès lors, cet élément identifié participe à l'acte de l'appropriation du territoire de la Palestine. Dans la période pré-étatique, la stratégie d'appropriation territoriale accorde une place importante à la dimension politique puisque c'est à travers le dispositif institutionnel sioniste que les initiatives, pour tenter d'affirmer une hégémonie juive en Palestine, voient le jour. Parallèlement, nous constatons un lien important entre la dimension politique et idéologique puisque ce sont précisément les principes idéologiques et les mécanismes politiques qui permettent aux institutions sionistes d'acquérir une légitimité l'autorisant à se prévaloir d'une certaine autorité. De plus, l'objectif central du mouvement sioniste de la création d'un État juif en Palestine mandataire correspond à la transformation de la dimension géographique, démographique voire économique de ce territoire tant convoité.

La période suivant la création de l'État

3.1.2 Les pratiques politiques israéliennes visant à déterminer le statut des territoires conquis ou à y intervenir

Le 14 mai 1948, l'État israélien déclare son indépendance sans toutefois définir des frontières précises. Le lendemain, des troupes arabes interviennent en Palestine et attaquent le nouvel État. Un an plus tard, des accords entre les parties délimitent la ligne d'armistice, dite « Ligne verte ». De 1948 à la guerre de Six-Jours (1967), la situation d'Israël se concentre sur la sécurisation du territoire et sur la force pour pouvoir combattre un environnement régional hostile⁷⁸. Autrement dit, l'impératif de sécurité prend une place centrale dans la manière de penser l'organisation des territoires en Israël et autour d'Israël (Dieckhoff, 1987). Comme le mentionne Saghi Aidan, les politiques israéliennes de sécurité

⁷⁸ La guerre de 1967 brise ce *statu quo* puisque désormais, la sécurité et la capacité militaire ne sont plus les objectifs principaux d'Israël.

se développent dans le contexte où Israël qualifie les Palestiniens de « concurrents pour la terre ». « Les tendances dans leur politique sont ainsi restées cohérentes, éliminer les Palestiniens comme concurrents et habitants du même territoire » (2006, p. 125). L'achat de terre, l'immigration et les politiques intensives de colonisation en Israël font ainsi partie de la stratégie de la défense israélienne.

Il convient de noter qu'à la suite de la proclamation d'Israël, la vie politique du nouvel État s'est rapidement organisée. Héritant de structures et d'institutions dont le fonctionnement est facilité par ce passé récent, les autorités israéliennes poursuivent une politique pour préserver le caractère juif de l'État et pour coloniser les territoires nouvellement acquis (Bensimon, 1995). Les établissements israéliens comprenant, entre autres, l'Agence juive (l'exécutif de l'OSM), le *Histadrut* (fédération des travailleurs Israéliens) et les Fonds nationaux juifs (FNJ) travaillent étroitement avec les organismes gouvernementaux tels que le Ministère de l'Agriculture, de la Défense, de l'Immigration, de la Construction et de l'Aménagement, etc. En Israël, « les infrastructures de base (terre, eau, travaux publics, etc.) ne sont pas gérées uniquement par l'État, mais également par les institutions nationales, à savoir les institutions sionistes » (Catherine, 2003, p. 125). Leurs efforts se concentrent, entre autres, sur l'entreprise coloniale de dépossession, d'occupation et de la colonisation des terres appartenant aux Palestiniens (Lebrun et Salingue, 2013).

En 1967, à la suite de la guerre des Six-Jours, Israël occupe et contrôle l'ensemble des territoires palestiniens (Jérusalem-Est, Cisjordanie et bande de Gaza). Un régime d'occupation s'implante dans ces territoires. Il est d'abord représenté par un gouvernement militaire jusqu'en 1981, année où il est remplacé par une administration civile israélienne. Cet organe spécifique est chargé d'administrer les territoires occupés au moyen d'ordres militaires qui en fin de compte, gouvernent l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des Palestiniens. Depuis 1967, ce ne sont pas moins de 2 500 ordres militaires qui sont émis en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (Lebrun et Salingue, 2013). De la confiscation des terres, à l'interdiction de tout rassemblement de plus de dix personnes, en passant par l'approbation de l'administration civile israélienne pour la création de nouvelles entreprises

dans les territoires occupés, les ordres militaires permettent ainsi aux autorités israéliennes de transformer le territoire de la Cisjordanie et la bande de Gaza selon leurs besoins et intérêts. Pour faire respecter ces règlements, un système judiciaire est mis en place⁷⁹. Le fonctionnement des tribunaux militaires diffère largement des tribunaux civils israéliens dans la mesure où l'accusé, à l'occurrence un Palestinien⁸⁰, doit apporter la preuve de son innocence. Lebrun et Salingue résumant bien la situation vécue dans les territoires occupés lorsqu'ils écrivent que l'occupation israélienne, doublée de la politique d'implantation de colons juifs, conduit à « un seul pouvoir réel, deux populations imbriquées, une unification territoriale *de facto*, mais une législation différente selon des critères nationaux » (2013, p. 116).

Qui plus est, selon Picaudou (2006), l'établissement de l'administration civile dans les territoires occupés vise l'intrusion directe des Israéliens dans la gestion des affaires municipales palestiniennes et a aussi pour objectif de saper les bases organisationnelles et institutionnelles du mouvement national palestinien. Pour parvenir à leurs fins, les autorités israéliennes destituent les maires élus, dissolvent le Comité d'orientation nationale, organe représentatif du mouvement national palestinien, favorisent la constitution d'associations régionales, etc.

L'occupation par Israël des territoires palestiniens, depuis 1967, est reconnue comme telle par la communauté internationale et, pourtant, Israël ne se considère pas comme un occupant, mais bien comme un administrateur de ces territoires. Afin de justifier et légitimer le maintien de l'occupation, et comme la quatrième Convention de Genève (1949) interdit au vainqueur d'un conflit de confisquer les terres des vaincus, les autorités israéliennes élaborent des moyens pour détourner cette règle⁸¹ (Blanc, 2002). Dans ce cadre, les autorités

⁷⁹ Depuis les accords d'Oslo II (1995), la juridiction territoriale des tribunaux militaires israéliens se réduit aux zones B et C.

⁸⁰ Il importe de mentionner qu'un colon israélien qui commet un acte criminel en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza (jusqu'en 2005) est jugé selon la loi en vigueur en Israël.

⁸¹ Selon la version israélienne, ces règlements et coutumes de la guerre s'appliquent seulement en cas d'occupation du territoire relevant de la souveraineté d'un État contractant partie d'un conflit armé. Il allègue que

israéliennes confisquent les terres pour des raisons d'utilités publiques. Il importe de mentionner que la législation et les règles administratives israéliennes s'appliquent aux colonies juives des territoires occupés. Des plans d'occupation sont alors élaborés, permettant aux autorités militaires israéliennes de refuser tout permis de construire des Palestiniens, alors que l'approbation de projets de construction de logements à l'usage exclusif des colons se multiplie (Saadia, 1997). Il arrive que les dirigeants israéliens autorisent la construction de colonies sur un territoire d'une superficie donnée, mais une zone beaucoup plus grande est confisquée et zonée pour les besoins de la colonie. Après un certain nombre d'années, le projet d'expansion de la colonie se déploie sur les terres qui avaient déjà été réquisitionnées. Cette façon de faire rend possible l'expansion des implantations existantes, créant de nouveaux obstacles à une négociation dont le gouvernement israélien, dans sa majorité, estime qu'il a plus à perdre qu'à gagner. L'expropriation pour des besoins publics sert non seulement à l'implantation de colonies de peuplement, mais aussi à la construction de routes d'accès, de zones industrielles, de réservoirs d'eau, de conduites, etc. Selon Legrain (2011), toute mesure prise après l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza est catégorisée soit en tant que mesure de dépossession, soit en tant que mesure restrictive à l'usage. En ce sens, le gouvernement israélien crée des normes juridiques qui permettent non seulement de déclarer la terre comme terre d'État, mais aussi de contrôler les flux palestiniens. Par exemple, dans les territoires occupés, le gouvernement israélien octroie un certain nombre de droits aux Palestiniens, dont celui de circuler (Al Hussein et Signoles, 2012). Cette restriction à l'usage renvoie à ce qu'appellent Chagnollaud et Souiah (2004) la « matrice de contrôle ».

La « matrice de contrôle » israélienne est un système intégré en vue de permettre à Israël de contrôler chaque aspect de la vie palestinienne tout en diminuant le profil militaire pour donner l'impression que ce que les Palestiniens décrivent comme « occupation » n'apparaît que comme simple « administration » (Chagnollaud et Souiah, 2004, p. 25).

les territoires occupés à la suite de la guerre des Six-Jours (1967) ne relèvent pas auparavant de la souveraineté jordannienne ni égyptienne. Pour légitimer l'occupation des territoires palestiniens, Israël adopte la thèse de l'absence du sujet à qui restituer le territoire.

Cette instrumentalisation du droit par le politique a pour but d'éviter que les territoires revendiqués par les Palestiniens, comme base de leur futur État, ne constituent une unité territoriale cohérente.

La réquisition de la terre se fonde aussi sur des raisons militaires, imposée par le souci d'assurer la sécurité de l'État d'Israël. Mais ces raisons sont peu évidentes, surtout lorsque des colonies juives y sont développées. Pour légitimer cet acte, la Haute Cour de Justice israélienne affirme qu'une colonie de peuplement joue un rôle dans la défense puisque les colons sont des soldats de réserve.

Il ne fait aucun doute que la présence des colonies [...] apporte une contribution non négligeable à la sécurité dudit territoire et que cette présence facilite la tâche de l'armée [...]. Elle (la présence des colonies) les sert en ce qu'elle participe de la conception sécuritaire du gouvernement, laquelle fait des colonies, entre autres, un des fondements du système de sécurité (Jaquemet, 1990, p.119).

L'implantation de colonies de peuplement sur des terrains réquisitionnés pour des besoins militaires vise à créer un état de fait dans le but d'empêcher toute rétrocession des territoires occupés. Selon Foucher :

L'administration israélienne a mis à profit l'état de sous-enregistrement des terres hérité de l'époque ottomane, les particularités de l'utilisation du sol de ces hautes terres méditerranéennes [...] qui sont occupées de manière discontinue, la présence de biens vacants depuis 1967 et enfin les possibilités de manipulation qu'offrent les régimes fonciers successifs [...] pour atteindre (un) haut pourcentage d'appropriation, complété localement par des mesures d'expropriation et de réquisition et aussi d'achats sur le marché privé (Foucher, 1991, p. 393).

Grâce à l'un ou l'autre de ces mécanismes, les gouvernements israéliens successifs réussissent à acquérir, en 2005, pas moins de 50 % de la superficie de la Cisjordanie (Jérusalem-Est est exclue de ce calcul) (Azoulay et *al.*, 2005). Ces politiques n'ont d'autre objectif que de fournir une base foncière permettant à l'État d'Israël de développer des colonies de peuplement en Palestine, lesquelles obéissent aux impératifs d'appropriation et

du contrôle du territoire et de la population palestinienne liés à la politique d'immigration israélienne (Ossipow, 2005).

En résumé et contrairement aux exigences du droit international qui restreignent les modifications que l'occupant militaire est habilité à opérer dans les territoires qu'il occupe, Israël se comporte comme un souverain à part entière dans les territoires occupés. Par exemple, il modifie la substance des lois existantes, il promulgue de nouvelles lois, il réquisitionne des biens et terres privés, etc. Cette façon de faire rend possible « l'annexion sans annexion », c'est-à-dire que le gouvernement israélien adopte des mesures et politiques qui lui permettent de « prendre possession des territoires et y faire exactement ce qu'il veut comme s'ils étaient complètement annexés » (Voysade, 1986, p. 137). En d'autres termes, bien qu'il n'y ait pas d'annexion formelle des territoires occupés, ces territoires et la population juive israélienne qui les habite ne sont pas régis par le droit d'occupation ou par le droit du pays occupé, mais par le droit public, privé et administratif israélien (Calligé et *al.*, 2008). Depuis la guerre des Six-Jours (1967), les gouvernements israéliens successifs s'abstiennent de donner un statut définitif aux territoires occupés, préférant y pratiquer une politique de faits accomplis qui les intègrent peu à peu au territoire d'Israël (Perrin, 2000). À vrai dire, ils mettent en œuvre les moyens qu'ils jugent nécessaires (même si illégaux en vertu du droit international), pour contraindre les Palestiniens à reconnaître les faits accomplis, et non pour faire la paix avec eux.

En 2006, les négociations de paix israélo-palestiniennes n'ont toujours pas abouti à un règlement global et permanent du conflit⁸². En dépit des accords d'Oslo (1993), des pourparlers de Camp David (2000) et de la feuille de route (2003), la paix n'a cessé de buter sur des questions essentielles telles que le retrait des territoires occupés en juin 1967, l'avenir d'un État palestinien, le problème de Jérusalem et la question du retour des réfugiés palestiniens. Or, aucun mécanisme d'arbitrage n'est prévu en cas de blocage des

⁸² Précisons que l'existence de l'État d'Israël est questionnée notamment par les pays arabes. Pour obtenir une sécurité dans la région, Israël établit une alliance avec les États-Unis et des pays occidentaux, ce qui lui permet d'obtenir une aide militaire et financière. Parallèlement, à quelques reprises, Israël a tenté de négocier séparément avec les principaux voisins.

négociations. Le gouvernement israélien peut ainsi, sans dommage, renier ses engagements et poursuivre la colonisation des territoires occupés (Gresh, Assali et Dillon, 2000). En créant des faits accomplis sur le terrain, Israël espère, lors de négociations sur le statut final, parvenir à conserver les colonies juives à l'intérieur de ses frontières telles qu'elles seront reconnues le jour où viendra la paix.

Même s'ils n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs ni les mêmes méthodes, les deux grands partis autour desquels se structurent les gouvernements, le Likoud et le Parti travailliste, ont démontré, tout au long des différentes négociations de paix, leur volonté de restreindre et de morceler tout territoire qui pourrait être laissé aux Palestiniens. Du point de vue des dirigeants israéliens, la densification de la colonisation dans les territoires occupés et l'enclenchement d'un processus de négociations israélo-palestinien sont deux démarches complémentaires : il s'agit d'établir les faits accomplis nécessaires pour se trouver en position de force au moment de l'ouverture des négociations sur le statut final, négociations qui sont toujours reportées (Chagnollaud et Souiah, 2004). En fin de compte, Israël trace les frontières physiques et démographiques de la solution permanente en créant un certain nombre de faits accomplis qui préjugent d'ores et déjà de l'issue des négociations finales. Dans de telles conditions, la perspective d'un État palestinien viable paraît lointaine puisque sur le terrain se dessine la matérialité d'une annexion qui réduit l'espace territorial des Palestiniens à une petite part de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

La stratégie israélienne d'appropriation territoriale accorde une place importante à la dimension politique dans la mesure où elle constitue le socle même de la finalité visée. Qui plus est, encore une fois, nous constatons l'importance du lien entre la dimension politique et la dimension géographique puisque depuis la fin du XIX^e siècle, l'enjeu du conflit est toujours le même : le contrôle du territoire. La mise en place de politiques foncières donne une apparence de légalité aux expropriations de terres et facilite la transformation territoriale de la Palestine, dans ses dimensions politique, idéologique, géographique, démographique ainsi qu'économique et ce, en fonction des intérêts de l'État d'Israël. La politique ininterrompue de colonisation israélienne, qui morcelle les territoires palestiniens, crée de

nouveaux faits accomplis sur le terrain et permet au gouvernement israélien d'entamer les négociations sur le statut final des territoires palestiniens en position de force.

3.2 La dimension idéologique

L'objectif politique du mouvement sioniste et des gouvernements israéliens d'imposer sa souveraineté sur la Palestine historique et de contrôler les territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ne peut se passer, disions-nous, d'un apport idéologique positif au sein de cette FSS. Pour légitimer leur présence sur la terre de Palestine et pour marquer le territoire en termes identitaires, les dirigeants sionistes et israéliens utilisent ainsi des référents idéologico-religieux. Dans la prochaine section de cette recherche, nous démontrons comment les moyens et mesures visant la création d'une identité juive israélienne ainsi que les symboles pour affirmer leur présence ou leur autorité sur les territoires conquis, mènent à la transformation du territoire de la Palestine.

La période pré-étatique

3.2.1 Les moyens et mesures visant la création d'une identité juive israélienne

La notion de « peuple » revêt dans le cas juif une spécificité qui ne s'applique qu'à lui. En fait, les communautés juives dispersées à travers le monde ne possèdent aucune des caractéristiques associées à la notion de peuple. Elles ne se définissent ni comme une ethnie, ni comme un peuple de tel ou tel pays. Elles sont dispersées sur plusieurs territoires de différentes régions du monde et ne partagent pas une langue commune. Dans le but de faire adhérer le plus grand nombre de Juifs au projet politique du retour à la terre de Sion, les leaders sionistes du XIX^e siècle créent, du moins en partie, l'histoire d'un peuple juif uni, possédant une identité commune (Kimmerling (1983); Sand (2008)). En d'autres termes, la

notion de peuple juif ou de nation juive relève d'une construction sociale et politique des dirigeants sionistes. Pour forger une communauté homogène associée à la nation, les dirigeants sionistes créent « une histoire multiséculaire cohérente destinée à inculquer à tous les membres de la communauté la notion d'une continuité temporelle et spatiale entre les ancêtres et les pères des ancêtres » (Sand, 2008, p. 27). L'historiographie, selon laquelle les Juifs possèdent une identité commune et partagent la même histoire de persécutions dans les pays de dispersion, constituerait selon Kimmerling (1983) et Sand (2008) un mythe. Pour des raisons stratégiques, le pouvoir sioniste construit un récit narratif religieux en s'appuyant sur une interprétation de l'histoire juive, moteur de l'imaginaire collectif. Comme le mentionne Kimmerling, la notion du peuple juif véhiculée par les leaders sionistes « n'est donc qu'une arme dans la lutte menée par le sionisme pour la création d'un État juif en Palestine » (1983, p. 32). Pour les leaders sionistes, puisque les Juifs constituent un peuple spécifique, uni par delà des frontières, ils constituent déjà une nation, mais dépourvue d'État et donc, d'un territoire commun. L'aboutissement du projet sioniste consiste alors à créer un État-nation juif.

Dans le souci de légitimer la colonisation juive en Palestine, les dirigeants sionistes usent de leurs propres mythes historiques tels que celui de la « terre promise », le pays ancien, dont les Juifs ont été exilés dans l'histoire et vers laquelle ils sont appelés à retourner selon la tradition juive. Autrement dit, les mythes religieux selon lesquels les Juifs auraient sur le territoire d'*Eretz Israël* un « droit historique » (conséquence de l'histoire que relève la Bible) jouent un rôle fondamental dans le processus de légitimation de la création d'un État juif en Palestine. Comme le mentionne Yehoshua, écrivain israélien, « le droit historique est la pierre angulaire du discours de légitimation du mouvement sioniste dans son ensemble pour justifier le « retour » des Juifs au pays » (2007, p. 80). Pour reprendre le discours des leaders sionistes, ils revendiquent le territoire ancestral pour la « recreation » de l'État juif. L'idéologie biblique leur fournit, à la demande et en fonction des circonstances, des arguments historiques et nationalistes en faveur de la réalisation de leur projet. Un autre mythe de l'imaginaire nationalisme juif est celui du « Juif errant », personnage légendaire récurrent dans la littérature hébraïque et ce, tout au long de l'exil. Ce symbole fait « la gloire

du sionisme et lui confère sa légitimité, puisque ses défenseurs mettent un terme au pénible voyage du Juif errant depuis deux millénaires » (Boussois, 2007, p. 34). L'un des instruments privilégiés par les historiens classiques sionistes, au service du projet de développement sioniste, demeure la fabrication de symboles, d'images fortes, de légendes, déformées et amplifiées par l'imagination collective (Saadia, 1997).

Dans la période pré-étatique, la stratégie israélienne accorde une place importante à la dimension idéologique puisque les leaders sionistes s'appuient sur la tradition et l'histoire juive pour formuler le projet de la création d'un État juif en Palestine. Le sionisme trouve son origine « dans les impulsions et les valeurs millénaires ancestrales de la tradition religieuse juive et dans les idéologies nationalistes florissant en Europe au XIX^e siècle » (Morris, 2003, p. 28). D'emblée, nous remarquons ici l'importance de la relation entre les dimensions idéologique et politique puisque la création d'Israël repose, entre autres choses, sur une volonté politique qui vise à créer une nation et une culture nouvelle. Ayant recours à des référents identitaires et symboliques, les dirigeants sionistes réussissent à faire « du juif apatride et menacé, un patriote enfin territorialisé, localisé et localisable » (Besson, 1991, p. 166). La mémoire juive et la tradition permettent aux sionistes de formuler le projet étatique juif en Palestine et ainsi préparer l'organisation de ce territoire, tant convoité, dans ses dimensions géographique, démographique, voire économique.

La période suivant la création de l'État

3.2.2 Les symboles pour affirmer la présence juive israélienne ou son autorité sur les territoires conquis

La déclaration d'indépendance (du 14 mai 1948) revêt une importance symbolique sans équivalent puisqu'elle exprime le caractère de l'État d'Israël comme État juif et fait appel à « la dimension d'antériorité sans laquelle l'historicité du peuple juif ne serait qu'un schéma sans mémoire » (Bayart, 1996, p. 58). Par des allusions religieuses, par la référence à la

Palestine comme lieu de rédaction de la Bible, comme dénominateur commun de l'identité juive⁸³, la déclaration d'indépendance embrasse le mythe d'une nation juive qui aurait perdu sa terre il y a deux mille ans pour la reprendre en 1948. Ces référents sont chargés de symboles et de revendications puisqu'ils renvoient à un aspect territorial lié à une dimension religieuse, idéologique. Par ces référents, les autorités israéliennes imposent une image forte de la « légitimité historique » des Juifs sur la Palestine. Ils justifient ainsi, en partie, l'érection de l'État d'Israël en se fondant sur ce socle, c'est-à-dire le « droit historique » d'Israël sur *Eretz Israël*.

La notion d'*Eretz Israël* correspond à la terre promise par Dieu aux Hébreux, qui s'étend de la Méditerranée au Jourdain. À l'issue de la guerre de Six-Jours (1967), l'État d'Israël manifeste sa volonté de maintenir son contrôle sur les territoires nouvellement conquis qui concernent, rappelons-le, le Sinaï, le Golan, Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Bien que cette volonté s'appuie sur des raisons stratégiques comme le maintien d'une profondeur territoriale nécessaire à la sécurité de l'État (Dieckhoff, 1987), il n'en demeure pas moins que pour les partisans du Grand Israël, « il importe de s'arroger le contrôle de la totalité de la terre sur laquelle l'histoire du peuple hébreu confère des droits perçus comme légitimes » (Blanc, 2002, p. 197). Pour les partisans du Grand Israël tel que le groupe Goush Émounim (Bloc de la Foi), l'intervention divine lors de la guerre de Six-Jours redonne au peuple juif le pays de ses ancêtres. Cette conquête territoriale détermine la rédemption du peuple juif puisque « le judaïsme ne peut se réaliser pleinement que sur la terre d'Israël et il n'atteint sa plénitude absolue que lorsque l'intégrité d'*Eretz Israël* est sous contrôle juif » (Dieckhoff, 1991, p. 71). La rédemption dépend de l'intégrité d'*Eretz Israël* et toute renonciation territoriale entraîne l'interruption, où même l'arrêt, du processus messianique inspiré de la volonté divine.

⁸³ Selon la proclamation d'indépendance de l'État d'Israël : « Le pays d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que se forma son caractère spirituel, religieux et national. C'est là qu'il réalisera son indépendance et créa une culture d'une portée à la fois nationale et universelle. C'est là qu'il écrivit la Bible et en fit don au monde. Contraint à l'exil, le peuple juif demeura fidèle au pays d'Israël à travers toutes les dispersions, priant sans cesse pour y revenir, toujours avec l'espoir d'y restaurer sa liberté nationale ».

Ce droit divin à la terre d'Israël pour le peuple d'Israël ne peut être transféré à aucune autre population. Les parties de la terre peuvent être la propriété d'individus, mais la terre dans son intégralité appartiendra uniquement au peuple juif et à ses descendants [...] Il faut les maintenir sous souveraineté juive; le seul moyen est que les Juifs israéliens aillent vivre en Judée et Samarie (Goush cité par Saine, 2006, p. 56).

L'influence du discours des mouvements nationalistes religieux, qui promeuvent l'annexion de la Cisjordanie à l'État d'Israël, finit par atteindre les groupes non religieux. À la suite de l'arrivée au pouvoir du Likoud en Israël, en 1977, l'acquisition de la terre devient un objectif en soi où chaque parcelle occupée œuvre en faveur de la réalisation du Grand Israël⁸⁴. Renouant ainsi avec l'idée du « Grand Israël », le territoire de la Cisjordanie se voit rebaptisé Judée-Samarie comme pour légitimer le maintien des territoires dans le giron israélien. « Le droit de s'installer en Judée-Samarie est inaliénable à cause de la promesse faite par Dieu aux Israélites de leur concéder à jamais cette terre » (Dieckhoff, 1987, p. 145). En d'autres mots, cette désignation rétablit le lien religieux entre cette région disputée et le peuple juif. Par ailleurs, s'il n'est pas possible de légitimer, c'est-à-dire de fonder en droit, le maintien d'une présence juive sur les territoires nouvellement conquis pour des raisons stratégico-militaires, il est par contre possible de lui apporter ce surcroît de légitimité en invoquant des croyances, des valeurs, des idées, transcendantes qui le consolident par une sorte de droit sacré.

Si le terme « Judée-Samarie » a pris, c'est parce qu'il a permis d'atténuer le caractère illégitime de la conquête israélienne. Si le territoire est un terroir, les Israéliens peuvent être assimilés à des colonialistes européens. C'est en effet celui qui déclare : « Israël doit évacuer la Judée-Samarie » ne perçoit pas l'État juif de la même manière que celui qui dit : « il faut évacuer la Cisjordanie », même si leurs recommandations politiques sont identiques. Dans le premier cas, le retrait est la condition nécessaire pour rétablir Israël dans la sphère du droit et de la légitimité ; dans le deuxième, Israël consent « généreusement » à faire un sacrifice de son patrimoine antique pour favoriser la paix (Chouraqi, Dorial et Zytnicki, 2006, p. 361).

⁸⁴ Entre 1977 et 1988, la population juive en Cisjordanie est passée de 3 176 à 67 000 personnes (Chagnollaud, Dhoquois-Cohen et Ravel, 2000).

En somme, le discours selon lequel Israël ne peut se désister d'*Eretz Israël*, puisqu'il ne s'agit pas simplement d'une terre israélienne, mais d'une terre d'alliance entre Dieu et le peuple juif, permet aux gouvernements israéliens successifs de légitimer, dans une certaine mesure, leur acte d'occupation du territoire palestinien (Boussois, 2007).

Ce rapport du projet politique au territoire passe également par la langue et la toponymie des lieux. Les Israéliens s'approprient le territoire par la langue en nommant et en baptisant leurs espaces de vie. Les implantations juives en Cisjordanie reprennent fréquemment des noms de lieux ou de personnages bibliques qui ont une forte « charge symbolique ». Les autorités israéliennes ne parlent plus « de *mityashevim* (colons), qui s'installent sur une terre pour la faire fructifier, mais de *mitnahlim* (héritiers), qui s'établissent sur leur propriété et reprennent possession de l'héritage promis à leur peuple : *Eretz Israël* » (Dieckhoff, 1987, p. 151). Pour évoquer les territoires occupés, les partisans du Grand Israël parlent de *shetahim meshouhrarim* (territoires libérés) (Chouraqui, Dorial et Zytnicki, 2006). Ce changement lexical est révélateur de l'instrumentalisation de la religion par le politique pour justifier l'implantation de colonies juives en Palestine.

La stratégie d'appropriation socio-spatiale mise en œuvre par Israël accorde une place importante à la dimension idéologique. En fait, le recours au judaïsme, pour justifier le projet politique, repose sur un système de légitimation lui-même non questionnable : « le territoire acquiert une valeur symbolique en soi parce qu'il se modèle sur une histoire sainte, parce qu'il forme le soubassement matériel d'un itinéraire spirituel et national rapporté par les textes sacrés » (Dieckhoff, 1987, p. 157). Pour certains militants, c'est ce sacré qui fonde et légitime en dernier ressort le droit d'Israël à occuper la Cisjordanie et la bande de Gaza. De plus, en marquant symboliquement le territoire par des changements toponymiques, avec l'imposition de l'hébreu comme langue officielle, l'adoption de certains symboles rappelant le passé biblique (citons seulement la *menorah*, soit le chandelier à sept branches du Temple, qui est le symbole de l'État ou encore l'étoile de David ornant le drapeau blanc de l'État d'Israël), la construction de synagogues, les célébrations nationales, etc., les autorités israéliennes inscrivent leur présence dans l'espace, qu'ils territorialisent comme État-nation. Ce marquage, c'est-à-dire « l'acte d'empreindre l'identité sur le territoire » (Latendresse,

1999, p. 205), apparaît donc comme une composante importante dans le procédé d'enracinement d'une présence juive en Palestine. Nous remarquons ici l'importance de la relation entre la dimension idéologique (valeur symbolique et identitaire) et la dimension politique (légitimité politique) qui se matérialisent par des interventions sur les dimensions géographique.

3.3 La dimension géographique

L'analyse de la dimension géographique est essentielle pour permettre de comprendre la stratégie territoriale israélienne puisque cette dernière passe nécessairement par la conquête et la maîtrise du territoire (Dieckhoff, 1993). Dans cette perspective, nous abordons dans la prochaine section la question des moyens et mesures visant la confiscation de terres et la création de colonies de peuplement juives auxquels s'ajoutent les politiques israéliennes d'aménagement des territoires palestiniens mis en œuvre pour transformer le territoire de la Palestine selon les besoins et intérêts des Israéliens.

La période pré-étatique

3.3.1 Les moyens et mesures visant la confiscation de terres et la création de colonies de peuplement juives

Puisqu'un État sans territoire est impensable, l'essentiel des efforts des leaders sionistes pour établir un État juif se concentre sur l'appropriation territoriale de la Palestine, par l'achat de terres et la multiplication des implantations juives destinées à accueillir de nouveaux colons juifs (Khader, 1999). Afin d'établir une présence juive en Palestine, les pionniers juifs s'installent en priorité dans les régions faiblement peuplées, où ils peuvent établir rapidement leur ancrage sur le terrain (Dieckhoff, 1987). Cette façon de faire permet de marquer

politiquement le territoire par l'établissement de points de peuplement juif tout en palliant le déséquilibre démographique.

Puisque la planification et le développement des points de peuplement visent à assurer une présence démographique juive dans toutes les parties de la Palestine, le choix des terres à acquérir se fait en fonction de l'opportunité de les relier entre elles pour former un tissu humain aussi large que possible (Encel, 2006). L'enracinement au sol se fait donc de façon graduelle par l'établissement de points de peuplement, d'abord isolés, qui se développent peu à peu pour ensuite être interconnectés. Cette stratégie de l'araignée, présentée par Oppenheimer⁸⁵ lors du sixième congrès sioniste (1903), est suivie à la lettre : « nous allons établir un réseau de colonies sur tout le territoire : d'abord les pieux et de solides fils sur les côtés, ensuite y tisser de solides nervures, et enfin remplir l'ensemble, comme une araignée » (Oppenheimer cité par Catherine, 2003, p. 32). Le cas de la vallée de Jezréel démontre bien cette constitution d'une base territoriale s'opérant par avancées successives : « si, entre 1920 et 1925, « la grande plaine » est l'objet d'une politique d'implantation soutenue, c'est évidemment parce qu'elle est voisine de la base Galilée orientale où les Juifs s'étaient installés au cours de la décennie antérieure » (Dieckhoff, 1989, p. 32). Dans le but de parvenir à une meilleure contiguïté territoriale, la stratégie déployée par les dirigeants sionistes vise donc à coloniser, à partir d'un point donné, les zones immédiatement adjacentes. De plus, les dirigeants sionistes optent pour une dispersion de la population juive dans des régions à faible présence palestinienne, plutôt que de concentrer une grande quantité de Juifs dans un nombre réduit de régions (Dieckhoff, 1987). Parmi ces points de peuplement établis en 1918 : 6 000 Juifs habitent dans la ville naissante de Tel-Aviv⁸⁶, 3 000 Juifs à Pétah Tikvah (une des premières colonies agricoles) et 12 000 Juifs dans les 57 colonies agricoles de moindre envergure (Saadia, 1997).

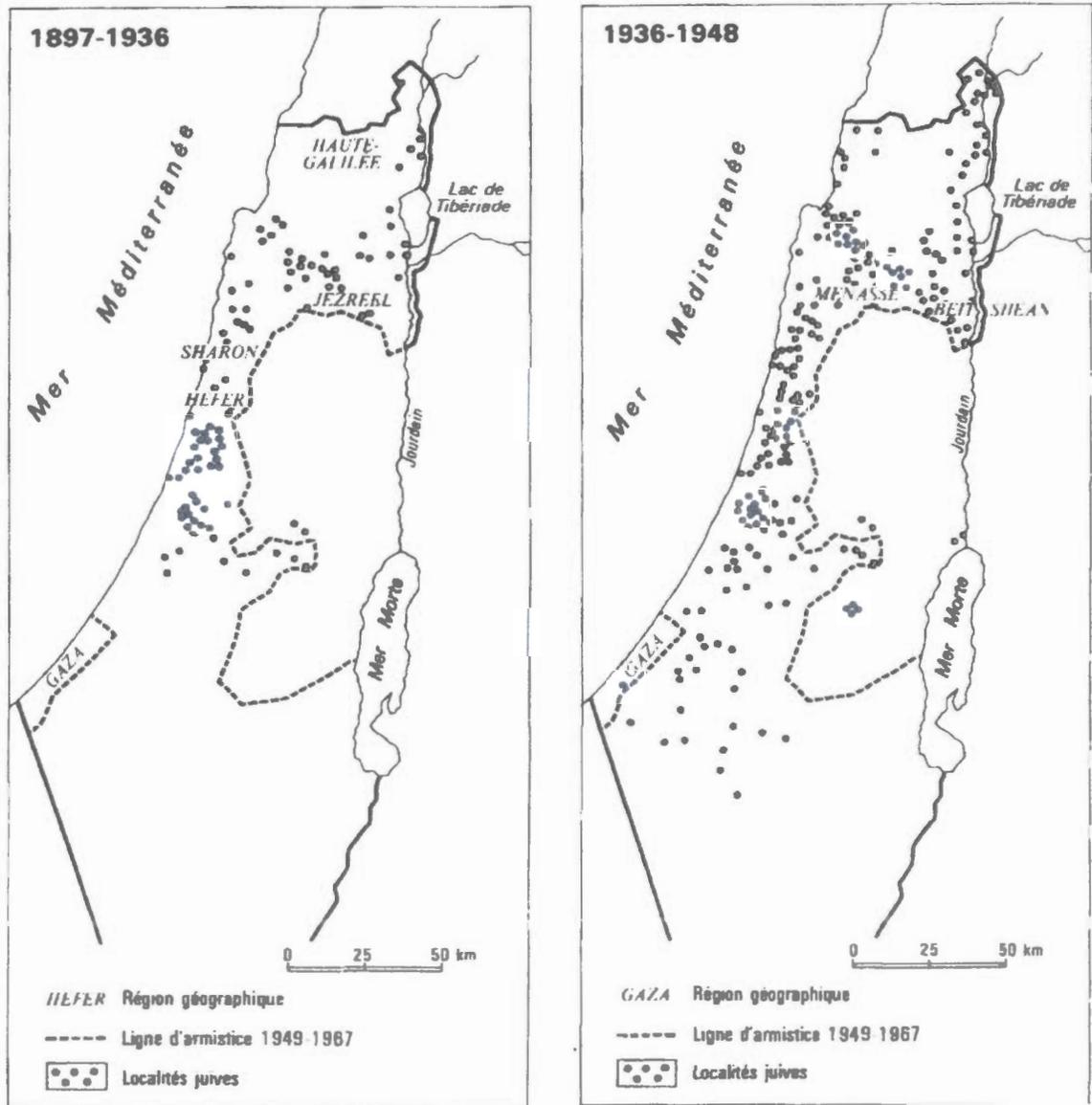
⁸⁵ Franz Oppenheimer (1864-1943) est un économiste et un sociologue allemand. En 1903, il publie un premier programme de colonisation sioniste.

⁸⁶ « Tel-Aviv mérite une mention spéciale. C'est une cité purement juive, œuvre propre et chef-d'œuvre du sionisme, qui a poussé avec la rapidité des villes-champignons américaines. En 1913, elle n'était qu'un quartier de Jaffa, comptant 900 habitants. [...] En 1923, elle s'érige en commune indépendante, comptant 15 000 habitants » (Berthomière, Antehy et Simon, 1996, p. 43).

Par ailleurs, le développement des points de peuplement juifs est dès le début organisé, du moins partiellement, en fonction de besoins politico-stratégiques du futur État. Le choix de la localisation des implantations juives, en grande majorité des kibboutzim, contribue à la fois à l'enracinement au sol ainsi qu'à la défense et à la protection de l'entreprise sioniste en cas d'attaques. De même et « dans l'esprit des sionistes, l'extension des colonies déterminerait en fin de compte les contours définitifs de l'État en devenir : la chaîne d'implantations la plus éloignée marquerait la frontière » (Morris, 2003, p. 732). Dans cette perspective, les implantations juives sur les terres légalement acquises sont localisées pour former un arc défensif qui se structure à la fois horizontalement, le long de la Méditerranée de Nahariya à Jaffa ainsi que le long de l'axe traditionnel de communication de la Via Maris à l'ouest de la bande de Gaza, et verticalement, sur les hauteurs du Golan entourant le lac Tibériade (Dieckhoff, 1987). Notons que cette stratégie d'implantation porte ses fruits puisque les frontières tracées lors du plan de Partage de la Palestine par les Nations Unies en 1947 suivent les points de peuplement juifs attribuant à ceux-ci 57 % du territoire palestinien (Bensimon, 1995) (figure 3.1).

Dans la période pré-étatique, la stratégie d'appropriation du territoire de la Palestine mandataire, menée par les leaders sionistes, accorde une place importante à la dimension géographique puisque la colonisation de ce territoire est une suite logique du sionisme. La réalisation du projet colonial du peuplement juif de la Palestine s'est faite de façon planifiée. Le choix de la localisation des implantations juives est influencé non seulement par la stratégie globale d'implantation, visant à assurer une présence politique juive en Palestine, mais aussi par des besoins de défense et par des considérations de viabilité économique. Nous remarquons ici la relation entre la dimension géographique et les dimensions politique, idéologique, démographique et économique. Bref, la création de colonies de peuplement juives se situe dans la logique de prise de possession du territoire de la Palestine mandataire, contribuant à la transformation de ce territoire selon les besoins et intérêts des leaders sionistes.

Figure 3.1 L'établissement des colonies de peuplement juives en Palestine dans la période pré-étatique (1897-1948)



Source : Dieckhoff, 1987, p 34.

3.3.2 Les politiques israéliennes d'aménagement des territoires palestiniens

À l'issue de la première guerre israélo-arabe de 1948, entre 726 000 et 780 000 Arabes de Palestine sont expulsés de leurs terres et près de 78 % du territoire de la Palestine de 1947 est occupé par Israël (Grégoire, 2004). Dans la mesure où un vaste territoire est désormais disponible pour les implantations israéliennes, le gouvernement israélien met en œuvre une stratégie d'aménagement qui a pour objectif d'établir une présence juive dans les espaces vidés et ouverts par l'expulsion en masse des Palestiniens. Au total, plus de 400 villes et villages arabes disparaissent ou deviennent juifs (Khoury, 2002). Ces implantations permettent de renforcer la présence juive sur tout le territoire d'Israël et constituent autant de remparts en cas d'attaque (Dieckhoff, 1989).

Au cours de la période suivant la création d'Israël, la situation territoriale de ce nouvel État ne fait que s'améliorer. Au lendemain de la guerre des Six-Jours (1967), Israël occupe désormais à la fois la Cisjordanie, la bande de Gaza, le plateau du Golan, la péninsule du Sinaï et Jérusalem-Est. Plus précisément, à la fin de cette guerre, l'État israélien possède près de 70 000 km² de territoires supplémentaires, soit plus de trois fois sa superficie (Chagnollaud et Souiah, 2004). Bien que l'exode de la population palestinienne est moins massif qu'en 1948 (20 % de la population pour près de 80 % en 1948), il n'en reste pas moins que les implantations juives viennent occuper le vide territorial laissé par leur départ (Picaudou, 2003). Par exemple, cet exode s'est principalement produit dans les zones les plus proches de la Jordanie telles que la région d'Hébron et la vallée du Jourdain, où 90 % des résidents ont fui les attaques israéliennes (Dieckhoff, 1989). C'est d'ailleurs dans la vallée du Jourdain que les implantations juives s'établissent en premier lieu. Comme le remarque Harris « la colonisation israélienne dans les territoires occupés ne peut être dissociée de l'exode des réfugiés qui a accompagné et suivi la guerre de juin 1967 : le départ et l'arrivée de personnes sur les mêmes terres sont deux faces de la même médaille » (1981, p. 15).

Comme déjà mentionné, l'incorporation des territoires conquis au sein de l'État d'Israël aurait pour inconvénient majeur d'inverser le rapport démographique en faveur des Palestiniens. Afin de garantir l'unité du pays d'un point de vue géostratégique tout en préservant l'État juif d'un point de vue démographique, le gouvernement travailliste met en œuvre le plan Allon (figure 2.6). Il s'agit de mettre en place une « frontière vivante » aux confins du nord du Sinaï et tout au long de la vallée du Jourdain tout en fragmentant les « territoires occupés en trois zones palestiniennes non contiguës : la Samarie au nord, la Judée au sud et la bande de Gaza » (Latendresse, 1999, p. 173). Même si, par ce plan, les autorités israéliennes acceptent l'idée d'un compromis territorial, il n'en demeure pas moins qu'il garantit à Israël le contrôle d'une bonne partie des territoires espérés. Pour les dirigeants israéliens, la solution proposée, au remplacement d'une annexion immédiate de la Cisjordanie, peut s'expliquer ainsi :

Une option qui se substitue à l'annexion *de jure* consiste à maintenir le statu quo, ce qui revient à un processus d'annexion *de facto*. L'édification des implantations israéliennes, la construction d'infrastructures économiques et spatiales, l'établissement de conseils municipaux et régionaux et l'intégration partielle de deux économies constituent un processus fulgurant d'annexion [...]. L'occupation et le contrôle des territoires se renforcent chaque jour sans obliger le gouvernement à octroyer aux Palestiniens le principe d'égalité des droits puisque l'État hébreu ne revendique pas de souveraineté officielle sur cette région (Newman cité par Saine, 2006, p. 141)

Cette stratégie territoriale permet également de remédier aux lacunes qui existaient avant 1967, soit l'absence de profondeur stratégique et l'aspect fragmenté du territoire, tout en s'abstenant d'incorporer des régions palestiniennes fortement peuplées. C'est ainsi que les dirigeants israéliens concrétisent la présence juive en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en confisquant des terres appartenant aux Palestiniens et en construisant des colonies de peuplement juives.

Selon Kapeliouk (2004), journaliste israélien, le développement de colonies juives israéliennes en territoires occupés représente l'acte le plus significatif dans la poursuite de la colonisation.

Les nouvelles colonies dans les territoires occupés ressemblent aux arbres enracinés dans la terre et non pas à des pots de fleurs que l'on pourrait transférer d'un endroit à l'autre. [...] En tout endroit où nous établissons un point d'habitation, nous n'abandonnerons ni ce point ni l'endroit lui-même (Dayan cité par Kapeliouk, 2004, p. 5).

L'établissement de colonies juives sur les terres appartenant aux Palestiniens représente un acte délibéré, créant des faits accomplis, rendant ainsi plus difficile une solution au conflit israélo-arabe par compromis.

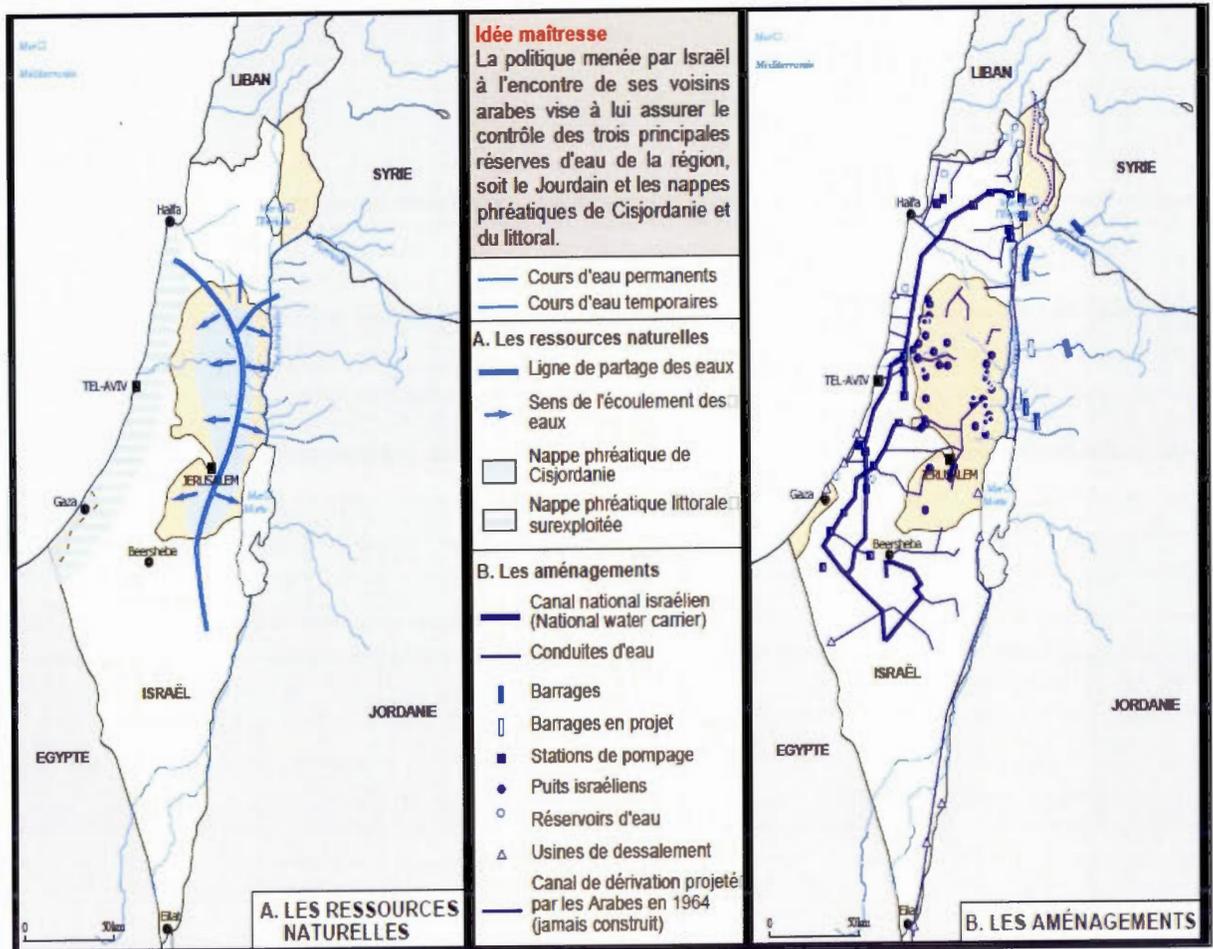
Il importe de noter que certaines zones, notamment la vallée du Jourdain, sont considérées comme très importantes à la fois pour des intérêts géostratégiques (frontières naturelles avec la Jordanie) et économiques (fertilité du sol). Qui plus est, l'occupation des territoires palestiniens permet à Israël de contrôler l'eau de ces régions et d'en disposer selon son bon vouloir⁸⁷.

Le besoin d'Israël en eau constitue l'un des facteurs fondamentaux déterminant la politique israélienne des territoires occupés. La question de l'eau est plus que toute autre, liée à un problème politique. Le contrôle politique et militaire de la Cisjordanie permet en fait à Israël de s'assurer le contrôle des nappes aquifères situées sur le versant occidental de la Cisjordanie. Tout retrait israélien de cette région lui ferait perdre le contrôle de ses ressources et causerait ainsi de graves préjudices à l'économie israélienne et plus particulièrement à l'agriculture (Mansour, 1983, p. 77).

Notons qu'Israël, dont un tiers des réserves hydrauliques proviennent de sources aquifères issues des montagnes de Cisjordanie, consomme près de 90 % de l'eau de la région (Taithe, 2006). Israël met donc en place une stratégie hydraulique articulée autour des plusieurs techniques qui permettent d'accroître le volume d'eau disponible existant (construction de barrage, lacs de retenue, puits, pompes, canaux, etc.) tout en limitant et en contrôlant la consommation palestinienne (figure 3.2).

⁸⁷ À la suite de la guerre des Six-Jours (1967), Israël contrôle désormais 20 % de la rive nord du Yarmouk et occupe les hauteurs du Golan, ce qui lui permet de contrôler le Baniyas et tous les petits cours d'eau de la rive orientale du lac Tibériade (Oryim, Gilabon, Zavitan, Yahudiya, Daliot, Samkh, etc.). De plus, Israël occupe la Cisjordanie et ses importantes nappes phréatiques et l'ensemble du cours du Jourdain passe dès lors par les territoires qu'il contrôle (Taithe, 2006).

Figure 3.2 L'eau convoitée (2006)



Source : Calligé et al., 2008 p 70.

Avec l'arrivée au pouvoir du Likoud en 1977, un nouveau plan directeur pour le développement de la colonisation en Cisjordanie voit le jour. Ce parti de la droite nationaliste, dont l'objectif politique vise la reconstitution d'*Eretz Israël*, met en place une stratégie plus robuste afin qu'une présence juive soit établie sur tout le territoire cisjordanien, c'est-à-dire même dans les zones peuplées de Palestiniens. Cet objectif est ouvertement exprimé dans le plan Drobless (figure 2.7) qui « vise à incorporer des points de peuplement juif sur des concentrations démographiques palestiniennes afin d'éviter le rétablissement d'un contrôle palestinien » (Picaudou, 2003, p. 221). Autrement dit, le but recherché est de séparer les zones de peuplement arabe par des points de peuplement juif qui sont autant de barrières humaines auxquelles se heurte l'expansion territoriale et la croissance démographique des Palestiniens. Ce plan d'aménagement du territoire se réalise d'abord par la greffe d'une implantation juive à l'intérieur de l'espace palestinien à laquelle viennent progressivement se joindre d'autres implantations pour ensuite sceller le périmètre du territoire (Dieckhoff, 1987). Le développement de colonies juives démontre également une détermination à séparer les Palestiniens des monts de Judée du Néguev qui gravitent autour de Beersheva. Les terres confisquées par Israël en Cisjordanie passent de 28 % du territoire en 1972, à 41 % en 1984, à 60 % en 1991 (Pappé, 2004) alors que la population juive en Cisjordanie passe de 3 500 âmes en 1977, à 35 000 en 1984, à 64 000 en 1988, pour atteindre les 130 000 au milieu des années 1990 (Morris, 2003).

Pour le gouvernement israélien, la signature des accords d'Oslo (1993) sert non pas à préparer un futur partage des territoires et de souveraineté, mais bien à réaménager l'occupation dans le but de renforcer son contrôle sur les territoires palestiniens et ses ressources (Badie et Smouts, 1996). Afin d'empêcher que l'autonomie palestinienne ne se déploie sur un territoire contigu, le gouvernement israélien a recours à des moyens spécifiques permettant le sectionnement du territoire cisjordanien et de la bande de Gaza, entreprise qui sera poursuivie dans le cadre des accords d'Oslo.

Sous le gouvernement Netanyahou (Likoud), au pouvoir de 1996 à 1999, cette politique d'aménagement des territoires occupés est clairement établie dans le plan « Allon Plus »

(1997) (figure 2.10). Celui-ci indique les territoires qui doivent demeurer sous contrôle de l'État d'Israël tout en les transformant en enclaves de taille réduite, dispersées et privées de communication normale avec l'extérieur (Gresh, 2001). Plus précisément, ce plan vise la rupture de la contiguïté territoriale palestinienne en Cisjordanie par la mise en place de colonies juives sous souveraineté israélienne, sur une ceinture territoriale large de 15 kilomètres incluant la vallée du Jourdain et le sommet de ses montagnes à l'ouest, et la création de quatre corridors d'une longueur indéterminée reliant Israël à la vallée du Jourdain selon un axe est-ouest (Chagnollaud, Dhoquois-Cohen et Ravel, 2000). En définitive, ce plan vise l'annexion de près de 60 % de la Cisjordanie (Gresh, Assali et Dillon, 2000). C'est dans cette logique de la fragmentation de la Cisjordanie que la colonisation israélienne se développe de manière intensive pendant les trois années du gouvernement Netanyahou.

Le gouvernement israélien se lance donc dans la construction de routes de contournement (figure 2.9). Ce vaste réseau routier, d'environ 30 routes, a pour fonction d'isoler les localités palestiniennes les unes des autres tout en reliant les colonies juives entre elles ainsi qu'à l'État d'Israël. Par exemple, la route 505, au nord, qui relie Israël aux colonies situées dans la vallée du Jourdain, coupe la Cisjordanie d'ouest en est, et sépare la zone de Naplouse de celle de Ramallah. Ces routes qui contournent soigneusement les aires d'habitation palestinienne sont dès lors devenues de véritables barrières physiques aux mouvements de la population palestinienne⁸⁸ ainsi qu'à l'extension des villes et villages palestiniens. Par exemple, la ville de Halhoul, située entre Bethléem et Hébron, est prise entre deux routes de contournement et une colonie juive. Cet encerclement laisse donc peu d'espace disponible pour un éventuel étalement urbain. La construction de routes de contournement permet également d'accroître la superficie du territoire sous contrôle israélien tout en diminuant celui de la population palestinienne. Les terres palestiniennes confisquées depuis les accords d'Oslo pour la réalisation du réseau routier israélien se chiffrent à 176 000 hectares (Gresh, Assali et Dillon, 2000). De plus, la construction d'habitations

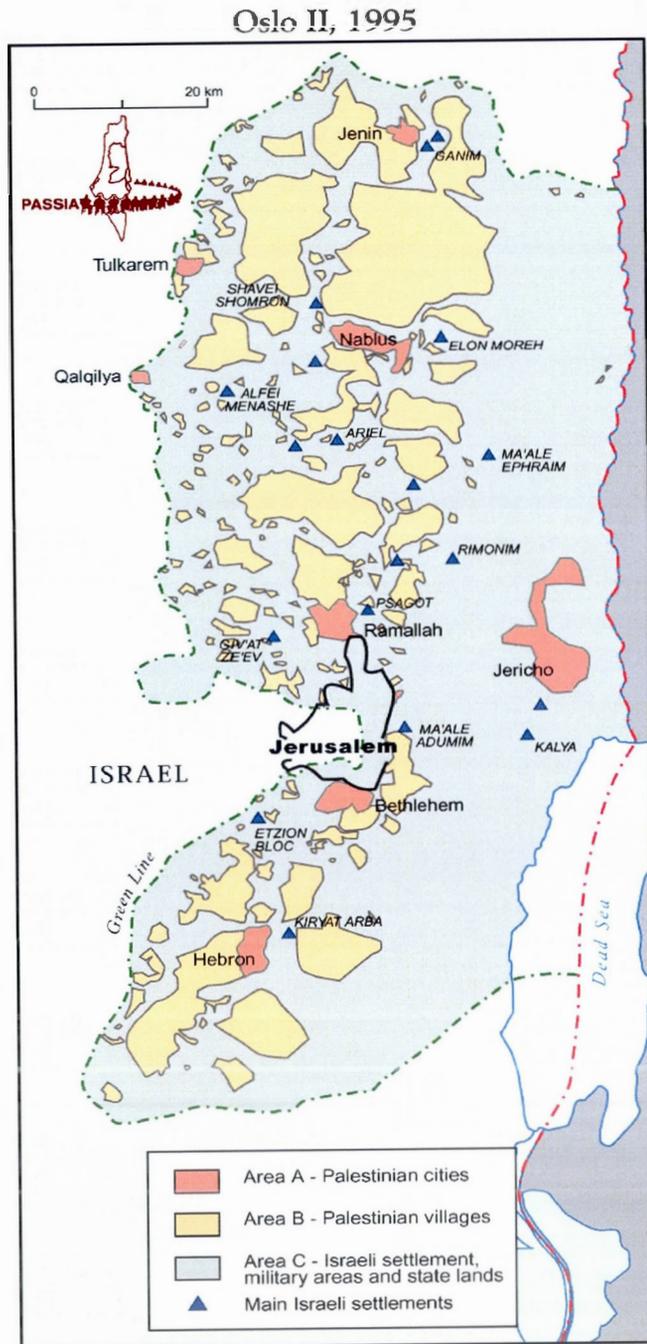
⁸⁸ Ces routes sont difficilement accessibles puisque tout déplacement doit être préalablement autorisé et nécessite l'obtention d'un permis individuel émis par le gouvernement israélien ; de plus, elles sont contrôlées par l'armée qui ne cesse de multiplier les barrages.

palestiniennes, à proximité d'une route de contournement ou d'une colonie juive, est de manière générale pratiquement rendue impossible. Tout d'abord, selon les accords d'Oslo, il est interdit d'ériger une construction à moins de 50 mètres de part et d'autre d'une route de contournement. Ensuite, le gouvernement israélien, responsable de la délivrance de permis de construction dans les zones C, accorde rarement de telles autorisations (figure 3.3). À l'inverse, la construction de nouvelles implantations juives ainsi que l'expansion des colonies existantes connaissent un véritable bond en avant de telle sorte qu'entre 1993 et 2000, le nombre de nouvelles constructions dans les colonies israéliennes augmente de plus de 52 % (Chagnollaud et Souiah, 2004).

En ce qui concerne la bande de Gaza, la situation diffère peu. L'accord du Caire (1994), qui traite principalement du redéploiement de l'armée israélienne dans la bande de Gaza et devant se terminer au plus tard à la fin de la période intérimaire, soit le 4 mai 1999, n'est tout simplement pas respecté par Israël. En fait, à cette date, Israël contrôle plus de 20 % de la bande de Gaza (Pavlovsky, 2000). De nouvelles implantations sont construites dans le nord et le sud de ce territoire, élevant le nombre de colons juifs à 6 400 personnes. La bande de Gaza se trouve sillonnée de routes militaires et de périmètres de sécurité qui sont contrôlés par l'armée israélienne. Notons que l'ensemble des points d'entrée en zones autonomes palestiniennes se situe sur ces routes israéliennes, attribuant, par le fait même, à l'armée israélienne le pouvoir de couper à tout moment la bande de Gaza en plusieurs zones étanches entre elles.

En somme, en ayant recours à des moyens qui permettent le sectionnement des territoires occupés (routes de contournement, barrages routiers, construction de colonies juives, etc.), le gouvernement israélien renforce son contrôle sur ces territoires et par le fait même sur ses habitants palestiniens.

Figure 3.3 Les accords d'Oslo II (1995) : les trois types de zones



Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA)

Source : Liauzu, 2003, p. 107

Suite à l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon en 2001, le gouvernement israélien continue tout simplement la stratégie de fractionnement, qui a été menée depuis le début des accords d'Oslo. Cette stratégie vise à « briser la Cisjordanie pour la transformer en une série d'enclaves palestiniennes étroitement contrôlées et à empêcher ainsi toute continuité territoriale d'un futur État palestinien » (Ménargues, 2004, p. 151). À partir de 2002, il y a un élément de nouveauté : c'est la politique de séparation d'Israël de la Cisjordanie, qui se concrétise par la construction du mur de séparation (figure 3.4). Ce mur d'environ 730 kilomètres est érigé près de la ligne d'armistice de 1949 et est doublé, du côté palestinien, d'un profond fossé et d'une triple rangée de rouleaux de barbelés (Chautard, 2006). Le tracé du mur a également pour objectif d'une part, d'incorporer le plus grand nombre possible de colonies juives à l'État d'Israël et d'autre part, de fragmenter les zones palestiniennes en de multiples enclaves. Cette politique israélienne d'aménagement du territoire cisjordanien s'appuie en plus sur un réseau d'obstacles tel que des routes de contournement, des points de contrôle, des zones militaires fermées, etc., soit autant de signes visibles de la continuité territoriale israélienne et la discontinuité territoriale palestinienne. Tout compte fait, la surface du territoire confisquée par la colonisation atteint 42 % de la Cisjordanie, incluant 150 colonies israéliennes.

Dans l'ensemble, les différents gouvernements israéliens mettent en œuvre des politiques d'aménagement du territoire qui visent l'occupation et le contrôle de la Palestine. La stratégie territoriale israélienne accorde une place importante à la dimension géographique. Cette stratégie poursuit deux objectifs. D'une part, elle cherche à promouvoir l'occupation du territoire palestinien par l'établissement d'implantations juives. D'autre part, elle participe au système de contrôle de la population palestinienne par des restrictions apportées à l'utilisation des terres (expropriation, transfert de possession, limitation du droit d'usage, etc.) et par des restrictions apportées à la mobilité des personnes et des biens palestiniens (barrages routiers, routes de contournement, mur de séparation, etc.). Bien que ces politiques d'aménagement du territoire ne soient pas exécutées en fonction d'un plan complètement prédéterminé, il n'en demeure pas moins qu'elles permettent aux autorités israéliennes de consolider leur emprise sur les territoires palestiniens selon leurs besoins et intérêts tout en

rendant la création d'un État palestinien viable, indépendant et doté d'un territoire contigu, quasi impossible.

Figure 3.4 Le mur de séparation en 2003



Source : Ménargues, 2004, p. 38

3.4 La dimension démographique

La politique démographique menée par les leaders sionistes et les dirigeants israéliens s'avère être une composante fondamentale du processus de création de l'État juif, de son maintien, voire son expansion territoriale. En effet, le projet de créer un État juif en Palestine n'est possible qu'en vertu d'une présence démographique majoritaire juive (Latendresse, 1999). Nous expliquons, dans cette section, comment les politiques, programmes et mesures qui ont pour but de permettre l'expulsion de la population palestinienne, de garantir le caractère juif de la population de l'État d'Israël et de maintenir une présence juive israélienne en territoire palestinien, transforment le profil démographique des habitants de la Palestine mandataire et de l'État d'Israël.

La période pré-étatique

3.4.1 Les politiques, programmes et mesures qui permettent l'expulsion de la population palestinienne

Même s'il y a eu quelques hésitations jusqu'en 1905, les sionistes souhaitent faire de la Palestine un État juif. Puisque le projet de créer un État juif en Palestine ne peut se réaliser concrètement qu'avec une présence démographique majoritaire (Dieckhoff, 1987; Latendresse, 1999), il importe de se demander comment les leaders sionistes ont transformé un territoire habité majoritairement par des Arabes en un État majoritairement juif.

Pour atteindre leurs objectifs politiques, les dirigeants sionistes favorisent une immigration juive à grande échelle, sans limites, en territoire palestinien. Indissociable de l'épanouissement du sionisme, l'arrivée massive de colons juifs (*aliya*) commence en 1882. Six grandes vagues migratoires ont lieu (tableau 3.1). En mars 1947, la population arabe en

Palestine est de 1,4 million d'habitants, tandis que la population juive atteint plus de 600 000 habitants (Bensimon, 1995).

Tableau 3.1 Vagues d'immigration juive dans la période pré-étatique

	Période	Nombre d'arrivants	Provenance
1 ^{re} <i>aliya</i>	1882-1903	20 000 – 30 000	Empire russe
2 ^e <i>aliya</i>	1904-1914	35 000- 40 000	Empire russe
3 ^e <i>aliya</i>	1919-1923	35 000	URSS, Pologne, Pays Baltes
4 ^e <i>aliya</i>	1924-1931	82 000	URSS, Pologne, Balkans, Moyen-Orient
5 ^e <i>aliya</i>	1932-1939	217 000	Pologne, Allemagne, Europe centrale
6 ^e <i>aliya</i>	1939-1948	153 000	Europe centrale et orientale

Source : Encel et Thual, 2004, p. 24-25.

À cette époque, les dirigeants sionistes espèrent qu'une immigration importante et continue permettra d'atteindre un jour la majorité tant désirée, mais à mesure que les années passent, il devient clair que le taux d'immigration, bien qu'accroissant le pourcentage de Juifs dans la population totale, demeure insuffisant pour atteindre cet objectif (Morris, 2003). Face à cette situation, la solution envisagée par les dirigeants sionistes au problème démographique passe par le transfert de la population arabe. « Pour les sionistes, il est

possible de créer un État juif homogène, ou au moins un État dont la majorité de la population est juive, en déplaçant ou en transférant tous ou la plupart des Arabes de son territoire prospectif » (Morris, 2003, p. 104). Pour les sionistes, sans déplacement massif des Arabes, il n'y a pas d'État juif « viable ». D'ailleurs, Ben Gourion⁸⁹ mentionne, le 3 décembre 1947 (quelques jours après l'élaboration du plan de Partage de la Palestine), que « la présence de 40 % de non-Juifs en Israël ne constitue pas une base solide pour un État juif [...] seul un État avec moins de 80 % de Juifs sera viable et stable » (Gourion cité par Vidal et Boussois, 2009, p, 203). Seul donc un nettoyage ethnique garantirait le caractère exclusivement juif du nouvel État.

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'idée de déplacer la population arabe revient à plusieurs reprises. Par exemple, lorsque les dirigeants sionistes commencent à reconnaître le nationalisme des Arabes de Palestine, ils mettent sur pied, en 1937, un « Comité du transfert » chargé d'examiner les conditions de celui-ci (Vidal et Boussois, 2009). Le 7 juin 1938, Ben Gourion déclare : « L'État juif discutera avec les États voisins la question du transfert volontaire des fermiers, laboureurs et paysans arabes » (Ben Gourion cité par Morris, 2003, p. 73). Cinq jours plus tard, précise Morris, Ben Gourion se déclare même favorable à un transfert obligatoire. Bien que seul le transfert de la population arabe rend possible un programme global de colonisation juive en Palestine, il n'en reste pas moins que la notion de transfert obligatoire demeure « moralement problématique » pour les dirigeants sionistes.

À l'issue de la guerre israélo-arabe de 1948-1949, entre 726 000 et 780 000 Arabes de Palestine sont contraints à l'exode. Selon l'historiographie israélienne, les réfugiés palestiniens sont partis volontairement, répondant aux appels des dirigeants arabes qui leur promettaient un retour rapide après la victoire.

⁸⁹ Rappelons que David Ben Gourion (1886-1973) est l'un des fondateurs de l'État d'Israël, dont il fut le Premier ministre de 1948 à 1953 et de 1955 à 1963.

Pour les « nouveaux historiens israéliens »⁹⁰, l'objectif de Ben Gourion – expulser le plus possible la population arabe hors de l'État d'Israël - ne peut guère être mis en doute. Leur thèse : lors de la création de l'État d'Israël en 1948, tout un peuple a pris le chemin de l'exil et l'exode palestinien répondait à une « stratégie d'expulsion », le plan Dalet, et non à une incitation des dirigeants arabes à ce qu'ils quittent le pays (Vidal, 2008). Ainsi, ce « transfert » prémédité de la population palestinienne fait en sorte que la population juive devient majoritaire en Israël et s'avère, par conséquent, un moyen essentiel à l'acte de création d'un État israélien. Signalons d'autre part que le processus de dé-arabisation est ici le corollaire de la judaïsation et de la constitution d'un État exclusivement juif.

Nous constatons aussi l'importance de la relation entre la dimension démographique et la dimension géographique puisqu'une des premières étapes, dans l'élaboration du plan Dalet, consiste à définir les limites de cet État « viable ». Pour l'autorité israélienne, il fallait dé-arabiser les portions de terre appropriées, convoitées et conquises. Il fallait, « à partir des colonies les plus lointaines, que tout le territoire situé entre ces implantations devient juif et comporte des zones tampons entre celles-ci et les localités palestiniennes » (Vidal et Boussois, 2009, p. 201). Il s'agit d'étendre la portion de terre dévolue aux Juifs par le plan de Partage et simultanément d'en chasser la population palestinienne. Bref, la démographie constitue un enjeu majeur du conflit israélo-palestinien et Israël a toujours veillé à garantir une domination numérique des Juifs sur les Palestiniens. Dès lors, « une politique de fait accompli est mise en œuvre par le biais de destruction et de colonisation des terres appartenant aux Palestiniens, ce qui, *de facto*, interdit leur « rapatriement » » (Valadou, 2012, p. 49).

⁹⁰ Ceux que l'on désigne comme les nouveaux historiens israéliens fondent leur notoriété sur l'analyse, par une approche documentaire critique, de ce qu'ils présentent comme les « mythes fondateurs » de leur pays.

La période suivant la création de l'État

3.4.2 Les politiques, programmes et mesures garantissant le caractère juif de la population de l'État d'Israël

Lors de la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël le 14 mai 1948, Ben Gourion définit ce nouvel État comme « un État juif en terre d'Israël ». Le choix de cette terminologie n'est pas neutre puisque les dirigeants israéliens attribuent à l'État d'Israël une double nature, soit un État pour les Juifs et un État spécifiquement juif. En ce sens, tout Juif à travers le monde a le droit d'immigrer en Israël (loi du retour de 1950) et peut demander automatiquement la nationalité israélienne (loi sur la nationalité 1952). Bien que la déclaration d'indépendance garantit une complète égalité des droits sociaux et politiques à l'ensemble des citoyens du pays, sans distinction, il n'en reste pas moins qu'il est vain de prétendre que les citoyens arabes d'Israël ont le même statut que leurs compatriotes juifs. En fait, dès la création de l'État d'Israël, les Arabes israéliens apprennent à leurs dépens ce que signifient ces déclarations d'intentions puisque, pour des raisons de sécurité, ils sont soumis à une administration militaire qui limite en particulier leur liberté de circulation⁹¹ ainsi que celle de la presse et les expose à de nombreuses sanctions (perquisition, confiscation des biens et des terres, assignation à résidence, etc.). Il y a donc dans l'octroi de la nationalité israélienne deux logiques à l'œuvre : la première, réservée aux Juifs, est purement ethno-religieuse; la seconde, pour les Arabes, est liée à leur présence physique à l'intérieur de l'État d'Israël (Perrin, 2000).

Depuis la création de l'État d'Israël (1948), l'immigration et la mise en place de multiples politiques favorables aux naissances⁹² permettent à la population juive de conserver une

⁹¹ Le régime militaire en Israël est aboli en 1966.

⁹² Par exemple : dans les années 1950, l'État d'Israël offre 100 dollars de récompense aux « mères héroïnes » qui donnent naissance à 10 enfants ou plus. En 1983, l'État israélien accorde une allocation aux familles d'au moins trois enfants. En 1996, le Parlement vote une loi sur les contrats de maternité de substitution. Israël devient le premier pays à légaliser les contrats de mères porteuses, à condition qu'ils soient régis par une commission nommée par le gouvernement (Kahn, 2007).

supériorité numérique : de 5 à 8 juifs pour un non-juif, selon les années (Berthomiere, Antehy et Simon, 1996).

De plus, le retour de millions de réfugiés palestiniens avec leurs descendants dans l'État d'Israël, soit près de 4 millions de personnes, changerait le caractère national démographique de l'État. Bien ce retour soit un droit, internationalement reconnu, en vertu de la Résolution 194, il n'en reste pas moins qu'il se heurte à la souveraineté de l'État d'Israël qui s'exprime notamment en matière d'attribution de la nationalité et du droit de résidence. Les dirigeants israéliens estiment qu'il est prioritaire de maintenir le ratio de population en faveur de la population juive israélienne (Latendresse, 1999). Pour cette raison, ils adoptent des mesures qui visent à la fois une croissance démographique juive en Israël et un contrôle de la croissance de la population arabe israélienne.

La stratégie israélienne accorde une place importante à la dimension démographique puisqu'elle permet, par l'application de mesures politiques, de préserver le caractère juif de l'État d'Israël. Comme État juif, Israël « n'offre aucun *dehors* à ce caractère juif puisque c'est devenu, par le droit positif, une caractéristique essentielle de l'État », rendant impossible que les non-juifs puissent se sentir chez eux (Ossipow, 2005, p.107).

3.4.3 Les politiques, programmes et mesures visant à maintenir une présence juive israélienne en territoire palestinien

Rappelons que la décennie suivant la guerre des Six-Jours (1967) se caractérise par une politique de colonisation israélienne dite « sécuritaire » (plan Allon). Afin de ne pas menacer la majorité juive, la colonisation de la Cisjordanie s'est effectuée selon un « principe de compromis territorial visant des frontières maximalement sécuritaires et un ajout minimal de population palestinienne à l'État d'Israël » (Saine, 2006, p. 18). Avec l'arrivée au pouvoir du Likoud (1977), la politique « alloniste » de la colonisation fait place aux principes d'israélisation de la Cisjordanie. Il s'agit désormais d'établir une présence juive constante

pour atteindre une majorité juive et ainsi, créer des faits accomplis sur le terrain en vue de négociations éventuelles sur le statut final des territoires occupés. En fait, l'instrumentalisation de la démographie constitue une pierre angulaire dans la pensée étatique israélienne et permet d'asseoir un dispositif de contrôle dans les territoires conquis en 1967 (Véron, 2000).

Depuis 1967, les gouvernements israéliens successifs mettent en place des politiques pour encourager les citoyens juifs à s'installer dans les colonies de peuplement construites en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Plus précisément, l'État d'Israël accorde d'importants avantages fiscaux aux Israéliens qui s'y établissent. Il propose, entre autres, des exonérations de taxe pour les particuliers. Il propose aux travailleurs sociaux tels que les enseignants de nombreuses mesures incitatives comme la gratuité des transports et de garderie pour leurs enfants. Il fournit des prêts à taux préférentiel et des infrastructures industrielles aux entrepreneurs et investisseurs, etc. Ces politiques font de ces espaces des lieux privilégiés d'implantation de populations juives à faible revenu et de petites entreprises. Par exemple, entre 1988 et 1996, le nombre de colons résidant au-delà de la ligne verte est passé de 67 000 à plus de 145 000 personnes (Véron, 2000). Certaines colonies ont moins de 100 habitants alors que d'autres, comme Maale Adumin (26 480 habitants), Ariel (16 700 habitants) et Beitar Ilit (14 000 habitants), sont des villes bien établies et disposant de ressources importantes (Picaudou, 2003). De nombreux jeunes couples, qui ne peuvent se trouver un logement abordable dans les grandes villes israéliennes, s'installent dans les colonies urbaines de Cisjordanie. Pour mener à bien ces politiques d'incitation à l'installation de colons dans les territoires occupés, l'État d'Israël consent à d'énormes investissements. Par exemple, de 1967 à 2006, l'État d'Israël a fait construire environ 40 000 logements en Cisjordanie pour un coût de 4,3 milliards de dollars américains. En janvier 2006, le nombre de colons implantés dans les territoires occupés – hors Jérusalem –, dépasse les 250 000 personnes (Algazi, 2006). D'ailleurs, le nombre de nouvelles unités d'habitations construites chaque année dépasse de beaucoup la croissance naturelle de la population juive dans ces territoires. D'après le Bureau central des statistiques israélien, 12 % des habitations dans les colonies sont vides (Gresh, Assali et Dillon, 2000). Cette façon

de faire vise en réalité à créer une situation d'annexion *de facto* d'une partie de la Cisjordanie, ce toujours de manière à infléchir le contenu des négociations sur le statut final.

Cette volonté politique affichée par les gouvernements israéliens successifs de faire venir des colons juifs dans les territoires occupés, en leur offrant des conditions de vie de plus en plus attractives, fait partie intégrante d'un plan global de colonisation. Comme le mentionne Courbage (2006), les moteurs de l'appropriation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, que ce soit par des mesures sécuritaires (mur de séparation) ou territoriales (expansion de la surface des colonies, routes de contournement, etc.), seraient cependant insuffisants si l'apport de la démographie venait à manquer. « L'objectif majeur est d'aller à la conquête des vides et de les combler en transformant des colonies en agglomération densément peuplées, cela afin de démontrer que la colonisation a atteint un point de non-retour, qu'elle est un fait irréversible » (Courbage, 2006, p. 38). La politique démographique du gouvernement israélien s'avère donc une composante importante dans le processus d'appropriation et de contrôle du territoire de la Palestine dans la mesure où, la mise en œuvre de politiques, programmes et mesures, incitant les colons juifs à s'installer en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (avant 2005 pour ce dernier), mène à la transformation de la Palestine selon leurs besoins et intérêts.

3.5 La dimension économique

Pour attirer et retenir les colons juifs en Palestine, les leaders sionistes et les dirigeants israéliens adoptent de plus diverses mesures de développement économique. Nous croyons, tout comme Dieckhoff (1987), que la stratégie territoriale, menée par les acteurs sionistes et israéliens, accorde une importance moindre à la mise en valeur de l'espace économique. En effet, même si les dirigeants sionistes, puis israéliens doivent planifier des activités économiques qui permettent aux colons, et aux citoyens israéliens de gagner leur vie et de produire, cette préoccupation n'est pas jugée prioritaire. Dans la dernière section de ce chapitre, nous abordons les moyens et mesures permettant la création d'activités génératrices

de revenus, la création d'espaces économiques et la domination de l'économie israélienne sur l'économie palestinienne, en tant qu'instruments de transformation du territoire de la Palestine.

La période pré-étatique

3.5.1 Les moyens et mesures visant la création d'activités génératrices de revenus

Dans le but d'édifier une nation juive en Palestine, le mouvement sioniste a dû développer une économie indépendante, en termes de capital et de travail, qui puisse former la base d'une société juive autonome. Mais le travail, en tant que tel, n'a pas ici pour fonction première de générer une croissance économique; il a une fonction principalement politique, soit celle de former une communauté de travailleurs juifs dont la présence permet d'assurer le contrôle du terrain. Apparaît ici « le postulat implicite qui veut que les contours de la collectivité nationale et de son territoire politique soient déterminés avant tout par la présence juive telle qu'elle s'exprime à travers les implantations » (Dieckhoff, 1987, p. 93). La primauté de cet objectif politique fait passer au second plan les considérations économiques :

Dans chaque domaine où apparaît un conflit entre le but de construire une société complète (et aussi une société qui soit indépendante en particulier de la communauté arabe complémentaire), et les principes d'un comportement économique rationnel, le premier objectif fut préféré. [...] ce qu'on cherche à obtenir c'est une présence physique non un profit économique (Kimmerling, 1983, p. 13).

Toutefois et même si la localisation des implantations juives en Palestine répond en priorité à une stratégie qui vise l'occupation du territoire, il n'en reste pas moins que ces implantations doivent, pour qu'elles puissent constituer une base indéracinable, disposer d'une assise économique minimale.

L'ambition nationale de la conquête du territoire, de l'implantation de colons juifs et la viabilité économique du projet donnent lieu à la mise en place des premiers kibboutzim à partir de 1911. Le kibboutz, qui signifie « collectivité » en hébreu, devient un instrument efficace du développement rural juif en Palestine. Il peut disposer de 200 à 1 500 hectares de terres cultivables selon le cas et où vivent plusieurs centaines de personnes (Gudfin, 2007). Dans le kibboutz, la propriété est collective puisque la terre est nationalisée et distribuée à l'ensemble des membres de la communauté. L'unité de production est fondée sur l'approche de la ferme multiple. Cela permet la culture de plusieurs produits agricoles tout en donnant aux membres du kibboutz la possibilité de travailler tout au long de l'année. Mais ces exploitations agricoles de forme coopérative dépassent la logique économique de l'autogestion puisqu'elles assurent également à ses membres la satisfaction de tous leurs besoins (nourriture, logement, éducation, santé, loisir, etc.) et ce, sur une base égalitaire⁹³ (Blanc, 2002). La vie familiale et sociale est aussi organisée de façon collective⁹⁴. Dès sa création, le kibboutz assure des fonctions centrales dans la construction du pays en matière de peuplement et d'agriculture. Selon Perrin (2000), la colonisation agricole poursuit un triple objectif : transformer les immigrants urbains d'Europe en paysans, développer la production et s'assurer le contrôle du territoire.

Selon Reutt (1948), le kibboutz naît en grande partie des difficultés économiques rencontrées par les premiers colons juifs et il apparaît comme la solution naturelle donnée à un problème ardu. Afin d'absorber plus vite des nouveaux venus sans technique agricole ni argent, l'organisation communautaire apparaît indispensable. En réalité, le kibboutz est seul à permettre l'installation immédiate d'un groupe humain voué à l'agriculture. « Il réalise aux moindres frais l'installation du maximum de famille et rend possible l'utilisation d'hommes n'ayant aucune expérience de la vie rurale » (Reutt, 1948, p. 184). L'exploitation agricole

⁹³ Cet état d'esprit égalitaire dans le kibboutz s'explique par la dominance de l'idéologie socialiste, associée à l'aspiration biblique de la justice, prônée par une grande partie des pionniers des premières vagues d'immigration juive en Palestine (Klatzmann, 1985).

⁹⁴ L'éducation des enfants se développe en dehors du cadre familial naturel et ce, dès la naissance. Ceux-ci dorment dans des dortoirs communs et sont séparés des parents. Les membres du kibboutz prennent les décisions de manière concertée et à la majorité lors d'assemblées générales (Bensimon, 1995).

collective permet d'assurer l'autosuffisance alimentaire des membres et, par le fait même, d'assurer le maintien des colonies sur les terres. Elle permet aux colons juifs, venus d'ailleurs, de s'enraciner à la terre de Palestine et ce, sans avoir recours à l'utilisation de la main-d'œuvre arabe ni aux produits des structures villageoises environnantes. La propriété collective a également pour fonction d'exclure l'accès des paysans arabes aux terres appartenant désormais aux colons juifs.

Ces implantations collectives ont aussi une vocation proprement spirituelle. Selon Lasserre et Descroix (2003), la construction de la nation juive s'est produite par un double processus qui s'alimente lui-même, soit la sanctification du travail et la sacralisation de la terre. Par la revalorisation du lien qui attache les Juifs à la terre ainsi qu'au retour du travail manuel, le mouvement sioniste réussit à faire de l'agriculture la base de la culture israélienne et de l'économie nationale. La centralité dévolue au travail collectif de la terre, comme passage obligé à tout nouvel immigrant juif en Palestine, fait des paysans juifs les agents actifs de la conquête de la terre. Selon Maghfour (2008), le paysan juif, contrairement au paysan arabe qui n'a pas besoin de prouver son enracinement à la terre, à laquelle il est lié naturellement, économiquement et existentiellement, doit prouver à lui-même et aux Arabes qu'il est capable de supporter le dur labeur agricole et que le travail de la terre lui donne le droit de se l'approprier. Pour les pionniers juifs, la réalisation du projet sioniste passe par la conquête de la terre grâce à la conquête du travail. « Cette stratégie repose sur la conception que la propriété de la terre, comme de toute chose matérielle, réside avant tout dans l'activité des hommes qui y travaillent » (Saadia, 1997, p. 46). L'appropriation légale de la terre ne constitue qu'une conséquence logique de cette possession, si bien qu'elle est nécessairement obtenue en temps voulu. Comme le mentionne Dieckhoff : « le sionisme, lorsqu'il s'est construit dans la pratique, en Palestine, n'a donc pas vu dans le travail une triviale activité économique, il y a vu un instrument efficace au service d'une politique nationale et un accomplissement intérieur pour la collectivité juive » (1987, p. 92). L'agriculture s'impose donc comme une composante nécessaire non seulement pour assurer le contrôle du territoire et comme source économique, mais également comme catalyseur d'un renouveau spirituel.

Le développement agricole en Palestine par les sionistes est l'instrument privilégié de la revendication territoriale dans une logique de nature à la fois politique, idéologique et économique. Le territoire est dans ce contexte à la fois support et produit du développement agricole, et grâce à cela, la légitimation d'une territorialité symbolique est possible. Cependant, bien que les exploitations collectives agricoles soient l'instrument qui vise l'appropriation du territoire et de fondation des lieux où se forge le modèle de l'homme nouveau propre à l'idéologie sioniste, elles ne sont pas pour autant, comme démontré à la section suivante, le principal moteur du financement de l'entreprise sioniste.

La période suivant la création de l'État

3.5.2 Les moyens et mesures visant la création d'espaces économiques

Lors de la création de l'État d'Israël (1948), l'économie israélienne est essentiellement de nature agraire. Le jeune État doit alors faire face aux difficultés financières que représentent le développement d'une économie moderne et l'intégration des immigrants juifs en nombre croissant⁹⁵. Ce n'est qu'à partir des années 1968-1972 que la stratégie territoriale israélienne, selon laquelle l'occupation de l'espace demeure prioritaire par rapport à une logique de rentabilité économique des implantations agricoles, est progressivement inversée (Dieckhoff, 1987). À la suite de la victoire israélienne de 1967, le sentiment d'invulnérabilité qui anime les autorités israéliennes favorise la recherche d'un profit économique. Par exemple, à cette époque, les implantations juives se concentrent dans la vallée du Jourdain, territoire propice à l'agriculture permettant des productions à haut rendement. Même si ces implantations israéliennes risquent d'être rapidement exposées au feu de l'ennemi, cette préoccupation sécuritaire n'entraîne pas un ralentissement dans l'implantation de colons juifs

⁹⁵ Au cours des trente premiers mois de son indépendance, l'État d'Israël reçoit près de 500 000 nouveaux immigrants. La population juive a presque doublé et est estimée en novembre 1950 à 118 400 personnes auxquelles s'ajoutent environ 170 000 Arabes israéliens (Bensimon, 1995).

dans la vallée. Entre 1967 et 1971, 13 colonies juives s'implantent en Cisjordanie, dont 9 dans la vallée du Jourdain. Entre 1972 et 1976, 11 colonies supplémentaires sont créées, dont 6 sont situées dans la vallée du Jourdain (Jaquemet, 1990). Selon Dieckhoff :

Il s'agissait de tirer profit de cette serre naturelle qu'est la vallée du Jourdain, avec des températures hivernales rarement inférieures à 12° C, afin de produire des légumes (aubergines, poivres, oignons...) pour l'exportation vers l'Europe durant la saison d'hiver. Un tel bénéfice commercial, tout à fait appréciable, explique que les implantations se soient concentrées, entre 1968-1972 près du Jourdain, là où la culture de ces produits agricoles, pourvoyeurs de devises, était la plus profitable (1987, p. 100).

Le kibboutz perd alors en importance puisque cette façon de faire est de plus en plus contestée par une société israélienne éprise de modernité occidentale et dont les modes de vie s'éloignent de ceux des pionniers (Lasserre et Descroix, 2005). Si le discours israélien officiel continue de valoriser l'implantation collective agricole, les colons juifs préfèrent ainsi acquérir une propriété agricole pour que seule leur famille puisse bénéficier des gains économiques (Bensimon, 1995). L'abnégation des premiers paysans juifs laisse progressivement la place à l'agriculteur pour qui la recherche de gains économiques remplace l'idéal égalitaire et communautaire de ses ancêtres.

Dans les années qui suivent la création de l'État d'Israël, les autorités israéliennes tentent aussi de développer des activités industrielles. À la suite de la guerre des Six-Jours (1967), l'industrialisation connaît une modernisation rapide. Dans le but d'éviter une trop grande dépendance envers les importations d'armements⁹⁶, les autorités israéliennes développent tout simplement ce domaine. Soit un choix qui exige par le fait même le développement de diverses industries de pointe contigues.

Contrairement au secteur agricole, le secteur industriel introduit de plus une grande flexibilité dans la stratégie territoriale d'Israël. En effet, même si le choix de la localisation des industries n'est pas tout à fait neutre, leur emplacement peut être choisi arbitrairement

⁹⁶ L'embargo décrété par la France sur les expéditions d'armes vers Israël lors de la guerre des Six-Jours joue un rôle important dans ce processus de modernisation industrielle (Bensimon, 1995).

pourvu qu'il y ait une route, puis que l'eau, l'électricité et la main-d'œuvre soient assurées. Selon Brutzkus (1967), la localisation des industries israéliennes s'adapte au schéma préalable de la répartition du peuplement juif.

Le postulat de base d'après lequel la construction d'une ville peut être un phénomène préalable et que les emplois industriels de base peuvent être ajoutés ensuite (en vertu du principe de l'indépendance de l'industrie par rapport à site géographique) explique ce comportement (Brutzkus, 1967, p. 295).

Cette plus grande flexibilité que procurent les activités économiques non agricoles rend possible non seulement une plus ample distribution spatiale des implantations, mais encore « elle permet d'attirer une population beaucoup plus diverse et nombreuse, facilitant ainsi le passage à une colonisation de masse » (Dieckhoff, 1987, p. 96). Par exemple, l'introduction de l'industrie permet l'extension des aires périurbaines. Comme les banlieues métropolitaines sont presque toutes de simples aires de résidence, c'est-à-dire que leurs habitants se déplacent quotidiennement dans les villes israéliennes voisines pour y travailler, leur localisation n'a pas à prendre en compte des contraintes fixes de nature économique telle que la fertilité des sols, elles peuvent être construites dans des zones diverses, pourvu qu'elles ne soient pas trop éloignées des centres urbains.

La réduction de l'agriculture comme base de l'économie israélienne⁹⁷, dans les années 1970, au profit du secteur industriel et des services, minimise l'impact de deux problèmes de fond. D'une part, les coûts pour soutenir le développement de l'agriculture dans certaines régions arides sont énormes⁹⁸. D'autre part, puisque les terres cultivées sont généralement arides, l'agriculture ne peut être basée que sur l'emploi intensif des ressources en eau (Dieckhoff, 1987). Dès lors, et puisque le secteur agricole représente à lui seul plus de 60 %

⁹⁷ L'agriculture en Israël représente 2,4 % du PIB en 2003, alors qu'elle représentait en 1960 plus de 10 % des richesses nationales produites (Velilla, 2003).

⁹⁸ Selon Benvenisti, « en 1984, la suppression de subventions gouvernementales entraînerait la faillite de trois quarts des localités juives de Cisjordanie (environ 90 implantations sur un total de 120) » (Benvenisti cité par Dieckhoff, 1987, p. 105).

de la consommation de l'eau en Israël (Velilla, 2003), l'usage soutenu des réserves en eau se heurte à la question de la stratégie israélienne en lien avec la disponibilité de cette ressource.

En comparaison avec la période pré-étatique, nous constatons, dans la stratégie territoriale israélienne, une certaine redistribution des rapports respectifs entre les dimensions de la FSS. En réalité, dans la période pré-étatique, la stratégie territoriale menée par les leaders sionistes est uniquement en appui aux pratiques politiques, idéologiques et démographique en Palestine. La situation est, par contre, quelque peu différente à partir du moment où l'État existe. « Les implantations n'étant plus les clefs stratégiques ouvrant la voie à la souveraineté nationale, leur rôle se « banalise » quelque peu et des préoccupations plus pragmatiques peuvent commencer à apparaître » (Dieckhoff, 1987, p. 107). Voilà ce qui explique que la dimension économique gagne, à l'issue de la guerre de 1967, en importance. Israël est désormais un fait étatique établi, il est donc normal que les colonies juives, sans perdre leurs fonctions premières, prennent plus en compte leurs intérêts économiques.

3.5.3 La domination économique israélienne

L'occupation israélienne a également pour effet de rattacher la Cisjordanie et la bande de Gaza à la sphère économique d'Israël⁹⁹. Cette interdépendance se fait sur des bases profondément inégalitaires. Pour reprendre les propos de Lemarchand et Radi : « quand deux systèmes limitrophes se trouvent à des niveaux de développement très différents, des relations inégalitaires s'instaurent au profit du plus dynamique et du plus performant » (1996, p. 43). Notamment, en 1967, le poids de l'économie israélienne est plus de 10 fois plus important que celui de l'économie palestinienne, ses produits sont beaucoup plus diversifiés et la part de son secteur industriel dans le produit intérieur brut (PIB) est quatre fois plus importante (Naqib, 2000). L'occupation israélienne et les règlements militaires imposés en

⁹⁹ De 1948 à 1967, la Cisjordanie, officiellement rattachée au royaume hachémite depuis 1950, fait partie de l'espace économique jordanien. Pour sa part, Gaza, sous administration égyptienne, s'intègre progressivement à l'économie égyptienne et n'entretient aucune relation avec la Cisjordanie.

Cisjordanie et dans la bande de Gaza instaurent une dépendance économique étroite des Palestiniens envers Israël. Cette dépendance est le résultat de la politique de domination d'Israël qui rend impossible tout développement économique indépendant en territoire palestinien. Selon Mansour (1983), cette domination israélienne des territoires occupés prend une double forme : l'intégration et la destruction.

D'une part, l'intégration s'effectue, comme dans tout colonialisme classique, par l'emploi massif en Israël de la main-d'œuvre palestinienne des territoires occupés. Dès novembre 1967 jusqu'au début de la première Intifada, en décembre 1987, le gouvernement israélien permet aux Palestiniens de venir travailler en Israël et ce, à la condition de détenir une autorisation du ministère du Travail israélien¹⁰⁰.

Au début de l'occupation, on assiste à une « dépayssannisation » de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et à la prolétarianisation des paysans et travailleurs agricoles palestiniens. En effet, la confiscation des terres a pour conséquence de créer des chômeurs qui se retrouvent forcés de travailler comme salariés en Israël. Ces derniers deviennent donc dépendants des revenus gagnés dans les entreprises israéliennes. C'est ainsi qu'une relation de dépendance économique entre Israël et les territoires occupés s'établit au profit des Israéliens qui, par ailleurs, ont le contrôle total et exclusif des frontières. En 1985, le ministre de la Défense, Yitzhak Rabin, confirme en ces mots cet état : « Il n'y aura pas de développement (dans les territoires occupés) entrepris à l'initiative du gouvernement israélien, et il ne sera pas accordé de permis pour le développement d'une agriculture ou d'une industrie qui pourraient entrer en concurrence avec l'État d'Israël » (Rabin cité par Hudon, 1991, p. 48). À ce propos, l'administration militaire israélienne dans les territoires occupés a le droit de regard sur toutes les activités économiques, pour lesquelles son accord est indispensable. Des permis sont nécessaires pour toutes les activités concernant la construction de bâtiments, la transformation des biens et les activités d'importation et d'exportation. De plus, à partir de

¹⁰⁰ Mentionnons qu'à la fin des années 1960, l'économie israélienne passe à un nouveau stade de croissance caractérisé par une insuffisance de la main-d'œuvre et un besoin de débouchés pour ses produits industriels. L'exclusivité du « travail juif » et du « marché juif » pratiqué par les sionistes n'est plus nécessaire puisque la base économique, sociale et politique de l'État d'Israël est édiflée (Mansour, 1983).

1967, les banques jordaniennes et palestiniennes sont fermées et partiellement intégrées au système bancaire israélien¹⁰¹. Les prêts bancaires ne sont pas accordés au Palestinien moyen, trop pauvre, alors que le crédit a du mal à se développer puisque le Palestinien fortuné préfère s'adresser à des banques étrangères. Dans ces conditions, travailler en Israël devient une nécessité pour certains Palestiniens qui ne peuvent trouver un emploi dans une économie peu développée (Chagnollaud, 1990).

Selon Chagnollaud, Dhuquois-Cohen et Ravel (2000), l'expression la plus parfaite de l'intégration de l'économie palestinienne à Israël réside dans les échanges commerciaux. Près de 75 % des importations des territoires palestiniens proviennent d'Israël, alors que plus de 95 % de toutes leurs exportations sont destinés à Israël (Bureau international du travail, 2001). Depuis 1967, Israël tente en fait de créer ce que Mansour (1983) appelle « la complémentarité exclusive » entre l'économie des territoires occupés et sa propre économie. « C'est en ce sens qu'il encourage la production de biens qui ont une faible demande à l'intérieur des territoires occupés tout comme celle de produits qui bénéficient d'un avantage comparatif avec l'économie israélienne, celle-ci devenant le principal client » (Mansour, 1983, p. 85).

L'intégration économique entre Israël et les territoires occupés atteint son apogée entre 1967 et 1987. L'avènement de la première Intifada (1987) conduit à un mouvement opposé vers une séparation plus grande des deux marchés avec une diminution substantielle des autorisations pour les Palestiniens de travailler en Israël. Par exemple, le nombre de permis de travail accordés aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza passe de 105 000 en 1987 (6,7 % des personnes employées en Israël) à 40 600 en 1992 (2 %) (Diminescu, 2003). Parallèlement, les Palestiniens vont tenter de se « déconnecter » d'Israël en mettant en place leurs propres institutions en vue de la création d'un État palestinien. Ainsi, les autorités palestiniennes organisent un boycottage massif des produits israéliens et encouragent la

¹⁰¹ « La réouverture, en 1981, de la Banque de Palestine à Gaza, et, en 1986, de la banque Le Caire Amman en Cisjordanie n'a pas fondamentalement changé la situation dans la mesure où les restrictions très sévères de la Banque d'Israël à l'exercice de leur activité n'ont pu leur faire jouer un rôle d'intermédiaire financier au service du développement économique » (Gaymard, 1993, p. 127).

population palestinienne à consommer « palestinien ». Cette stratégie n'a toutefois pas tenu assez longtemps pour affaiblir l'économie israélienne.

Par ailleurs, le Protocole de Paris, signé le 29 avril 1994, formalise une union douanière et définit les dispositions contractuelles régissant les relations économiques entre les Palestiniens et les Israéliens. Ce premier accord économique repose sur les mêmes principes du gradualisme que les accords d'Oslo (1993). « Il s'agissait de créer les conditions d'émergence de la confiance afin d'aboutir, graduellement, à un respect mutuel des intérêts économiques de chacun, et à un accroissement des opportunités de coopération » (Bar-El, Benhayoun et Moustier, 2006, p. 26). Cependant, la réalité semble beaucoup plus complexe et vient ébranler les volontés. En réponse au soulèvement palestinien (2000), le gouvernement israélien applique une politique protectionniste relativement sévère vis-à-vis des Palestiniens, les isolant d'Israël. La liberté de circulation des hommes et des produits palestiniens est entravée par le recours au « bouclage » par l'armée israélienne. Diverses mesures restrictives affectent la libre circulation de trois manières : elles réduisent les mouvements à l'intérieur de la Cisjordanie et de la bande de Gaza; entre Israël et les territoires palestiniens; et entre la Cisjordanie et la Jordanie ainsi qu'entre Gaza et l'Égypte (Picadou, 2003). Le blocage de ces territoires a pour résultat d'accroître la précarité des conditions de vie de la population palestinienne. Entre autres choses, la diminution croissante des autorisations pour un Palestinien de travailler en Israël crée des taux de chômage élevés. En 1997, le taux de chômage s'établit à 27,5 % pour la Cisjordanie et à 37,5 % pour la bande de Gaza. De même, la perte économique globale résultant du blocage des territoires palestiniens de 1993 à 1996 s'élève à environ 2,8 milliards de dollars américains (Perrin, 2000).

Depuis la seconde Intifada (2000), l'économie dans les territoires palestiniens s'effondre brutalement et la dépendance financière des populations à l'égard de l'aide internationale s'accroît lourdement. En 2006, les implantations israéliennes en Cisjordanie, les routes de contournement auxquelles les Palestiniens n'ont pas accès, le mur de séparation et le contrôle israélien des frontières de la bande de Gaza rendent impossible toute viabilité économique en

Palestine. Le déclin de l'économie dans les territoires palestiniens est sans précédent au point que le chômage affecte désormais un quart des actifs et plus de 40 % de la population de la bande de Gaza. La paupérisation est massive : en 2005, 60 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 20 % en 1999 (Signoles, 2005), tandis qu'apparaît la malnutrition infantile, soit un phénomène jusque-là inconnu.

Les interventions de l'État d'Israël favorisent donc le développement d'une économie israélienne qui se fait au détriment de l'économie palestinienne (Latendresse, 1999). Toute l'activité productrice est dictée par les besoins d'Israël et vise tout particulièrement les colonies juives dans les territoires occupés. Ainsi, en s'appropriant la terre et les ressources, en vidant les terres de leur population puis en imposant diverses mesures restrictives, les autorités israéliennes détruisent les bases économiques, sociales et politiques nécessaires à la création d'un État palestinien autonome et indépendant. À cet égard, nous constatons que ces interventions politiques en lien avec la dimension économique transforment l'organisation du territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, dans leurs dimensions géographiques, voire démographique.

CONCLUSION

Cette étude a cherchée à répondre à une question principale, soit de mettre en relief la stratégie des leaders sionistes, puis des dirigeants israéliens, pour contrôler, transformer et s'appropriier le territoire de la Palestine mandataire, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. De cette question nous avons investigué deux questions secondaires qui voulaient faire ressortir (i) les éléments principaux de la stratégie adoptée par les leaders sionistes permettant de réaliser le projet de créer l'État d'Israël dans ses limites territoriales de 1948 ainsi que (ii) les éléments principaux de la stratégie israélienne permettant l'expansion territoriale et le contrôle des territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza de 1948 à 2006.

Dans le but de bien interpréter la réalité étudiée, nous avons fait appel à la géographie sociale. Le recours à cette géographie pour étudier la stratégie territoriale israélienne d'appropriation du territoire de la Palestine nous a permis de constater que les acteurs sionistes puis israéliens et l'espace qu'ils organisent et appréhendent forment un système socio-spatial. Autrement dit, les représentations ainsi que les pratiques des leaders sionistes puis des dirigeants israéliens structurent le territoire de la Palestine et cet espace, approprié et dès lors ré-inventé, s'est paré d'une nouvelle territorialité, propre aux volontés et désirs de ces mêmes leaders sionistes et dirigeants israéliens. Pour appréhender les transformations socio-spatiales qui y ont mené, nous avons fait appel à l'approche humaniste ainsi qu'à une approche critique. Par la perspective humaniste, nous avons été en mesure de saisir l'univers mental des acteurs à l'étude et ce, par la prise en compte de leurs idéologies, de leurs valeurs et de leurs représentations collectives. L'approche critique, quant à elle, nous a permis de mettre l'accent sur l'étude des pratiques des acteurs sionistes et puis israéliens, en particulier leurs dirigeants, puisque selon cette approche, les pratiques spatiales des acteurs secrètent l'espace (Lefebvre, 1990).

Le concept d'appropriation territoriale nous a permis d'expliquer la façon dont les leaders sionistes et les dirigeants israéliens concrétisent leur emprise sur la Palestine mandataire, puis sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. L'appropriation constitue une prise de possession et représente la condition essentielle à l'existence de tout territoire. Nous avons alors été en mesure de constater les changements qui se produisent en Palestine comme le résultat d'une relation dynamique et dialectique des représentations et des pratiques sionistes puis israéliennes dont la finalité est la prise de possession du territoire.

L'emprunt de la formation socio-spatiale (FSS) développé par Di Méo (1991), nous a permis de décrire la stratégie territoriale israélienne à travers cinq dimensions, soit la dimension politique, idéologique, géographique, démographique et économique.

Dans le but d'analyser comment les leaders sionistes et les gouvernements israéliens successifs se sont appropriés le territoire palestinien, nous avons privilégié une technique de recherche de type « analyse de documents écrits » basée sur un travail de recension des écrits et autres travaux. Bien qu'il existe des centaines d'ouvrages qui abordent l'étude du conflit israélo-palestinien, peu concernent les représentations et les pratiques israéliennes qui ont permis la création d'un État en Palestine et l'expansion des territoires sous son contrôle. En fait, la question à l'étude est bien plus ardue qu'elle n'y paraît à première vue. Dans ces conditions, nous avons dû procéder à une lecture des ouvrages dont les thèses ne couvrent que sommairement le champ de notre sujet d'analyse.

Nos résultats de recherche démontrent l'existence d'une stratégie territoriale israélienne de la période allant de la création du mouvement sioniste (1897) jusqu'à la fin de la période Sharon (2006). Tout au long de cette recherche, nous avons démontré que les leaders du mouvement sioniste et les gouvernements israéliens successifs ont mis en œuvre une stratégie qui cherche à combiner toutes les forces afin de s'approprier le territoire palestinien et ce, malgré l'opposition, entre autres, des Palestiniens. La stratégie territoriale israélienne prend corps à travers cinq moyens distincts qui visent à atteindre un même objectif, soit

l'occupation des espaces politique, idéologique, géographique, démographique et économique.

À travers l'analyse de la stratégie territoriale israélienne, nous avons observé l'importance de la relation entre les deux dimensions idéelles qui composent la FSS des territoires à l'étude, soit les dimensions politique et idéologique. Le projet sioniste de la création d'un État juif se construit comme un projet politique qui vise la domination territoriale de la Palestine mandataire. Parallèlement, l'établissement d'une hégémonie politique sioniste en Palestine n'a pu avoir lieu sans le recours à une idéologie forte. Pour passer d'un projet, imaginé à une réalité effective, les leaders sionistes ont dû assurer l'hégémonie idéologique de leur projet. Par exemple, pour convaincre les Juifs dispersés aux quatre coins du monde d'immigrer vers un territoire qu'ils ne connaissent pas, pour y construire un État, les leaders sionistes ont dû trouver les arguments nécessaires. L'un d'entre eux s'appuie sur la Torah, l'idée de l'appartenance ancienne à la terre d'*Eretz Israël*. Bref, la base sur laquelle s'appuie le sionisme, défini comme un mouvement nationalisme ayant pour but de créer un État dont le caractère principal est d'être l'État des Juifs, est à la fois politique et idéologique.

Le projet politique sioniste est avant tout territorial et passe par la concentration géographique des Juifs en Palestine. À défaut d'exercer immédiatement un pouvoir politique sur toute la Palestine, les leaders sionistes consolident leur emprise sur le territoire par la multiplication des colonies (Khader, 1999). Dans un premier temps, les pionniers sionistes édifient des colonies juives dans des endroits dépourvus d'une population arabe, permettant une prise de possession du territoire, qui au moment venu devient autant d'atouts politiques décisifs (Chagnollaude, Dhoquois-Cohen et Ravel, 2000).

Pour les sionistes, il est évident que la création d'un État juif en Palestine s'avèrerait impossible sans une majorité juive, laquelle peut théoriquement se constituer par une immigration massive. Par contre, l'immigration importante des juifs en Palestine demeure insuffisante pour renverser les proportions démographiques en leur faveur. Ce renversement

ne peut s'effectuer que par l'expulsion de la population arabe de ses terres. Lors de la création de l'État d'Israël (1948), les dirigeants israéliens ont donc recours à des mesures qui visent l'expulsion de la population palestinienne (plan Dalet). Cette stratégie démographique permet de créer une présence juive majoritaire en Israël et s'avère, par le fait même, un complément fondamental à l'acte d'appropriation du territoire de la Palestine.

Même si les considérations économiques jouent un rôle marginal dans la pratique politique sioniste d'appropriation du territoire de la Palestine, il n'en reste pas moins que pour bâtir une société juive autonome, il est essentiel que les implantations disposent d'une base économique suffisamment stable. Dans cette perspective, les leaders sionistes encouragent le mode de production basé sur l'agriculture collective. Ce mode de colonisation permet de stimuler l'immigration en créant du travail pour les nouveaux immigrants juifs. La lutte pour le travail a formé une communauté de travailleurs, qui est la base même sur laquelle s'édifie la nation juive en Palestine. Le travail a aussi une vocation proprement spirituelle puisque la rédemption du peuple juif se réalise, entre autres, par le travail physique (Charbit, 1998).

Au cours de la période pré-étatique, nous avons constaté que les leaders sionistes sont intervenus en rapport avec les dimensions politique et idéologique de la FSS de la Palestine mandataire pour tenter d'imposer leur souveraineté. Les interventions qu'ils mènent en lien avec les dimensions structurelles géographique, démographique, voire économique permettent, quant à elles, de concrétiser leur projet de création d'un État juif en Palestine (Latendresse, 1999). Autrement dit, la dimension politique et idéologique se place comme un levier qui mène au processus de transformation socio-spatiale.

Après la création de l'État d'Israël, la stratégie territoriale israélienne d'appropriation du territoire de la Palestine continue de se déployer. Même si les contraintes sont différentes, il n'en reste pas moins que l'objectif de la stratégie territoriale israélienne demeure la même : il s'agit de s'approprier le territoire de la Palestine. Les moyens utilisés relèvent de plusieurs méthodes.

Pour s'approprier le territoire de la Palestine, les dirigeants israéliens mettent en œuvre des politiques foncières et des mécanismes de confiscation des terres appartenant aux Palestiniens. Notamment, la loi relative aux propriétés des absents (1950) octroie à l'État d'Israël les terres et les biens des Palestiniens ayant, lors de la première guerre israélo-arabe (1948-1949), quitté leur domicile dans le territoire devenu israélien. À la suite de la guerre des Six-Jours (1967), la politique foncière israélienne se poursuit à l'intérieur des territoires occupés. Le gouvernement central israélien justifie généralement les expropriations et les confiscations opérées dans les territoires occupés par des considérations de sécurité ou à des fins d'utilité publique. En fait, la politique foncière israélienne débouche sur une vaste entreprise de colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. L'application de ces politiques permet de justifier les interventions israéliennes en lien avec l'occupation du territoire palestinien. En d'autres mots, la dimension politique de la FSS permet à l'État d'Israël de légitimer ses interventions qui visent l'appropriation des terres et des biens appartenant à la population palestinienne.

Le fait qu'Israël continue d'annexer de nouveaux territoires palestiniens durant le processus de paix mené dans le cadre des accords d'Oslo (1993), les négociations de Camp David (2000) et la feuille de route (2003), démontre bien la volonté israélienne de poursuivre la consolidation de son expansion « coloniale ». Lors des négociations pour la paix, il s'agit pour le gouvernement israélien de multiplier les faits accomplis sur le terrain afin de s'approprier l'ensemble des territoires convoités et de rendre ce processus irréversible (Chagnollaud et Souiah, 2004). La politique du fait accompli, telle qu'elle s'exprime à travers la colonisation des territoires occupés, ne saurait conduire à la paix, ce n'est qu'un moyen pour gagner du temps, une tactique qui s'inscrit dans la stratégie territoriale israélienne. Par leurs décisions politiques, les dirigeants israéliens tentent de transformer le statut des territoires palestiniens occupés par la voie des implantations nouvelles pour préparer d'éventuelles annexions.

À la suite de la guerre des Six-Jours (1967), les partisans de la thèse d'*Eretz Israël* voient dans cette victoire le signe de l'intervention de Dieu qui veut remettre au peuple juif

l'héritage promis pour le faire progresser sur le chemin de la rédemption. Cette idéologie, reprise par la droite israélienne, permet, dans une certaine mesure, de légitimer la colonisation et l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette légitimité se fonde sur le « droit historique » d'Israël sur *Eretz Israël*, soit « la terre où naquit le peuple juif ». Cette forme de territorialisation du discours mystique, selon lequel les Israéliens ont le droit de s'installer sur tout le territoire *Eretz Israël*, conduit à la négation du droit des Palestiniens de posséder ce même territoire et à la négation de leur existence. En s'appropriant l'histoire, moteur de l'imaginaire collectif, les dirigeants israéliens font admettre comme naturel l'occupation du territoire palestinien. Les dirigeants israéliens marquent le territoire par des symboles propres à la société israélienne et à la culture juive. Cette empreinte de l'identité juive israélienne contribue à l'acte d'appropriation du territoire. La dimension idéologique de la FSS permet donc au gouvernement central de légitimer, dans une certaine mesure, l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Encore une fois, nous constatons que le projet politique porté par les gouvernements israéliens successifs, soit l'expansion territoriale de l'État d'Israël par le biais de la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ainsi que par le contrôle de leur population, se développe en rapport aux dimensions structurelles politique et idéologique. Plus précisément, nous remarquons ici la complémentarité des interventions sur les dimensions politique et idéologique puisque les dirigeants israéliens appuient leur projet politique en tentant d'imprégner les territoires convoités et occupés de l'identité nationale et de la culture juive israélienne (Latendresse, 1999). Pour s'approprier le territoire palestinien et en assurer l'accès aux ressources, les dirigeants israéliens doivent s'en déclarer les légitimes propriétaires (Raffestin, 1980). Pour ce faire, ils multiplient les faits accomplis sur le terrain et marquent le territoire occupé par des signes et symboles spécifiques à la culture juive israélienne. Le contrôle des territoires palestiniens par les Israéliens implique donc de tenter de constituer une hégémonie politique et idéologique sur ces territoires.

À la suite de la première guerre israélo-arabe (1948-1949) et de la guerre des Six-Jours (1967), l'exode occasionné par les combats permet aux dirigeants israéliens de mettre de

l'avant un plan d'aménagement du territoire qui vise à combler, remplir et occuper le vide ouvert par le départ en masse des Palestiniens. En instaurant une telle présence, les autorités israéliennes marquent politiquement le territoire. Avec l'arrivée au pouvoir du Likoud (1977), un nouveau plan directeur pour le développement de la colonisation en Cisjordanie voit le jour. Le Likoud réclame une stratégie, plus âpre, afin qu'une présence soit lisible sur tout le territoire cisjordanien. Ce plan directeur vise à intégrer la Cisjordanie à Israël en rompant l'homogénéité du peuplement palestinien et en isolant les agglomérations palestiniennes par tout un réseau de routes et de colonies de peuplement juives dont le rôle est d'assurer le contrôle effectif du territoire (Perrin, 2000). La dimension géographique de la FSS joue un rôle important dans la stratégie territoriale israélienne puisqu'elle participe, d'une part, à l'objectif d'appropriation du territoire palestinien par l'établissement de colonies juives et d'autre part, elle participe au système de contrôle de la population palestinienne par des restrictions apportées à l'utilisation des terres.

Afin de conserver le caractère juif de l'État d'Israël, les autorités israéliennes mettent en place des politiques qui visent à la fois une croissance démographique juive et un contrôle de la croissance de la population arabe israélienne. Elles mettent également en place des politiques pour encourager les citoyens juifs à s'installer dans les colonies de peuplement construites en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La politique démographique du gouvernement central israélien est une composante essentielle dans le processus d'appropriation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza puisque l'ancrage au territoire se fait de façon graduelle par l'édification de colonies juives et par le fait même, par la présence de colons dans ces territoires.

À la suite de la guerre des Six-Jours (1967), l'attention est de plus en plus portée à la valeur purement économique des implantations en Cisjordanie. Plus précisément, le sentiment d'invulnérabilité de l'État d'Israël face aux Arabes favorise ce mouvement graduel vers une prise en compte des intérêts économiques de la présence juive en Cisjordanie (Dieckhoff, 1987). La dimension économique bénéficie d'une indépendance plus affirmée et les gouvernements israéliens successifs prennent davantage en compte leurs intérêts

économiques lors du choix de la localisation des implantations. De plus, l'intégration de l'économie palestinienne dans l'économie israélienne est le résultat de la politique de domination d'Israël qui favorise évidemment le développement de sa propre économie en dressant de multiples obstacles pour limiter le développement des territoires palestiniens, par de multiples restrictions (blocages répétés des territoires, construction du mur de séparation, routes de contournement, etc.). Au fil du temps, la dimension économique de la FSS joue un rôle de plus en plus important dans l'acte d'appropriation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les pratiques économiques israéliennes modifient la structure et les performances de l'économie palestinienne et ce, au profit de l'économie israélienne.

À travers l'analyse de la stratégie territoriale israélienne pendant la période suivant la création de l'État d'Israël (1948) jusqu'en 2006, nous avons pu constater que les pratiques et représentations israéliennes visant l'appropriation et la transformation du territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza selon leurs besoins et intérêts se sont appuyées sur plusieurs démarches : tentative de création d'une hégémonie politique et idéologique, acte d'appropriation territoriale, imposition d'une majorité démographique juive israélienne, domination de l'économie israélienne sur l'économie palestinienne, etc. Nous avons remarqué que les dimensions politique et idéologique de la FSS des territoires à l'étude sont complémentaires dans la mesure où l'occupation de la Palestine par les Israéliens passe par l'exercice d'un pouvoir politique qui s'appuie sur une idéologie, des valeurs et des référents identitaires juifs israéliens. Ces deux dimensions structurelles conditionnent (et résultent) des différentes interventions et mesures menées par le gouvernement israélien en rapport avec les dimensions géographique, démographique et économique. Comme nous l'avons déjà mentionné, le territoire est un espace approprié de telle sorte qu'il est organisé et aménagé en fonction des intérêts et des valeurs des acteurs qui l'habitent et le dominent (Di Méo, 1998). Notre analyse démontre que les dirigeants israéliens mettent en œuvre une stratégie d'actions (dimension politique et idéologique) qui vise à apporter des modifications à la structure du territoire palestinien dans ses dimensions géographique, démographique et économique permettant de répondre à leurs intérêts.

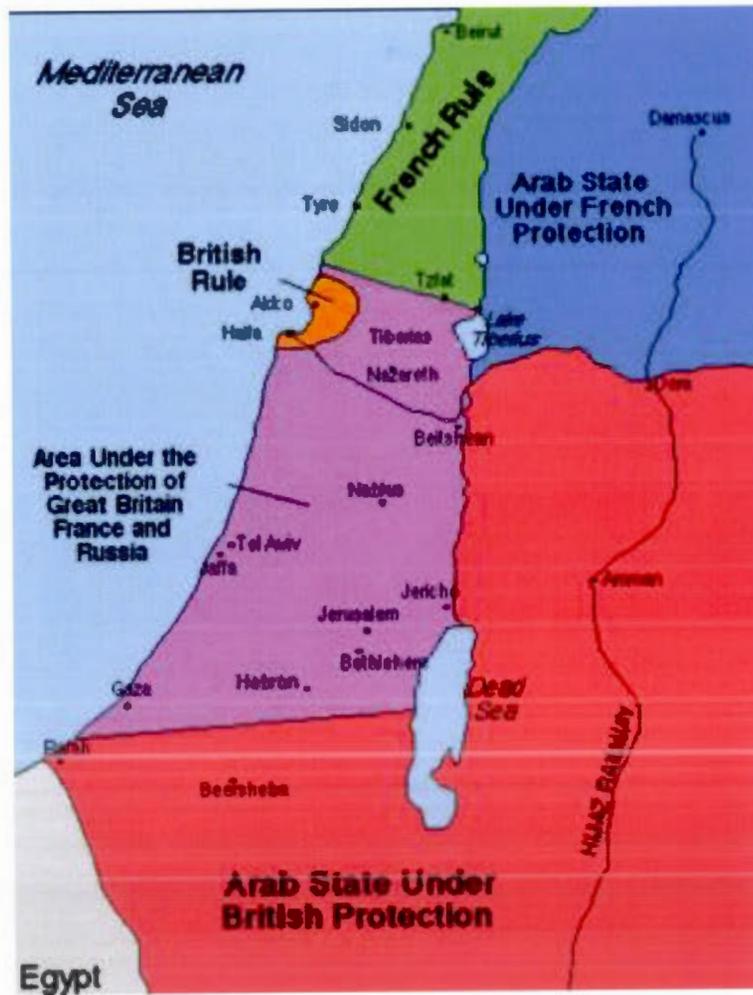
Face aux résultats obtenus, nous croyons que nous avons répondu à nos deux objectifs de recherche. Premièrement, tout au long de cette recherche, nous avons démontré l'existence de la stratégie d'appropriation territoriale de la période allant de la création du mouvement sioniste (1897) jusqu'à la fin de la période Sharon (2006). Deuxièmement, nous avons été en mesure d'analyser les différentes représentations et pratiques israéliennes qui permettent la transformation du territoire de la Palestine à travers chacune des dimensions qui structurent le territoire, soit la dimension politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Delà, nous sommes en mesure de confirmer notre hypothèse de recherche selon laquelle les dirigeants sionistes et puis les gouvernements israéliens successifs ont mis en œuvre une stratégie qui vise l'appropriation territoriale de la Palestine mandataire puis de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et que cette stratégie repose sur cinq dimensions, soit la dimension politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Où les dimensions politique et idéologique, qui renvoient à la nature même de créer et puis de maintenir et consolider un État juif en Palestine, se concrétisent par la transformation des dimensions géographique, démographique et économique.

Puisque nous connaissons désormais la manière dont les acteurs israéliens ont réussi à s'approprier le territoire palestinien, ne serait-il pas pertinent de comprendre comment les acteurs palestiniens ainsi que la communauté internationale ont répondu, dans une perspective historique, à la stratégie territoriale israélienne?

APPENDICE A

Figure A.1.

Les accords de Sykes-Picot (1916)



Source : Bensoussan, 1998, p. 47.

APPENDICE B

Tableau A.1.

Le calendrier des négociations, des accords et de redéploiements liés au processus d'Oslo (1993-2000)

Date	Nature de l'évènement
13 septembre 1993 Oslo I	Après six mois de négociations secrètes à Oslo (Norvège), Israël et l'OLP signent à Washington un accord de reconnaissance mutuelle prévoyant une autonomie palestinienne pour cinq ans.
28 septembre 1995 Oslo II	Signature à Washington d'un <i>accord intérimaire</i> sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie
4 novembre 1995	Y. Rabin assassiné est remplacé par le dirigeant travailliste Shimon Pères auquel succède en juin 1996 le chef de la droite Benyamin Nétanyahou
13 novembre – 21 décembre 1995	Retrait israélien de six localités de Cisjordanie (Djenin, Qalqilya, Toulkarm, Naplouse, Ramallah et Bethléem)
15 janvier 1997	Signature du protocole sur Hébron qui prévoit le retrait de l'armée israélienne de 80 % de la ville ainsi que le retrait ultérieur des zones rurales de Cisjordanie
Du 17 au 27 janvier 1997	Redéploiement d'Hébron et transfert de pouvoir (achevé le 18 janvier 1997)
21 janvier 1997	Signature de <i>l'Accord sur la présence internationale temporaire à Hébron</i> (début de la mission le 2 février 1997)
17 mars 1997	Le second redéploiement israélien de la Cisjordanie et l'ouverture des négociations sur le statut permanent n'ont pas eu lieu. Le protocole sur Hébron prévoit la reprise « dans les deux mois » des négociations sur le statut final des territoires (mars 1997). Mais dans une lettre du secrétaire d'État américain accompagnant l'accord, il n'y

	a pas de précision sur la profondeur territoriale des redéploiements futurs et les deux étapes ultérieures du retrait doivent suivre « dans les douze mois, et pas plus tard qu'à la mi-mai 1998 ». Selon Oslo II, les pourparlers sur le statut permanent devaient débuter dès que possible mais pas après le commencement de la troisième année de la période intérimaire (au plus tard en mai 1996)
Septembre 1997	L'accord intérimaire sur l'autonomie prévoyait que les redéploiements israéliens s'achèveraient en septembre 1997 (début non effectué en sept. 1996)
6 octobre 1997	Reprise des pourparlers de paix après sept mois de suspension
Mi-1998	Phase finale proposée du redéploiement israélien de la Cisjordanie (sans suite)
23 octobre 1998 Wye I	Signature du <i>mémoire de Wye River</i> qui prévoit un plan de coopération de sécurité et de redéploiements israéliens de la Cisjordanie (calendrier proposé pour une période de 12 semaines et modalités portant sur un retrait militaire israélien de 13 % de la Cisjordanie et la libération par Israël de 750 prisonniers).
20 novembre 1998	Israël transfère aux Palestiniens l'autorité civile sur 2 % de la Cisjordanie conformément à la première phase de l'accord de Wye
14 décembre 1998	Le Conseil législatif palestinien annule les articles de la Charte palestinienne appelant à la destruction d'Israël, comme convenu par l'accord de Wye
4 mai 1999	Fin (prévue) de la période intérimaire et des négociations sur le statut permanent (Accord Gaza-Jéricho)
5 septembre 1999 Wye II	Le premier ministre travailliste israélien Ehoud Barak et Yasser Arafat signent à Sharm el-Sheikh (Égypte) une version renégociée des accords de Wye River
10 septembre 1999	Israël effectue un retrait en Cisjordanie (7 %)
8 novembre 1999	Début des négociations israélo-palestiniennes sur le statut final de la Cisjordanie et de Gaza, qui n'ont toujours pas abouti

21 mars 2000	Israël transfère aux Palestiniens le contrôle total de 6.1 % de la Cisjordanie
11/25 juillet 2000	Camp David II réunit Ehoud Barak et Yasser Arafat, avec la participation du président Clinton. Israël accepte pour la première fois une souveraineté palestinienne sur des parties de Jérusalem-Est annexée. Les négociations butent sur le problème des Lieux saints
10 septembre 2000	Le Conseil central de l'OLP repousse <i>sine die</i> la proclamation d'un État palestinien, prévue le 13 septembre
13 septembre 2000	Israéliens et Palestiniens ne parviennent pas à respecter l'échéance du 13 septembre qui devait marquer la conclusion d'un accord final. Le ministre israélien des Affaires étrangères (par intérim) Shlomo Ben Ami annonce la reprise à New York des discussions séparées américano-israéliennes et américano-palestiniennes.
28 septembre 2000	Une visite contestée du chef de la droite israélienne, Ariel Sharon, sur l'Esplanade des mosquées à Jérusalem déclenche une vague de violence dans les territoires palestiniens. Les discussions sur la relance du processus de paix entamées le 26 à Washington s'achèvent sans résultat
5 octobre 2000	Une réunion à Paris entre Yasser Arafat, Ehoud Barak et la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright, destinée à ramener le calme en Cisjordanie, se termine par un échec
16-17 octobre 2000	Le sommet de Sharm el-Sheikh réunit Y. Arafat et E. Barak, les présidents américain Bill Clinton, égyptien Hosni Moubarak, le roi Abdalla II de Jordanie, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et le représentant de l'UE, Javier Solana (accompagné de l'envoyé spécial M. Moratino)

Source : Bébié et Fouet, 2001, p. 30-35

APPENDICE C

Tableau A.2.

Parallèles entre les plans Allon, Nétanyahou et Barak

Grandes lignes du plan Allon (1967)	Grandes lignes du plan Allons Plus (1997)	Ultimes concessions du plan Barak (Camp David, 2000)
Une « frontière de sécurité » sur le Jourdain formée d'une bande de 10 à 15 km de large le long du Jourdain, de Beit She'an à la Mer Morte, incluant le minimum de population arabe, où seront établies des colonies et des bases militaires permanentes	Une souveraineté israélienne sur le Jourdain, matérialisée par l'annexion d'une bande de 15 à 20 km de large le long du Jourdain, de Beit She'an à la mer Morte, excluant les villes arabes laissées à l'Autorité palestinienne, où les colonies israéliennes et les bases seront maintenues	Une « zone de sécurité » sur la frontière du Jourdain, matérialisée par le maintien des patrouilles de l'armée israélienne dans une zone de sécurité de 5 km environ le long du Jourdain, de Beit She'an à la mer Morte, et le contrôle sécuritaire des douanes et des passages. Les territoires sont pour l'essentiel sous souveraineté palestinienne, à l'exclusion de 3 stations d'alerte et de 5 bases d'intendance
Annexion d'une bande de quelques kilomètres de large au nord de la route Tel-Aviv-Jérusalem-mer Morte, qui rejoindrait la région au nord de la route Atarot-Beit Horon où serait incluse la région de Latroun. Cette région serait vouée à la colonisation urbaine et rurale : c'est le corridor élargi de Jérusalem	Annexion d'une bande de 15 km de large de part et d'autre de la route Jérusalem-mer Morte (incluant Maale, Adoumim, Pesagot, Givat Zeev). Annexion d'une bande de 5 km au sud de la route Atarot-Beit Horon où sera incluse la région de Latroun. Cette région urbaine rattachée à Israël permettra de doubler le corridor de Jérusalem	Annexion d'une bande de 5 km de part et d'autre de la route Jérusalem-mer Morte (incluant Maale Adoumim). Annexion partielle d'une bande de 5 km au sud de la route Atarot-Beit Horon-Modi'in, autour de Givat Zeev, laissant à l'Autorité palestinienne quelques villages à l'ouest de Beit Hanina. Le corridor de Jérusalem continue à faire l'objet d'un doublement nord

<p>Sans inclure la population arabe, annexion du désert de Judée à l'est d'Hébron, du bloc d'Etzion et du mont d'Hébron inférieur</p>	<p>Avec le minimum de villages arabes, annexion d'une bande de 15-20 km le long de la mer Morte ; annexion du bloc d'Etzion et d'une bande de sécurité de 5 km au pied occidental du mont d'Hébron</p>	<p>Restitution du désert de Judée à l'Autorité palestinienne, à l'exception d'une bande littorale le long de la mer Morte. Annexion du bloc d'Etzion.</p>
<p>Développements résidentiels urbains à Jérusalem-Est en plus de la reconstruction et du peuplement du quartier juif de la vieille ville</p>	<p>Annexion de Jérusalem-Est et extension des limites métropolitaines de la capitale</p>	<p>Développements résidentiels à Jérusalem-Est (Har Homa) et dans les colonies de banlieue sous souveraineté israélienne ; extension du quartier arménien de la vieille ville. Carré de souveraineté palestinienne à côté de l'esplanade des mosquées (souveraineté partagée verticalement)</p>
<p>Cadre autonome palestinien lié à Israël</p>	<p>Cadre autonome palestinien en union douanière avec Israël</p>	<p>Cadre autonome pour les habitants des quartiers arabes intérieurs de Jérusalem. État palestinien démilitarisé sur le reste des territoires, uni à Israël par un accord de libre-échange</p>

Source : Bébié & Fouet, 2001, p. 371

BIBLIOGRAPHIE

- Abler, Ronard, Peter Gould, et Adams John S. 1971. *Spatial organization the geographer's view of the world*. Michigan : Prentice-Hall, 587 p.
- Aitken, Stuart, et Gill Valentine. 2006. *Approaches to Human Geography*. London : Sage Publications, 343 p.
- Akoun, André, et Pierre Ansart. 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil, 587 p.
- Algazi, Gadi. 2006. « La Cisjordanie, nouveau « Far Est » du capitalisme israélien ». *Le Monde Diplomatique*, p. 5. www.monde-diplomatique.fr/2006/08/Algazi - consulté le 11 juin 2010.
- Algazy, Joseph. 2002. « Ces soldats israéliens qui disent non ». *Le Monde Diplomatique*, p. 3. www.monde-diplomatique.fr/2002/03/Algazy/16302 - consulté le 13 juillet 2010.
- Al Husseini, Jalal, et Aude Signoles. 2012. *Les Palestiniens entre État et diaspora : le temps des incertitudes*. Paris : Karthala, 444 p.
- Allon, Yigal. 1970. *The Making of Israel's Army*. Londres : Vallentine & Mitchell, 254 p.
- Althusser, Louis. 1970. « Idéologie et appareils idéologiques d'État ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 8, no 151, p. 67-125.
- Avnery, Uri. 2002. *Chronique d'un pacifiste israélien pendant l'Intifada (octobre 2000-septembre 2002)*. Paris : L'Harmattan, 305 p.
- Azoulay, Ariella, William OSSIPOW, Marcelo-G Kohen, et Adi Ophir. 2005. *Israël et l'Autre*. Genève : Labor et Fides. Coll. « Terres promises », 243 p.
- Badie, Bertrand, et Marie-Claude Smouts. 1996. *L'international sans territoire*. Paris : L'Harmattan, 422 p.
- Bailly, Antoine (dir.). 1991. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Masson, 333 p.
- Bailly, Antoine S, et Hubert Béguin. 1998. *Introduction à la géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 216 p.

- Bar-El, Raphael, Gilbert Benhayoun, et Emmanuel Moustier. 2006. *Regional Economic policy*. Paris : L'Harmattan, 304 p.
- Barel, Yves. 1986. « Le social et ses territoires ». In Auriac, Franck, et Roger Brunet (dir.). *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard, p. 131-139.
- Barnavie, Élie, et Denis Charbit. 2002. *Histoire universelle des juifs*. Paris : Hachette Littérature, 300 p.
- Bassand, Michel. 1997. *Métropolisation et inégalités sociales*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll « Sciences, technique, société », 245 p.
- Bassin, Mark, Georges Benko, et Ulf Strohmayer. 2004. *Horizons géographiques*. Paris : Bréal. Coll. « D'Autre part », 350 p.
- Bayart, Jean-François. 1996. *La greffe de l'État*. Paris : Karthala, 404 p.
- Bédard, Mario. 2005. *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie*. Notes et documents du cours, 5^e éditions revue et augmentée. Montréal : Université du Québec à Montréal, 255 p.
- Benbassa, Esther. 1989. « Le sionisme dans l'Empire ottoman à l'aube du 20^e siècle ». *Revue d'Histoire*, vol. 24, no 1, p. 69-80.
- Bendelac, Jacques. 2008. *Les Arabes d'Israël : entre intégration et rupture*. Paris : Autrement, Coll « Frontières », 194 p.
- Bensimon, Doris. 1995. *Israéliens et Palestiniens : la longue marche vers la paix*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Les Cahiers de Confluences », 267 p.
- Bensoussan, Georges. 1998. *Auschwitz en héritage ? : D'un bon usage de la mémoire ; suivi de Brève histoire de la destruction des Juifs d'Europe*. Paris : Mille et une nuits, Coll. « Petits livres », 205 p.
- Bensoussan, Georges. 2002. *Une histoire intellectuelle et politique du sionisme : 1860-1940*. Paris : Fayard, 1079 p.
- Berthomière, William, Lisa Antehy, et Gildas Simon. 1996. « De l'aliya à l'immigration, ou la lecture d'un continuum migratoire ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 12, no 12-3, p. 33-60.
- Besson, Yves. 1991. *Identités et conflits au Proche-Orient*. Paris : L'Harmattan, 191 p.

- Blanc, Pierre. 2002. *Du Maghreb au Proche-Orient, les défis de l'agriculture*. Paris : L'Harmattan, 253 p.
- Blanc, Pierre, Jean-Paul Chagnollaude, et Sidahmed Souiah. 2007. *Palestine, la dépossession d'un territoire*. Paris : L'Harmattan, Coll « Comprendre le Moyen-Orient », 256 p.
- Bokobza, Hervé, et Philippe Haddad. 2008. *Israël-Palestine : la paix à la lumière de la Torah*. Paris : L'Oeuvre, 221 p.
- Boudon, Raymond, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui, et Bernard-Pierre Lécuyer. 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Larousse-Bordas, 279 p.
- Bourdieu, Pierre. 1994. *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil, 251 p.
- Boussois, Sébastien. 2007. *Israël confronté à son passé : essai sur l'influence de la « nouvelle histoire »*. Paris : L'Harmattan, 385 p.
- Boyer, Alain. 1988. *Les origines du sionisme*. Paris : Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 123 p.
- Boyer, Alain. 1991. *Théodore Herzl*. Paris : A. Michel, Coll. « Présence du judaïsme », 188 p.
- Braudel, Fernand. 1966. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Paris : Armand Colin, 591 p.
- Brunet, Roger, et Franck Auriac. 1986. *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : A. Fayard, Coll. « Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques », 343 p.
- Brunet, Roger, Robert Ferras, et Hervé Théry. 1993. *Les mots de la géographie*. Paris : Reclus, 518 p.
- Brunet, Roger. 2001. *Le déchiffrement du monde : théorie et pratiques de la géographie*. Paris : Berlin, Coll. « Mappemonde », 401 p.
- Brutzkus, Eliezer. 1967. « Les plans de répartition de la population en Israël ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 76, no 415, p. 288-304.
- Brzozowski, Claude. 2001. *Du foyer national juif à l'État d'Israël : analyse d'une spoliation*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 256 p.
- Bulawko, Henry. 1991. *Le sionisme*. Paris : J. Grancher, Coll. « Ouverture », 167 p.
- Bureau international du Travail. 2001. *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. Rapport du Directeur général. Genève : Publications du BIT, 54 p.

- Calligé, Laurent, Aniket Ghai, Jérôme Meyer, William Ossipow, et Valentina De Socio. 2008. *De l'eau et de la paix : conflit et coopération israélo-palestiniens*. Paris : L'Harmattan, 192 p.
- Catherine, Lucas. 2003. *Palestine : La dernière colonie?* Paris : Aden, 311 p.
- Chagnollaud, Jean-Paul. 1990. *Intifada : vers la paix ou vers la guerre?* Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 255 p.
- Chagnollaud, Jean-Paul, Régine Dhoquois-Cohen, et Bernard Ravel. 2000. *Palestiniens et Israéliens, le moment de vérité*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Les Cahiers de Confluence », 207 p.
- Chagnollaud, Jean-Paul, et Sid-Ahmed Souiah. 2004. *Les frontières au Moyen-Orient*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 225 p.
- Charbit, Denis. 1998. *Sionisme : textes fondamentaux*. Paris : Menorah, Coll. « Présences du judaïsme », 983 p.
- Chautard, Sophie. 2006. *Comprendre les conflits du Moyen-Orient*. Levallois-Perret : Studyrama, 228 p.
- Chesnot, Christian. 1993. *La bataille de l'eau au Proche-Orient*. Paris : L'Harmattan, 222 p.
- Chouraqui, Jean-Marc, Gille Dorival, et Colette Zytnicki. 2006. *Enjeux d'histoire, jeux de mémoire : les usages du passé juif*. Paris : Maisonneuve & Larose, 610 p.
- Collignon, Béatrice. 2001. « La géographie radicale à la recherche d'un nouveau souffle ». In Staszak, Jean-François (dir.). *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*. Paris : Beilin, p. 131-138.
- Cohen, Yeroham. 1973. *Tochmit Allon (Plan Allon)*. Tel Aviv : Ha Kibboutz Ha Meouhad, 312 p.
- Courbage, Youssef. 2006. « Les enjeux démographiques en Palestine après le retrait de Gaza ». *Cairn*, p. 23-38. www.cairn.info/revue-critique-internationale-2006-2-page-23.htm - consulté le 5 janvier 2011.
- Cox, Kevin R. 2005. *Political geography : critical concepts in the social sciences*. Londres : Routledge, 1 712 p.
- Crozier, Miche, et Erhard Friedberg. 1977. *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil, Coll « Sociologie politique », 436 p.

- De Bellefeuille, Alain. 1987. « Dimensions militaires d'Israël ». Thèse de doctorat. Montréal : Université du Québec à Montréal, 306 p.
- Debié, Frank, et Sylvie Fouet. 2001. *La paix en miettes : Israël / Palestine, 1993-2000*. Paris : Presses Universitaires de France, 448 p.
- De Jong, Jan. 1995. « L'autonomie palestinienne à l'étroit : Israël, maître de la Cisjordanie ». *Le Monde Diplomatique*, p. 1. www.monde-diplomatique.fr/1995/12/De_Jong. - consulté le 9 janvier 2009.
- De Jong, Jan, et Philippe Rekacewicz. 2001. « Les accords d'Oslo II (28 septembre 1995) ». *Le Monde Diplomatique*, p. 1. www.monde-diplomatique.fr/cisjordanieoslo - consulté le 9 avril 2007.
- Dhuquois, Régine. 2005. *Israël : l'enfermement*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Confluences Méditerranée », 242 p.
- Dieckhoff, Alain. 1987. *Les espaces d'Israël : essai sur la stratégie territoriale israélienne*. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, Coll. « Les 7 épées », 214 p.
- Dieckhoff, Alain. 1989. « Ben Gourion bâtisseur d'État. Principes et pragmatisme (1948-1963) ». In Barnavil, Élie (dir.). *Une histoire moderne d'Israël*. Paris : Flammarion, p. 135-173.
- Dieckhoff, Alain. 1991. « Terre rêvée, terre convoitée : Israël ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 75, no 75-1, p. 69-73.
- Dieckhoff, Alain. 1993. *L'invention d'une nation : Israël et la modernité politique*. Paris : Éditions Gallimard, Coll. « NRF essais », 353 p.
- Dieckhoff, Alain, et Rémy Leveau. 2003. *Israéliens et Palestiniens : la guerre en partage*. Paris : Balland, 313 p.
- Di Méo, Guy. 1991. *L'homme, la société, l'espace*. Paris : Économica, 319 p.
- Di Méo, Guy. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris : F. Nathan, 320 p.
- Di Méo, Guy, et Pascal Buléon. 2005. *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin, Coll. « U », 303 p.
- Diminescu, Dana. 2003. *Visibles mais peu nombreux : les circulations migratoires roumaines*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 339 p.

- Encel, Frédéric, et François Thual. 2004. *Géopolitique d'Israël : dictionnaire pour sortir des fantasmes*. Paris : Seuil, 491 p.
- Encel, Frédéric, et Éric Keslassy. 2005. *Comprendre le Proche-Orient : une nécessité pour la République*. Paris : Bréal, 347 p.
- Encel, Frédéric. 2006. *Géopolitique du sionisme : stratégies d'Israël*. Paris : Armand Colin, 319 p.
- Éthier, Diane. 2003. *Introduction aux relations internationales*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, Coll « Paramètre », 279 p.
- Flapan, Simha. 1987. *The birth of Israel : myths and realities*. New York : Pantheon, 291 p.
- Fontaine, Jacques. 2009. *Le levant face à son destin : quelles feuilles de route*. Paris : L'Harmattan, 177 p.
- Foucher, Michel. 1991. *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard, 691 p.
- Fremont, Armand, Robert Herin, Jacques Chevalier, et Jean Renard. 1984. *Géographie sociale*. Paris : Masson, 387 p.
- Gadille, Jacques, et Régis Ladoux. 1984. *Des sciences de la nature aux sciences de l'homme*. Paris : J. Vrin, 295 p.
- Gallois, Pierre Marie. 2001. *Mémoire des ondes : à Radio-Courtoisie : mots et maux de l'an 2000*. Paris : L'Age d'homme, 158 p.
- Gauthier, Benoît. 1984. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 767 p.
- Gaymard, Hervé. 1993. « Pax economica : l'économie de la paix au Moyen-Orient ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 58, no 4, p. 1023-1044.
- Georges, Pierre. 1981. *Géographie des inégalités*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-je », 128 p.
- Giddens, Anthony. 1984. *The constitution of society : outline of the theory of structuration*. Berkeley : University of California Presse, 402 p.
- Giniewski, Paul. 1990. *L'an prochain à Jérusalem : préhistoire de l'État d'Israël*. Paris : Atlantic, 237 p.
- Giniewski, Paul. 1997. *Préhistoire de l'État d'Israël*. Paris : France-Empire, 391 p.

- Girard, Mélanie. 2007. « Éléments de critique des théories de l'action ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 3, no 1, p. 47-60.
- Granott, Abraham, François Perroux, et Saül Koubovi. 1957. *La politique agraire mondiale et l'expérience d'Israël*. Paris : PUF, 303 p.
- Grégoire, François. 2004. *Les Palestiniens, un peuple privé de ses droits : essai*. Outremont : Lanctôt, 185 p.
- Greilsammer, Illan. 2000. *Le sionisme*. Paris : Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 127 p.
- Gresh, Alain, et Dominique Vidal. 1996. *Les 100 portes du Proche-Orient*. Paris : Éditions de l'Atelier, Coll « Points d'appui », 399 p.
- Gresh, Alain, Hania Assali, et Didier Dillon. 2000. *Actualités de l'état palestinien*. Bruxelles : Complexe, Coll. « Interventions », 191 p.
- Gresh, Alain. 2001. *Israël, Palestine : vérités sur un conflit*. Paris : Fayard, 265 p.
- Gudéfin, Géraldine. 2007. *Quel avenir pour les kibboutzim d'Israël?* Paris : L'Harmattan, 169 p.
- Guébourg, Jean-Louis. 1995. *Espace et pouvoirs en Grande Comore*. Paris : L'Harmattan, 591 p.
- Guigue, Bruno. 2002. *Aux origines du conflit israélo-arabe : l'invisible remords de l'Occident*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 190 p.
- Guillot, Fabien. 2007. « Les conflits frontaliers dans les relations entre Israël, le Liban et les Territoires palestiniens. Une approche des notions de « sécurité » et de « zone d'influence » ». In Dessberg, Frédéric (dir.). *Sécurité européenne : frontières, glacis et zones d'influence*. Rennes : PUF. p. 211-229.
- Gumuchian, Hervé. 1991. *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Économica, Coll. « Géographie », 143 p.
- Gumuchian, Hervé, Claude Marois, et Véronique Fèvre. 2000. *Initiation à la recherche en géographie, aménagement, développement territorial, environnement*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, Coll. « Géographie », 425 p.
- Gumuchian, Hervé, Éric Grasset, Romain Lajarge, et Emmanuel Roux. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos, Coll « Géographie », 186 p.
- Hadas-Lebel, Mireille. 1998. *Parlons hébreu*. Montréal : L'Harmattan, 181 p.

- Harris, William. 1981. *Taking root : Israeli settlement in the West Bank, the Golan and Gaza-Sinai, 1967-1980*. Chichester : Research Studies Press, 217 p.
- Harvey, David. 1973. *Social justice and the city*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 336 p.
- Harvey, David. 2010. *The enigma of capital and the crises of capitalism*. Oxford : Oxford University Press, 296 p.
- Hazon, Yoram, et Claire Darmon. 2007. *L'État Juif : description d'un combat*. Paris : Éditions de l'Éclat, 473 p.
- Hertz, Théodore. 2003. « L'État des Juifs ». In Klein, Claude (dir.). *Essai sur le sionisme*. Paris : La Découverte, p. 14-102.
- Hertz, Théodore. 2004. « Altneuland, Nouveau pays ancien ». In Charbit, Denis (dir.). *Retour à Altneuland : la traversée des utopies sionistes*. Paris : Éditions de l'Éclat, p. 9-143.
- Hubac, Olivier. 2005. *Israël-Palestine, un siècle de conflit : Chronologie des relations israélo-palestiniennes de l'appel à Sion à l'après-Arafat*. Paris : Louis Audibert, 238 p.
- Hudon, Marc. 1991. « La maîtrise de l'espace en Cisjordanie occupée ». *La Revue Mappemonde*, p.18. www.mgm.fr/Mappemonde/M491/Cisjordanie - consulté le 23 septembre 2010.
- Israel Ministry of Foreign Affairs. 2008. « L'État d'Israël ». p. 2. www.mfa.gov.il/MFAF - consulté le 15 juillet 2010.
- Jacquemet, Iolanda, et Stéphane Jacquemet. 1990. *L'olivier et bulldozer : le paysan palestinien et Cisjordanie occupée*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 272 p.
- Jean, Bruno. 1993. « Terre, territoire, territorialité ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, no 100 à 102, p. 133-135.
- Kahn, Susan Martha. 2007. *Les enfants d'Israël : une approche culturelle de l'assistance médicale à la procréation*. Paris : L'Harmattan, 220 p.
- Kapeliouk, Amnon. 2004. « Les dessous du désengagement israélien ». *Le Monde Diplomatique*. p. 8. www.monde-diplomatique.fr/2004/12/KAPELIOUK/11774. - consulté le 8 mai 2007.

- Khader, Bichara. 1999. *L'Europe et la Palestine : des croisades à nos jours*. Paris : L'Harmattan, 574 p.
- Khoury, Samaha. 2002. *Palestine-Israël: approches historiques et politiques*. Bordeaux : Presses Universitaires Bordeaux, 133 p.
- Kimmerling, Baruch. 1983. *Zionism and Economy*. Cambridge : Schenkman Publishing Company, 169 p.
- Kimmerling, Baruch. 2003. *Politice : Les guerres d'Ariel Sharon contre les Palestiniens*. New York : Verso. 340 p.
- Klatzmann, Joseph. 1985. *L'économie d'Israël*. Paris : Maisonneuve et Larose, Coll. « Présence et mémoire juive », 127 p.
- Klein, Claude. 1977. *Le caractère juif de l'État d'Israël*. Paris : Cujas, 193 p.
- Klein, Claude. 2008. *Deux fois vingt ans Israël : suivi de vingt ans après*. Paris : Le Félin, 338 p.
- Koestler, Arthur. 1967. *Analyse d'un miracle : naissance d'Israël*. Paris : Calmann-Lévy, 326 p.
- Lacoste-Dujardin, Camille. 1977. « La relation d'enquête ». *Hérodote*, no 8, p. 21-44.
- Lasserre, Frédéric, et Luc Descroix. 2003. *L'eau dans tous ses états : Chine, Australie, Sénégal, États-Unis, Mexique, Moyen-Orient*. Paris : L'Harmattan, 238 p.
- Lasserre, Frédéric, et Luc Descroix. 2005. *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, Coll. « géographie contemporaine », 478 p.
- Latendresse, Anne. 1999. « Processus de déstructurations-restructuration de Jérusalem-Est et dynamique palestinienne depuis 1967 ». Thèse de doctorat. Montréal : Université du Québec à Montréal, 484 p.
- Le Berre, Maryvonne. 1992. « Territoire ». In Bailly, Antoine, Robert Ferras, et Denise Pumain (dir.). *Encyclopédie de la géographie*. Paris : Économica. p. 610.
- Lebrun Céline, et Julien Salingue. 2013. *Israël, un État d'apartheid?* Paris : L'Harmattan, 270 p.
- Lefebvre, Henri. 1947. *Critique de la vie quotidienne*. Paris : L'Arche, 360 p.

- Lefebvre, Henri. 1990. *Le matérialisme dialectique*. Paris : Presses universitaires de France, Coll. « Quadrige », 165 p.
- Legrain, Jean-François. 2011. « Une brève histoire de la scène politique palestinienne ». In Derczansky, Michel (dir.). *Regards croisés sur le Proche-Orient*. Paris : Yago, p. 37-48
- Lemarchand, Philippe, et Lamia Radi. 1996. *Israël/Palestine demain : atlas prospectif*. Paris : Complexe, Coll. « Atlas », 143 p.
- Lévy, Jacques. 1999. *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*. Paris : Berlin, Coll. « Mappemonde », 399 p.
- Lévy, Jacques, et Michel Lussault. 2003. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin, 1033 p.
- Lévy-Strauss, Claude. 1997. *Anthropologie structurale*. Paris : Pocket, Coll. « Agora », 480 p.
- Liauzu, Claude. 2003. *Tensions méditerranéennes*. Paris : L'Harmattan, 265 p.
- Likwornik, Moty. 2007. *Israël : excursions à Pétra (Jordanie) et à Sainte Catherine (Égypte) depuis Eilat*. Paris : Marcus, 96 p.
- Loewenstein, Karl. 1953. « Les systèmes, les idéologies, les institutions politiques et le problème de leur diffusion ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 3, no 4, p. 677-698.
- Louër, Laurence. 2003. *Les citoyens arabes d'Israël*. Paris : Balland, 266 p.
- Mace, Gordon. 1988. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Québec : Presses de l'Université Laval, 119 p.
- Maghfour, El Hassane. 2008. *Hydropolitique et droit international au Proche-Orient*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 321 p.
- Manor, Yohanan. 1981. *Naissance du sionisme politique*. Paris : Gallimard & Julliard, p. 65-66.
- Mansour, Antoine. 1983. *Palestine : une économie de résistance en Cisjordanie et à Gaza*. Paris : L'Harmattan, 232 p.
- Meguid, Abdel Wahid. 2007. *L'attitude arabe face à la violence*. Paris : L'Harmattan, 202 p.
- Ménargues, Alain. 2004. *Le mur de Sharon*. Paris : Presses de la Renaissance, 295 p.

- Morris, Benny. 1987. *The Birth of the Palestinian refugee problem, 1947-1949*. Cambridge : University Press, 380 p.
- Morris, Benny. 2003. *Victimes : histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*. Bruxelles : Complexe, Coll. « histoire du temps présent », 852 p.
- Najar, Émilie. 1950. « Les institutions politiques de l'État d'Israël ». *Persée Revue Scientifique*, vol. 2, no 2, p. 285-296.
- Naqib, Fadel M. 2000. « Aspects économiques du processus de paix : politique israélienne et création d'une dépendance de type colonial ». *Persée Revue Scientifique*, vol 41, no 163, p. 597-621.
- Ossipow, William. 2005. *Israël et l'autre*. Genève : Labor et Fides, 256 p.
- Pappé, Ilan. 2000. *La guerre de 1948 en Palestine : aux origines du conflit israélo-arabes*. Paris : La Fabrique, 388 p.
- Pappé, Ilan. 2004. *Une terre pour deux peuples : histoire de la Palestine moderne*. Paris : Fayard, 357 p.
- Pavlowsky, Agnès. 2000. *Hamas ou le miroir des frustrations palestiniennes*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 223 p.
- Peet, Richard. 1977. *Radical geography : alternative viewpoints on contemporary social issues*. Chicago : Maaroufa Press, 387 p.
- Pellegrino, Pierre. 2000. *Le sens de l'espace – L'époque et le lieu*. Livre 1. Paris : Anthropos, 265 p.
- Perrin, Dominique. 2000. *Palestine : une terre, deux peuples*. Paris : Seuil, 346 p.
- Picadou, Nadine. 2003. *Les Palestiniens, un siècle d'histoire le drame inachevé*. Bruxelles : Complexe, Coll. « Questions à l'histoire », 335 p.
- Poissonnier, Ghislain. 2010. *Les chemins d'Hébron*. Paris : L'Harmattan, 254 p.
- Raffestin, Claude. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Libraires techniques, Coll. « Géographie économique et sociale », 249 p.
- Razoux, Pierre. 2004. *La guerre des Six Jours (5-10 juin 1967) : du mythe à la réalité*. Paris : Économica, Coll. « Campagnes et stratégies », 314 p.

- Rekacewicz, Philippe. 2003. « L'eau convoitée ». *Le Monde Diplomatique*. p.1. <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/israeleau2000> - consulté le 15 septembre 2010.
- Rekacewicz, Philippe. 2003. « Le mur qui sépara les Palestiniens...des Palestiniens ». *Le Monde Diplomatique*. p. 1. www.monde-diplomatique.fr/cartes/murcisjordanie - consulté le 6 juin 2010.
- Rekacewicz, Philippe. 2008. « Le plan de Partage de la Palestine 1947-1949 ». *Le Monde Diplomatique*. p. 12. www.monde-diplomatique.fr/cartes/procheorient1949 - consulté le 4 décembre 2008.
- Reutt, Georges. 1948. *L'expérience sioniste*. Alger : Riveill, 231 p.
- Rivière-Tencer, Valérie, et Armand Attal. 1997. *Jérusalem : destin d'une métropole*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 411 p.
- Saadia, Emmanuel. 1997. *Système électoraux et territorialisation en Israël*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Géographie et cultures », 109 p.
- Saghi Aidan, Linda Marie. 2006. *Croyances et politique au Moyen-Orient : l'analyse du conflit israélo-palestinien*. Paris : Xlibris Corporation, 207 p.
- Saine, Isabelle. 2006. *Le mouvement Goush Émounim et la colonisation de la Cisjordanie*. Paris : L'Harmattan, 188 p.
- Sand, Shlomo. 2008. *Comment le peuple juif fut inventé*. Paris : Fayard, 445 p.
- Segev, Tom. 1986. *1949. The first Israelis*. New York : Free Press MacMillan, 400 p.
- Sfeir, Jihane. 2008. *L'exil palestinien au Liban*. Paris : Karthala, Coll. « Hommes et sociétés », 281 p.
- Shlaïm, Avi. 1988. *Collusion across the Jordan : King Abdullah the Zionist Movement and the partition of Palestine*. New York : Columbia University Press, 676 p.
- Sigaut, Marion. 1998. *Nansour Kardosh : un juste à Nazaret*. Paris : Éditions de l'Atelier, 160 p.
- Signoles, Aude. 2005. *Les Palestiniens*. Paris : Le Cavalier bleu, Coll. « Idées reçues », 127 p.
- Sternhell, Zeev. 1996. *Aux origines d'Israël : entre nationalisme et socialisme*. Paris : Fayard, 586 p.

- Sultana, Charlotte. 2010. *Palestine / Israël : deux peuples sur une terre*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Voyages Zelligja », 140 p.
- Taithe, Alexandre. 2006. *Partager l'eau : les enjeux de demain*. Paris : Technip, 166 p.
- Valadou, Simon. 2012. *La Jordanie et la paix avec Israël*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 165 p.
- Vareilles, Guillaume. 2011. *Les frontières de la Palestine : 1914-1947*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 320 p.
- Velilla, Philippe. 2003. *Les relations entre l'union européenne et Israël : droit communautaire et droit des échanges internationaux : le cas du commerce agricole*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Droit et espace rural », 456 p.
- Véron, Jacques. 2000. *Régimes démographiques et territoires: les frontières en question*. La Rochelle : INED, 636 p.
- Verschambre, Vincent. 2005. *Traces et mémoires urbaines*. Rennes : Presse universitaire de Rennes, 315 p.
- Vidal, Dominique, et Joseph Algazy. 2002. *Le péché originel d'Israël : L'expulsion des Palestiniens revisitée par les « nouveaux historiens » israéliens*. Paris : Éditions de l'Atelier, 207 p.
- Vidal, Dominique. 2008. *Histoire d'Israël, 1948-2008*. Paris : Éditions Le Monde diplomatique. Coll. « Manière de voir », 98 p.
- Vidal, Dominique, et Sébastien Boussois. 2009. *Comment Israël l'expulsa les Palestiniens (1947-1949)*. Paris : Éditions de l'Atelier, 254 p.
- Vodoz, Luc. 2001. *NTIC et territoire : enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Montréal : PPUR presses polytechnique, 434 p.
- Voyssade, Marie-Claude. 1986. *Israël, Palestine, imaginer la paix?* Paris : L'Harmattan, 253 p.
- Weinstock, Nathan. 1969. *Le sionisme contre Israël*. Paris : Maspero, 622 p.
- Yehoshua, Abraham B. 2007. *Israël, un examen moral*. Paris : Calmann-Lévy, 165 p.